This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

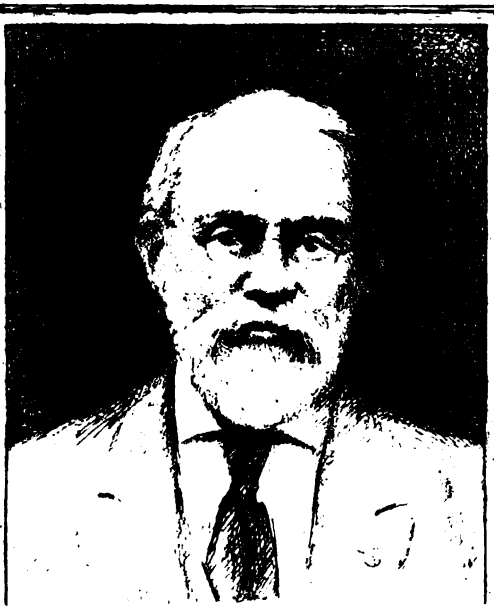

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

IV

1895

COMPIÈGNE
IMPRIMERIE POUTREL FRÈRES
9, RUE DES PATISSIERS, 9

1895

Dunning
Nigh. H
1-7-28
16252

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 17 Janvier 1895.

Présidence de M. Alexandre SOREL
Et de S. E. le cardinal LECOT, membre honoraire

M. de Marsy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et communique des lettres d'excuses de MM. R. Chevallier, R. Souhart et l'abbé Marsaux.

Il propose de renvoyer à la prochaine séance une communication adressée par M. Lequint, au sujet du monument commémoratif d'Otenin.

Parmi les publications déposées sur le bureau, il signale un volume de M. Adrien Planté : « Les Causeries béarnaises. La chasse en Béarn ; le vieux Béarn ; les conférences en Béarn depuis le XVIIIe siècle » ; et une étude, tirée à petit nombre, de M. Pierre Carel : « Une Descendance normande de Pierre d'Arc, chevalier du Lys, frère de la Pucelle d'Orléans, »

La Société désigne, comme délégués au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, MM. Alexandre Sorel, l'abbbé Morel et Rendu.

MM Espivent de la Villeboisnet, chevalier de la Légion d'honneur, ancien capitaine d'état-major, à Compiègne, présenté par MM. le baron de Bonnault et le vicomte du Puget ; Léon de Maindreville, au château d'Haramon, à Verberie, présenté par MM. de Bonnault et l'abbé Morel ; et Mme de Poul, à Compiègne, présentée par MM. J. du Lac et de Bonnault, sont admis en qualité de membres titulaires.

M. Cauchemé donne lecture de la suite de son travail sur l'archéologie romaine de la forêt de Compiègne, relative aux sépultures.

Il examine successivement les cimetières explorés au Mont-Berny, en 1862 ; au Mont-Chipray, près La Croix-Saint-Ouen, en 1868, et à Champlieu, en 1870, et en décrit le mobilier funéraire. Il signale aussi la découverte faite au Buissonnet, sur la route de Soissons, en 1869, d'un tumulus, n'ayant pas donné de traces de sépultures humaines, mais renfermant une centaine de vases, des monnaies gauloises et des pièces romaines de l'époque des Antonins.

De nombreux dessins accompagnent le travail de M. Cauchemé.

M. Méresse présente quelques observations au sujet de ce travail et demande notamment si l'origine du mot Chipray ne devrait pas être recherchée dans le mot latin *cupressus*, cyprès.

M. de Marsy donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société, pendant l'année 1894, et le termine en annonçant la nomination de M. Henri Bernard, comme officier d'Académie.

M. le comte de Lambertye présente au nom de la Commission des finances, un rap-

port sur le compte du trésorier, pour 1894 ; il en constate la bonne gestion et annonce que le capital de la Société augmente dans des proportions qui permettront d'étendre les dépenses et d'augmenter les publications.

M. Bazin donne lecture de la suite de son travail sur Compiègne, pendant l'invasion espagnole de 1636, et s'étend notamment sur la situation intérieure de la ville et sur la peste qui y causa de grands ravages.

Son Eminence le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, membre honoraire et ancien président de la Société, qui avait exprimé son intention d'assister à la réunion de la Société, arrive dans la salle des séances où il est introduit par le président et le secrétaire, et invité à prendre place sur un fauteuil placé en face du bureau.

M. le président Sorel lui adresse les paroles suivantes :

Eminence,

« La visite que vous voulez bien faire à la Société historique est pour elle un grand honneur, en même temps qu'une bonne fortune. Aussi bien nous n'avons pas oublié qu'il y a dix ans à peine, vous nous présidiez dans cette même enceinte, et que vous preniez une part active à nos travaux. Je n'en veux d'autres preuves que vos si intéressantes communications sur Jean de Venette, sur l'abbé Nollet, et sur l'infortuné saint Accroupy Compiègnois, que l'administration municipale vient de détrôner.

« Ajoutons à cela notre pèlerinage à Domremy, et la façon dévouée dont vous avez surveillé l'exécution du monument érigé par la Société, à la mémoire du cardinal d'Ailly, l'un de vos illustres prédécesseurs, qui, lui

aussi, a dû certainement, comme vous le ferez vous-même ces jours-ci, rehausser par sa présence l'éclat de la fête de Saint-Antoine.

« Nous n'oublions pas non plus que depuis votre élévation au rang des princes de l'Eglise, vous n'avez jamais cessé, comme membre honoraire de la Société, de suivre avec un vif intérêt tout ce qu'elle a pu faire, et que spécialement, vous avez applaudi comme nous, à l'œuvre de bénédictin qu'a entreprise M. l'abbé Morel, en publiant le *Cartulaire de la célèbre abbaye de Saint-Corneille*. De tels témoignages de sympathie venus de si haut, nous sont précieux à tous les titres. Aussi permettez-moi, Eminence, de vous exprimer au nom de la Société, toute notre reconnaissance et de vous assurer de notre respectueux dévouement. »

M. Sorel termine en priant Son Eminence de vouloir bien reprendre la place qu'Elle a occupée autrefois et présider la suite de la séance.

Le Cardinal, en quelques mots, remercie M. le Président et les membres de la Société historique de la manifestation dont il est l'objet et dont il se montre profondément touché.

L'époque que l'on vient de lui rappeler est une des meilleures de sa vie et c'est avec joie qu'il se reporte au moment où, notamment, après avoir en vain cherché, dans ses voyages dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Italie, l'origine du Saint dont le nom bizarre provoquait son attention, il l'avait trouvée un jour par hasard dans un livre qu'il avait feuilleté bien des fois dans son cabinet.

Le souvenir de ses pèlerinages à Domremy avec les membres de la Société ne lui est pas moins cher.

Il se félicite de voir la Société historique poursuivre avec succès le cours de ses travaux, auxquels ils ne cessera de porter le plus vif intérêt, comme à tout ce qui touche au pays qu'il a habité pendant de longues années.

Sous ce titre : *La cession de la mairie de Pontpoint à l'abbaye du Moncel*, M. l'abbé Morel continue son étude sur le mouvement communal dans nos environs. La charte de commune délivrée par la reine Adélaïde aux habitants de Pontpoint en 1153 est une des plus anciennes données dans notre pays et elle est d'autant plus intéressante qu'elle concerne une localité rurale de peu d'importance. Malheureusement, les frais d'une mairie étaient trop lourds pour les habitants qui, en 1182, en abandonnèrent tous les droits utiles à Hilduin, trésorier de Saint-Frambourg de Senlis. Survint un différend entre la commune de Pontpoint et les successeurs d'Hilduin. Saint Louis le trancha en 1258. La commune rentra en possession de tous ses droits, moyennant une rente annuelle de 40 livres, qu'elle s'engagea à payer à Saint-Frambourg. En 1364, les habitants durent, pour liquider une dette dont les arrérages ne cessaient de s'accumuler, céder, de nouveau, leur mairie à l'abbaye du Montcel, en se réservant des privilèges dont l'énumération est longue et curieuse.

La Société décide que le mémoire de M. l'abbé Morel sera adressé, en son nom, au Ministère de l'Instruction publique, afin d'obtenir sa lecture au prochain Congrès des Sociétés savantes.

M. le baron de Bonnault fait une lecture

sur un curieux voyage fait au commencement du XVIIIe siècle, d'Amiens à Triel, par un religieux amiénois, le père Postel, qui allait y acheter du vin pour son couvent. Cette relation renferme d'intéressants détails sur les mœurs de notre province à cette époque.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra la suite des lectures de MM. Bazin et Benaut, une communication de M. Méresse sur des documents inédits de sa collection, et une de M. Z. Rendu sur les étiquettes pharmaceutiques à l'ancien hôpital de Compiègne.

Pour extrait : *Le Secrétaire*, MARSY.

LES AVENTURES
D'UN VIEUX MISSEL DE JONQUIÈRES

Par M. l'Abbé Morel

A la Bibliothèque Nationale de Paris, dans la Réserve, sous la cote B 28.991, figure un missel de Beauvais, petit in-folio, remarquable par la beauté de ses caractères gothiques ; l'imprimeur Simon Vostre, fier de son œuvre, en fait valoir les qualités dans le titre, auquel il a donné l'étendue d'une préface. Nous traduisons :

« Missel selon la coutume de l'Eglise de Beauvais, très soigné dans son texte, exempt de toute faute d'impression, recommandable par les nombreuses additions et améliorations qu'on y a faites. Ce qui n'était qu'indiqué dans les précédents missels et nécessitait de continuelles recherches est dans celui-ci reproduit partout intégralement. Chaque fête a sa messe complète avec sa prose. Les lacunes ont été remplies, les titres, les indications des pages et des mois, révisés minutieusement, et les chiffres répondent toujours aux chiffres, pour la plus grande commodité du célébrant. Personne ne s'offensera des différences que peut offrir ce missel, comparé aux autres exemplaires. Qu'on se garde bien de le condamner, avant de l'avoir examiné, à tête reposée. Une

étude sérieuse prouvera, j'en ai l'assurance, que mon travail est digne de tout éloge. »

Au-dessous de sa marque, Simon Vostre a placé cette devise qui ne manque pas de fierté : « La fortune peut-ôter les richesses, mais non le courage. »

Deux éditions du missel de Beauvais avaient déjà paru, la première, à Paris, en 1482, chez Jean Dupré, et la seconde à Rouen, en 1514, chez Martin Morin. C'est à ces éditions que fait allusion Simon Vostre, quand il déclare son missel supérieur aux autres exemplaires. Cette troisième édition fut publiée, en 1520, aux frais de trois bourgeois de Beauvais, Pierre de Nully, Nicolas et Guillaume Lefeuvre, si nous nous en rapportons à une lettre du chanoine le Mangnier, écrite au commencement du XVIIIe siècle. Beauvais se trouvait en avance sur Noyon et Senlis. Noyon avait fait imprimer son missel pour la première fois, chez Martin Morin, en 1506. Senlis ne devait faire imprimer le sien qu'en 1524, à Paris, chez Désiré Maheu, libraire de l'Université. Ces deux missels occupent aujourd'hui une place d'honneur à la Bibliothèque Nationale à côté de celui de Simon Vostre. Ils sont parfaitement conservés.

Le missel de Beauvais par contre a beaucoup souffert. La bonne reliure à l'antique dont on l'a gratifié n'a pu faire disparaître les traces des injures de plus d'une sorte dont il a été victime.

Après avoir été fatigué par un long usage à l'autel, il a été livré, comme livre de lecture, à des écoliers, qui ne se sont pas fait faute d'écrire leurs noms et de montrer leur savoir faire sur les marges. Ces anno-

tations enfantines ont maintenant, il est vrai, leur côté utile. Elles nous apprennent à quelle église le missel a servi, par quels mains il a passé, jusqu'à quelle époque il a été en usage, et même quelle écriture et quel langage on avait alors.

Dès la première page, sous le titre, nous lisons : « Simon Jourdain, Anthoine Fillain, demourant à Jonquières. »

Çà et là sont des essais de quittances, de billets à ordre et de lettres ; sur le calendrier, au mois de janvier : « Je, moy, Hubert Dutiloy, demourant à Jaulx, lequel congnois et confesse avoir heu et recheu de Pierre Desmarest la somme de six chains escus d'or sol » ; au mois de mars : « Je, moy, Nicolas le Douche, escollier, demourant au Trou, parroisse de Geaulx, promest payer à Monsieur le Curé, demourant à Jonquér, six livres » ; au mois de juin : « Je, moy, Jehan Denuncq, escollyer, demourant à Joncquières, cognois et confesse debvoir et prometz de payer à honnorable homme »; le couteau du relieur a retranché le reste. Au mois d'avril se trouve un extrait d'un vrai contrat : « Le second jour du mois de décembre mil Ve XXXVI, a esté passéz unes lettres par devant Anthoine Crin et Florent Nerel, tabellion, garde des sceaux roiaulx de la baillie de Sentis, establie de par le roy, nostre sire, nottaires roiaulx à Compiègne, faisant mention que Robert Watou et Jehanne Compère, sa femme, demourant à Chivrières, lesquelz ont vendu à Antoine Martin, laboureur, demourant à Joncquières, une pièce de terre, contenant un quartier ou environ, assis au terrouer du dit lieu,... à la charge de six deniers parisis de

cens, envers l'esglise Saint Nicolas de Joncquières...., »

Au troisième dimanche de Carême, a été noté « qu'Adrien Languepin a dit ceste épistre l'an mil Ve et... »

Plus loin nous avons un essai de lettre : « Monsieur le curé de Géromesnil, je me suis exprès transporté..... » Géromesnil s'appelle aujourd'hui Saint-Sauveur.

Trente écoliers ont inscrit leurs noms et parfois leur qualité. Ce sont : « Anthoine Bargois, Hubert Charret, Philipot Charret, Barbe Dehori, Pierre Dehori, escollier demourant à Jonquèr, Flourent Denuncq, escoër, demourant à Joncquière, Jehan Denunc, escollier demourant à Joncquières, Martin Denunc, Jehan Desjardins, escollier, Jehan Desmarest, Pierre Desmarest, bon garson, point trompeur, Raulquin Desmarest, esc., Jehan Din, escollier, Hubert Dutiloy, Flourent Fèvre, escollier demourant à Joncquierre, Anthoine Fillain, escollier, demourant à Jonquières, Jehan Flocquet, demourant à Joncquièrre, Franchois Hayniet, escollier à Jonquières, Simon Franchois Hayniet, bon garçon, point trompeur, Jehan Jourdain, Simon Jourdain, demourant à Joncquières, Adrien Languepin, Nicolas Ledouche, escollier, Robert Lefebvre, Nicolas Lefeufve, Simon Picart, joune garson à marier, Jacques Piquart, Nicolas Pitiau, Simon Ricart, Jehan Riquart, Mathia Salmon. »

L'école du moûtier de Jonquières réunissait, comme on le voit, un bon nombre d'élèves. On y venait des hameaux de Jaux. Par qui était-elle tenue ? Vraisemblablement par « Loys de Blois, presbre, vicaire

au villaige de Jonquières », ainsi désigné au folio VII du commun des Saints. Louis de Blois devint ensuite curé de Jonquières. Deux contrats, l'un de 1586, l'autre de 1595, attestent qu'il l'était à ces deux dates.

Le missel de Simon Vostre fit place, en 1625, à celui d'Augustin Potier, évêque de Beauvais. Le nouveau missel, « réformé d'après les désirs et les ordres exprès du prélat, selon l'usage et le rite de l'église romaine », rompait en plus d'un point avec la liturgie séculaire de Beauvais. Jusque-là on célébrait la messe suivant l'ordinaire romain français qui remontait à la plus haute antiquité. Charlemagne l'avait trouvé en vigueur, la bulle *Quo primùm tempore* de saint Pie V l'avait respecté. Tous les manuscrits l'avaient scrupuleusement reproduit. Les éditions imprimées s'étaient bien gardées d'y rien changer. Il était en 1625 ce qu'il était en 1200 et au-delà. Son remplacement par l'ordinaire romain fut une des conséquences de la suppression du missel édité par Simon Vostre.

Saint Pie V avait dit : « De même que nous n'entendons pas enlever aux églises, qui, depuis plus de deux cents ans, ont gardé assidûment un usage particulier dans la célébration des messes, le droit ou la coutume de célébrer ainsi, — de même nous permettons que, s'il leur plaît davantage, elles puissent, « du consentement de l'évêque ou prélat et du chapitre entier, célébrer les messes, selon le missel que nous publions. »

L'évêque de Beauvais alla plus loin. Il transforma la permission en injonction : « Nous ordonnons strictement, dit-il, à tous les prêtres et à chacun de ceux qui sont sou-

mis à notre autorité diocésaine de recevoir et de se procurer au plus tôt le missel reconnu et édité par Nous, pour s'en servir dans les messes publiques et privées, sous trois mois, et qu'ils n'aient pas la présomption d'ajouter ou réciter au sacrifice de l'autel des prières ou cérémonies autres que celles contenues dans ce missel, car nous prohibons, abrogeons et interdisons toutes les autres manières de célébrer jusque-là habituellement observées. »

Une telle réforme n'était nullement imposée par le pape. Dans son zèle pour l'unité liturgique, le prélat dépassa la mesure ; il ne respecta même pas absolument la contitution de saint Pie V, en vertu de laquelle on ne pouvait rien ajouter, retrancher ou changer au missel romain. Son missel, tout en se rapprochant « de l'usage et du rite de l'église romaine », conservait « les meilleurs rites et les usages approuvés » de l'église de Beauvais; et toutes les modifications qui avaient été faites, l'avaient été de l'autorité épiscopale seule, sans l'intervention du souverain pontife.

La vérité cependant nous oblige à dire que, si, dans l'ancien missel de Beauvais, le propre du temps, le propre des saints et le commun des saints se rapprochaient déjà sensiblement des parties correspondantes du missel romain, la similitude des textes devint plus grande encore dans le missel réformé ; mais l'ordinaire de la messe romain-français avait vécu. Pour s'en faire une idée maintenant, il faut assister à la messe dite par un carme ou un dominicain. A dater de cette réforme, tous les missels, édités par Simon Vostre, furent condamnés

à disparaître, à Jonquières comme ailleurs. Pour le plus grand nombre, ce fut la destruction à bref délai. On n'en connait plus aujourd'hui que deux exemplaires : celui dont usa Louis de Blois, après bien des vicissitudes, est venu faire panser ses blessures à la Bibliothèque Nationale. L'autre exemplaire appartient au Grand séminaire de Beauvais, auquel il a été légué par Mgr Millière, mort le 22 novembre 1886. Il est mieux conservé que celui de Jonquières, et par une très curieuse coïncidence, le supérieur de l'établissement, qui en a la garde, est actuellement M. l'abbé Lefèvre, doyen du chapitre, originaire de Jonquières.

UN

ANCIEN ÉLÈVE DU COLLÈGE

Alexandre BIDA

Par M. le Comte DE MARSY

Les journaux nous apportent la nouvelle de la mort d'un grand artiste dont les compositions ont eu, il y a vingt ou trente ans, un immense succès, et qui vient de s'éteindre dans un village d'Alsace, à peu près oublié de la génération actuelle.

Alexandre Bida était né à Toulouse en décembre 1813 et il n'avait guère que dix ans lorsqu'il vint à Compiègne où il passa plusieurs années chez son grand'père, qui s'était fixé à Compiègne à la fin du siècle dernier. Médecin des hôpitaux de la ville, praticien distingué, Bida est l'auteur d'une *Topographie médicale de Compiègne*, insérée dans l'*Almanach* de 1788, publié par Bertrand. Le jeune Bida suivit les cours du Collège de notre ville de 1822 à 1826 environ, et il avait toujours conservé un excellent souvenir des années passées par lui dans notre pays où il revint à diverses reprises. Retiré depuis plusieurs années auprès de ses enfants, à Buhl, en Alsace, où il avait des intérêts dans

d'importantes papeteries, il ne faisait plus que de rares séjours à Paris où il venait revoir quelques vieux amis et notamment les membres de la famille Hachette, dont la librairie avait édité ses œuvres les plus importantes.

Jusqu'à ces derniers temps, il n'avait pas cessé d'entretenir à Compiègne une correspondance affectueuse avec un de ses anciens condisciples qui a bien voulu nous aider à rédiger les notes que nous publions ici.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire une de ces lettres, vieille à peine d'un an, écrite à l'occasion de l'envoi qui lui avait été fait de la réimpression de la *Topographie médicale :*

Mon cher ami,

Je te remercie cordialement de m'avoir fait envoyer par la Société historique de Compiègne (que tu voudras bien également remercier pour moi) le numéro de son almanach qui contient la notice médicale de mon grand'père. Il fera partie des documents que je réunis sur mes vieux jours pour mes enfants, n'ayant pas eu le soin d'avoir chez moi un livre de Raison, excellente habitude qui s'est perdue avec le reste.

En te souhaitant, mon cher ami, toutes les consolations que notre âge comporte (je ne dis pas bonheurs), je t'assure de ma vieille et fidèle amitié.

BIDA.

En quittant Compiègne, où il avait pu recevoir de M. Emart, alors professeur de dessin, les premières notions de l'art auquel il devait consacrer sa vie, Alexandre Bida alla

à Paris, où il acheva ses études au collège Stanislas. Cédant alors à une vocation que justifia plus tard son talent, il entra dans l'atelier d'Eugène Delacroix.

C'est surtout comme dessinateur et comme aquarelliste que Bida s'est fait remarquer, bien que l'on possède de lui des toiles et des pastels qui ne sont pas sans mérite. Attiré, à l'exemple de son maître, par l'Orient, il fit plusieurs séjours en Egypte et en Palestine, et rapporta de ses premiers voyages effectués de 1844 à 1848 de nombreuses études qui lui donnèrent l'idée de l'œuvre capitale qui lui survivra, l'illustration des *Evangiles*. Dans cette nombreuse suite de dessins, il entreprit de représenter les différentes scènes de la vie de Jésus-Christ, en plaçant dans les paysages réels des pays qu'il avait parcourus des scènes où les personnages bibliques étaient revêtus des costumes portés encore de nos jours par les habitants de la Palestine et de la Syrie. Le succès de ces dessins, destinés à illustrer une publication luxueuse pour laquelle la maison Hachette n'avait rien négligé, fut considérable, et les amateurs se les disputèrent à prix d'or.

A ce grand travail qui ne comprend pas moins de cent vingt-huit compositions et qui, commencé en 1863 ne fut achevé qu'en 1873, Bida donna en 1886 un superbe pendant, le *Cantique des Cantiques*, dont les vingt-cinq sujets furent gravés par Boilvin et Hédouin. Bida prêta aussi le concours de son crayon, de sa plume et de son fusain pour d'autres ouvrages et notamment pour les éditions complètes des *Œuvres d'Alfred de Musset*, et *d'André Chénier*, de Charpentier, pour un *Molière*, pour l'histoire de *Jeanne*

d'Arc, de Michelet et, en dernier lieu, en 1890, pour un *Shakespeare*. Le *Tour du Monde* publia le récit illustré d'un des voyages de Bida en Palestine.

En 1883, une exposition particulière des œuvres de Bida fut organisée au Cercle de l'Union artistique, alors encore à la place Vendôme. Elle comprenait deux cents numéros, dessins et aquarelles, parmi les plus remarquables desquels on peut citer *Le Grand Condé à Rocroy*, appartenant au duc d'Aumale, le *Massacre des Mamelucks*, esquisse du dessin du musée du Luxembourg, et surtout le *Mur de Salomon*, magnifique étude, à M. Osiris, qui, à un sentiment artistique très élevé, joint un étonnant effet de vérité que nous avons été tout heureux de retrouver lorsque, dans le cours d'une mission scientifique à Jérusalem, peu d'années après le voyage de Bida et ayant pour drogman, le maronite qui avait été aussi celui du peintre, nous sommes arrivés au pied de cette construction cyclopéenne devant laquelle, chaque vendredi, les juifs viennent pleurer et se lamenter.

Dans l'exposition de ses œuvres, Bida avait compris trente-cinq aquarelles, d'après les maîtres, exécutées alors que, dans la plénitude de son talent, il déclarait, dans des lettres datées de Florence et de Venise, qu'il ne fallait jamais cesser d'étudier les grands peintres de la Renaissance, et il en donnait l'exemple en copiant alternativement Raphaël et Véronèse, Holbein et Rembrandt.

Tout méridional, on l'a souvent dit, es né poète, Bida n'a pas manqué à cette tradition, et après avoir illustré Musset, il vou-

lut traduire une des œuvres les plus délicates du moyen âge, *Aucassin et Nicolette* et c'est avec un rare bonheur d'expression qu'il rendit cette chantefable du XIIe siècle qui, au dire d'un critique autorisé, M. Gaston Raynaud, mérite de prendre place à côté de *Daphnis et Chloé*, et de *Paul et Virginie*. Le passage suivant en donnera mieux l'idée qu'une froide analyse :

Un jour je vis un pèlerin
Qui s'en venait du Limousin :
Il était frappé de vertige.
Il gisait couché dans un lit
Sans voix, sans souffle, déconfit
Et mal en point. Mais, ô prodige !
Près du lit tu vins à passer ;
Tu soulevas, sans y penser,
Ta robe et ton manteau d'hermine,
Et ta chemise de blanc lin ;
Il aperçut ta jambe fine,
Et fut guéri le pèlerin ;
Du lit il se leva sur l'heure
Et retourna, gaillard et sain
En son pays de Limousin.
Douce amie, ô toi que je pleure
Ma Nicolette, ô mon amour,
Au doux aller, au doux retour,
Au doux maintien, au doux langage,
Aux doux baisers, au doux visage,
Au front blanc plus pur que le jour,
Contre toi quelle âme inhumaine
Pourrait se sentir de la haine ?...

A ce charmant poème pour lequel un membre de l'Institut, M. Gaston Paris, voulut écrire une préface, Bida joignit une série de compositions qu'il ne laissa à personne le soin de graver à l'eau forte. C'est en 1878 que ses amis, les Hachette, publiè-

rent ce livre devenu aujourd'hui une rareté bibliographique.

De haute stature, avec sa longue barbe qui lui donnait l'aspect d'un oriental, homme du monde, aimable et distingué, Bida eut à Paris, pendant près d'un demi-siècle, les plus grands succès dans le monde; il fut, à plusieurs reprises, sous l'Empire, invité au palais de Compiègne. On commencera dans quelques jours la construction de nouveaux bâtiments au Collège de Compiègne; ne pourrait-on y réserver, dans les couloirs ou dans les salles de réunion, des tableaux pour y inscrire les noms des anciens élèves qui se sont distingués, soit par leur courage, soit par leurs mérites ou leurs talents? Ne serait-il pas convenable aussi de placer dans la salle du Conseil la liste des hommes que le Collège a eu l'honneur de compter parmi ses maîtres? Que sur la première de ces listes on inscrive le nom d'Alexandre BIDA, pendant que sur l'autre on tracera celui d'Augustin THIERRY, le grand historien, qui y remplit, en 1813, les fonctions de régent de cinquième.

Compte Rendu des Travaux

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Pendant l'année 1894

PAR M. LE COMTE DE MARSY, SECRÉTAIRE

Lu à la séance du 17 janvier 1895.

Messieurs,

J'aurais désiré vous présenter seulement un résumé sommaire des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler, mais mon rapport a pris peu à peu des dimensions que je suis tenté de trouver exagérées, aussi je vous prie de vouloir bien, dès le début, en excuser l'étendue et m'accorder une fois de plus la bienveillance dont vous m'avez déjà donné tant de preuves à de fréquentes reprises, depuis bientôt vingt-sept ans que vous n'avez cessé de m'investir des fonctions de secrétaire de votre Compagnie.

Dans la séance générale tenue en 1893, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Société, M. le président de Roucy, cédant à des instances souvent répétées, avait consenti à nous donner un aperçu des découvertes fai-

tes dans la forêt de Compiègne pendant la durée des fouilles exécutées sous sa direction. C'était la première fois qu'il voulait bien nous exposer le résultat de ses recherches et il nous avait promis de rédiger enfin ce travail que, depuis vingt-cinq ans, on ne cessait de solliciter de lui. La mort imprévue de M. de Roucy ne lui a pas permis de tenir sa promesse. Heureusement, M. Cauchemé, qui a été son collaborateur et qui a exécuté les plans des fouilles et dessiné les objets trouvés dans une suite d'albums déposés aujourd'hui au musée de Saint-Germain, a bien voulu essayer de combler cette lacune en entreprenant la description des localités explorées et en l'accompagnant de nombreux dessins. Dans une première lecture, il a signalé la disposition des constructions souterraines dont les substructions existent dans diverses parties de la forêt. Dans la séance de ce jour, il doit nous parler des tombes gallo-romaines et de leurs dispositions dans les divers cimetières de la forêt. Grâce à M. Cauchemé, nous aurons ainsi, non pas une interprétation scientifique comme celle que se proposait de faire M. de Roucy, mais une description complète des découvertes effectuées à grands frais dans les dernières années de l'Empire. Plus tard, d'autres pourront venir qui se chargeront de mettre en relief et de faire ressortir le grand intérêt que présente pour l'archéologie gallo-romaine l'étude de la forêt de Compiègne.

Le musée gallo-romain, autrefois conservé au Palais de Compiègne, renfermait une importante collection de monnaies gauloises actuellement déposée au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye ; dans un article récemment publié dans la *Revue numismatique*, M. H. de la Tour a étudié cette série de pièces et nous signalons, en passant, ce travail à nos confrères.

L'an dernier, M. Louis Laze a commencé à nous donner le résultat de l'analyse que,

comme chimiste, il avait entreprise des poteries fines recueillies dans la forêt, notre confrère nous a donné, dans une récente séance, une suite de ce travail en examinant les poteries grossières et les grès cérames. Lorsque M. Laze aura terminé l'enquête qu'il poursuit, nous posséderons ainsi une série de renseignements techniques qui prendront place à la suite des recherches des Brongniart, des Daubrée et des Berthelot.

L'an dernier, M. Arthur Bazin nous avait lu une étude considérable consacrée à la vie et aux œuvres de Marc-Antoine Hersan, étude dont l'impression s'achève dans notre *Bulletin*. M. Bazin a continué à vous entretenir de divers points d'histore locale, d'abord dans un travail plein de renseignements curieux sur l'ancien pont de Compiègne et depuis dans un mémoire dont vous n'avez entendu que les premiers chapitres sur Compiègne pendant l'occupation espagnole de 1636 à 1638. — Notre confrère ne nous a communiqué que ces travaux, mais je tiens à rappeler qu'à eux ne se bornent pas ses recherches de cette année et qu'il a donné au *Cabinet historique d'Artois et de Picardie* un mémoire sur l'Ermitage du Saint-Signe et un autre sur la réception à Compiègne d'un régiment en 1632.

Après nous avoir retracé l'histoire de l'enseignement dans l'Oise, depuis ses origines, M. l'abbé Morel nous a fait connaître un chapitre intéressant de l'histoire de la charité dans le diocèse de Beauvais au XVIIe siècle.

M. Charles Garand recueille chaque jour dans le Palais de Compiègne, dont la garde lui est confiée, d'intéressants souvenirs et de curieux détails que son esprit observateur sait mettre à profit et qu'il veut bien nous faire connaître sous une forme littéraire. Sa première lecture a eu pour objet les œuvres d'art réunies au musée de Compiègne, et il les a examinées en artiste et en poète, cherchant avant tout à dégager l'impression qu'elles pro-

duisent sur le visiteur. Parfois une modeste toile reproduisant un sujet touchant a pour lui plus d'importance qu'une vaste et froide composition académique.

Refaisant, après M. Leveaux, l'histoire du théâtre de la Cour sous l'Empire, il nous conduit alternativement sur la scène et dans la salle, nous intéressant par ses réflexions piquantes et ses ingénieux rapprochements.

Depuis un an, on ne cesse de parler des Russes, ils sont à la mode et notre chroniqueur en profite pour nous raconter *la Légende de l'ours du Palais de Compiègne*, ours tué par l'empereur Alexandre II et offert à l'Impératrice. Le château est grand et M. Garand est loin de l'avoir encore exploré en entier, aussi pouvons-nous espérer qu'il tirera encore de ses portefeuilles et de ses archives le sujet de nombreuses lectures qui ne le céderont pas en intérêt à celles dont nous venons de parler.

Du Palais à l'invasion allemande de 1870-71, la transition est facile. Les prussiens l'ont occupé pendant près d'une année, le roi actuel de Saxe alors prince royal, Manteuffel et d'autres chefs militaires y avaient établi leur quartier général et plus d'une fois ils y virent venir les habitants de Ressons et des communes voisines dont M. Benaut nous raconte les impressions, impressions tristes, écrites le plus souvent en présence de l'ennemi, alors que cependant tout espoir ne semblait pas banni du cœur des patriotes qui ne pouvaient se résigner à voir ainsi notre pays envahi. Les détails curieux abondent dans les souvenirs de M. Benaut, et il a su rajeunir un sujet qui semblait épuisé. Mais, près de vingt-cinq ans se sont écoulés depuis l'*Année terrible* et il est bon d'en raviver la mémoire.

Qui de nous n'a dans ses cartons d'anciens documents et de vieux parchemins, des autographes ou des plaquettes, des croquis ou des gravures? On hésite à les communiquer parce qu'ils soulèvent des problèmes dont on ne veut

pas prendre la peine de rechercher la solution et, un beau jour, vieux papiers et vieux dessins s'en vont chez l'épicier sans avoir été déchiffrés ou étudiés. Que chacun cherche dans ses tiroirs et vienne les vider, disant j'ai ceci, j'ai cela, en mettant à la disposition de ses confrères ces richesses inconnues. C'est ce qu'a fait M. Coudret qui, à notre dernière séance, nous a apporté des montres des garnisons de Compiègne et de Pierrefonds pendant la Ligue, des contrats, des menus, dont il nous a promis la copie.

Tel aussi M. le docteur Lesguillons servi par le hasard, lorsque dans la maison d'un paysan on lui a donné comme sous-main, pour écrire une ordonnance, une vieille Bible sur le feuillet de garde de laquelle était rapporté le détail d'un terrible accident arrivé sur la rivière d'Oise en 1777 et où de nombreux imprudents perdirent la vie.

De cette indication MM. Bazin, Benaut et d'autres ont su tirer parti, nous expliquant les circonstances dans lesquelles la catastrophe s'était produite et nous faisant connaître les noms des victimes.

En demandant à la Bibliothèque nationale un ancien missel de Beauvais, M. l'abbé Morel se désolait d'en voir les marges tachées d'encre, couvertes d'essais calligraphiques, mais son chagrin a été atténué lorsqu'il a lu parmi ces griffonnages les noms des élèves qui fréquentaient, de 1530 à 1540, l'école de Jouquières et qu'il a pu juger par ces spécimens, par ces brouillons d'actes et par ces paraphes enjolivés, du degré d'instruction que les jeunes gens recevaient alors au Moustier.

Ne condamnons pas, sans les lire du moins, ces feuillets mutilés ; c'est parmi eux que M. Léopold Delisle a retrouvé les plus anciens documents typographiques, qui n'ont échappé au pilon que pour former, agglutinés les uns aux autres, les cartons des premières reliures égères qui suivirent les lourdes couvertures

aux ais de bois de nos manuscrits et de nos premiers incunables. J'aurais été heureux d'en retrouver, en rédigeant le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Compiègne dont le Ministre de l'Instruction publique m'avait confié le soin, mais je n'ai pas eu cette bonne chance que je souhaite à ceux qui dépouilleront les archives de nos communes et trouveront parfois dans la couverture d'un registre de catholicité quelque ancien parchemin mutilé par le couteau du relieur, mais encore lisible comme ces chartes carlovingiennes de Saint-Martin-de-Tours que M. de Grandmaison rencontra, il y a quelques années, dans un greffe d'Indre-et-Loire, à Loches, si je ne me trompe.

Certaines sociétés savantes font avec raison une large place aux *exhibitions* et leurs procès-verbaux, ceux de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, par exemple, débutent par l'énumération d'objets présentés à l'admiration ou à l'étude de leurs confrères par ceux qui en sont soit les heureux possesseurs, soit seulement les détenteurs momentanés. C'est ce que nous voudrions avoir plus souvent à enregistrer ; aussi devons-nous remercier particulièrement M. le docteur Lesguillons de nous avoir montré une urne en bronze décorée du buste de Louis XVI, œuvre de premier ordre exécutée en 1793 pour renfermer du linge taché du sang du Roi martyr, et M. Eug. Mauprivez de nous avoir apporté également un beau dessin sur parchemin représentant les sept plaies d'Egypte.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'émotion qui se produisit dans notre ville, lorsqu'au printemps on apprit la prochaine mise en vente de la chapelle de Saint-Nicolas et de ses boiseries. La Société crut devoir, par une énergique protestation adressée à M. le maire de Compiègne, lui signaler cet acte de vandalisme qui aurait privé notre ville d'un monument qui, par sa décoration artistique, était

depuis longtemps signalé à l'attention de tous les amateurs.

M. Chovet voulut bien écouter favorablement notre requête et après avoir fait une démarche auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique afin d'obtenir le classement comme monument historique de la chapelle Saint-Nicolas, il obtint du Conseil municipal un vote qui lui permit de traiter avec la Commission des hospices et de faire l'acquisition de cet édifice, ainsi que d'une partie importante des anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu et notamment des constructions datant de l'époque de Saint-Louis. Aujourd'hui la conservation de la chapelle Saint-Nicolas est assurée et vous joindrez vos remerciements à ceux que nous avons déjà adressés à cette occasion, à M. le Sénateur-Maire et aux membres du Conseil municipal.

En perçant la rue nouvelle dont l'ouverture avait été décidée au milieu de ces bâtiments, on a, lors de la démolition de la sacristie, découvert un certain nombre de débris de sculptures que M. Blu a recueillis avec soin et fait déposer au musée Vivenel dont il est le zélé conservateur.

En parlant du musée, nous tenons signaler la libéralité dont il a été l'objet de la part des enfants de M. de Roucy qui lui ont offert une vitrine remplie d'objets gallo-romains recueillis par notre regretté confrère dans les environs de Compiègne. Divers objets et notamment un fragment d'agraffe en émail translucide ont été par votre entremise déposés au musée, ainsi que des armes gallo-romaines et des rouelles découverts à Palesnes par M. Lelorrain et offertes en son nom par M. Rendu.

Je ne mentionnerai que pour mémoire les publications périodiques, les ouvrages et les brochures qui vous ont été adressés, et qu'ainsi chaque année, vous avez déposés à la bibliothèque de la ville. Le nouveau bibliothécaire,

M. Ridoux s'occupe de mettre en ordre et de classer ces livraisons.

Je dois par exemple rappeler d'une manière spéciale le don qui vous a été fait par Mme la marquise de l'Aigle, née Greffulhe de douze volumes des publications de la Société des Bibliophiles Français, ouvrages intéressants par leur objet et précieux par leur rareté, et dont je vous ai fait connaître le contenu dans une communication spéciale.

Depuis plusieurs années, M. le duc de Narbonne avait mis à notre disposition une somme de 500 francs pour un concours dont l'objet était le relevé et le projet de restauration d'une habitation rurale du moyen âge, le Saussoy, auprès de Ribécourt. Jusqu'à présent nous n'avions pu, faute de travaux sérieux, décerner le prix proposé, lorsqu'une étude répondant aux conditions du programme nous a été adressée par M. Albert Polart, dessinateur, élève de M. Henri Bernard. Le jury que vous aviez nommé a décerné enfin cette année ce prix à M. Polart.

Notre Société a été représentée comme chaque année au Congrès des sociétés savantes de la Sorbonne, non seulement par plusieurs délégués, mais par deux communications lues à la Section d'histoire, l'une par M. Sorel, sur le jeu de la Choule et ses origines, l'autre par M. l'abbé Morel sur diverses chartes communales de nos environs. Nous ne pouvons donner une meilleure preuve de l'accueil qui a été fait aux nouveaux travaux de nos confrères qu'en ajoutant que le Comité des Travaux historiques les a désignés pour être publiés, l'un dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, l'autre dans la *Revue historique de législation*, faveur aujourd'hui réservée à un très petit nombre des mémoires lus aux congrès.

Les membres de la Société sont essentiellement voyageurs, et saisissent toujours avec empressement les occasions qui leur sont

offertes d'aller visiter de nouvelles régions et prendre part aux travaux des divers congrès qui se tiennent en France et à l'étranger. Au mois de mai, ils étaient à Saintes et à La Rochelle, au Congrès archéologique de France, en juin, à Sens, aux fêtes données pour le cinquantenaire de la fondation de la Société archéologique de cette ville, en septembre enfin au Congrès de la fédération des Sociétés historiques de Belgique, à Mons. Ces voyages n'ont pas été les seuls, et sous la conduite de M. le président Sorel, une délégation imposante de la Société assistait aux fêtes de la délivrance d'Orléans les 7 et 8 mai.

Une circonstance exceptionnelle pour nous les avait attirés par-dessus tout. Le panégyriste de Jeanne-d'Arc était, vous ne l'avez pas oublié, l'éminent Cardinal que la Société a eu l'honneur d'avoir autrefois à sa tête et qui, par sa présence au milieu de nous aujourd'hui, a tenu à nous montrer que le Prince de l'église n'a pas oublié ses amis de Compiègne. Tous vous vous associerez à moi, pour lui en exprimer notre respectueuse gratitude.

Deux excursions ont eu lieu cette année et ont obtenu un grand succès. La première a eu pour but la visite de ce géant de pierre qui s'appelle le château de Coucy; dans la seconde, nous avons parcouru un certain nombre des localités les plus intéressantes de la vallée de l'Oise, depuis Saintines jusqu'à Saint-Christophe-en-Halatte, où nous avons reçu le plus gracieux accueil de M. Frank-Chauveau, sénateur de l'Oise.

On le voit, la Société historique, non contente de poursuivre des recherches sérieuses dans des archives et de lutter le bon combat pour la conservation de nos monuments historiques, ne cesse de se répandre au dehors, d'y chercher des points de comparaison dans l'étude des monuments des autres pays, d'entretenir des relations avec les savants des diverses provinces et d'activer par ses courses

dans les environs, le zèle de nos compatriotes pour la recherche des antiquités locales.

Si nous avions à modifier notre titre, nous pourrions joindre à sa dénomination de société historique, celle d'association des touristes, comme cela a lieu dans quelques provinces, mais les désignations les plus simples sont toujours les plus claires et l'histoire n'est-elle pas toujours le but auquel tendent nos recherches qu'elles se fassent dans quelque dépôt d'archives ou devant quelqu'un de ces monuments romans si nombreux dans notre pays et dont un de nos correspondants, M. Eugène Lefèvre-Pontalis vient de commencer l'étude dans une monumentale publication.

Jusqu'à ce jour aucune dame n'avait demandé à faire partie de la Société lorsque dernièrement l'une d'entre elles en ayant manifesté le désir, nous avons été heureux de l'admettre dans nos rangs, suivant en cela l'exemple que nous donnent depuis longtemps la Société de l'Histoire de France et la Société de l'Histoire de Paris, ainsi que le Comité archéologique de Senlis et la Société historique de Pontoise. Rien, du reste, dans nos statuts ne s'opposait à l'admission des dames auxquelles nous avions déjà offert de participer à quelques unes de nos excursions. Nous ne doutons pas que l'exemple ainsi donné ne soit suivi et nous aurons ainsi un nouvel élément pour la prospérité de la Société et l'accroissement de nos ressources financières.

Désireux d'assurer l'existence définitive de la Société par sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique, vous avez bien voulu nous confier à M. le président Sorel et à moi le soin de poursuivre dans ce but des démarches toujours longues, en vue d'obtenir le décret nous accordant la personnalité civile.

Nous nous sommes conformés à votre désir et avons établi en conséquence les pièces nécessaires, qui sont aujourd'hui au ministère

de l'Instruction publique. L'accueil qui nous a été fait nous permet d'espérer d'arriver à un heureux résultat, mais vous savez tous quelles sont les lenteurs des enquêtes administratives ; cependant nous croyons que ce n'est plus qu'une affaire d'assez courte durée, et c'est afin d'éviter de nouvelles élections que vous avez décidé à la dernière séance, de maintenir provisoirement ses pouvoirs au bureau, jusqu'au jour où vous connaîtriez la décision du Conseil d'Etat.

Nos publications vont marcher avec une plus grande activité que par le passé, par suite des ressources que nous procurent les cotisations de nos membres titulaires, dont le nombre dépasse aujourd'hui cent cinquante et grâce aux revenus que nous a ménagés une sage administration de nos finances.

Vous avez déjà reçu un 3e fascicule des procès-verbaux qui vous donne le compte-rendu de nos séances de 1894, et quelques-unes des lectures qui ont été faites. Le mois prochain, nous comptons vous donner le huitième volume de nos *Bulletins* contenant des travaux d'une plus longue étendue dus à MM. l'abbé Morel, Balny d'Avricourt, Sorel, de Bonnault et Bazin ; l'impression du cartulaire de Saint-Corneille, dont vous avez reçu en avril dernier le premier fascicule, marche régulièrement, et pour répondre au désir que vous avez exprimé l'éditeur le fera précéder d'une note sommaire sur l'histoire de l'abbaye compiégnoise et sur le plan de la publication.

Nous nous proposons d'y joindre quelques planches et, déjà, nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. Blu, faire copier une vue d'ensemble de l'abbaye au XVIIe siècle, d'après un dessin fort endommagé qui existe à la bibliothèque de la ville.

D'autres publications sont en préparation, notamment le travail de M. Cauchemé sur les fouilles faites dans la forêt de Compiègne, sous

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Séance du 24 Février 1895.

Présidence de M. Alexandre **Sorel**

—

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. le comte de Marsy, secrétaire, est adopté.

La correspondance comprend une lettre de la Commission de la fête de charité, sollicitant de la Société un lot pour la tombola organisée au profit des pauvres.

La Société décide, qu'afin de s'associer à cette œuvre de bienfaisance, elle enverra, comme lots, un exemplaire du plan de Compiègne, de Chandellier, et un de la reproduction de la vue de Jollain.

M. l'abbé Marsaux adresse l'indication d'une pièce qui figurait dans le dernier catalogue de Charavay. C'est la nomination, par Marguerite de Valois, reine de Navarre, de Mathieu Tello, comme « courtier de toile » de la ville de Compiègne, datée d'Usson, le 14 janvier 1587.

M. le président annonce la mort de deux membres titulaires, décédés depuis la dernière séance : M. Célestin *Lagache*, ancien sénateur, officier de la Légion d'honneur, dont nous avions pu admirer encore, il y a deux ans, dans une de nos excursions, la verte vieillesse et d'esprit toujours jeune, et M. Jules *Tassart*, artiste distingué et excellent confrère.

M. *Collin*, rue du Petit-Château, à Compiègne, présenté par MM. Benaut et Méresse, et M.

l'abbé *Vattier*, chanoine honoraire de Nazareth, aumônier du couvent de Saint-Joseph, à Compiègne, présenté par MM. les abbés Philippet et de Maindreville, sont admis en qualité de membres titulaires.

Parmi les ouvrages, déposés sur le bureau, figurent, en dehors des publications périodiques envoyées par les sociétés savantes : *Jeanne-d'Arc, le duc de Lorraine, le sire de Baudricourt*, par M. Léon Mougenot, Nancy, un volume in-4° ; *Le Combat de Nuits (1870)*, par M. le commandant Palat, Paris, in-8° ; *En Belgique*, par le comte de Marsy, offerts par leurs auteurs.

M. le président signale dans le catalogue des Incunables de la bibliothèque de Besançon, œuvre posthume d'Auguste Castan, plusieurs ouvrages de Pierre d'Ailly.

M. le secrétaire lit une lettre adressée par M. Lequint, ancien entrepreneur, aux membres de la Société historique, au sujet du monument qu'il avait projeté d'élever au major Otenin, tué en 1814, pendant la défense de Compiègne contre les Alliés. M. Lequint, demande à la Société de vouloir bien reprendre son œuvre et lui remet tous les documents qu'il avait réunis et les listes de souscripton s'élevant à un chiffre qui permettrait d'ériger, à l'organisateur de la défense de Compiègne, un monument surmonté de son buste.

Après une discussion, à laquelle prennent part plusieurs des membres présents, M. le président propose, à la Société, d'adresser des remerciements à M. Lequint pour la confiance qu'il veut bien lui témoigner et de nommer une commission chargée d'examiner le projet présenté par M. Lequint, et, s'il y a lieu, de chercher les moyens de le réaliser. Cette commission se composera des membres du bureau et de MM. Benaut, le général comte de la Salle, Méresse, Palat et Z. Rendu.

M. Bazin continue la lecture de son travail sur l'invasion espagnole à Compiègne en 1636.

Après avoir achevé de faire connaître les détails relatifs à la peste qui désola la ville pendant près de deux ans, il rappelle le vœu par lequel, à la suite de ce terrible fléau, Louis XIII consacra le royaume de France à la Vierge et raconte le vœu spécial fait à Notre-Dame-de-Liesse par la municipalité et les habitants de Compiègne, l'offrande d'un cœur en argent qui fût porté solennellement. Le récit de ce voyage, fait dans des charrettes et pour lequel on avait emporté de nombreuses victuailles, offre de piquantes anecdotes. Puis viennent les difficultés financières, on établit des impôts, on recourt aux emprunts et afin d'obtenir le concours des gens en crédit, la ville leur offre de belles boîtes de confitures et des pâtés savoureux.

M. Benaut offre à la Société, au nom de l'auteur M. Baras, adjoint à Liancourt, une « Monographie du canton de Liancourt » (Clermont, Daix, 1894, in-12, 412 p.), et présente cet ouvrage en ces termes :

« *La Monographie du canton de Liancourt,* pour ce qui concerne l'état actuel de cette région du département de l'Oise, ne renferme que peu de choses inédites, dit l'auteur trop modeste de ce travail.

« Quant au passé, cette histoire du canton de Liancourt réunit les documents épars dans divers ouvrages de dates plus ou moins anciennes, coordonnés de manière à en faire un ensemble aussi utile qu'attrayant.

« Cambry, Graves, le marquis de la Rochefoucault-Liancourt et M. Lemas, ont été mis à contribution par M. Baras, adjoint au maire de Liancourt, dont le livre intéressant fera connaître à la génération actuelle, le canton de Liancourt depuis les temps les plus anciens de notre histoire locale, jusqu'à l'établissement des industries modernes renommées dans les deux mondes, et qui ont transformé la région à tous les points de vue.

« L'ouvrage est divisé en trois parties : la

description physique du pays, les cours d'eau, les voies de communication ; les productions comparées de l'Agriculture ; le progrès cultural dû aux La Rochefoucauld. L'industrie du canton avant 89 et sa rénovation par les Latour, les Albaret, les Bajac, dont les maisons sont universellement connues. L'organisation administrative complète du canton, avec les établissements de bienfaisance, sont compris dans la première partie.

« La deuxième contient l'historique de chacune des 24 communes du canton et notamment de curieux détails sur les familles des Duplessis et de La Rochefoucauld-Liancourt et aussi sur l'école nationale et les vétérans installés d'abord à Liancourt et qui, transférés au château de Compiègne, y constituent le Prytatanée national, puis plus tard l'Ecole des Arts et Métiers.

« Enfin, la troisième partie traite de l'invasion allemande de 1870-71, dans le canton de Liancourt, d'après M. Lemas, où des faits douloureux de guerre sont patriotiquement présentés à la jeunesse actuelle.

« Les indications qui précèdent suffisent pour se rendre compte de la valeur de cette Monographie, qui devrait se trouver dans toutes les bibliothèques publiques de l'Oise et dans chaque famille du canton de Liancourt, car l'histoire locale doit être la première étude de tout enfant à l'école et de tout électeur qui ne doit déposer son bulletin de vote que guidé par les enseignements du passé de son pays. »

Reprenant la lecture du travail qu'il a entrepris sur l'invasion allemande dans le canton de Ressons, en 1870 et 1871, et dont les premiers chapitres ont paru dans la *Gazette de l'Oise*, M. Benaut expose les questions financières soulevées par la perception des impôts dont les Prussiens s'étaient attribué le montant et qui durent être payés même pendant l'armistice.

M. Méresse communique, sous ce titre, *Une épave des Archives de l'Abbaye de Saint-Corneille*, un acte sur parchemin de 1348, passé devant le garde de la Prévôté de Paris et par lequel Marie, femme de feu Magnan Aulchez, bourgeois de Paris, donne à Dom Robert Harel, son frère moine de cette abbaye, un muid de vin, que celui-ci donna plus tard à son couvent pour l'entretien du luminaire du Saint-Sacrement. Cette famille Harel était alors une des plus considérables de Compiègne et le nom du maire Foukart Harel est encore inscrit sur la bancloke du beffroi.

Où était située cette vigne qui resta la propriété de l'abbaye : est-ce à Margny, comme semble l'indiquer une côte postérieure mise au dos de la pièce, mais où l'abbaye ne paraît pas avoir jamais possédé de vignoble; où est-ce à Jaux où on trouve un emplacement désigné sous le nom de « Vigne du Frère-Robert ? » M. Méresse ne doute pas qu'un jour ou l'autre M. l'abbé Morel ne puisse éclaircir cette question, lorsqu'il aura à donner place à cette pièce dans le Cartulaire de Saint-Corneille.

M. Z. Rendu présente une plaque en cuivre très finement gravée, dont il a fait récemment l'acquisition et qui se trouvait parmi les objets sans valeur vendus après la suppression de l'Hôtel-Dieu. Elle présente neuf types d'étiquettes gravées en taille douce, dans le style Louis XVI, avec réminiscence partielle des compositions décoratives de l'époque Louis XVI. Dans les premières années de ce siècle, on a ajouté, sur la plupart d'entre elles, l'inscription suivante : *Pharmacie des Hospices civils, rue du Vieux-Pont, à Compiègne*, qui indique que ces étiquettes étaient placées sur des médicaments vendus ou distribués à des malades soignés en dehors de l'Hôtel-Dieu.

M. Z. Rendu veut bien mettre à la disposition de la Société cette planche qui pourra être reproduite et donnera une idée du carac-

tère artistique et du luxe de l'ornementation de ces étiquettes.

M. l'abbé Vattier, après avoir remercié ses nouveaux confrères de son admission, leur communique un document de la fin du XVIIIe siècle qui intéresse tout particulièrement Compiègne et qui n'a pas été cité par M. Plion, dans son *Histoire du Collège de Compiègne.* C'est le Palmarès de la « Distribution solennelle des prix remportés au Collège royal de Compiègne, le 13 août 1784 », simple feuillet imprimé des deux côtés et qui, bien que ne portant pas son nom, sort certainement, d'après les caractères et les ornements, de l'imprimerie Compiègnoise de Bertrand.

Les classes qui y figurent sont la rhétorique, la troisième, la quatrième, la cinquième et la sixième. Les noms des pensionnaires s'y mêlent à ceux des externes et à côté de nos concitoyens Capeaumont, Pillon, Le Cornier, Laroche, Mansuy, Alix, de Saint-Maurice, d'Essigny Méresse, on rencontre Danniaux, de Lille ; Scribe, d'Heudicourt, en Artois ; Sarraire, de Paris ; de Lassus, Barbedienne, etc. Le prix de sagesse, accordé à la pluralité des suffrages des pensionnaires, fut mérité par M. de la Marnierre, élève de rhétorique, qui ne paraît pas avoir brillé autant par son intelligence que par sa conduite, car il n'obtint qu'un deuxième second prix d'amplification française et un second accessit de vers.

M. de Marsy demande à remettre à une prochaine séance sa lecture sur le poète Roucher et son séjour aux environs de Compiègne. L'ordre du jour de cette séance comprendra aussi la suite des travaux de MM. Bazin et Benaut, et la présentation par M. Méresse, d'un livre de prix provenant du Collège de Compiègne.

Achat de vin par des religieux picards au XVIIIe siècle

PAR

Le Baron X. DE BONNAULT D'HOËT.

La vigne cultivée jadis dans presque toutes les communes de l'Oise et de la Somme, tend à disparaître. Ce n'est plus qu'un souvenir, et encore ! Quand les habitants d'un village consultent leur cadastre, quelle n'est pas leur surprise en voyant appelé, *les vignes*, quelque coteau crayeux, où ils ne récoltent plus que des pommes de terre ! Le sol s'est-il refroidi, par suite de je ne sais quels phénomènes cosmiques ? Sans parler de l'influence des astres, sujet trop élevé pour moi, n'aurions-nous pas défriché trop de forêts ? Ou bien serions-nous plus difficiles que nos aïeux ?

C'est d'ordinaire l'explication admise et j'y souscris volontiers, pourvu qu'on ne prétende pas trop l'appuyer sur la difficulté des communications. On oublie combien certaines villes, comme Amiens et Compiègne, ont joui de tous temps, de faciles arrivages par eau. Les vins de Bourgogne n'ont qu'à descendre la Seine jusqu'à Paris, d'où les bateliers de l'Oise qui sont venus approvisionner la capitale, les rapportent à peu de frais. Aussi, quand la ville de Compiègne héberge des hôtes illus-

tres, et la liste en est longue dans nos registres municipaux, toujours on leur offre du vin de Beaune.

La situation d'Amiens n'est pas moins avantageuse. Ayant eu à étudier les comptes du péage de Picquigny au XIIIe siècle, je dus refaire mon éducation gastronomique fort négligée. A cette époque lointaine les vins les plus renommés de France et de l'étranger, remontaient le cours de la Somme. Il en venait d'Espagne et même des côtes de la Méditerranée, d'Alicante !

Tout le monde assurément, et aujourd'hui pas davantage, ne peut prétendre à ces vins de choix. C'est d'un cru beaucoup plus modeste et moins éloigné que je veux vous raconter l'emplette. Grâce à votre amour pour tout ce qui est local, peut-être que ce vin de pays pourra vous plaire, d'autant que vous n'aurez pas à le goûter... *De l'Ile de France* de 1728. Il était destiné à des religieux et aura du moins l'avantage de ne pas prêter à des plaisanteries démodées sur l'intempérance des moines.

Les acquéreurs sont les Prémontrés d'Amiens. « Leur couvent, au dire du Père Daire qui écrivait presque à cette époque, n'a pas toujours été aussi florissant ». Venus à Amiens dès 1124, quatre ans après leur fondation par saint Norbert, archevêque de Magdebourg, ils n'ont occupé d'abord qu'un petit prieuré hors de la ville, là où s'étend aujourd'hui la place Saint-Firmin. Les libéralités des seigneurs leur procurent bientôt un établissement plus considérable, mais toujours hors des murs, dans les terrains où s'élève actuellement la gare Saint-Roch. La situation était dangereuse, d'autant que, suivant un usage alors très fréquent, ce couvent était double et renfermait aussi des femmes. Elles n'y restèrent pas longtemps, mais les religieux en dépit des guerres tinrent bon dans leur prieuré devenu l'abbaye de Saint-Jean. Elle venait d'être détruite encore une fois par les Espagnols, quand

Henri IV rentrant en vainqueur dans Amiens, les Prémontrés se décidèrent à le suivre. Le couvent qu'ils élevèrent alors, en lui conservant le nom d'abbaye de Saint-Jean, sert actuellement de lycée.

Malgré de nombreuses modifications, on peut en admirer encore la belle ordonnance et le pur style Louis XIII. C'est que les travaux furent menés rapidement. L'église consacrée dès 1608 par l'évêque Geoffroy de la Marthonie était terminée dix ans après. Elle était digne d'abriter l'insigne relique de saint Jean-Baptiste donnée au XIIIe siècle par Wallon de Sarton. Le chœur était surtout remarquable par ses vastes proportions et ses stalles fleurdelysées ornées de nombreuses sculptures représentant les principaux saints de l'ordre. Le lutrin était l'œuvre de Nicolas Blasset.

Quelques années plus tard, le célèbre sculpteur amiénois devait exécuter pour cette église une de ses vierges les plus populaires. Condé, récemment nommé gouverneur de Picardie, visitait cette abbaye peu de jours avant de rejoindre son armée. Un simple frère, Norbert, lui annonça qu'il serait victorieux, s'il invoquait Notre-Dame et lui promettait une statue. Bossuet a retracé en des termes qui sont dans toutes les mémoires, le saisissant tableau du vainqueur de Rocroy s'agenouillant sur le champ de bataille pour remercier le Dieu des combats; Blasset a acquitté le vœu du prince, et le peuple a donné à cette vierge le nom de Notre-Dame de la Victoire. Rachetée en 1832, par l'abbé Léraillé, curé de Saint-Remi, cette statue est conservée dans cette église actuellement en reconstruction.

Même au point de vue étroit d'une acquisition de vin, il n'est pas hors de propos de connaître un peu ceux qui vont l'acheter et qui doivent le boire. Peut-être en est-il parmi vous qui voudraient savoir combien il y avait alors de religieux dans ce couvent ? La statistique est une si belle science, qu'il serait facile de

calculer la consommation quotidienne de chacun, à moins que la récolte n'ait été particulièrement favorable en 1728 et que les moines, en gens prudents, n'aient voulu faire une ample provision. D'après le rapport de l'intendant, il y avait au commencement du XVIIIe siècle dix-neuf religieux dans l'abbaye de Saint-Jean, et leurs revenus montaient à 7.000 livres tandis que ceux de l'abbé atteignaient 17.000 livres.

En 1728, l'abbé commendataire était Louis-Gaston de Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Orléans et trésorier de la Sainte-Chapelle. Son père, qui n'était que Charles Fleuriau, était venu de Touraine à Paris pour occuper un modeste emploi de secrétaire du roi. Mais un de ses fils, un frère de l'évêque, avait fait la fortune de la famille. Commençant, comme Fouquet, par être conseiller au parlement de Metz, il était devenu successivement intendant des finances, directeur général, secrétaire d'Etat en remplacement de Torcy et enfin garde des sceaux. Deux autres frères s'étaient faits jésuites et une sœur avait pris le voile. L'évêque, qui était un prélat recommandable mais de médiocre santé, ne semble s'être occupé de son abbaye que pour en partager les revenus avec les religieux, à la manière du lion de La Fontaine. Cependant on fit trois lots et l'abbé ne prit que le premier et le troisième. Les religieux durent s'estimer heureux, s'ils se croyaient ainsi à l'abri de toute nouvelle usurpation. Un autre lien assez singulier unissait à son abbaye cet abbé toujours absent : le prieur, le P. Postel, était son directeur spirituel.

Ce religieux, qui jouera un rôle important dans cet achat de vin, est mentionné dans l'*Histoire littéraire de la ville d'Amiens*. « Il avait des yeux d'Argus pour déchiffrer les vieilles chartes » ; mais le P. Daire le trouve minutieux à excès et juge « son style bien laché ». Ce dernier trait est dur, tombé de la plume d'un écrivain qui a besoin de quelque indulgence. Pres-

que tous les ouvrages du P. Postel sont restés manuscrits et le catalogue en est peu attrayant. Des sermons, une vie de saint Norbert fondateur des Prémontrés en vers français, d'autres recueils pieux en vers français ou latins... Volontiers, on dirait de lui, plus justement que de Lefranc de Pompignan : Ses vers sont sacrés, personne n'y touche.

Aussi les rares curieux qui feuillettent aujourd'hui ses manuscrits à la bibliothèque d'Amiens, y cherchent tout autre chose que ce digne Prieur voulait transmettre à la postérité. Ce religieux qui avait bâti la bibliothèque de l'abbaye et catalogué ses livres, avait gardé de ce travail le respect du moindre document et le souci de sa conservation. Entre ses sermons, dont le recueil forme cinq gros volumes, il a inséré les programmes des fêtes auxquelles il était convié chez les Jésuites, soutenances de thèses ou représentations dramatiques ; il n'a garde d'égarer le moindre billet d'invitation à une prise de voile ou à un service funèbre ; parfois même il ajoute quelques mots de chronique sur le couvent et la ville. Mais il ne faudrait pas se leurrer d'un vain espoir, le Prieur n'est pas méchante langue. Il est si occupé !

C'est là que j'ai retrouvé, entre deux sermons, le récit d'un achat de vin, auquel j'ai été plus surpris encore de voir mêlé un prieur, déjà âgé, goutteux et chargé de fonctions si diverses. Du moins il n'en assuma pas seul la responsabilité.

Pendant qu'il montait dans une chaise attelée de deux chevaux prêtés et conduits par un fermier de l'abbaye, le Procureur, le P. Berquier enfourchait un cheval qu'il venait d'acheter pour le service du couvent. A côté du prieur prenait place un pensionnaire de la maison qui allait voir une de ses sœurs à l'abbaye de Saint-Paul, près de Beauvais. Le compagnon était peu gênant et ne devait pas distraire le P. Postel alors fort occupé d'un

sermon qu'il devait, à son retour, prononcer chez les Jésuites. Le malheureux était sourd-muet. Cette sollicitude pour les déshérités de la nature semble une tradition de la maison. Au siècle précédent, un autre sourd-muet, Etienne du Faye, également pensionnaire des Prémontrés, devint un architecte habile et paya sa dette de reconnaissance en élevant la nouvelle abbaye. Nos voyageurs se rendaient à Beauvais, mais ils firent un léger détour pour aller le premier soir dîner et coucher chez leur confrère le P. Vaillant, à Remiencourt.

De là ils devaient gagner Beauvais par Breteuil, mais, comme les villages entre ces deux villes ne possèdent pas d'hôtellerie où l'on puisse loger, ils couchèrent à Breteuil et n'arrivèrent que le lendemain à Beauvais vers midi.

Le père Procureur prend en croupe le pauvre sourd-muet, le dépose à Saint-Paul et couche à l'abbaye de Marcheroux chez les Prémontrés réformés, pendant que le P. Postel gagne Ressons. Là aussi il y a une abbaye, mais il y arrive trop tard et loge au cabaret.

Le lendemain les deux religieux se retrouvent à Boissy-Laillerie (Seine-et-Oise), où le Prieur arrivé le premier attendait son compagnon, en prenant un verre de vin au cabaret.

Le soir seulement du quatrième jour, depuis le départ d'Amiens, ils arrivent à Triel, (entre Argenteuil et Meulan), but de leur voyage, et « nous avons couché à Triel, à notre ordinaire, à la Couronne chez M. le Vacher, notre courtier en vin. » Ces mots se passent de commentaire et nous montrent que les Prémontrés d'Amiens avaient l'habitude de se fournir de vin à Triel, et que le P. Postel n'en était pas à son premier voyage.

Le lendemain 11 novembre, fête de saint Martin, patron de la paroisse et sans doute aussi jour de marché, les religieux, après avoir dit leur messe à la chapelle de l'hôpital, vont

goûter les vins et en achètent trente-deux muids à 51, 52 et 54 livres le muid. Il s'agit évidemment du muid de Paris qui vaut 268 litres. C'était là une grosse acquisition pour des religieux dont le revenu ne dépassait pas 7.000 livres, sans compter il est vrai ce que pouvaient leur rapporter leurs pensionnaires, les aumônes des fidèles et la juste rémunération de leurs prédications et autres services religieux. Le prix de ce vin vous semblera sans doute élevé pour une quantité aussi considérable achetée sur place. Mais à la même époque, un riche bourgeois d'Amiens, dont M. de Guyencourt a analysé les comptes (*Mémoires des Antiquaires de Picardie*, T. XXXI, p. 458), payait le vin de Bourgogne, qu'il envoyait chercher avec ses chevaux, de 150 à 180 livres le muid.

Les Prémontrés firent de même et leurs fermiers ramenèrent à Amiens leur provision de vin. Dans ce but, six fermiers de Septenville (canton de Villers-Bocage) arrivent avec six chariots, tandis que le fermier de Val-des-Maisons (canton de Domart) en conduit deux à lui seul. Le lendemain de leur arrivée, sans laisser reposer leurs chevaux, ils reprennent le chemin d'Amiens, voyagent sans interruption même le dimanche, et font la route en trois jours et demi, mais non sans encombre.

Jusqu'ici, j'ai cru inutile de reproduire textuellement le récit du P. Postel. On n'y trouverait pas un renseignement sur les localités qu'il traverse, aussi indifférent aux choses religieuses qu'aux curiosités artistiques. Cet Argus, qui a de si bons yeux pour déchiffrer les vieilles chartes, ne regarde pas plus la belle église de Triel classée par Viollet-le-Duc au nombre des monuments historiques que le château du Prince de Conti. Il a vu tout cela si souvent, qu'il n'y prend plus d'intérêt. Je me suis même demandé pourquoi il avait rédigé le récit de son voyage. Ne serait-ce pas uniquement pour y placer une petite

aventure arrivée au retour ? Peut-être trouverez-vous la chose bien insignifiante; mais racontée par un religieux à ses confrères, elle aura fait rire cet auditoire peu gâté de nouvelles piquantes et le narrateur heureux de son succès aura voulu en conserver le souvenir. Vous en jugerez, et *aussi de son style un peu laché.*

« Nous sommes partis de Triel avec tout notre convoy, c'est à dire huit chariots chargés de vin, et nous ne sommes arrivés que sur les huit heures du soir à Villeneuve avec six chariots, deux chariots étant restés derrière avec notre procureur et ayant couché à Hénonville. Quand je suis arrivé à Villeneuve, les deux auberges étant déjà remplies et occupées par des voituriers, nos chariots ont resté dans la rue pendant la nuit et j'ai couché dans notre calèche pour veiller le vin, jusqu'au matin que j'ai été dire la messe à la paroisse.

Sur les sept heures, notre procureur est arrivé de Hénonville avec ses deux chariots de vin et après qu'il eut dit sa messe à la paroisse, nous sommes partis tous ensemble pour venir à Beauvais, où nous sommes arrivés sans infortune mais non pas sans un très mauvais chemin, entre deux et trois heures d'après-midi. Les droits étant payés au grand bureau, nous avons soupé un peu en paix. Mais, sur le minuit, comme nous étions couchés et endormis, deux ivrognes conduits par le valet de l'hôtellerie vinrent au lit où j'étois couché et me dirent bien des choses, en balbutiant, que je n'entendois pas. J'en fus d'abord surpris et saisi, mais revenant à moy, je compris, en me disant qu'ils vouloient boire de mon vin, que c'étoient des gens qui me croioient un capitaine et qui vouloient s'engager et c'étoit la vérité ; car leur ayant dit que je n'étois pas l'officier qu'ils cherchoient mais que j'étois un religieux, ils sortirent de la chambre et nous laissèrent en repos. Nous

en avons bien ri. » (Bibl. com. d'Amiens, mns. 532, T. IV, f° 217.)

Ce vieux religieux, leur prieur, pris par deux ivrognes pour un capitaine de recrutement, voilà ce qui devait paraître aux Prémontrés du comique le plus réjouissant.

Je passe sur les ennuis d'une roue brisée au sortir de Beauvais, sur la nécessité d'aller la faire remplacer et de ne pas laisser le reste du convoi sans surveillance ; les fermiers auraient pu alléger la charge de leurs attelages. En descendant de sa chaise, le pauvre Prieur, hélas ! avait la goutte, ou du moins, parlant comme tout les goutteux, un rhumatisme. « Car c'étoit au pied droit, dit-il, et je n'ai jamais la goutte qu'au pied gauche ». Pied droit ou pied gauche, goutte ou rhumatisme, force lui fut de se coucher, inquiet du sermon qu'il devait prononcer deux jours après chez les Jésuites.

Son inquiétude fut vaine. Le sermon figure tout au long dans le manuscrit, mais rassurez-vous, je ne l'ai pas transcrit et peut-être trouverez-vous que j'aurais dû avoir le même respect pour le récit de cet achat de vin.

LE NOM

DU NOUVEAU QUARTIER DE CAVALERIE

de Noyon

par M. le comte ce MARSY

Pendant longtemps les casernes de France n'ont le plus souvent été désignées que sous le nom de l'établissement dans lequel elles avaient été installées et c'est ainsi que beaucoup conservèrent la dénomination d'anciens couvents, telles à Paris les casernes de l'Ave Maria et des Célestins, à Lyon, de la Part-Dieu, etc. D'autres furent seulement connues sous le nom de la rue dans laquelle elles avaient été bâties, la Pépinière, Penthièvre, etc. Depuis quelques années on a pensé qu'il y avait lieu de donner aux casernes les noms de grands guerriers du moyen-âge ou de généraux célèbres. C'est ainsi qu'à Compiègne l'une des casernes a reçu le nom de Jeanne d'Arc.

Une fois le quartier de cavalerie de Noyon construit, on s'est occupé de le baptiser, mais la ville épiscopale a de tout temps produit plus de gens d'église que de militaires et on eut à lutter, non contre l'embarras du choix, mais contre la difficulté de trouver un parrain.

De guerre lasse, on s'était à peu près mis d'accord sur le nom du général baron Marin, né à Ville et qui a passé à Noyon les dernières années de sa vie. Mais, soit que les titres du général Marin n'aient pas semblé suffisants ou qu'il n'ait pas paru assez noyonnais, quoi-

que né dans les environs, on l'a écarté et nous apprenons qu'une décision du ministre de la guerre du 6 mars a donné à la nouvelle caserne de Noyon le nom du général CAMBRONNE.

Le nom est illustre assurément, le général Cambronne a de fort beaux états de services, de brillants faits d'armes à son actif pendant sa carrière, seulement... Il est né à Nantes, ce qui est encore plus loin de Noyon que Ville.

Mais ce qu'on ignore généralement c'est l'origine de la famille du général. Son père était de Saint-Quentin, mais sa mère était noyonnaise.

Peut-être est-ce le moment de rappeler ici les liens qui rattachent ainsi Cambronne à Noyon et à la région qui l'environne, c'est ce que nous avons fait, il y a quelques années, dans un article publié dans l'*Ami de l'Ordre* (15 mai 1892), où nous avons résumé les recherches de M. de la Nicollière-Teijero et que nous reproduirons ici en partie.

Au commencement du XVIIIe siècle, les Cambronne, courtiers en toiles à Saint-Quentin, avaient entrepris de fréquentes affaires avec les négociants nantais ; ces relations prenant rapidement une importance plus considérable, l'un d'eux, Louis Cambronne, marié en 1731, à Saint-Quentin, avec Marie-Anne Reneuve, vint s'établir définitivement à Nantes en 1740, pour y représenter la maison de commerce Saint-Quentinoise. Il amenait avec lui plusieurs de ses enfants. Le troisième, Pierre-Charles Cambronne, né en 1738 à Saint-Quentin, marié à Nantes en 1765, ne tardait pas à perdre sa première femme et, le 31 janvier 1769, il venait à Noyon épouser dans l'église de Saint-Martin Françoise-Adélaïde Druon. Six enfants naquirent de cette nouvelle union ; le second fut Pierre-Jacques-Etienne, le futur général, né le 29 décembre 1770 à Nantes et baptisé le lendemain dans l'église Sainte-Croix.

Adélaïde Druon, née vers 1742, était fille de Charles Druon, licencié-ès-lois, conseiller du Roi en l'Election de Noyon et de Marie-Louise Frassen. Charles Druon n'était pas né à Noyon, mais à Busigny (Nord), mais c'est dans cette ville qu'il s'était marié en 1726. En dehors de Madame Cambronne, plusieurs enfants étaient nés de ce mariage, notamment une fille qui épousa Jean-Charles-Marie Margerin, conseiller du Roi, garde-marteau en la maîtrise des eaux et forêts de Noyon, dont la mère appartenait à la famille Waubert de Genlis.

Toutes ces familles faisaient partie de la bonne bourgeoisie ou de la petite noblesse du Vermandois. Leurs membres portaient des noms de fiefs, comme Cambronne de Billancourt ou Druon de Bruneau, exerçaient des fonctions judiciaires ou remplissaient des charges municipales.

Les documents publiés par M. de la Nicollière établissent donc que Cambronne n'était pas un officier obscur et ne sortait pas des derniers rangs du peuple comme on l'a souvent prétendu.

Après avoir fait de fortes études classiques, dont il avait conservé le souvenir, car, au dire du général Mellinet qui l'avait beaucoup connu pendant les premières années de la Restauration, il était resté un latiniste distingué, Cambronne s'engagea le 27 juillet 1792, comme grenadier au premier bataillon de Mayenne-et-Loire. Lieutenant l'année suivante, capitaine en 1794, il devenait commandant en 1805, puis franchissait rapidement, au prix d'actions d'éclat et de blessures les grades supérieurs jusqu'à celui de général de brigade, gagnait la croix de commandeur de la Légion d'honneur, suivait Napoléon à l'Ile d'Elbe comme major du bataillon qui y accompagnait l'Empereur et reprenait à son retour en France un commandement dans la garde impériale.

Tombé sur le champ de bataille de Waterloo, il était fait prisonnier de guerre et ne rentrait de captivité que pour être écroué à l'Abbaye et passer devant un conseil de guerre qui l'acquittait, du reste.

Réformé d'abord sans traitement après sa mise en liberté, Cambronne ne tardait pas à rentrer dans son grade en 1818 et Louis XVIII, après lui avoir conféré la croix de Saint-Louis, le rappelait à l'activité, lui donnait le commandement de la subdivision du département du Nord et remplaçait en 1822 par le titre de vicomte, celui de baron qu'il avait reçu sous l'Empire. Louis-Philippe enfin confirmait à Cambronne la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur, qui lui avait été conférée pendant les Cent-Jours et qui, comme toutes les nominations faites à cette époqne, n'avait pas été reconnue.

Au début de la Restauration, Cambronne resta auprès de sa mère à Saint-Sébastien près Nantes et après la mort de celle-ci, pour obéir à son dernier vœu, il épousa en 1820, une écossaise presque de son âge qui lui survécut peu d'années.

L'*Ami de l'Ordre*, du 14 mars 1895, nous a fait connaître à l'occasion de ce mariage un détail peu connu. Après s'être marié civilement le 10 mai 1820 à Saint-Sébastien où lui et sa femme avaient leur domicile légal, les nouveaux époux vinrent faire bénir religieusement leur mariage deux mois après, le 22 juillet, à la cathédrale de Noyon. Madame Cambronne née Marie Osburn, originaire de Glascow et veuve de M. John Sword, était protestante et ce fut avec des dispenses que le mariage fut célébré. Le prêtre officiant fut un cousin de Cambronne, Beaudoin-François Druon, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, ancien chanoine de l'église cathédrale de Noyon et les témoins furent Henri-Marie Waubert, cousin de l'époux

Charles-Antoine Sézille, maire de la ville, François-Louis Margerin du Boulloire, adjoint et Charles-Louis de Forceville, qualifiés d'amis, mais qui avaient pour la plupart avec Cambronne des liens d'alliance.

N'ayant pas eu d'enfants, Cambronne reporta son affection sur une jeune anglaise, mariée par ses soins à un avocat de Nantes. M. Roussin.

Le général Cambronne mourut à Nantes le 29 janvier 1842 où on lui a élevé une statue en 1848.

Cambronne a-t-il à Waterloo prononcé la phrase célèbre : La Garde meurt et ne se rend pas, ou le mot naturaliste que lui prête Victor Hugo, c'est ce dont il est permis de douter, mais à côté de ces mots heureux trop souvent arrangés dans la suite par quelque historien, se trouve presque toujours l'expression première que y a donné naissance. C'est ainsi que Dalidet, un ami de Cambronne, reçut de lui cette réponse que si aucun pourparler n'avait eu lieu sur le champ de bataille et que s'il n'avait eu à répondre à aucune sommation de l'ennemi, il avait, en présence de la défense d'avancer, envoyée par l'Empereur au général Poret de Morvan qui se trouvait avec lui, prononcé ces mots qui, quoique moins concis, rappellent ceux de la légende.

« Mais l'Empereur ne sait pas qu'ils vont nous prendre comme des moutons, lui le premier !

« *Allons et mourons plutôt que de nous rendre*, tant que nous nous exterminerons les uns les autres, il aura le temps de se sauver. »

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Séance du 21 mars 1895

Présidence de M. Alexandre **Sorel**

Le peu de temps dont nous pouvons disposer ne nous permettant pas de donner un compte-rendu détaillé de la séance, nous nous bornerons aujourd'hui à détacher du procès-verbal les deux points les plus importants.

A l'ouverture de la séance, après avoir annoncé la mort de M. Fl. Séré et exprimé les regrets causés par cette perte, M. le Président a annoncé le succès des démarches poursuivies depuis plus de dix-huit mois, afin d'obtenir la reconnaissance comme établissement d'utilité publique, et donné lecture du décret suivant dont il venait de recevoir l'ampliation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

Le Président de la République Française,

Sur le Rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu la demande formée par la Société Historique de Compiègne, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique,

Vu les statuts de cette Société,

Vu la notice rédigée sur la dite Société,

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance

tenue, le 21 décembre 1893, par l'assemblée générale de la Société Historique de Compiègne,

Vu l'état de la situation financière ;

Ensemble les autres pièces à l'appui,

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du Conseil d'Etat entendue,

DÉCRÈTE :

Article premier.

La Société historique de Compiègne, fondée en 1868, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Article 2.

Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

Article 3.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 Mars 1895.

Signé, FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Signé, R. POINCARÉ

Pour ampliation,
P. le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
Le Chef de Bureau,
Signé, SAINT-ARROMAN.

Après cette lecture, M. le Président a fait ressortir en quelques mots l'importance qu'offrait pour la Société cette solution nouvelle qui lui donne la personnalité civile.

Une autre question particulièrement intéres-

sante était celle du projet de monument au major Otenin, que le promoteur, M. Lequint, avait remis à la Société historique, en lui demandant d'en assurer l'exécution.

La Société avait nommé une Commission et voici le rapport présenté en son nom :

Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet, formé par M. Lequint, d'ériger un monument au Major Otenin, par le comte de Marsy.

Messieurs,

Dans notre dernière séance, vous avez entendu la lecture d'une lettre adressée à la Société par M. Lequint, pour vous demander de vouloir bien prendre en mains le projet formé par lui d'élever à Compiègne, une statue au Major Otenin, mortellement blessé en défendant la ville qu'il commandait, le 1er avril 1814.

Avant de prendre une décision, vous avez confié à une Commission composée de MM. Benaut, le général comte de la Salle, Méresse, Palat et Z. Rendu, le soin d'examiner, de concert avec le bureau, quelle suite il y avait lieu de donner à la proposition de M. Lequint.

Cette Commission s'est réunie le 12 mars et a pris connaissance des projets et devis que M. Lequint avait bien voulu lui communiquer et auxquels étaient jointes les listes de souscription, s'élevant à plus de 2,600 francs en argent, et qui, avec les offrandes en main-d'œuvre et en matériaux, arrivent environ au chiffre de 3,000 francs.

Après l'exposé présenté par M. de Marsy, d'après ces divers documents, la Commission a examiné les questions suivantes :

1° Y a-t-il lieu de donner suite au projet de M. Lequint et la Société doit-elle chercher à entreprendre l'exécution de ce projet ?

2° Quel sera l'objet précis du monument ?

3° Quelle sera sa nature, d'après les ressources recueillies ?

4° Quel emplacement pourrait être utilement désigné ?

5° Voies et moyens, démarches à faire, etc.

1re et 2e Questions

En présence des résultats acquis par M. Lequint et des promesses de souscription recueillies par lui, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de poursuivre le projet formé par M. Lequint ; mais, en même temps, elle pense que ce monument ne doit pas être uniquement consacré à la mémoire de l'officier distingué qui a succombé en défendant la ville dont il avait le commandement et qu'il serait juste d'associer à leur chef tous ceux qui lui ont prêté leur concours, et que ce monument doit être consacré *à Otenin et aux défenseurs de Compiègne en 1814.*

3° Question

D'après le chiffre des souscriptions réunies, il ne peut être question de l'érection d'une statue et du reste, d'après les idées qui viennent d'être émises, il serait plus naturel de donner au monument la forme d'une pyramide, par exemple, sur la face principale de laquelle serait placé, à mi-hauteur, sur une console, le buste du Major Otenin.

Sur les deux côtés du monument, des inscriptions rappelleraient, d'une part, les noms des corps militaires ; de l'autre, ceux de la garde nationale et des corps francs qui ont pris part à la défense.

Une mention spéciale y rappellerait le souvenir de M. de Lancry, maire de Compiègne. Au revers, on placerait les armes de Compiègne.

La forme pyramidale semble préférable à celle d'un piédestal ou d'une colonne surmontée du buste d'Otenin, à cause de l'empla-

cement projeté qui présenterait le dos du buste aux regards des promeneurs du Cours.

Plusieurs membres ont émis l'avis que, dans le cas où les ressources le permettraient, un médaillon du maire de Lancry, dont le dévouement pendant cette époque douloureuse fut reconnu plus tard par le don d'une couronne civique, soit placée sur la face opposée au buste d'Otenin. Ce serait un moyen, en rappelant le souvenir de M. de Lancry, de décorer cette face du monument.

Quatre canons en fonte, à demi enterrés, pourraient servir de supports pour une balustrade destinée à préserver le monument.

Les inscriptions pourraient être rédigées dans des termes analogues à ceux qui suivent; toutefois, nous ne les donnons qu'à titre d'indication :

Sur la face principale du haut : Au major Otenin et aux défenseurs de Compiègne, en 1814. Sur le socle du buste : François Otenin, *officier de la Légion d'honneur, major au 136e d'infanterie, commandant de la place de Compiègne, né à Beauzée (Meuse), en 1770, blessé mortellement le 1er avril 1814, en dirigeant la défense de la ville.* Au bas : Souscription publique, 1895.

Sur l'un des côtés : Détachement des 14e et 136e régiments d'infanterie de ligne, — 9e Tirailleurs de la Garde impériale. — Gardes nationales mobiles de la Loire-Inférieure. — Garde d'honneur polonaise — Gendarmes à cheval.

Sur l'autre : Garde urbaine de Compiègne. — Compagnie franche d'éclaireurs de M. Beauvais. — Habitants de Venette. — Volontaires des communes des environs. — Gardes forestiers.

Au revers : M. de Lancry, maire de la ville.

(Ici, le rapporteur croit devoir émettre, à titre personnel, le regret que le montant des souscriptions ne puisse arriver à un chiffre

suffisant pour élever à la défense de Compiègne en 1814, un monument analogue à celui qui vient d'être consacré à Raffet, dans les jardins du Louvre et où la colonne supportant le buste d'Otenin aurait été accompagnée de deux figures représentant l'armée et les volontaires et personnifiant ainsi les divers éléments qui ont pris part à la résistance.

4e Question

Deux emplacements ont paru fixer l'attention de la Commission, dans l'impossibilité où elle se trouve de placer le monument à l'endroit où Otenin a été frappé, c'est-à-dire dans le parc, sur la terrasse qui va de la Porte-Chapelle au Cours, à la hauteur de la Glacière. Celui qui a réuni tous les suffrages serait l'extrémité de la promenade du Cours entre le pont et l'entrée de la rue Solférino.

Le monument contribuerait ainsi à la décoration de cette partie de la ville et serait vu par toutes les personnes qui arrivent à Compiègne, à leur entrée en ville, en descendant du chemin de fer ; il se trouverait presque à la tête du pont, qui fut alors fortifié et défendu, en face de Margny où se sont livrés divers combats, et de Venette dont la plupart des maisons furent brûlées, et près de quarante habitants tués par les Prussiens. Sur ce terrain, interdit aux voitures, le monument serait parfaitement abrité. De plus, le Cours servant habituellement de lieu d'exercice pour une partie de la garnison, il rappellerait de glorieux souvenirs et y serait parfaitement à sa place.

Dans le cas, toutefois, où l'Administration municipale n'accorderait pas à la Société historique l'autorisation d'y placer le monument de la défense de Compiègne, on pourrait, mais ce n'est qu'à regret que nous signalons cet emplacement, le mettre au centre de la place Saint-Jacques qui sert de marché aux grains.

5e Question

La Commission décide qu'avant toute démarche, elle fera prendre des renseignements complémentaires sur les conditions d'exécution d'un buste, sur le prix de la pyramide destinée à former le monument, etc.

Qu'ensuite, elle fera auprès de l'administration municipale une demande officieuse, pour l'entretenir de ce nouveau projet et pour la consulter sur l'emplacement qui pourrait lui être accordé, cet emplacement pouvant être de nature à influer sur le caractère même du monument. — En même temps, elle l'avertira de son intention d'offrir le monument à la Ville quand il sera achevé.

Elle se propose d'examiner également si, en présence de l'extension de la destination donnée au projet, il n'y aurait pas lieu d'adresser un nouvel appel aux souscripteurs, en faisant remarquer que ce monument n'a pas seulement pour but de glorifier le souvenir d'un vaillant soldat tombé pour la défense de la ville sous les balles des Prussiens en 1814, mais qu'il devient un témoignage de la reconnaissance des Compiégnois envers tous ceux qui, militaires des différents corps, gardes-nationaux de la ville et volontaires des environs, se sont associés à la défense de Compiègne, durant laquelle près de soixante d'entre eux ont succombé et qu'il sera, par suite, un hommage rendu à tous ceux qui, en mars et avril 1814, se sont dévoués et ont versé leur sang en défendant Compiègne contre l'invasion.

La Société adopte les conclusions proposées et charge la Commission de poursuivre la mission qui lui a été confiée.

Nous donnerons, dans un prochain numéro, les communications de MM. Bazin, Benaut, Joseph Depoin, Z. Rendu et Méresse.

Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Séance du 25 avril 1895

Présidence de M. Alexandre **Sorel**

M. le Secrétaire, absent pendant le mois dernier, s'excuse de ne pouvoir donner lecture du procès-verbal de la dernière séance et procède au dépouillement de la correspondance qui comprend des invitations au soixante-deuxième congrès archéologique de France, qui se tiendra à Clermont-Ferrand, du 5 au 13 juin ; et au Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, qui se tiendra à Tournai, du 5 au 8 août.

La société décide qu'elle désignera dans la séance de mai ses délégués pour ces deux réunions.

Parmi les ouvrages offerts figurent des publications des sociétés archéologiques de Bruxelles et de Namur, de la société d'Etudes des Basses-Alpes, de la société des Antiquaires du Centre et un volume de M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, intitulé : La maison de Caix, rameau mâle des Coucy-Boves, notes et documents pour servir à l'histoire d'une famille picarde au moyen-âge (XIe-XVIe siècle), in-8. 1895.

Cet ouvrage, dit M. de Marsy, est accompagné de nombreuses pièces justificatives et illustré de planches d'armoiries et de sceaux ; on y rencontre presque à chaque page des mentions curieuses pour l'histoire de notre région.

On y trouve notamment un rondeau d'Eustache Deschamps, le célèbre bailli de Senlis au XIVe siècle, dans lequel le poète cite Bidaut de Caix, capitaine de Laon, qui lui avait prêté de l'argent à un taux qu'il trouvait exorbitant, aussi, ne semblait-il pas pressé de s'acquiter de sa dette :

Sur une dette de jeu

J'ay à Cambray eu trois frans de pur sort
Pour un demi à rendre à Compiegne,
Mais que le roy et moy Eustace y viengne.
Bidaud de Caix se met à prêter fort
Du gieu des dez ; à tous de ce souviengne :
J'ay à Cambray eu trois frans de pur sort
Pour un demi à rendre à Compiengne.

Plus loin, c'est une notice très détaillée sur la famille de Brouilly, dont le nom figure parmi les gouverneurs de Compiègne, et une autre sur la maison de Sorel, que complète un testamment de Pierre de Sorel, chanoine de Noyon, mort dans le courant du XVe siècle.

Désirant conserver à son travail un caractère réllement historique et voulant échapper aux difficultés et aux complaisances qu'entraîne toujours la rédaction d'une généalogie, l'auteur s'est arrêté au XVIe siècle ; il s'est borné à expliquer les origines d'une vieille maison picarde au moyen âge, à en suivre les divers membres dont la trace s'est conservée dans les phases de leur existence, à établir leur filiation quand cela était possible, à étudier la décadence de la maison à partir du XVIe siècle, et à indiquer seulement d'une manière sommaire les causes de cette décadence et son relèvement à partir du XVIIIe siècle.

Non mis dans le commerce, ce livre est destiné aux parents et aux amis de l'auteur et nous devons le remercier d'avoir compris dans ces derniers la Société historique de Compiègne, à laquelle il appartient depuis de longues années.

M. le Président remet sur le bureau un projet de monument au major Otenin, dessiné par M. Martin et qui sera communiqué à la commission qui s'occupe de cette question.

M. le Président rend compte du Congrès des sociétés savantes, tenu à la Sorbonne et auquel il a assisté avec MM. l'abbé Morel, Z. Rendu, délégués, et de Marsy, secrétaire de la société.

Il rappelle d'abord la bonne impression produite par la lecture de M. l'abbé Morel sur la charte de Pontpoint, étude lue à une des précédentes séances de la société. Il ajoute qu'il a été désigné comme assesseur d'une des séances de la section d'histoire et reporte sur la Société historique l'honneur qui lui a été fait. Parmi les travaux présentés à la section il signale l'étude de M. Parfouru sur la « Question » et la « Torture » au parlement de Bretagne et résume la discussion à laquelle elle a donné lieu entre lui et l'auteur au sujet de la question du feu ; il promet de poursuivre ses recherches et d'en faire connaître le résultat à une des prochaines séances.

M. de Marsy, ayant suivi les séances de la section d'archéologie, fait connaître les recherches de M. Pilloy, sur l'émaillerie au IIe et au IIIe siècle, basées sur des objets trouvés dans une villa romaine, près de Vic-sur-Aisne et dans d'autres localités du département de l'Aisne, le beau travail de restitution d'un monument romain élevé entre l'an I et l'an III de J.-C., à César, fils d'Agrippa, par la cité des Senones, présenté par M. Julliot, un de nos correspondants, et l'étude de M. Pierre, sur le prétendu tombeau de Guillaume de Flavy à

Bélabre (Indre), étude qui ne fait que reproduire et confirmer les conclusions des discussions qui ont eu lieu l'été dernier au sein de la Société historique.

Les séances de la réunion des Sociétés des beaux-arts ont été suivies par MM. Z. Rendu et de Marsy. Comme chaque année elles ont été résumées dans un rapport de M. Jouin qui est un véritable régal littéraire ; aucune de ces lectures ne concerne notre département, mais nous pouvons citer les travaux de M. Grandin, sur les contemporains de Lenain, à Laon, de M. E. Delignières, sur une statuette de la vierge et un retable de Saint-Valery-sur-Somme, de M. Guerlin, sur deux artistes Amiénois, Dupuis et Christophe, et de curieuses remarques de Mme Gérasime Despierres, sur les origines provinciales, c'est-à-dire normandes, des Gabriel, les architectes dont un a construit le palais de Compiègne.

Les palmes d'officier de l'Instruction publique ont été à l'occasion de ces réunions données à deux de nos correspondants, MM. Emile Delignières et Eug. Lefèvre-Pontalis.

La société s'occupe de divers projets d'excursions pour la prochaine saison.

M. le Secrétaire fait remarquer à cette occasion qu'il y aura cet été à Reims une exposition rétrospective organisée dans la grande salle de l'archevêché, par les soins de l'Académie et que ce pourrait être le motif d'une excursion de la métropole Champenoise.

M. Blu présente un certain nombre de carreaux vernissés paraissant appartenir aux XIIe et XIVe siècle et qui ont été trouvés dans les déblais effectués pour les nouveaux travaux du collège. Ces carrelages étaient dans une galerie souterraine et paraissaient n'avoir pas été trouvés en place ; ils offrent en dessin jaune sur des fonds bruns différents sujets notamment, un dauphin, des fleurs de lys, une L, etc.

Le même membre entretient la société de l'église de Saint-Evremont qui, bien que classée, est menacée d'être démolie par l'administration municipale de Creil.

M. Benaut poursuit la lecture du récit d'un maire des environs de Soissons pendant la guerre de 1870-1871 et retrace la mort de l'instituteur Poullet, fusillé par les prussiens, avec deux autres habitants de la commune de Pasly.

Pour extrait :

Le Secrétaire,

MARSY.

OBSÈQUES

DE

M. le Docteur LESGUILLONS

ANCIEN PRÉSIDENT

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

Le mardi 7 mai 1895 ont eu lieu en l'église Saint-Jacques, les obsèques du regretté docteur Lesguillons.

La levée du corps a été faite à dix heures et demie.

En tête du cortège, les élèves du Collège formaient une haie d'honneur; puis venaient M. Laly et les membres de *La Compiégnoise*, avec le drapeau garni d'un crêpe; la bannière de la *Fraternelle*, dont M. le docteur Lesguillons était membre honoraire.

Le deuil était conduit par MM. Albert et Gaston Lesguillons, frères du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par : MM. Chovet, sénateur, maire de Compiègne; Sorel, président du Tribunal civil et de la Société historique; le docteur Chevallier; Noël, principal du Collège; Bazinet, vice-président de la Commission des Hospices; Bleuet, adjoint à Pierrefonds, ancien pharmacien.

L'inhumation a été faite au cimetière de Clamart où, sur la tombe, des discours ont été prononcés par MM. le docteur Chevallier, Noël, principal du Collège, et Sorel, au nom de la Société historique.

Discours du docteur Chevallier

Au nom de l'Association des Médecins de l'Oise, son vice-président a le pénible devoir d'adresser un suprême hommage à la mémoire de notre excellent ami, le docteur Lesguillons; il a eu, en effet, le trop rare privilège de réunir en un égal sentiment d'affection tous ses confrères; tous ici, nous l'avons assisté dans sa dernière maladie, tous, nous l'avons soutenu et encouragé, tous enfin, témoins attristés de ses souffrances, nous avons déploré qu'il ne fût point possible de prolonger son existence, pour le conserver à sa famille, à ses malades et à ses amis.

C'était un enfant du pays, il naquit le 9 décembre 1841, dans cette verdoyante vallée de l'Aronde, à Beaumanoir, à trois kilomètres environ de Francières, où j'avais vu le jour vingt-deux mois auparavant; nos familles se connaissaient et s'estimaient. Cette communauté d'origine, ces relations de bon voisinage n'ont peut-être pas été étrangères à l'amitié qui devait plus tard nous unir si étroitement.

En sortant de l'école communale de Remy, le jeune Lesguillons entra au Collège de Compiègne déjà florissant parce qu'il comptait autant de bons éducateurs que de savants maîtres. Il put y développer à l'aise ses heureuses aptitudes au travail, il y fit toutes ses classes avec un succès toujours croissant, si bien qu'à la fin de son année de rhétorique il devenait bachelier ès-sciences. Il pouvait, dès lors, suivre la voie qu'il s'était tracée; il voulait être médecin. Aussitôt, il se rend à Paris,

pour y suivre les cours de la Faculté et fréquenter assidûment les hôpitaux, parce qu'il estimait déjà que c'est surtout au chevet des malades que le médecin peut acquérir le savoir et l'expérience, les années qu'il y passe ne sont jamais trop longues, tant est vaste le domaine des sciences médicales.

Une fois docteur, notre jeune confrère n'éprouve qu'une ambition, celle de revenir près de son pays natal, à Compiègne, où grâce à ses relations de famille, grâce également aux sympathies que sa bonne nature avait développées chez ses camarades de collège, devenus ses concitoyens, il pouvait être favorablement accueilli. L'aménité de son caractère, sa parfaite courtoisie, la correction de ses manières et la douceur de sa physionomie lui gagnèrent rapidement la confiance des familles, riches ou pauvres, car sa bonté instinctive ne savait pas faire de distinction entre ceux qui souffrent ; il répondit avec le même empressement à l'appel de tous.

Tel il fut à ses débuts, tel il fut pendant vingt-cinq ans. Jamais il ne ménagea ni ses peines, ni ses veilles. Ne l'avons-nous point vu, il y a moins de trois mois, se rendre pendant la nuit à la campagne auprès d'un malade qui, certes, était moins souffrant que lui. Toutes ses qualités naturelles, il les dépensa largement, sans espérer souvent d'autre satisfaction que celle du devoir accompli.

Son collège, il l'aima avec passion, c'est par lui que commençait sa longue journée. Non content de prodiguer ses soins aux malades de la maison, il voulut enseigner aux générations des élèves qui s'y sont succédé, les règles et les lois de l'hygiène. Ce cours fut son œuvre personnelle, il le professa jusqu'à la fin avec la compétence et l'autorité que lui assuraient la variété de ses connaissances. C'est à cette occasion que l'administration sollicita pour lui les palmes d'officier d'Académie.

La seconde visite était pour l'hôpital, où les religieuses comme les malades le recevaient avec une égale satisfaction. La veille de sa mort, il y reparut plein d'espérance, et il évoquait avec joie le jour prochain où il pourrait reprendre son service. Mais le bon docteur avait trop présumé de ses forces, elles n'étaient plus à la hauteur de sa volonté ; son pauvre cœur était usé, moins par les fatigues physiques que par les préoccupations morales qu'entraîne l'exercice de la médecine. Dieu n'a point permis que cet espoir fût réalisable, il rappela soudainement à lui cet excellent serviteur de l'humanité souffrante qui est tombé trop tôt, à 53 ans, dans la plénitude de son talent et de son expérience.

La perte est immense pour sa famille qu'il chérissait au suprême degré ; bien souvent, nous avons pu assister à l'épanchement de sa tendresse. Il se sentait heureux, le soir de ses laborieuses et utiles journées, de se retrouver au foyer domestique où tout était si adroitement aménagé pour lui plaire. En une cruelle et angoissante minute, tout ce bonheur a été anéanti : de ce beau caractère, de cette âme d'élite il ne reste plus rien que le souvenir. Ah ! il ne sera pas perdu, nous sommes certain qu'il demeurera tout entier parce qu'il sera pieusement gardé par sa famille, ses amis, et tous ceux qui l'ont connu.

Adieu, mon vieil ami, mon meilleur ami.

Discours de M. le président Sorel

C'est avec une émotion toujours croissante que je viens d'entendre retracer la vie si laborieuse du docteur Lesguillons, et rendre hommage à l'aménité de son caractère, à la bonté de son cœur, à son attachement pour notre vieux collège et à son dévouement sans bornes en faveur des malades restés toujours ses amis, à quelque rang qu'ils appartinssent.

J'aurais voulu vous laisser et rester moi-même sous l'impression de ces touchantes paroles, mais je dois à la Société historique que j'ai l'honneur de présider, de venir, à mon tour, adresser un dernier adieu à celui qui lui a toujours porté un vif intérêt et qui a pris une part des plus actives à ses travaux.

C'est au mois de juillet 1877 que le docteur Lesguillons en devint membre titulaire et quelques mois plus tard, il payait sa bienvenue en lisant une curieuse notice sur Le Cat, chirurgien célèbre, né en 1700, à Blérancourt.

L'année suivante il nous entretenait de découvertes préhistoriques faites sur le territoire de Beaumanoir, son pays d'origine, révélation qui eut les honneurs d'une lecture devant les délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Toujours notre dévoué collègue se faisait un devoir autant qu'un plaisir d'assister à nos séances dès qu'il le pouvait ; aussi la Société lui dut-elle encore un grand nombre d'autres communications dont plusieurs présentèrent un côté utilitaire et hygiénique. C'est ainsi qu'il y a plus de quinze ans, il nous a donné connaissance des tentatives faites au XVIIIe siècle pour doter la ville de Compiègne d'eau potable, question qui est encore à l'ordre du jour.

En présence d'un concours si précieux, la Société n'hésita pas à le nommer son vice-président en 1881, et, l'année suivante, elle lui réserva le fauteuil de la présidence qu'il occupa avec distinction. Plus tard, redevenu simple membre titulaire de par notre règlement, il n'en continua pas moins à suivre assidûment nos travaux ; il représenta même la Société dans plusieurs Congrès scientifiques ou archéologiques, et ne laissa jamais s'échapper l'occasion de nous initier à tout ce qui rentrait dans notre programme. L'année

dernière encore, il me faisait espérer un travail approfondi sur les épidémies successives qui ont désolé notre ville pendant plusieurs siècles, travail qui aurait emprunté un intérêt exceptionnel aux connaissances spéciales qui lui étaient familières.

De son côté, le Conseil municipal l'avait appelé il y a quelques mois à faire partie de la Commission du *Musée Virenel*, certain à l'avance qu'il apporterait dans cette mission nouvelle autant de zèle que d'expérience.

En quelques mois, hélas ! la mort est venue tout briser.

Adieu donc, cher Docteur, reposez en paix dans cette tombe que votre famille éplorée viendra arroser de ses larmes ! mais une consolation suprême lui restera : c'est de voir que vous avez quitté la terre, entouré de la sympathie et de l'estime de la ville toute entière et que vous laissez derrière vous d'unanimes regrets que rien ne pourra jamais effacer.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Séance du 16 mai 1893.

Présidence de M. Alexandre SOREL.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le président annonce que depuis la dernière réunion la Société a eu la douleur de perdre un de ses anciens présidents, M. le docteur Lesguillons, qui était un de ses membres les plus actifs ; il ajoute qu'il a cru répondre au désir de ses confrères, en prenant au nom de la Société la parole aux obsèques de M. le docteur Lesguillons.

M. le secrétaire communique les diverses publications adressées dans le cours du mois, ce sont : 1° l'Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800, par le vicomte G. d'Avenel. 2 vol. gr. in-8, donné par M. le Ministre de l'Instruction publique ; 2° Les Reclus de Toulouse sous la Terreur, par le baron de Bouglon, 2e volume ; les premiers imprimeurs de Saint-Lô, par M. E. Travers, et des publications périodiques parmi lesquelles il y a lieu de signaler les Annales de la Société archéologique de Château-Thierry, 1893, renfermant un compte-rendu fort aimable rédigé par M. Moulin, sur les fêtes jubilaires de la Société historique.

M. le président annonce qu'il a reçu une réponse favorable à la demande qu'il avait adressée, au nom de la Société, à Mgr le duc

d'Aumale affin d'être autorisé à visiter les collections de Chantilly, et que S. A. R. lui fera savoir dans quelques jours le moment où cette visite pourra avoir lieu.

M. le président tient la Société au courant de ce qu'il a fait au sujet du monument de la défense de Compiègne en 1814. Il a adressé au Conseil municipal une demande afin d'obtenir l'autorisation de faire élever le monument projeté à l'extrémité du Cours, entre le pont et la rue Solferino. Le Conseil municipal a paru disposé à accueillir favorablement cette demande et l'a renvoyée à l'examen de la commission des travaux. Sur la demande de celle-ci, M. Stra, architecte de la ville, a bien voulu se charger de faire le croquis d'un avant-projet qui permettra de juger de l'aspect du monument, sans, toutefois, que ce croquis puisse engager en rien la Société qui, ne sachant encore quel sera le montant de la somme à affecter à cette dépense, ne peut encore se prononcer sur le caractère définitif de ce monument.

La Société désigne pour la représenter au Congrès archéologique de France à Clermont-Ferrand, MM. le baron de Bonnault, Raymond Chevallier et Leman, et au Congrès historique belge de Tournai, MM. le président Sorel et Raymond Chevallier.

M. de Marsy communique à la Société deux impressions compiégnoises récemment offertes à la Bibliothèque de la ville de Compiègne par M. Francis de Roucy : 1° Recueil de plusieurs craisons et élévations très dévotes. A Compiègne, de l'imprimerie, de L. Bertrand, 1767, in-16, relié en maroquin brun, avec fleurs de lys sur le dos et aux angles. Ce petit volume fort rare passe pour avoir été réuni par la fille de Louis XV, sœur Louis de France, qui devint religieuse et mourut au Carmel de Saint-Denis ; 2° l'Almanach de Compiègne, de 1788, imprimé par Bertrand.

M. le président remercie M. de Roucy de ce double don.

M. de Roucy offre également à la Société pour la Bibliothèque de la ville 1° un volume in-8, de 71 pages intitulé : « Enterrement des dames religieuses, sœurs converses et sœurs données du prieuré Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas de Compiègne, imprimé en 1728 à Soissons, chez Charles Courtois. Ce volume renferme le formulaire de l'office avec la musique notée. A la fin se trouvent des recommandations spéciales à la mère souprieure pour l'envoi de lettres de faire-part et de lettres particulières aux communautés d'Association de Saint-Nicolas de Pontoise, de Saint-Etienne de Reims et de Saint-Jacques d'Andely. Elle devra, de plus, donner pendant trente jours la portion de la religieuse décédée à un pauvre de la ville pour qu'il prie pour la défunte. — 2° un « Compliment au Roi, à son arrivée à Compiègne en octobre 1780 », une feuille in-folio imprimée chez L. J. F. Bertrand ; ce compliment fut récité et présenté par la femme Lequeue la jeune, la femme Catherine Lequeue, Fanchon Flon, la femme Mulot et Fanchon, qui étaient sans doute les dames de la Halle. Les vers dans lesquels on célèbre comme un nouveau Titus le prince que quelques années plus tard ses sujets devaient envoyer à l'échafaud, sont aussi pauvres d'idées que médiocres de style. Nous ignorons quel put en être l'auteur, ne pourrait-on les attribuer à Mulot de la Ménardière, condamné et guillotiné avec les Carmélites de Compiègne. — Un troisième document imprimé que M. de Roucy ne fait que communiquer est la « Liste des citoyens actifs de la ville de Compiègne électeurs et éligibles, assemblés le 3 février 1790 dans les églises des Minimes et des Cordeliers pour la nomination des officiers municipaux ». Ces listes offrent un réel intérêt pour l'histoire des familles compiègnoises.

M. le président Sorel entreprend la lecture d'une étude sur les fêtes révolutionnaires à Compiègne. Il débute par des recherches historiques sur les motifs de ces fêtes et rappelle que la Convention en a décrété un grand nombre sur le rapport que lui fit Robespierre à la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794), que présidait Carnot, rapport dont il relate les principaux passages.

La fin de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président Sorel signale ensuite dans les expositions des Beaux-Arts des Champs-Elysées et du Champ-de-Mars un certain nombre de tableaux et de statues qui présentent un intérêt local et notamment les statues de Jeanne d'Arc, nombreuses encore cette année, mais parmi lesquelles, il ne semble y avoir à mentionner spécialement que le groupe de Mercié, destiné à Domremy.

Sous le titre de : Un greffier de l'Hôtel de Ville de Compiègne, M. Bazin nous raconte comment un gentilhomme de Pierrefonds, Oudart de Sabinet, l'un des vingt-cinq gardes de la manche du Roi Louis XIV, veuf et ayant dépassé la cinquantaine, épousa en 1683, l'une des filles du greffier de l'Hôtel de Ville de Compiègne, Jacqueline-Thérèse Charpentier, et obtint du roi des lettres pour être pourvu de l'office de son beau-père.

La place était importante et recherchée ; en 1637, Charpentier qui avait commencé par être clerc de son prédécesseur Gilles Charmolue l'avait acquise 1.300 livres ; elle procurait l'exemption de la taille personnelle, du logement des gens de guerre, de tutelle, curatelle et autres charges publiques. Les gages qui y étaient attachés étaient payés sur les octrois de la ville ; mais il fallait travailler et l'ancien clerc, dont l'écriture était fort belle comme l'attestent plusieurs pièces écrites de sa main, devait transcrire sur les registres toutes les

délibérations prises aux assemblées générales et particulières ; il devait assister à la reddition et clôture des comptes des deniers patrimoniaux et d'octroi, en garder les minutes, recevoir et écrire les baux à ferme, enchères, cautionnements, quittances, mandements pour délivrance de deniers ;..... il était chargé d'expédier au nom des gouverneurs attournés, les billets de logement des gens de guerre, les passe-ports,..... de tenir les livres du cadastre de la ville, de les écrire et de les dresser..... L'énumération des fonctions du greffier est longue, on le voit, et pourtant il faut en passer. Aussi, Oudart de Sabinet, qui avait sans doute été plus habitué à manier l'épée que la plume et qui voulait bien toucher les émoluments et conserver pour ses enfants cette charge héréditaire, était sans doute moins pressé d'en remplir les fonctions.

Il la bailla, non sans difficultés et après avoir à grand peine payé la finance qu'il devait au Roi, pour neuf ans à Claude Picart, notaire, qui fit à sa place l'exercice et fonction dudit office ; et ce bail fut plus d'une fois renouvelé.

Les gardes de la manche étaient pris parmi les gardes du corps de la compagnie écossaise et leur nombre n'était que de vingt-cinq ; ils faisaient surtout un service intérieur dans les palais et étaient revêtus d'un riche costume dont la description nous entrainerait trop loin. Sabinet tenait cette charge en survivance de son père, qui l'avait exercée plus de vingt ans ; il y joignit aussi les fonctions d'inspecteur des troupes passant par la ville de Compiègne.

Dans un état des privilégiés de Compiègne, dressé en 1688, le procureur du roi Thibauld évalue sa fortune à vingt mille écus.

Ses armoiries qui ont été enregistrées à l'armorial général étaient d'azur à un soleil d'or en chef et deux étoiles d'argent en pointe.

Oudart de Sabinet mourut plus qu'octogénaire en 1712 et fut enterré dans l'église de Saint-Jacques. Il laissait un fils unique, Jean, qui hérita de la charge de greffier de l'Hôtel de Ville et ne tarda pas à y ajouter un emploi d'officier dans la maison de la duchesse d'Orléans. Il était propriétaire à Coudun d'un fief dit le Fief Lardé ou Catin, dont il rendit hommage au duc d'Humières. Son habitation devait être modeste, car nous le voyons demeurer sur le Vieux-Pont, à côté de la tuerie.

M. Joseph Depoin envoie la copie de lettres de 1298 adressées par le roi Philippe-le-Bel à « son chevalier Etienne de Compiègne » par lesquelles ce souverain, à la suite de la renonciation qu'Etienne avait faite d'une rente de 55 livres 10 sols tournois que ce prince lui avait donnés pour « le fidèle service qu'Etienne lui avait fait », lui accorde en dédommagement des revenus en nature à prendre dans plusieurs localités du département de l'Eure. Qui est cet Etienne de Compiègne, dont le cartulaire de Saint-Wandrille nous fait connaître ainsi le nom et quels liens le rattachent à notre pays? C'est le problème que M. Depoin nous laisse à résoudre.

M. le président prie M. le secrétaire de remercier M. J. Depoin des communications qu'à diverses reprises il a bien voulu adresser à la Société et propose de lui conférer le titre de membre correspondant. Ce qui est adopté par la Société.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra la suite de la lecture de M. Sorel sur les fêtes révolutionnaires et d'autres communications, dont les auteurs n'ont pu dès aujourd'hui préciser l'objet et donner le titre.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Séance du 20 juin 1895.

Présidence de M. A. Sorel.

La séance est ouverte à une heure et demie. M. le comte de Marsy, retenu à Périgueux par le Congrès archéologique, n'assiste pas à la séance.

Sur la proposition de M. le Président la Société prononce l'admission, à titre de membres titulaires, de MM. Meunier, sous-préfet de Compiègne, présenté par MM. Chovet et Sorel; Lheureux, percepteur à Compiègne, présenté par MM. Sorel et de Roucy; le baron de La Motte, inspecteur général honoraire des Haras, présenté par MM. R. de Songeons et Espivent de la Villeboisnet; de Mme Le Féron d'Eterpigny, présentée par MM. Eugène de Labrunerie et Sorel; de Mme du Breuil, présentée par MM. de Marsy et Dubloc.

M. A. Sorel présente en quelques mots le compte rendu de la dernière excursion faite par la Société historique au château de Chantilly. Tous ceux qui ont pu visiter les admirables collections qui y sont renfermées conserveront longtemps le souvenir des objets d'art, des toiles de maîtres, de la riche bibliothèque, de la Vierge dite d'Orléans, des trois Grâces de Raphaël, des miniatures de Jean Fouquet qu'ils ont pu examiner à loisir.

Au IXe siècle s'élevait à Chantilly, au-dessus du château renaissance, un château fort présentant l'austère aspect de toutes les forteresses de cette époque. Aux angles d'une cour à peu près triangulaire se dressaient de

formidables tours couronnées de machicoulis, percées de meurtrières et d'une forme entièrement cylindrique. A droite et à gauche de la porte principale surmontée de l'écusson seigneurial, deux grandes salles formaient comme les ailes du château. L'une était la salle de l'Ost ou de l'Assemblée, l'autre, celle du bailli ou des plaids.

Au milieu du XIVe siècle, le vieil édifice menaçant ruine fut réédifié sur la même place, et une chapelle érigée dans l'une des tours.

Au commencement du XVIIe siècle ce nouveau château fort fut rasé sur les ordres du duc de Bourbon et reconstruit à nouveau. Puis vint la tourmente révolutionnaire qui ne passa pas impunément sur lui.

Transformé en maison d'arrêt, il renferma, du 27 août 1793 au 27 juillet 1794, plus de mille détenus des deux sexes, de tout âge et de toute condition.

Désigné ensuite par le Comité de Salut public pour être converti en hôpital militaire, il n'échappa à cette destination que pour être vendu comme bien national. La loi du 3 nivôse an IV (24 décembre 1795) enjoignait, en effet, au Directoire exécutif de faire procéder à la vente des maisons et parcs de Saint-Cloud, Meudon, Vincennes et *Chantilly*, et le 8 fructidor an VI l'administration centrale du département de l'Oise prescrivait les diligences nécessaires pour arriver à l'aliénation du château de Chantilly à l'exception toutefois des écuries. En outre, une de ses parties servant en ce moment de caserne, fut également distraite de la vente. C'est à cette circonstance sans doute que l'aile connue sous le nom de *Château d'Enghien* doit de subsister encore.

Le grand château, qui avait servi de lieu de détention, et le petit qui lui est contigu furent donc seuls mis en vente et adjugés pour le prix de 11 millions 123.000 livres en assi-

gnats — ce qui représente environ la somme de 115.000 francs.

Les acquéreurs (Gérard Boulée, demeurant à Compiègne, et Damoye, de Paris), se hâtèrent de procéder à la démolition, et le bruit se répandit bientôt que la vente des plombs seuls leur rapporterait 300 mille francs.

Le citoyen Vézu, membre du Conseil des Cinq-Cents se fit à la tribune l'écho de cette rumeur et le lendemain le Ministre des finances donna l'ordre, un peu tartif, d'interrompre les travaux. Boulée et Damoye dans un long mémoire imprimé protestèrent de la pureté de leurs intentions et obtinrent sans grande peine de poursuivre l'achèvement de leur œuvre. Néanmoins leur triomphe fut de courte durée, car, ne pouvant exécuter certaines conditions de paiement auxquelles ils avaient souscrit, ils furent bientôt purement et simplement dépossédés de leur acquisition. Un expert nommé à cet effet procéda à un inventaire régulier et évalua à 555 mille francs les dégradations commises par les adjudicataires contre qui des poursuites furent requises. A dater de ce moment le petit château et le bâtiment connu sous le nom du château d'Enghien ainsi que leurs dépendances firent retour au domaine de l'Etat.

Du grand château il ne restait plus en réalité que les fondations. En 1814, après les désastres de la France, le prince de Condé fut remis en possession du foyer de ses pères, mais le jour où le Czar Alexandre vint visiter Chantilly, la pluie pénétrait à travers la galerie du petit château et on dut faire apporter des parapluies.

En 1832 le domaine de Chantilly devint la propriété de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale qui, avec une persévérance incessante, entreprit la reconstitution de l'œuvre. Puis quand elle fut terminée et digne de la France, il l'offrit à

la France, s'en réservant seulement d'y terminer sa vie.

Au sujet du passé de Chantilly, M. Méresse rappelle que les plans du château tel qu'il existait au commencement de la Révolution, peuvent être consultés aux archives de l'Oise, à Beauvais, où ils sont déposés.

M. le Président appelle l'attention de la Société sur un fragment de sculpture trouvé en forêt de Compiègne dans l'enclos de Saint-Nicolas de Courson, offert par M. Molleveaux, inspecteur des forêts. Le bloc de pierre décoré d'un écusson chargé de trois porcs-épics finement exécutés paraît avoir été détaché d'un bénitier de l'ancienne chapelle. « On regarde, « dit Carlier, le Prieuré de Saint-Nicolas de « Courson,comme l'un des plus anciens bénéfices du Valois... Il serait difficile de constater l'origine de son établissement. Elle se « confond et se perd dans les ténèbres de la « plus haute antiquité. La tradition, jointe à « quelques notions générales que nous avons « recueillies de l'inspection des lieux, nous « porte à croire qu'il a commencé avant la « la monarchie française (1) » et plus loin : « Ce n'est plus aujourd'hui (1764) qu'une ferme; une partie de l'église sert de grange « au fermier. Cette église est très bien prise « dans ses proportions. Le chœur, la nef et « les deux bras de la croisée se réunissent et « sont appuyés à une grosse tour carrée plus « solide qu'élevée ». Cette tour elle-même a aujourd'hui disparu et les quelques restes qui subsistent encore, servent de logement aux gardes forestiers du poste de Saint-Nicolas,

Des remerciments sont adressés à M. Molleveaux.

---

(1) Carlier. Histoire du Duché du Valois.

M. Stra, architecte de la ville, dépose sur le bureau un premier projet du monument qui doit être élevé au Major Otenin. Un massif quadrangulaire en pierre porterait sur une face le buste ou l'effigie en bronze du Major et sur l'autre, celle de M. de Lancry, maire de la ville à cette époque. Des bas reliefs et inscriptions orneraient ce monument artistement dessiné et qui serait surmonté d'une pile de boulets. La Société approuve le projet qui sera présenté à la commission municipale chargée de déposer un rapport.

M. Méresse donne lecture d'une note détaillée concernant le mode d'exploitation de la forêt de Compiègne au XVIe siècle: En 1556, le massif forestier connu sous le nom du Palis-Drouet dut être entamé pour le percement de la route qui du Puy-du-Roy se dirige en ligne droite vers le village de Morienval. Suivant l'usage suivi à cette époque la futaie entière fut complètement rasée pour être réensemencée quelques années plus tard. M. Méresse ajoute que ce mode de procéder demeura en usage pour l'exploitation des ventes jusqu'aux premières années de ce siècle, puis donne lecture du rôle des sommes et deniers ordonnes à cette occasion par M. Leclère, conseiller du roy au siège de la Table de marbre et Noël Gambier, seigneur de Marecy-sous-Aronde, maitre-enquêteur des eaux et forêts du Bailliage de Senlis.

A la suite de cette lecture M. Molleveaux fait observer que le mode de procéder dont il est fait mention présentait certains inconvénients graves pour le repeuplement de la forêt.

M. le Président fait connaitre qu'après examen de la commission il a été reconnu que les heures des trains ne concordaient pas pour rendre facile un excursion au château de Longpont. L'excursion projetée pour le

11 juillet sera donc dirigée vers Remy, Grand-Fresnoy, Longueil-Sainte-Marie, Chevrières et le château du Fayel. Les membres de la Société seront du reste informés individuellement de l'heure exacte du départ de Compiègne.

M. l'abbé Morel donne communication d'une note intitulée « un Témoin de l'ancienne liturgie romaine beauvaisienne. »

La liturgie Janséniste supprimée en 1854, dans le diocèse de Beauvais, n'y avait guère duré plus cent ans. Elle avait été inaugurée par Mgr Etienne-René Potier de Gesvres. Le Bréviaire qui porte son nom date en effet de 1741 et le missel réformé ne parut qu'en 1750. Antérieurement on usait du Bréviaire et du Missel romain beauvaisien. Rien de plus vénérable que les antiques formules de prières conservées dans ces livres et déjà en vigueur au temps de Charlemagne. Le témoin de cette antique liturgie retrouvée par M. l'abbé Morel est une pierre commémorative relatant la fondation d'un salut en 1615 par M. Jean Wallet, curé de Saintines. Sur cette dalle de 1 mètre sur 0m 50 cent. sont énoncées toutes les prières qui doivent être chantées au salut le jour de *Pâques communiaux*. On les retrouve à peu près toutes dans le Bréviaire en usage aujourd'hui quelques-unes datent du IXe et d'autres du VIe siècle. A Verberie le vénérable curé avait fondé une messe à perpétuité dans la chapelle de Notre-Dame-au-Mont, convertie actuellement en écurie de ferme. L'inscription commémorative de cette dernière fondation subsiste encore et est ornée de figures et de personnages. La pierre a environ 0m 80 sur 0m 85 centimètres.

M. A. Sorel donne lecture d'une curieuse délibération du District de Compiègne datée du 15 thermidor an II, et prescrivant la célébration d'une fête populaire en mémoire de la journée du 10 août 1792 (V. S.). L'ordre du

jour, l'itinéraire des cortèges, les diverses péripéties des réjouissances publiques sont minutieusement réglées. Le simulacre de la prise par le peuple d'une Bastille en bois élevée au Rond-Royal, le cortège des citoyens se rendant devant un autel élevé en plein air pour faire fumer l'encens et répandre des fleurs en l'honneur des héros morts pour la patrie, sont détaillés avec une précision extrême par l'agent national (Quinquet) chargé de l'organisation.

Cette fête eut réellement lieu, telle qu'elle avait été imaginée.

On vit donc défiler au bruit du tambour, du tocsin et du canon, la garde nationale, la troupe, infanterie et cavalerie, les autorités constituées, les citoyens mariés accompagnés de leurs épouses ou de leurs parentes, les jeunes citoyennes vêtues de blanc et portant des fleurs, les jeunes citoyens sortant du ci-devant collège et chantant l'hymne des *Marseillais*. Le cortège suivit les rues décorées de verdure, c'est-à-dire de fougère, de genêts et de fleurs, seuls symboles tolérés en ce jour, et on anéantit les emblèmes du despotisme et de la féodalité.

Ce document présente le tableau le plus exact et le plus complet de l'une des innombrables fêtes imaginées à cette époque. Des remerciements sont adressés à M. Sorel.

La prochaine séance aura lieu le 18 juillet.

Le secrétaire-adjoint,

R. DE MAGNIENVILLE.

UN TÉMOIN

DE

l'ancienne liturgie romaine beauvaisienne

Par M. l'Abbé E. MOREL.

La liturgie gallicane-janséniste, supprimée, en 1854, dans le diocèse de Beauvais, n'y avait guère subsisté plus de cent ans. Mgr Etienne-René Potier de Gesvres l'avait inaugurée, en 1741, par la publication du bréviaire qui porte son nom. Le missel édité par ses ordres n'avait paru qu'en 1756. Antérieurement on usait du bréviaire romain beauvaisien, qu'avait fait réimprimé, en 1618, Mgr Augustin Potier, après l'avoir revisé et réformé, selon les principes de la liturgie romaine. Le missel réformé d'après les mêmes principes de la liturgie datait de 1625. Rien n'était plus vénérable que les antiques formules de prières conservées dans ces livres. Déjà en vigueur au temps de Charlemagne, elles avaient traversé les siècles sans subir d'autre altération que celle qui provenait des copistes.

Il existe encore, dans l'église de Chevrières, un témoin de la liturgie romaine beauvaisienne, abolie il y a cinquante ans. C'est une pierre commémorative, relatant la fondation d'un salut, en 1615, par maître Jean Wallet,

curé de Saintines. Voici l'inscription de ce petit monument, haut d'un mètre et large de 0m 50 centimètres :

Venérable et discrette personne Me Jehan Wallet, [presbtre,
Curé de l'église de Saint-Tines, natif de ce lieu, a fondé [à perpétuité
Chacun an, le jour de Pasques communiaux, sur les [6 heures du soir, ou
Environ, à l'Eglise de céans, un salut, pour y estre [chanté, au devant du
Grand autel, les hymnes *Veni Creator* et *Pange lingua*, [le respond
Christus resurgens, la prose *Victimæ paschali*, [l'antienne
Regina celi, une antienne de Saint-George, patron [de céans et une
Antienne de tous les saints *Sancti Dei omnes*, le res- [pond *Tua est*
Potentia, *Te Deum* avec les versetz et oraisons à ce [convenable,
Faire la procession à l'entour de l'Eglise, en chantant [*Libera me*, et
Dire *De profundis* devant le tombeau ou deffunt [Guillaume
Wallet, père dudit fondateur, est inhumé, et prier [Dieu tant
Pour l'âme dudit fondateur, celle dudit Guillaume, [son père,
Geneviefve Le Veau, sa mère, que pour toutz ses [parens et amys,
Tant vivantz que trespasséz ; pendant iceluy allumer [par les
Marguilliers, les deux cierges grand autel et deux [torches qui seront
Portez à ladite procession, faire sonner ledit salut par [trois fois comme à
Vespres et le recommander par le curé ledit jour de [Pasques
A son prosne, et dire *De profundis* à l'intention des [âmes des
Dessusdits ; pourquoy faire a donné chacun an ledit [jour de Pasques à ladite
Eglise, curé et clerc 25 solz tournois ; sçavoir à ladite [Eglise 10 solz, au
Curé 10 solz et au clerc 5 solz, à les prendre chacun an
Sur 34 verges de terre à faire chanvres, size près la [maison
Qui fut à deffunct Pierre le Veau, et sur une mine [10 verges
De terre en deux pièces, sise en ce terroir de Che- [vrières, plus
Au long déclairéz au contract de donation faict et [passé

Par devant Geoffroy, notaire royal héréditaire et [tabellion en la
Chastellenie de Bethisi et Verberie, le 17 aoust 1615: le
Jour afin de prier Dieu pour le repos des âmes tant [dudit
Donateur que de ses feuz père et mère, que ses autres
Parens et amis tant vivants que trespassez.

Requiescant in pace.

Cette fondation présente un intérêt tout particulier, non pas seulement à raison des usages dont elle consacre le souvenir, mais surtout à cause des prières liturgiques dont elle nous fait apprécier la vénérable antiquité, tout en réclamant pour elles la perpétuité.

Me Jean Wallet, curé de Saintines, était né à Chevières, comme on disait à cette époque, vers le mois de juillet 1568. Son arrivée à Saintines datait de 1598.

Après la mort de Guillaume Wallet et Geneviève Le Veau, ses père et mère, autant pour la satisfaction de sa piété filiale que pour exécuter leurs dernières volontés, il fonda des prières pour le repos de leurs âmes, tant en l'église de son village natal, que dans la chapelle de Notre-Dame-au-Mont à Verberie. A Chevières, il institua un salut « le jour de Pâques communiaux » vers 6 heures du soir. On appelait alors « Pâques communiaux » le dimanche de Pâques, où se faisait généralement la communion pascale, pour le distinguer de « Pâques fleurie « ou « Pâques à Buis » qui était le dimanche des Rameaux.

Passons en revue les prières du salut. On devait chanter tout d'abord l'hymne de Charlemagne au Saint-Esprit *Veni, creator spiritus*, et l'hymne du Saint-Sacrement *Pange lingua, Gloriosi corporis mysterium*, œuvre de Saint-Thomas d'Aquin. Puis on entonnait le répons *Christus resurgens*, non pas celui que la liturgie gallicane janséniste accommoda à son usage mais le vrai *Christus resurgens* du XIIIe siècle dont voici tout le texte :

R. *Christus, resurgens ex mortuis, jam non moritur ;*
— *Mors illi ultra non dominabitur, quod enim vivit, vivit Deo, alleluia, alleluia.*

Le Christ ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus ; — la mort n'aura plus d'empire sur lui, car maintenant qu'il est vivant, il vit pour Dieu. Alleluia, alleluia.

V. *Dicant nunc Judæi, quomodo milites, custodientes sepulchrum, perdiderunt regem ad lapidis positionem. Quare non servabant petram justitiæ ; aut sepultum reddant, aut resurgentem adorent, nobiscum dicentes : Mors illi....*

Que les juifs nous disent maintenant comment les soldats gardiens du sépulcre ont perdu le roi, malgré le sceau apposé sur la pierre, et pourquoi ils n'avaient pas l'œil sur la pierre de justice. Qu'ils rendent donc le Christ enseveli, ou qu'ils l'adorent ressuscité, en disant avec nous : — la mort n'aura plus d'empire sur lui, etc.

Au répons *Christus resurgens* succédait la prose *Victimæ paschali,* qui déjà au septième siècle faisait partie de l'office de Pâques. Puis venait l'antienne *Regina cœli*, que les Anges avaient chantée la première fois, sur le môle d'Adrien du Chateau-Saint-Ange à Rome, le 26 mars 590, quand la peste eut cessé dans la ville.

L'antienne destinée à invoquer saint Georges, patron de l'Eglise de Chevrières, n'est pas spécifiée. Nous n'aurons que l'embarras du choix, si nous nous reportons à l'antique office du grand martyr oriental, copié pour la dernière fois, en 1741, l'année même où parut le bréviaire gallican janséniste de Beauvais. L'antienne de tous les saints *sancti Dei omnes* est celle qui servait et sert encore de mémoire au petit office de la Sainte Vierge.

Le répons *Tua est potentia* était le troisième des matines du dimanche, pendant le mois

d'octobre. C'est au bréviaire romain le sixième répons du même office. Le *Te Deum* n'a pas varié. Quant au répons *Libera me* qu'on devait chanter à la procession à l'entour de l'église, il avait huit versets, six de plus qu'à l'office romain.

Sauf le *Christus resurgens*, toutes les prières du salut fondé par maître Jean Wallet à Chevrières se retrouvent dans le bréviaire dont nous nous servons aujourd'hui.

A Verberie, la fondation du curé de Saintines n'a consisté qu'en une messe basse à dire à perpétuité, dans la chapelle de Notre-Dame-au-Mont, qui sert aujourd'hui d'écurie à la ferme de M. Lambotte. Cette messe devait être célébrée le jeudi après la dédicace, c'est-à-dire le 3e jeudi après Pâques. Au reste, voici l'inscription du monument commémoratif, placé en 1619 dans cette chapelle :

Vénérable et discrette personne Maistre Jehan Wallet,
Presbtre, curé de Saint-Tines, a fondé
A perpétuité, à l'Eglise et chapelle de céans, chascun
[an, le jeudy
Des Octaves de la Dédicace, une messe basse,
Afain de prier Dieu pour luy, y associant
Tant les âmes de ses feuz père et mère, que
Austres, ses parens et amys, vivant et trespasséz,
Et les recommander le dimanche, jour
De ladite Dédicace, et dire à l'intention d'iceux
De profundis; pour laquelle fondation, il a donné à
Tous jours 20 sols tournois de rente à prendre sur les
Héritaiges, scize à Chévrières, qui sont detemptée,
Par Barthélemy, son frère, à la charge de payer
Les dictz 20 solz tournois, ainsi qu'il est porté en la
[délivrance
D'iceux, passé par devant Geoffroy, notaire royal à
[Béthisi,
Le 13e may 1619. *Requiescant in pace. Amen.*

Cette pierre commémorative a 0m 87 cent. de hauteur et 0m 78 cent. de largeur. Dans la partie cintrée qui lui sert de fronton, se trouvaient gravés trois personnages. La Vierge-Mère, Notre-Dame-au-Mont, occupe le centre. Saint-Jean-Baptiste, que font ainsi connaître l'*Agnus Dei* et la croix à banderole, est placé à sa

gauche. A sa droite et tourné vers elle, se tient à genoux Jean Wallet devant un pupitre en forme de lutrin. De sa bouche s'échappe un phylactère sur lequel on lit cette invocation. *O Mater Dei, memento mei.*

Me Jean Wallet est mort à Saintines, le 22 février 1640, à l'âge de 72 ans. Son corps y a été inhumé dans l'église devant le grand Christ de la nef.

Excursion de la Société historique

à Remy, Grandfresnoy, Chevrières, Longueil-Sainte-Marie et le Fayel

(11 JUILLET 1895)

La seconde excursion faite par par la Société historique, particulièrement favorisée par le temps, a réuni un nombre exceptionnel d'adhérents.

Nous n'étions pas quatre-vingt-dix-huit, comme lorsque nous sommes allés au mois de mai visiter Chantilly, mais nous étions une trentaine au départ de l'Hôtel de Ville, et dans ce nombre dix dames avaient bien voulu répondre à l'appel du président.

Les chevaux entraînés nous amènent avant neuf heures au portail de l'église de Remy, édifice intéressant dont le chœur date de la seconde moitié du XVIe siècle, ainsi que l'attestent, indépendamment du style et de délicats ornements, la date de 1564, deux fois répétée en haut des contreforts. Les autels secondaires, malgré les peintures dont ils ont été recouverts, méritent d'appeler l'attention par leurs sculptures, et plusieurs statues de saints, celle de saint Denis, par exemple, sont de curieux types iconographiques de cette époque. De belles boiseries, appliquées sur les bas côtés et la tribune de l'orgue proviennent de l'église de Saint-Jean-aux-Bois et ont été achetées, il y a une trentaine d'années, par le

pasteur qui gouvernait alors l'église de Remy. Il y a, dans une ancienne tribune seigneuriale, qui n'a peut-être été primitivement qu'un enfeu, une pierre tombale relevée contre une des parois et qui, sous un écusson repeint récemment, rappelle le nom de Jean-Claude Bellon de Thurin, comte du Saint-Empire, chevalier de Saint-Lazare, capitaine au régiment de Bourbon-cavalerie, qui fut seigneur du fief Latache-Frenel, sis à Remy, et mourut le 2 janvier 1744.

Le chœur de l'église de Remy fut reconstruit au XVIe siècle, grâce aux libéralités d'un enfant de la paroisse, Abraham Ravaud.

Nous traversons, sans nous arrêter, le village d'Arsy et nous arrivons à Grandfresnoy où — tandis qu'un cuisinier émérite, Octave Pinel, met la dernière main à notre déjeuner, et que l'hôtelier du *Roi de Cœur* achève de disposer la table autour de laquelle tout le monde va s'empresser de prendre place — nous nous dirigeons vers l'église, où nous attendent M. l'abbé Roy, curé de la paroisse, qui deviendra dans quelques jours notre confrère, et M. le maire de Grandfresnoy.

Tout d'abord le beau clocher de style renaissance du milieu du XVIe siècle, avec ses enroulements et ses blasons mutilés, nous donne une idée de l'importance de ce monument que le temps a respecté et dont on remarque avec intérêt l'ancienne communication intérieure avec les bâtiments du prieuré, servant aujourd'hui de presbytère. La construction de l'abside de l'église semble postérieure d'un demi-siècle à celle du clocher et à ses sculptures.

Une question qui semble se poser tout d'abord est celle de savoir quel était le plan de l'église primitive, dont on retrouve des traces notamment du côté sud, dans le jardin du presbytère.

L'église fut incendiée au XVIe siècle et on

entreprit alors la reconstruction du chœur, du transept et du bas-côté nord ; pareil travail fut projeté puis abandonné du côté sud où le bas-côté a gardé ses dimensions primitives et on a aveuglé à demi l'arcade qui devait établir la communication entre le transept et le bas-côté.

Arrivent les guerres des dernières années du règne de Louis XIII, les projets de restauration sont abandonnés, la peste et la misère suivent l'invasion, le pays est désolé et les traces du passage des armées de Jean de Werth et du prince Thomas sont rappelées sur un des piliers par une inscription grossièrement tracée et sur laquelle on lit : *L'an mil six cent trente-six, le 25 d'aoust, l'Espaignol est venu icy.* Dans une notice insérée il y a vingt ans, dans le second volume de notre *Bulletin*, M. Paisant a retracé les souvenirs de ces temps de misère et je ne saurais le faire en termes aussi émouvants.

Il ne reste que peu de parties intéressantes de l'ancien prieuré accolé à la façade de l'église, et dont une tourelle servant d'escalier a sa porte surmontée d'un fronton en bois sculpté avec un écusson, qui semble, par sa disposition, avoir servi de décoration à un autel. Cet écusson porte un chevron chargé de trois roses et accompagné de trois poires. — Nous voyons dans le cimetière une ancienne croix de pierre, supportée par une grosse colonne flanquée de quatre colonnettes que surmonte un fronton quadrangulaire dans les angles duquel se remarquent de petites figurines.

Malgré le triste état dans lequel se trouve ce petit monument, nous engageons très vivement M. le curé de Grandfresnoy à le faire transporter près de l'église, entre deux des contreforts, afin d'en assurer la conservation, au moment prochain où le cimetière va être supprimé.

En voiture, crie M. Raymond Chevallier, en appuyant cet appel des sons éclatants d'un *sirène* d'honneur que lui ont apporté ses confrères et nous partons dans la direction de Chevrières où nous attendent M. l'abbé Morel et M. le chanoine Pihan, curé-doyen d'Estrées-Saint-Denis, qui se joignent à nous pour le reste de la journée.

L'église de Chevrières a déjà été visitée dans diverses excursions de la Société, mais plusieurs de nos nouveaux confrères ne la connaissent pas encore et les autres revoyent avec intérêt les belles verrières datées de 1545 qui décorent les fenêtres du chœur et renferment des scènes de la vie du Christ et la légende de Saint-Vaast, les pierres tombales des Brouilly et le vieux banc seigneurial.

Longueil-Sainte-Marie nous montre ensuite son église et la statue du Grand Ferret nous rappelle le souvenir de l'héroïque bûcheron qui, bien qu'accablé par la maladie, sortit de son lit pour soutenir un combat suprême contre les Anglais. M. Hongre veut bien quitter quelques instants les invités réunis chez lui dans une fête de famille pour nous faire les honneurs du vieux château féodal, dont Siméon Luce avait rêvé la résurrection et qui, dans ses sentiments patriotiques, devait prendre place dans nos souvenirs nationaux auprès de la maison de la bergère de Domremy.

Après un court trajet, les voitures nous amènent au perron du château du Fayel où M. le baron et Mme la baronne Creuzé de Lesser veulent bien nous accueillir avec cette amabilité qui est chez eux une vieille tradition de famille.

Par une attention dont M. le président Sorel le remercie, M. de Lesser a gracieusement offert à chacun de nous, avant notre visite, une monographie du château due à la plume de M. l'abbé Morel qui, déployant ici son érudition habituelle a, dans un langage élégant, retracé l'histoire du château et des seigneurs qui ont

possédé le Fayel depuis le douzième siècle. Des photogravures, œuvre de M. le baron Ernest Seillière, illustrent ce volume appelé à prendre place parmi les publications extraordinaires de la Société historique.

Guidés par nos aimables hôtes et par l'érudit historien, nous parcourons les différentes salles devenues historiques, en admirant les tableaux, les tapisseries et les meubles, et après une visite à la chapelle seigneuriale, reconstruite il y a quelques années et dont les murs sont couverts d'inscriptions funéraires. et au presbytère affecté à l'ecclésiastique qui joint aux fonctions de curé celles de chapelain du château, nous regagnons le vieil édifice dont la construction est attribuée à Mansart et prenons, dans la salle à manger, des rafraîchissements toujours bien accueillis des excursionnistes.

A cinq heures, nous quittons le Fayel et ses habitants et avant sept heures nous nous séparons sur la place de l'Hôtel de Ville, regrettant que cette excursion soit sans doute la dernière de l'année. En effet, nous avons dû, à cause des difficultés qu'elle présentait et de sa courte durée, renoncer à aller à Reims voir la splendide Exposition rétrospective qui y est organisée, au palais de l'Archevêché, dans les appartements royaux. Quelques-uns d'entre nous, et nous sommes du nombre, s'y sont rendus isolément et nous devons reconnaître qu'il est difficile de rencontrer une réunion aussi remarquable d'œuvres d'art de tous les genres. Mais les amateurs sont pressés de reprendre leurs objets et à l'heure où paraîtront ces lignes, l'exposition de Reims ne sera plus qu'un souvenir.

Comte DE MARSY.

LE

Congrès historique et archéologique belge de Tournai

(5-8 AOUT 1895)

Chaque année, depuis 1885, les Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique se réunissent en un Congrès, auquel elles convient un certain nombre de Sociétés savantes des Etats voisins, France, Pays-Bas, Luxembourg et Allemagne. Tournai a été désigné en 1895 comme siège de ce Congrès, dont la Société historique et littéraire de cette ville avait pris la direction, faisant coïncider cette réunion avec le cinquantième anniversaire de sa fondation. Le succès a été considérable: plus de six cents membres s'étaient fait inscrire et dans ce nombre la France comptait près de cent délégués.

Tous n'ont pas répondu à l'appel, mais cependant les principales visites et excursions ont compris près de deux cent cinquante personnes, et il a fallu toute l'habileté de M. Eugène Soil, secrétaire général du Congrès, pour organiser des excursions que le grand nombre d'adhérents semblait à première vue rendre impossibles.

La Société historique de Compiègne y était représentée par un moins grand nombre de membres que d'habitude, M. le président Sorel

qui avait été désigné comme son délégué ayant été retenu au dernier moment par ses fonctions, ainsi que M. Raymond Chevallier. Deux membres titulaires (MM. le comte de Marsy et Charles Leman) ont par suite seuls pris part au Congrès, mais à côté d'eux, se trouvaient plusieurs correspondants français et belges de la Société. MM. Léon Germain, le comte Charles Lair, Charles Lucas, l'abbé Marsaux et Joseph Depoin ; Henri Hymans, Fernand Donnet, le lieutenant-général Wauwermans, Francart et Saintenoy.

La ville de Tournai est une des plus anciennes et des plus intéressantes de la Belgique et les liens qui, pendant tant de siècles ont uni la vieille cité de Childéric à la France étaient un attrait de plus dans cette circonstance.

Tournai, nous devons l'ajouter, a même eu, à de fréquentes reprises, des rapports avec Compiègne et ses environs et nous en rappellerons ici quelques-uns, ainsi que nous l'avons fait dans une des séances du Congrès.

Sans remonter à l'époque mérovingienne où nous verrions souvent nos premiers rois partager leur temps entre leurs résidences de Compiègne et de Tournai, ni même au temps de l'invasion des Normands où les chanoines de Tournai vinrent chercher un refuge à Noyon, nous voyons en 1200 Philippe-Auguste permettant à l'évêque, au chapitre, aux prévots, aux jurés et à la commune de Tournai de suivre les coûtumes de Senlis, qui ont toujours été en vigueur à Compiègne, ville qui n'eut jamais de coûtumes particulières.

Lors du célèbre tournoi donné en 1238, par saint Louis, à l'occasion du mariage de son frère le comte d'Artois, de nombreux seigneurs du Hainaut et de Flandre vinrent prendre part à ces fêtes où nous rencontrons notamment les seigneurs d'Antoing et de Mortagne.

La vieille bancloke, placée dans le beffroi de

Tournai, porte le même nom que la cloche qui, depuis près de six cents ans, annonce aux Compiégnois les fêtes officielles et dont la voix se fait entendre aussi pour les avertir des incendies.

Toutes deux, cloches municipales, elles sont signées de ces célèbres fondeurs artésiens qui, pendant deux siècles, ont parcouru, la règle à la main, le nord de la France, la Belgique et l'Allemagne, laissant partout, de la Normandie aux bords du Rhin, des traces de leur passage et popularisant le nom de Croisilles. C'est en 1392 qu'un Guillaume de Croisilles fondit à Tournai, la bancloke, le vigneron et le timbre. C'est en 1303 qu'un autre Guillaume, le grand'père sans doute de celui-ci, inscrivit sur la cloche de Compiègne les vers bien connus :

† Bancloke sui moi fist on faire
Au tems Foukart Harel le Maire :
Lan mil CCC et III : de ki ;
Maistres fut Gills de Bliki :
Il et Guillgumes de Croisilles :
Ci tient à clous et à kevilles.
A mon nom la ville s'ahune :
Pour la nécessité commune :

Au XIVe siècle, comme aujourd'hui, Tournai conviait Compiègne à ses fêtes et en 1331, sept courants avec trois bannières répondaient à l'appel de la société bourgeoise des Trente et un Rois de Tournai, à côté des représentants de Paris, de Senlis, de Saint-Quentin, d'Amiens, etc.

Quelques uns portaient des noms qui figurent avec honneur dans nos annales municipales, notamment Jacques Lescrivent et Cordelier Poulet. Ce dernier, que nos sociétés de gymnastique et d'escrime pourraient prendre comme patron, s'était fait une réputation méritée dans ces carrousels et nous le voyons

aussi prendre part à des joutes données à Rouen sous Philippe-le-Bel.

Un siècle plus tard, les arbalétriers de Tournai, répondant à l'appel de Charles VII, se rendaient en 1441, à côté de ceux de Compiègne au siége de Pontoise et s'y conduisaient de manière à mériter les félicitations du roi.

Si nous quittons Compiègne pour parcourir les environs, nous avons à quelques lieues de nous Noyon, dont les évêques, depuis saint Eloi, furent pendant plusieurs siècles les mêmes que ceux de Tournai et en souvenir de ce double épiscopat qui ne prit fin qu'au milieu du XIIe siècle, l'évêché de Noyon a placé sur le champ fleurdelisé de ses armes, deux crosses accolées.

Plus près de nous encore, à Saint-Amand de Machemont, nous trouvons un prieuré dépendant de la riche et puissante abbaye de Saint-Martin de Tournai, dont l'abbé Gordière a retracé à l'aide de documents recueillis aux archives de Tournai une histoire qui s'étend de la fin du XIe siècle à la Révolution.

Tels sont les souvenirs que j'ai résumés à la hâte, engageant à leur tour nos confrères tournaisiens à venir visiter les bords de l'Oise, en manifestant l'espoir qu'à leur départ, ils répéteraient, eux aussi, ces mots devenus classiques :

Oncques ne vient à Compiègne
Qui volontiers ne reviengne.

Je ne puis entrer dans le détail des séances du Congrès, pendant lesquelles dans trois sections ont été agitées tour à tour des questions d'archéologie préhistorique, d'histoire, d'archéologie et de beaux-arts. Qu'il me suffise de dire que toutes ont été bien remplies et qu'à côté de problèmes locaux, on a soulevé de grandes et importantes questions, notamment sur l'origine de l'architecture romane et de

l'architecture gothique, sur l'influence tournaisienne dans les arts, etc.

M. Cons, professeur à la Faculté de lettres de Lille, délégué du ministre de l'Instruction publique de France, a donné une conférence fort intéressante sur l'extension de la langue picarde au moyen âge ; M. le docteur Carton, médecin major du 19e chasseurs à Lille, nous a entretenus des fouilles fort importantes poursuivies par lui depuis plusieurs années en Tunisie où il a découvert diverses localités qui lui ont fourni par centaines des inscriptions phéniciennes et romaines. M. de Monnecove nous a conduit sur les voies romaines qui partent de Bavai et a donné d'excellents préceptes pour en effectuer la recherche à l'aide de certains noms de lieux. MM. Cloquet, Destrée, Soil et Saintenoy nous ont parlé des monuments et des artistes de Tournai.

La visite des monuments de Tournai a pris la plus grande partie de notre temps et cela était justice, car il est peu de villes offrant un nombre aussi considérable d'édifices de tout genre et de toute époque.

Grâce à un excellent guide rédigé par M. Eugène Soil, nous avons pu les étudier dans les plus grands détails et arriver devant eux munis de tous les renseignements nécessaires pour en connaître l'origine et la destination.

« Quatre époques, nous dit-il, semblent avoir laissé leur empreinte particulière dans l'histoire archéologique de la Ville.

L'époque romaine représentée par les nombreux cimetières — la période romane à laquelle appartiennent la cathédrale, les églises de Saint-Quentin, Saint-Piat, Saint-Brice, les maisons romanes de la rue Barre-Saint-Brice, de nombreuses cryptes et la seconde enceinte fortifiée — la période gothique qui fut féconde en monuments religieux, civils et militaires de haute valeur, tels, par exemple, que le beffroi, le pont des Trous et la tour d'Henri VIII,

qui vit briller les arts et les grandes industries artistiques, sculpture sur pierre, gravure sur cuivre, tapisserie, faïence et porcelaine — le XVIIe siècle, enfin, où la cité fut riche par le commerce ; où les ordres religieux en se multipliant donnèrent naissance à de nombreuses constructions, où la ville se transforma et se modernisa d'une manière complète, sous les archiducs Albert et Isabelle d'abord et plus encore après la conquête française de 1667.

Le mauvais temps a, par moments, contrarié les excursions, au nombre de deux, mais les congressistes ne se découragent jamais et malgré la pluie, le mercredi, ils pataugeaient bravement dès le matin sur le champ de bataille de Fontenoy, écoutant sous leur parapluie, le récit technique et cependant très imagé que leur faisait M. Hecq, capitaine aux grenadiers, de la journée du 11 mai 1745 où après une lutte acharnée qui peut être considérée comme une des pages les plus chevaleresques de l'histoire militaire, l'armée française que commandait le maréchal de Saxe, en présence de Louis XV, défit les alliés anglais et hollandais qui avaient à leur tête le duc de Cumberland, second fils du roi d'Angleterre.

De Fontenoy on gagne Antoing, où un second groupe vient par le chemin de fer renforcer le premier.

Le château d'Antoing, propriété du prince Charles de Ligne comprend un donjon contemporain de Pierrefonds, aujourd'hui presque entièrement engagé dans des constructions modernes, une belle enceinte fortifiée, dont l'entrée est garnie d'un ouvrage avancé et dans une tour, une petite chapelle, dans laquelle depuis la construction d'une nouvelle église, on a réuni un certain nombre de monuments funéraires fort remarquables des familles de Melun et de Ligne, dont le plus im-

portant est le mausolée de Florent de Ligne et de sa femme Louise de Lorraine, avec leurs effigies agenouillées. Après une courte visite à la nouvelle église d'Antoing, nous regagnons la gare et remontons en chemin de fer pour aller voir Belœil, but principal de notre excursion.

En descendant du train, nous nous précipitons dans l'hôtel qui s'est engagé à nous fournir deux cent quarante déjeuners. Aussi, y a-t-il des tables partout, en haut, en bas ; les craintes que nous éprouvions de mourir de faim ne se réalisent pas heureusement et dès que chacun a réussi à conquérir le libre usage de ses bras, les plats et les bouteilles ne font que paraître et disparaître. Le clairon sonne, car nous avons amené pour nous rallier deux artilleurs de la garde civique, et nous nous dirigeons par groupes vers le château et le parc que Mgr le prince de Ligne a bien voulu nous autoriser à visiter et où il a accueilli avec la plus grande amabilité les membres du bureau qui lui ont été présentés par M. le comte de Nédonchel, président du Congrès.

Décrire en quelques lignes un château qui est l'un des plus importants de la Belgique, dont les collections sont considérables et dont le parc avec ses bassins d'un demi kilomètre de long lui a fait souvent donner le nom de Versailles de la Belgique est, on le comprendra, une tâche au-dessus de nos forces.

Reconstruit au XVIIIe siècle sur les bases d'un manoir féodal du XIIe, Belœil offre un quadrilatère carré, flanqué de grosses tours, bâti au bout d'une avenue d'arbres séculaires et précédé de deux longs bâtiments servant de communs.

Après avoir traversé, au milieu d'une haie de valets de pied en grande livrée, un immense vestibule décoré des bustes de Voltaire, de Rousseau et d'autres littérateurs célèbres, on entre dans une vaste salle à manger boisée

dans les panneaux de laquelle ont été placés les portraits des souverains avec lesquels le prince de Ligne s'est trouvé en relations pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Frédéric le Grand, Catherine de Russie. Louis XVI et Marie-Antoinette, le prince Charles de Lorraine, tels sont les figures bien connues que l'on y reconnaît tout d'abord.

Dans une tour d'angle est la chapelle de style Louis XV, dont les ornements de l'autel sont en vermeil garni de corail. Les coraux abondent du reste dans l'ornementation d'un certain nombre de meubles exécutés dans l'Italie méridionale et qui rappellent que l'un des princes de Ligne fut, au commencement du siècle dernier, vice-roi de Sicile.

On parcourt une suite de salons de style Louis XV, décorés de portraits historiques et où des meubles et des vitrinces renferment de précieux objets, tels que la chaine de l'archiduc Albert, l'épée de Rubens, la cuiller de Luther, des pièces d'orfèvrerie et des émaux ; un salon chinois réunit des porcelaines de la plus grande rareté parmi lesquelles on ne manque pas de vous faire remarquer un chat de couleur violette, pièce exceptionnelle.

Dans un petit salon, l'œil s'arrête avec émotion devant un buste de marbre blanc au port imposant, mais dont la figure mutilée à coups de hache et de marteau ne laisse plus distinguer les traits, c'est celui de Marie-Antoinette qui se trouvait aux Tuileries et y fut brisé au moment du sac du palais.

En haut, les appartements du prince, et sur un vaste palier nommé *le Théâtre*, des services de porcelaine, des tableaux et des armures, dont l'une tient l'épée qui servit, dit-on, à décapiter le comte d'Egmont.

Partout des portraits, des tableaux, et notamment une belle série de batailles.

Mais, il nous faut quitter le château pour parcourir les jardins, dessinés en 1711 par Le Nôtre.

C'est là que revit surtout le souvenir du feld-maréchal prince de Ligne, tour à tour écrivain, diplomate et soldat, le favori des souverains et l'ami des hommes de lettres les plus célèbres de son temps.

« Quand le prince de Ligne s'échappe de Bruxelles, écrivait Peetermans, dans *Un écrivain grand seigneur au XVIIIe siècle*, il vient habiter Belœil. cette résidence pleine d'une grandeur qu'elle doit à l'âme fière du maréchal. Tout ce qu'il y avait là d'agréable et de joli était son œuvre ; mais tout ce qui était grand, ce qui était digne, noble et majestueux appartenait à son père. Belœil se composait d'une suite de forêts, de jardins, de parcs, de maisons de campagne et de chasse. Il faut lire la description qu'il en a donnée, pour se peindre ces beaux lieux, à de certains jours, tout en fête, peuplés des habitants du village en costumes de bergers et de bergères, du milieu desquels se détachent de brillants officiers, de jolies dames attirées de Bruxelles ou de Paris, entourant l'hôte royal qui est l'heureuse occasion de toutes ces magnificences. Il y invite tour à tour le roi de Suède, le duc d'Orléans, le prince Henri de Prusse, le frère du roi de France. Lors de ces réceptions, rien ne coûte assez, surtout quand le jeune comte d'Artois visite Belœil en 1782. Des flots de lumière s'élèvent en gerbes éblouissantes entre les arbres et sous les charmilles pour éclairer des fêtes de nuit, où chaque invité devient acteur et contribue à l'effet du tableau. »

Belœil tout à la fois magnifique et champêtre

Tel est en un vers l'impression que résumait Delille.

On me pardonnera de ne pas parler des carrières du bassin de l'Escaut, des fours à chaux et à ciment et de la Pierre Brunehaut, puisque je n'ai pas pris part à cette seconde excursion. Je ne décrirai pas davantage la ré-

ception à l'Hôtel de Ville et à l'Evêché, le banquet de plus de cent couverts, fort bien ordonné, qui a eu lieu dans l'Hôtel des Volontaires-Pompiers et où les toasts se sont succédés, nombreux comme les vins qui nous étaient servis. En revanche, je tiens à rappeler la fête donnée sur la grand'Place, avec embrasement du vieux beffroi, aux sons du joyeux carillon.

Mais quatre jours sont vite passés, surtout lorsque comme nous on a reçu l'hospitalité chez d'excellents amis et on se quitte en se donnant rendez-vous en 1896 à Gand.

La route directe pour rentrer à Compiègne devait me mener à travers les bassins houilliers du nord de la France, j'ai préféré le chemin des écoliers et je suis allé à Bruxelles où l'on trouve toujours des attractions variées : un nouveau Van Dyck, au Musée, une exposition d'enseignes, nous montrant à côté d'une série d'anciens types recueillis dans les différentes villes de Belgique, les derniers modèles grâce auxquels les ferronniers tentent de donner un attrait de plus aux maisons des boulevards et de la Montagne de la Cour, qui commencent à recevoir des décorations polychromes comme celles d'Augsbourg et de Munich et dont les balcons se fleurissent dans l'espoir de gagner quelques-uns des prix des concours institués à cet effet plusieurs fois par an.

A Venise *à Bruxelles*, on se promène dans de vraies gondoles sur des canaux en écoutant la musique des bersaglieri et les aubades des chanteurs populaires ; mais ce n'est pas jour de fête, les masques, les dominos et les baûtes garnies de dentelles sont restés accrochés dans les magasins des costumiers et il faut attendre un soir meilleur pour se croire au temps du célèbre carnaval. Nous nous consolons en allant à la kermesse, près de la gare du Midi, voir tourner de gigantesques

carrousels et humer l'odeur des beignets à la graisse. Quatre heures plus tard, nous sommes de retour à Compiègne, cherchant à mettre quelque ordre dans nos souvenirs, en attendant une occasion pour aller au cœur de la Hollande voir « le Vieil Amsterdam. »

Comte DE MABSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Séance du 18 juillet 1895.

Présidencé de M. Alexandre SOREL.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est approuvé, après quelques observations de MM. Sorel, Méresse et de Marsy.

La correspondance comprend : 1° une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative au Congrès des Sociétés savantes de 1896, accompagnée du programme de cette réunion ; 2° et 3° des lettres de remerciements adressées par MM. Meunier, sous-préfet et le baron de la Motte, au sujet de leur admission ; 4° de M. Molleveaux, au sujet de l'emplacement exact où a été trouvée à Saint-Nicolas-de-Courson la pierre sculptée dont il a bien voulu faire don à la Société dans la dernière séance.

Parmi les publications adressées à la Société, on remarque *le Château du Fayel*, par M. l'abbé Morel, dont chaque membre titulaire a reçu un exemplaire dû à la gracieuseté de M. le baron Creuzé de Lesser.

M. le président annonce la mort de le comte Léon de Béthune, membre titulaire et de M. Mouronval, ancien bibliothécaire de la ville, membre correspondant et exprime les regrets causés par ces deux décès.

MM. CAPIOMONT, conservateur des hypothèques, présenté par MM. Sorel et Garand, Jules GAGET-QUÉVIN, manufacturier, présenté par MM. Rendu et Sorel, et l'abbé ROY, curé de

Grandfresnoy, présenté par MM. l'abbé Martin et de Marsy, sont admis comme membres titulaires.

M. le président communique, avec une lettre de M. Paul Sédille, architecte, la maquette de l'écusson aux armes de Compiègne, exécuté en mosaïque et placé dans la basilique de Domremy. Il fait remarquer que cet écusson n'est pas conforme au modèle traditionnel, que le lion, au lieu d'avoir six fleurs de lis, est couvert d'un semis de fleurs de lis, qui sont de plus en beaucoup trop grand nombre, que l'on n'a pas armé de gueules les griffes de ce lion et exprime le désir que des corrections soient apportées à la maquette qui semble avoir été exécutée avec trop de précipitation par l'architecte. Deux vues de la basilique, extérieur et intérieur, sont jointes à cette maquette.

M. le président entretient ensuite la Société du projet de monument à la défense de Compiègne en 1814 et au major Otenin ; il rappelle que le projet présenté par M. Stra et qui a été publié en supplément dans la *Gazette de l'Oise* n'est qu'un projet provisoire qui n'a pas encore reçu l'approbation de la Société et a été seulement établi en vue de permettre au Conseil municipal de juger de l'effet que pourrait présenter le monument.

Il ajoute que M. Etienne Leroux, auteur de la statue de Jeanne d'Arc, a bien voulu s'occuper de cette question et a exécuté diverses maquettes que les membres de la Société pourront examiner à l'issue de la séance.

M. de Marsy, appelé à donner lecture du compte rendu de la dernière excursion, dit que son compte rendu ayant été publié par la plupart des journaux de Compiègne, cette lecture lui semble inutile et qu'il ne l'avait fait figurer à l'ordre du jour que dans le but d'obtenir les observations de ses confrères.

M. l'abbé Morel fait remarquer que les vitraux de Chevrières ont été attribués à tort à

1541 et qu'ils sont, pour la plupart, datés de 1545.

M. Garand donne lecture d'une pièce de vers qui lui a été inspirée par les souvenirs du Grand Ferret et la vue des endroits illustrés par la défense héroïque du paysan picard.

M. Benaut rappelle la proposition faite par lui de placer une pierre commémorative de la mort du Grand Ferret, sur le mur de l'église de Rivecourt, car on sait que c'est dans le cimetière de cette paroisse qu'il fut inhumé.

M. le président ajoute que le moment lui semble parfaitement choisi pour consacrer par cette manifestation, à Rivecourt, le souvenir du Grand Ferret, dont une statue offerte par M. Meurinne rappelle la mémoire à Longueil-Sainte-Marie.

M. le secrétaire propose que, lorsque les diverses formalités préalables seront remplies, la pose de cette pierre soit l'objet d'une démonstration de la Société qui pourrait aller l'inaugurer.

Ces diverses propositions sont adoptées.

Le Secrétaire,
MARSY.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. SOREL

aux obsèques de M. Méresse

Ancien Président de la Société

LE 19 OCTOBRE 1895

Messieurs,

Il y a quelques mois à peine, je rendais, au nom de la *Société historique*, un dernier hommage à l'un de ses anciens Présidents, au regretté docteur Lesguillons. Aujourd'hui, je viens, au même titre, adresser un suprême adieu à M. Charles Méresse qui fut, pour notre Société, un collaborateur aussi actif que dévoué, et pour moi, un véritable ami.

Né à Compiègne, le 30 juin 1819, M. Méresse était Compiégnois surtout par le cœur. Rien de ce qui se passait dans la ville ou dans l'arrondissement ne lui était indifférent. D'ailleurs la nature et l'exercice de la profession que lui laissa son père, l'avaient, dès sa jeunesse, mis à même d'aller partout, de tout scruter et de tout approfondir au point de vue de l'intérêt local. Aussi, quand, en 1868, il s'est agi de créer à Compiègne une Société historique, s'empressa-t-il de s'inscrire comme membre fondateur, et, dès la première séance, il en devenait le vice-secrétaire, titre échangé plus tard contre celui d'archiviste qu'il conserva jusqu'à son dernier soupir.

En 1874, la Société l'élut vice-président et

l'année suivante, elle l'appela à la présidence. C'est en cette qualité que, le 15 mai 1875, il prononçait, devant une nombreuse assistance, un discours des plus émouvants, sur la tombe du baron de Bicquilley, cet autre infatigable travailleur dont nous déplorons toujours la perte.

Nommé une seconde fois Président en 1883, M. Méresse déclina cet honneur pour des raisons de santé, mais il n'en resta pas moins assidu à nos séances, prenant part au travaux des Commissions dont il était membre et nous enrichissant de nombreuses communications qui évoquaient toujours un passé curieux à connaître. Sa mémoire, d'ailleurs, se complaisait à nous retracer ce qu'il avait vu ou appris, et dans nos excursions aussi bien que dans les Congrés de la *Société Française d'Archéologie* qu'il aimait à suivre, on éprouvait un grand charme à se grouper autour de lui, afin de se mieux pénétrer de ce qu'on allait voir. Il était comme une sorte de répertoire vivant où l'on pouvait puiser d'autant plus librement que son obligeance allait au devant de nos désirs. Bien des fois, pour ma part, je l'ai mis à contribution sur ce point, et toujours j'en ai tiré grand profit.

Malheureusement, et malgré les instantes prières que nous ne cessions de lui adresser, il n'apparait pas qu'il ait consigné sur le papier ses précieux souvenirs, ni qu'il ait entrepris une œuvre de longue haleine. La raison en est simple : il voulait trop bien faire, et, dans les moindres descriptions qu'il tentait, il ne pouvait se résoudre à s'affranchir du sentiment poétique qu'avait pu lui inspirer ce qui s'était déroulé sous ses yeux. Dès lors, écrire devenait pour lui, sinon une fatigue, du moins l'emploi du temps qu'il devait consacrer à d'autres travaux.

Sa vie, en effet, a été des mieux remplies, et quoique, par modestie, il se soit toujours

tenu à l'écart, il suffisait qu'on fît appel à son dévouement pour qu'il répondît de suite aux sollicitations dont il était l'objet. C'est ainsi qu'il fut successivement Adjoint au maire de la ville, Conseiller municipal, et qu'il fit partie du Bureau de bienfaisance, de l'Assistance judiciaire, de la Caisse d'épargne, de l'Association des anciens élèves du Collége qu'il affectionnait particulièrement et dont il fut l'un des fondateurs et l'un des présidents; de la Commission de la bibliothèque, de celle de Surveillance de la maison d'arrêt, de la Délégation cantonale des écoles, pour lesquelles il avait une vive sollicitude qui se traduisait, chaque année, par d'aimables libéralités, et comme on l'a déjà dit, partout où il passait, il apportait le concours de ses rares facultés.

Reste encore un titre dont il se glorifiait avec raison, c'est celui de Vice-président de la *Société d'horticulture*; il voyait avec une vive satisfaction l'extension toujours croissante de cette Société dans l'arrondissement, et, à chaque séance, il apportait le tribut de sa longue expérience. En échange, il récoltait, là aussi, l'estime et la sympathie de tous ses collègues; je n'en veux pas d'autre preuve que la présence ici d'un grand nombre d'entre eux, ayant à leur tête leur honorable président.

Tout ce qui se rapporte à l'art passionnait Méresse. Aussi, manifestait-il souvent un profond regret de n'avoir pu visiter l'Italie et principalement Rome, la Ville éternelle, si pleine de souvenirs de toute nature. Le désir de montrer lui-même tant de richesses à son petit-fils qui terminait ses études, le décida à entreprendre ce long voyage que nous jugions au-dessus de ses forces. Mais, chez lui, la volonté était telle, qu'elle ne s'arrêtait devant aucun obstacle, quand il ne dérivait que de sa propre personne. Il partit donc, et à l'aspect de ces merveilles de l'antiquité, il res-

sentit, dans toute leur plénitude, les émotions d'un véritable artiste. « Ici, m'écrivait-il de Rome, le 12 septembre dernier, l'homme est bien petit en présence des plus éclatantes manifestations de l'art. L'art est tout : on se sent transformé dans une admiration continuelle, et les mots ne peuvent suffire à exprimer tout ce qu'on a éprouvé. »

Et pendant six semaines, il a été aux prises avec de pareilles émotions toujours renaissantes. C'en était trop : la surexcitation morale jointe à la fatigue physique ne tarda pas à dompter cette nature énergique, qui jusque-là, avait triomphé de la maladie. Il revint, il y a juste aujourd'hui quinze jours, mais il était tout autre qu'en nous quittant. A l'entrain du départ avait succédé l'épuisement du retour. Il se promettait bien de nous raconter plus tard ce qu'il avait tant admiré ; la mort ne lui en a pas laissé le temps. Elle l'a frappé au moment même où il espérait retrouver le repos dans son paisible foyer. A tout le moins, il a eu la satisfaction d'avoir vu se réaliser en même temps le double rêve qu'il avait longtemps caressé.

Adieu donc, cher Méresse. En quittant cette terre, vous laissez à votre petit-fils, que vous aimiez tant, un bel exemple à suivre : celui d'une vie toute de travail et d'honneur. De cruelles épreuves ne vous ont pas été épargnées ; vous les avez supportées avec une résignation toute chrétienne et vous avez trouvé une touchante consolation dans l'affection de votre entourage et dans l'estime de tous ceux qui vous ont connu ; aussi des regrets unanimes vous suivent-ils dans cette tombe. Heureux ceux qui meurent ainsi. Quant à nous, membres de la Société historique, nous ne pouvons songer, sans une profonde amertume, qu'en dehors des bonnes relations que nous entretenions ensemble, les traditions du vieux Compiègne vont presque toutes disparaître avec vous.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Séance du 21 novembre 1895

Présidence de M. Alexandre SOREL

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et procède au dépouillement de la correspondance.

M. le Président rappelle la mort récente de M. Méresse, ancien président de la Société, et ajoute qu'il s'est fait à l'avance l'interprète des sentiments de la Société, en prononçant un discours d'adieu, sur la tombe de notre confrère.

« M. Méresse a peu produit, mais il avait recueilli de nombreux matériaux, copié des titres de propriété d'une partie des maisons de notre ville; j'avais espéré, ajoute M. le Président, qu'à raison du dévouement dont M. Méresse nous avait donné tant de preuves, ces archives, qui n'ont un véritable intérêt que pour nous, viendraient compléter les les nôtres et perpétuer le souvenir de notre regretté confrère; mais jusqu'ici rien ne nous autorise à croire qu'il en sera ainsi; tout ce que j'ai pu obtenir, c'est la promesse qu'à défaut de la remise de ces papiers, aucun d'eux ne sera détruit sans qu'il nous ait été communiqué. »

M. le Secrétaire annonce ensuite la mort de M. Ancelet, membre de l'Académie des Beaux-Arts, ancien architecte du Palais de Compiègne, et celle de M. Anatole de Montaiglon, professeur à l'école des Chartes, tous deux correspondants de la Société.

MM. Edgard Fournier, instituteur à Suresnes; et Meuraine, ancien négociant à Compiègne, présentés par MM. A. Bazin et de Marsy, sont admis en qualité de membres titulaires.

De nombreuses publications périodiques, arrivées pendant les vacances, sont déposées sur le bureau et analysées par le secrétaire, ainsi que les brochures suivantes offertes par leurs auteurs : Testament de Nicole de la Mare, par M. l'abbé Marsaux ; Broderies conservées à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, par le même ; Notice sur M. le comte de Salis, par M. l'abbé Pihan ; Fragments d'un compte de recettes du roi dans le domaine de Senlis en 1332, par MM. Margry et l'abbé Muller.

M. Meuraine offre à la Société la reproduction photographique d'une vue de Compiègne, dessinée en 1675 et appartenant à M. Linger, et celle d'un vitrail moderne de l'église Saint-Jacques.

M. de Marsy présente un compte-rendu du Congrès historique belge, tenu à Tournai, auquel il a assisté avec M. Ch. Leman, et offre, au nom de ce dernier, une remarquable publication : *Le Cartulaire de la Howarderie*, publiée par le comte du Chastel de la Howarderie.

M. le Président communique une lettre de M. Lequint, relative au monument de la défense de Compiègne en 1814, et donne des détails sur l'état actuel de la question, dont la solution dépend toujours de l'autorisation qu'aura à donner l'Administration municipale, avant d'occuper l'emplacement choisi par la Société.

M. le Président rend compte ensuite de la visite qu'il a faite dernièrement à Rivecourt, avec MM. Benaut, l'abbé Morel et de Marsy, pour examiner l'endroit où pourrait être placée la plaque destinée à rappeler le souvenir du grand Ferret. Il communique le texte de l'inscription projetée et ajoute qu'il a reçu le

meilleur accueil de la part de M. Maréchal, maire de Rivecourt, et de M. le Curé, au sujet de la pose de cette plaque.

M. le Secrétaire est chargé de s'occuper des mesures à prendre pour la réalisation de ce projet.

Mme Le Féron d'Eterpigny donne lecture d'une note relative aux armoiries sculptées sur le bénitier en pierre trouvé à Saint-Nicolas-de-Courson.

Ces armoiries, qui sont d'argent à trois porcs-épics de sable, sont celles de la famille de Ménard, en Normandie, et elles furent prises par Jean Ménard, l'un des gentilshommes de la maison du roi et son pannetier, en 1551. Ségrais dit, qu'ayant obtenu du roi de prendre le surnom de la Ménardière, il changea ses armoiries et abandonna le lion rampant qu'il avait porté précédemment avec la devise : « En attendant mieux. » Un des fils de ce Jean Ménard se fit chartreux.

Madame Le Féron d'Eterpigny cite d'autres membres de cette famille et notamment le marquis de Ménars qui fut intendant de Paris en 1690. Elle rappelle, à cette occasion, le souvenir de Jean-Baptiste Le Féron, qui, après de brillants services militaires, se retira à Saint-Pierre-en-Chastres, où il prit l'habit de célestin en 1697 et mourut en 1739.

M. le chanoine Eug. Muller, curé de Saint-Leu-d'Esserent, membre correspondant, communique à la Société les premières pages d'un voyage archéologique de Crépy-en-Valois à Compiègne. Tour à tour nous visitons avec lui les églises de Duvy, de Séry, de Glaignes, d'Orrouy, de Béthencourt et des deux Béthisy. Le savant archéologue nous signale les caractères les plus importants de ces divers édifices, en décrit les vitraux, en signale les pierres tombales. Ce ne sont pas des monographies, mais de simples notes. C'est avec les Statistiques de Graves dans une main et un crayon

dans l'autre que voyage notre confrère ; il sait apprécier la valeur de son guide, mais le rectifie ou le complète ici ou là ; en passant, il signale le triste état des constructions romaines de Champlieu ; elles ont bien un gardien, mais le temps dégrade chaque jour les pierres sculptées, les frises et les corniches et, d'ici à quelques années, le gardien n'aura sans doute plus rien à garder. Cette très attrayante causerie est terminée par une étude de quatre types de clochers que l'on est à même de rencontrer dans la vallée d'Autonne.

Après avoir reçu les remerciements que lui adresse M. le Président au nom de la Société, M. l'abbé Muller promet d'achever, dans une autre séance, le récit de son voyage archéologique et s'engage à en entreprendre d'autres.

M. l'abbé Morel donne lecture d'une notice sur une inscription placée dans l'église de Lacroix-Saint-Ouen, destinée à rappeler une fondation faite par Jeanne Descouturelle, femme de maître Jean Caignet, et par sa fille Philippotte, femme d'Hector Fillion en 1544. Il donne des renseignements sur la famille des personnages mentionnés sur cette inscription rédigée en vers et dont le style est assez curieux pour que nous en reproduisions les premières lignes :

Devant ce gros pillier carréz
Deux corps y sont sépulturéz,
Que mort jadis mist soubz sa main,
Dont pleurs et cris et regrets maintz
Et ont gestéz josnes et vieux,
En larmoyant de leurs deux yeux ;
Disant que mort grand tort avoit
Du monde encore les oster,
Veu que tant estoient duisantes
Et aux pauvres seourantes.
Etc.....

Avant de lever la séance, M. Sorel entretient la Société d'une fouille faite dans le parc de

notre confrère, M. le marquis de Thuisy, à Baugy, le samedi 16 novembre dernier, et à laquelle il avait été invité à assister avec M. de Marsy et M. Ernest Dupuis, président du Comité archéologique de Senlis. Dans une partie plantée, il y a une trentaine d'années, le garde croyait avoir gardé le souvenir de sépultures lorsqu'il y a peu de mois, il reconnût dans une pente boisée l'emplacement qui l'avait autrefois frappé et où il avait distingué une sépulture en pierre. En effet, de nouvelles recherches furent opérées et nous nous sommes trouvés en présence de trois cercueils en pierre tendre, orientés, disposés les uns à côté des autres dans la partie la plus élevée du parc.

Les couvercles de ces sarcophages paraissent avoir été détruits à l'époque où cette partie était encore en culture et le premier d'entre eux, dérasé presque jusqu'au fond, n'offrait plus rien à notre examen. Il n'en a pas été de même des deux autres qui, explorés avec soin, nous ont donné deux squelettes entiers, de très grandes dimensions, dont les crânes seuls, mêlés à une terre grasse, étaient en partie détruits, tandis que les ossements du tronc, des bras et des jambes étaient intacts. Trouver des ossements, c'était quelque chose, mais on s'attendait à mieux ; n'y avait-il pas des bijoux, des armes, des poteries, tout au moins ? On sait que, malheureusement, les fouilleurs sont souvent déçus dans leurs recherches ; à bien des époques, on a violé les sépultures et, dès les invasions germaines, on trouve, dans la loi salique notamment, des dispositions sévères contre les spoliateurs de dépouilles mortuaires.

Quelquefois, sur cent, deux ou trois sépultures seules offrent quelque objet intéressant. Notre espoir devait-il être absolument déçu ? Non, entre les jambes de l'un des morts, à la hauteur des chevilles, se trouvait un petit pot

en terre grise intact, et, dans le lit de terre auquel étaient mêlés les corps de nos deux personnages, se trouvaient quelques silex grossièrement taillés et de petite dimension, silex dont on a souvent constaté la présence dans les tombes qui, comme celles de Baugy, appartiennent au début de l'époque franque, c'est-à-dire au IVe siècle environ.

Les sépultures du genre de celles de Baugy sont fréquentes en notre pays et on pourrait presque en signaler dans chacune des communes de nos environs. On nous a dit qu'on avait trouvé autour des tombes des amas d'ossements dispersés. La végétation qui couvre le sol ne permet pas de poursuivre des recherches qui aboutiraient sans doute à la découverte de nouvelles sépultures, mais ne nous fourniraient peut-être pas d'autres trésors. Tout le monde n'a pas la chance de MM. Frédéric Moreau, Eck et Pilloy, et M. de Roucy a ouvert, dans les cimetières de Chelles et de Champlieu, des sarcophages par centaines sans souvent y rien trouver. Mais l'indication est donnée et désormais le nom de Baugy devra figurer dans la liste des cimetières du IVe siècle.

M. de Marsy termine la séance par une lecture sur l'Exposition du Centenaire de la Lithographie, ouverte en ce moment au Champ de Mars, et saisit cette occasion pour parler de la lithographie à Compiègne. Il rappelle successivement les noms d'Aubry-Lecomte, de Prat et de Robida, en signalant les plus importantes de leurs œuvres, et donne quelques renseignements sur deux journaux lithographiés parus à Compiègne, le premier, *le Lithographe*, en 1837, et le second, *la Gazette de Compiègne*, en 1883.

Le Secrétaire,
MARSY.

La Fondation

DE JEANNE DESCOUTURELLE

et de

Philippotte Caignet, à La Croix-Saint-Ouen.

PAR M. L'ABBÉ E. MOREL

On ne perd point sa peine, quand, désireux de faire revivre le passé, on interroge les pierres tombales. Il en est une curieuse fixée à l'intérieur de l'église de La Croix-Saint-Ouen, sur le mur du portail, du côté de l'épitre. Cette pierre n'a pas toujours occupé cette place. Elle a servi longtemps à marquer la sépulture de deux bienfaiteurs de la paroisse et de l'église de La Croix-Saint-Ouen, Jeanne Descouturelle, femme de Jean Caignet, et sa fille, Philippotte Caignet, femme d'Hector Fillion, toutes deux providences des pauvres, autant que ferventes chrétiennes. C'est devant un gros pilier carré, à l'extérieur de l'église, suivant le témoignage des anciens, qu'on devrait retrouver leurs tombes, si l'église de La Croix-Saint-Ouen n'avait pas, depuis le XVIe siècle, subi bien des remaniements, et si le cimetière n'avait pas été lui-même déplacé.

L'épitaphe qui nous redit leurs noms et leurs bienfaits est écrite en vers de huit pieds, dont la naïveté et la recherche ne sont pas pour nous déplaire. C'était l'art poétique du temps. Boileau l'a dit :

Durant les premiers ans du Parnasse françois,
Le caprice tout seul faisait toutes les lois.
La rime au bout des mots, assemblés sans mesure,
Tenait lieu d'ornement, de nombre et de césure.

La rime parfois ne rime pas dans cette inscription : *Elle* et *ère*, *ovre* et *orde*, *oit* et *er*, etc., y figurent comme des assonances recevables. C'est la rime pourtant qui nous a permis de reconstituer avec certitude divers passages tout-à-fait frustes, malgré les abréviations de plus d'un genre avec lesquelles il fallait compter. L'épitaphe est formée de quarante-neuf vers gravés sur vingt-cinq lignes, chaque ligne comprenant deux vers, sauf la dernière qui n'en a qu'un.

La pierre est haute de 1 m. 14 c. et large de 0,69 c. Dans la partie supérieure, on remarque un tableau qui ne manque pas d'intérêt. Sous une arcature cintrée, se trouve représentée la sainte Vierge dans le mystère de son Assomption. Dix anges la soutiennent et lui font cortège. D'eux d'entre eux lui posent sur la tête une couronne ducale. Plus bas à droite pour le spectateur, saint Jean-Baptiste, vêtu d'une peau de chameau, tient sur le bras gauche l'*Agnus Dei*, et pose la main droite sur l'épaule de Jeanne Descouturelle, qu'on voit à genoux, implorant la sainte Vierge. A gauche, saint Philippe couvre de sa protection toute une famille, composée de quatre hommes, deux femmes et deux petits enfants, ces derniers à genoux en avant de leur mère. On n'a pas de peine à reconnaître Philippotte Caignet, escortée de ses sept enfants défunts, dont deux morts en bas âge, et les cinq autres, quatre garçons et une fille, dans l'adolescence ou l'âge mûr. Philippotte Caignet avait eu de son mariage avec Hector Fillion quatorze enfants. Elle en pleura sept. Les sept autres restèrent sous la tutelle de leur père. D'une charité incomparable pendant sa vie, Philip-

potte voulut qu'après sa mort d'abondantes aumônes fussent distribuées aux pauvres, aux femmes veuves et aux orphelins. En même temps elle réclama qu'à perpétuité on célébrât l'anniversaire de son décès par un obit solennel. Voici au reste ses dispositions testamentaires, telles qu'elles ont été consignées sur sa pierre sépulcrale :

Devant ce gros pillier carréz,
  Deux corps y sont sépulturéz,
Que mort jadis mist soubz sa main,
  Dont pleurs et cris et regrets maintz
En ont gestéz josnes et vieulx,
  En lermoyant de leurs deux yeulx ;
Disant que mort grant tort avoit
  Du monde encore les oster,
Veu que tant estoient duisantes
  Et aux povres tant secourantes.
L'ung des corps de l'autre fut mère,
  Nommée Jéhenne Descouturelle,
Qui femme fut, comme l'on scet,
  A deffunct maistre Jehan Caignet.
L'autre fut Phelippotte nommée,
  Des deux deffuncts la fille aisnée,
Que Dieu avoit, en son josne aage,
  Ajoinct par loy de mariage
A l'aisné Hector Filion,
  Dont sont yssus de beaux gectons,
Jusques au nombre de quatorze
  Dont les sept sont vivans encore,
Qu'elle a laisséz icy en terre
  Dessoubz la garde paternelle.
Elle estant au monde présent
  Par charité n'espargnoit rien,
Descargié de ses biens aux povres,
  En ayant d'eulx miséricorde ;
Mesmes, quant a voulu morir
  Ses biens a voulu départir,
Par grant pitié et clémence,
  A ceulx qui auront indigence,
A femmes vefves et orphelins,
  Tant aux loingtains comme aux voisins,

Mesmes à l'église de céans
  En lui donnant rentes et surcens
Affin qu'à tous jours luy soyt faict
  Chacun an obit solempnel,
En tel jour qu'elle est décédée,
  En priant la Vierge honorée
Que son filz veulle depryé
  De luy pardonner ses péchéz.
Mort la ravy et mis en sendre,
  Tant que le corps gist dans la terre,
Et trespassa si bien l'estresme,
  De janvier le vingt-sixiésme,
An de salut, aussi de grâce,
  Mil et cinq cens quarante quatre.
Le doulx Jésus pardon lui fasse. Amen.

Maître Jean Caignet, mari de Jeanne Descouturelle, fut-il l'aïeul ou le bisaïeul de Michel de Caignet, écuyer, sieur du Fayet, décédé à Saint-Gervais-Pontpoint, le 16 octobre 1676 à 72 ans? Nos renseignements généalogiques ne nous permettent pas de résoudre la question.

Le mari de Philippotte Caignet, Hector Fillion, nous est mieux connu, nous le croyons du moins; car dans l'église de Longueil-Sainte-Marie, devant l'autel de la sainte Vierge, une pierre tombale fort bien conservée, malgré les injures que lui font subir les pieds des passants, nous montre les portraits gravés d'un homme et d'une femme avec cette inscription sur le pourtour :

Cy gist Paulle Merlin, en son vivant femme de Gilles Fillion, prévost de Longueil, laquelle trespassa le XIIII° jour de janvier MVcXXXVII.

Cy gist et repose Hector Fillion, filz, en son vivant archer des ordonnances soubz monsieur le Daulphin qui trespassa le XXII mai MVcLVIII.

Hector Fillion, fils, nous paraît bien être le personnage que l'épitaphe de La Croix-Saint-

Ouen appelle l'aîné Hector Fillion. Nous ne pouvons néanmoins le certifier sans réserve, faute de preuve, ni même l'identifier d'une manière absolue avec Hector Fillion, fermier de Saint-Corneille, demeurant à l'Ormeau Huon, autrement dit l'Orméon, en 1545. Sans doute sa parenté très rapprochée avec Gilles Fillion, prévost de Longueil-Sainte-Marie pour l'abbaye de Saint-Corneille, rend notre conjecture très vraisemblable, mais en histoire surtout il faut bien se garder de jamais transformer une probabilité en certitude. Suivant notre hypothèse, Hector Fillion aurait survécu quatorze ans à sa femme. Il mourut archer des ordonnances sous le commandement du Dauphin, le 22 mai 1558.

Son écu portait un chevron accompagné de trois hallebardes, deux en chef, une en pointe. Celui de Paulle Merlin, auprès de laquelle son corps a été inhumé, portait également un chevron, mais accompagné de trois merlettes, deux en chef une en pointe.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Séance du 19 décembre 1895

Présidence de M. J. du Lac, ancien président.

M. le Secrétaire communique des lettres de MM. Sorel, président, et de Seroux, vice-président, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et prie M. J. du Lac, ancien président, de vouloir diriger les travaux de la Société.

Il donne également lecture des circulaires ministérielles relatives au congrès dos Sociétés savantes et à celui des Sociétés des Beaux-Arts qui doivent se tenir à Paris, du 7 au 11 avril 1896. — La Société désignera ses délégués dans la prochaine séance.

M. Edgard Fournier, nommé membre de la Société dans la dernière séance, adresse tous ses remerciements et offre de se mettre à la disposition de ses confrères pour les recherches qu'ils auraient à faire dans les diverses bibliothèques de Paris qu'il fréquente assidûment.

M. le docteur Théry, présenté par MM. Sorel et de Montlouis est nommé membre titulaire.

M. le Secrétaire annonce la mort de M. le général de division baron de Brécourt, grand officier de la Légion d'honneur, décédé à Falaise, à l'âge de 70 ans.

Il rappelle que M. de Brécourt, alors officier supérieur aux carabiniers de la Garde, fut un des fondateurs de la Société à laquelle il fit plusieurs communications, une notamment sur l'état militaire de Compiègne au XVIIIe

siècle. M. de Brécourt avait continué à faire partie de la Société comme membre correspondant.

La Société procède, suivant les nouveaux statuts, à l'élection de douze membres devant former le conseil d'administration. Ce sont ces douze membres qui seront appelés à l'avenir à choisir dans leur sein les membres du bureau et des commissions.

Plusieurs membres proposent de réélire les membres actuels du bureau afin de leur exprimer la reconnaissance de la Société pour le zèle et le dévouement qu'ils ont apporté pour faire obtenir à la Société le titre et les privilèges d'établissement d'Utilité publique.

A la suite d'un scrutin, MM. Alexandre Sorel, le baron de Seroux, le comte de Marsy, R. de Magnienville, Flamant, Jules du Lac, Z. Rendu, le comte de Lambertye, Benaut et Guillouzic, sont nommés membres du conseil d'administration ainsi que MM. Arthur Bazin et l'abbé Vattier, appelés à remplacer MM. de Roucy et Méresse décédés.

M. le Secrétaire annonce que, par suite d'un arrangement avec l'auteur, le travail de M. A. Bazin, *Compiègne pendant l'invasion espagnole*, lu à la Société, sera publié en un fascicule spécial, dont la distribution sera faite aux membres titulaires dans le commencement de l'année 1896.

M. l'abbé Morel donne lecture d'une étude sur la charte de la commune de la Neuville-Roy, formant la suite de ses précédents travaux sur le mouvement communal dans notre région.

En voici le résumé :

« La Neuville-Roy, canton de Saint-Just, 860 habitants, jadis place fortifiée, protégée par un mur d'un mètre d'épaisseur, garni de meurtrières, et par un large fossé, était fière de ses trois portes romanes dites de Paris, de Clermont et d'Amiens.

« Philippe-Auguste en fait restaurer les remparts vers 1190, lui donne sa charte de commune en 1200 (de nov. 1200 à Pâques 1201 — 21e année du règne). Cette charte, jurée *sub forma communis Silvanectensis* reproduit mot à mot 17 articles de celle de Compiègne dont la charte de Senlis dérivait d'ailleurs. Le prévôt Etienne de Neuville abandonne sa prévôté moyennant une rente de 15 livres parisis payable à la Toussaint. Le roi ne conserve que son château-fort, mais se fait servir une rente de cent livres parisis au jour de la Toussaint. Une charte de l'abbaye de Breteuil authentiquée par les magistrats de la Neuville-Roy nous apprend qu'en 1210, le maire Enguerran le Benne ou le Bane était assisté de neuf pairs ou jurés. Enguerran le Bane vivait encore en 1238, mais à cette date il ne porte aucun titre. Sceau du maire de la Neuville-Roy : Un homme à cheval, tête nue et rasée, tenant la bride du cheval de la main gauche et un bâton de la droite. Vers la queue du cheval une épée large, une hâche et une lance.

« Viennent les guerres. De 300 feux la Neuville-Roy est réduite à 30 feux, soit des 9/10, comme on pourrait dire de 1500 habitants à 150.

« En 1370, la commune ruinée se trouvait en retard de 4 ans dans le payement de sa rente au roi. Les habitants demandent la suppression de leur commune. Charles V, par charte donnée en son hôtel de Saint-Pol, à Paris, en juillet 1370, fait droit à leur requête.

« L'ancienne prévôté est rétablie.

« Compiègne vit sa commune transformée en prévôté en septembre 1319, Senlis eût le même sort en février 1320 (N. S.) et Pontpoint en juillet 1364.

« Les communes cessaient quand les bourgeois étaient ruinés. »

Après quelques explications données par

l'auteur, en réponse à des questions de M. de Bonnault sur des passages du texte de la charte de la Neuville-Roy, la Société décide que le travail de M. l'abbé Morel sera envoyé au Ministère et proposé pour être lu au Congrès des Sociétés savantes, où il répond d'ailleurs à une question du programme.

Sous ce titre *une pendule funèbre*, M. Garand décrit l'un des 23,000 objets du mobilier du Palais dont il a été chargé de dresser le nouvel inventaire, travail qui n'a été fait que deux fois, en 1834 et en 1854.

La pendule qui fait l'objet des réflexions humoristiques de notre confrère est ainsi décrite dans le guide du visiteur dans le palais : « Pendule, forme mausolée, en biscuit de Sèvres, cadran surmonté d'une figure de femme assise, tenant une tablette, socle et bas-reliefs d'enfants, supportant deux figures de femmes agenouillées, frise et ornements en bronze ciselé et doré. Fabrication du règne de Louis-Philippe. »

Critiquant et commentant cette description, M. Garand essaie de nous faire saisir les conditions auxquelles doit satisfaire une bonne description, qui doit réunir l'âme de l'objet défini, l'esprit et la lettre, de telle sorte que ceux qui l'écoutent soient saisis du désir de voir la chose surtout lorsqu'elle est originale.

Il détaille ensuite les diverses éléments dont se compose cet ensemble, y montrant l'alternance des sujets tristes et des sujets joyeux. Démocrite et Héraclite prennent tour à tour la parole pour commenter les impressions des différentes figures.

« Quoi qu'il en soit, écrit en terminant M. Garand, cette pendule philosophique, par ses contrastes, donne à réfléchir, comme les cimetières au printemps. Fleurs et verdure à la surface, l'agréable éphémère !

Et au fond la mort... , et l'immortalité distributive, le sérieux permanent. »

M. de Bonnault signale à l'occasion des tapisseries du palais de Compiègne, deux panneaux analogues à ceux qui décorent un des appartemenss du corridor des ministres et qui se trouvent au château d'Effiat, la chasse au sanglier et la chasse au lièvre.

M. l'abbé Vattier présente la photographie d'un lutrin en bois sculpté conservé dans l'église de Cuvilly et donne une description de cette intéressante pièce de mobilier ecclésiastique, qui porte, avec des initiales et des écussons professionnels, la date de 1636.

M. Benaut signale à cette occasion l'existence à l'église de Cuvilly d'anciens ciboires qui servaient, il y a quelques années, à faire la quête.

M. de Marsy donne lecture d'une notice sur Simon Bolé, fils d'un paysan de Saint-Léger-aux-Bois et sur le fils de celui-ci, le marquis de Chamlay, qui occupa sous Louis XIV une situation considérable comme maréchal-des-logis des armées, fut le collaborateur de Turenne et de Luxembourg et plus tard l'homme de confiance de Louvois. Il donne des renseignements sur les fonctions du maréchal-des-logis qui correspondaient à celles de nos chefs d'état-major généraux. Cette notice est destinée à l'*Almanach de la Dépêche de l'Oise*.

Parmi les publications déposées sur le bureau figurent, à côté de volumes de Sociétés savantes, la première partie du grand travail de M. Enlart sur l'*archéologie religieuse dans les diocèses d'Amiens et de Boulogne pendant la période romane* et une étude de M. le commandant Palat, *L'Inde et la question anglo-russe*, dont M. de Marsy fait ressortir l'importance par une courte analyse.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra le compte-rendu des travaux de la Société en 1895, par M. de Marsy : l'exposé

de la situation financière ; les lectures précédemment annoncées de MM. Sorel et Dervillé ; l'inventaire d'un mobilier du XVIIe siècle, par M. de Bonnault ; la Carrière du Roi, par M. Cauchemé ; les cérémonies du mariage à Beauvais, Noyon et Senlis, aux XIVe et XVe siècles, par M. l'abbé Morel, et Julien Le Paulmier, la fabrication et l'emploi du cidre il y a trois cents ans, par M. de Marsy,

Le Secrétaire,
MARSY.

ERRATA

Page 94, ligne 28, au lieu de *Chevrières*, lisez *Chivrières*.

Page 95, ligne 3, au lieu de *Jour*, lisez *Tout*.

Page 95, ligne 14, au lieu de *Chevières*, lisez *Chivrières*.

Page 95, ligne 24, au lieu de *Chevières*, lisez *Chevrières*.

Page 96, lignes 26 et 27, au lieu de *Môle d'Adrien du château Saint-Ange*, lisez *Môle d'Adrien ou château Saint-Ange*.

Page 97, ligne 31, au lieu de *Chevrières*, lisez *Chivrières*.

TABLE

Séance du 17 janvier 1895..... 1
Les Aventures d'un vieux missel de Jonquières, par M. l'abbé Morel..... 7
Un ancien élève du Collège. Alexandre Bida, par M. le comte de Marsy..... 15
Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1894, par M. le comte de Marsy..... 21
Séance du 24 février 1895..... 36
Achat de vins par des religieux picards au XVIIIe siècle, par M. le baron X. de Bonnault d'Houët..... 43
Le nom du nouveau quartier de cavalerie de Noyon, par M. le comte de Marsy..... 53
Séance du 21 mars 1895..... 59
Séance du 25 avril 1895..... 67
Obsèques de M. le docteur Lesguillons, ancien président de la Société..... 73
Séance du 16 mai 1895..... 79
Séance du 20 juin 1895..... 85
Un témoin de l'ancienne liturgie beauvaisienne, par M. l'abbé Morel..... 93
Excursion à Remy, Grandfresnoy, Chevrières, Longueil-Sainte-Marie et le Fayel, par M. le comte de Marsy..... 99
Le Congrès historique et archéologique belge de Tournai, par M. le comte de Marsy..... 104
Séance du 18 juillet 1895..... 115

Discours prononcé par M. Sorel, aux obsèques de M. Méresse, ancien président de la Société 119
Séance du 21 novembre 1895..... 123
La fondation de Jeanne Descouturelle et de Philippotte Caignet, à Lacroix-Saint-Ouen, par M. l'abbé Morel..... 129
Séance du 19 décembre 1895..... 135

COMPIÈGNE. — IMPRIMERIE POUTREL FRÈRES

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

V

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

V

1896

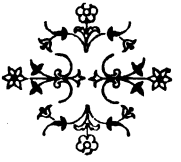

COMPIÈGNE
IMPRIMERIE POUTREL FRÈRES
9, RUE DES PATISSIERS, 9
1896

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 16 janvier 1896.

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

A l'ouverture de la séance, M. le Président annonce que, conformément aux nouveaux statuts, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni pour procéder à la constitution du Bureau et des Commissions pour les années 1896 et 1897, et proclame les résultats du scrutin :

Président : M. Alexandre Sorel.
Vice-Président : M. le baron Henri de Seroux.
Secrétaire : M. le comte de Marsy.
Secrétaire-adjoint : M. R. de Magnienville.
Trésorier : M. V. Flamant.
Archiviste : M. L.-A. Benaut.
Commission de publication : MM. J. du Lac, Z. Rendu et l'abbé Vattier.
Commission des finances : MM. le comte de Lambertye, A. Guillouzic et A. Bazin.

M. le Président ajoute qu'en maintenant dans ses fonctions le Bureau précédemment élu, le Conseil d'administration a cru devoir répondre au désir émis par la Société dans sa dernière séance et qu'il accepte pour lui et ses collègues, la nouvelle mission qui vient de être confiée et promet que tous y apporteront

le dévouement le plus complet, comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour ; mais que la Société aura ensuite à renouveler son Bureau, son Conseil, qu'il est nécessaire de s'y préparer et il demande aux membres plus jeunes de marquer leur place, de se produire et de travailler, afin d'affirmer leur personnalité, ainsi qu'il en a l'espérance.

Il annonce ensuite la mort de M. Adrien Boitel de Dienval, qui a rempli les fonctions de vice-président et a pris une part active aux travaux de la Société, par ses recherches sur Pierrefonds et par ses nombreuses communications aux séances qu'il suivait assidûment jusqu'au jour où l'âge et la maladie sont venus le condamner à un repos forcé.

La Société conservera le souvenir de cet excellent confrère, dont la perte sera vivement ressentie par tous.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le baron de Bonnault fait remarquer que la tapisserie du château d'Effiat, dont il a parlé, représente non une chasse au renard, mais une chasse au lièvre et qu'elle formait un troisième panneau faisant partie de la même suite, mais différent de ceux qui sont conservés au Palais de Compiègne et représentent une chasse au cerf et une chasse au sanglier.

La Société admet comme membres titulaires, MM. Louis Le Couteulx de Caumont, sous-directeur des haras à Compiègne, présenté par MM. le baron de Bonnault et Dubloc ; Emile Pottier, architecte à Villers-Cotterêts, présenté par MM. Sorel et Mauprivez, et Lucien Thorel, commissaire-priseur à Compiègne, présenté par MM. l'abbé Philippet et de Marsy.

Elle élit, comme membres correspondants, MM. Ernest Roussel, archiviste de l'Oise à Beauvais, et Eugène Soil, secrétaire de la Société historique et littéraire de Tournai, présentés par MM. Sorel et de Marsy.

MM. Alexandre Sorel, Z. Rendu et Benaut sont, ainsi que M. l'abbé Morel, désignés pour représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Lequint adresse une lettre à la Société au sujet du monument qui doit être consacré au major Othenin et à la défense de Compiègne en 1814 et se fait l'écho des souscripteurs pour demander quelle suite sera donnée à ce projet.

M. le Président répond qu'il sera écrit à M. Lequint que la Société attend le rapport de la Commission des travaux et la décision du Conseil municipal.

M. Capiomont présente une statue en pierre qu'il a récemment rapportée de Ligny-en-Barrois, et qui représente les trois personnages de la Trinité : le Père Eternel, coiffé de la tiare et revêtu d'un manteau, assis sur un siège, soutient de ses deux mains le Crucifix ; le Saint-Esprit, qui était pendu à son cou sous forme de colombe, est mutilé. Cette statuette, d'une exécution remarquable, paraît appartenir à la première moitié du dix-septième siècle et peut être attribuée à un des élèves de Ligier Richier, le célèbre auteur du tombeau de Saint-Mihiel.

Parmi les brochures déposées sur le bureau figurent des livraisons de différents périodiques, et deux publications de M. l'abbé Vattier : l'une, sur le prieuré de Saint-Nicolas d'Acy ; l'autre sur le retable de Marissel, auprès de Beauvais.

M. le Secrétaire signale la lettre que Mgr Fuzet vient d'adresser aux membres du clergé, pour provoquer la rédaction d'une histoire du diocèse de Beauvais pendant le dix-neuvième siècle.

Il fait remarquer que, dans cette collection qui doit comprendre neuf volumes, deux seront consacrés à l'histoire des paroisses, et deux autres à l'archéologie. Il espère qu'en

faisant des recherches pour ce travail, les ecclésiastiques qui seront appelés à y collaborer pourront rencontrer d'utiles documents pour l'histoire des siècles antérieurs.

M. le Président signale les documents relatifs à Compiègne qui viennent d'être publiés par M. Vaesen, dans le cinquième volume des *Lettres de Louis XI*, édité par la Société de l'Histoire de France. Il s'étend particulièrement sur ceux qui ont trait aux conférences qui devaient se tenir à Compiègne, au commencement de 1474 et qui durèrent du 19 janvier au 2 mars. M. le baron de Bonnault a communiqué à M. Vaesen un curieux passage du registre des délibérations municipales, indiquant les divers logements destinés aux ambassadeurs, et fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait à identifier un certain nombre d'entre eux qui ne sont pas encore connus.

Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. de Marsy et de Bonnault présentent quelques suppositions à ce sujet.

M. de Marsy donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1895.

M. le comte de Lambertye présente, au nom de la Commission des finances, un rapport dans lequel il se plaît à reconnaître la bonne situation de la Société, dont le capital dépasse 18.000 francs, et l'excellente gestion du trésorier.

Sur sa proposition, les comptes sont approuvés et des remerciements votés à M. Flamant, trésorier.

M. l'abbé Morel, poursuivant ses études liturgiques, étudie, à l'aide des anciens missels, les cérémonies du mariage dans les diocèses de Beauvais, de Noyon et de Senlis, à la fin du xve siècle ; il reproduit les interrogations du prêtre et les réponses des futurs et entre dans de curieux détails sur la remise des anneaux qui devaient être mis à l'annulaire

et non au médius, comme le faisaient la plupart des nouveaux mariés, car disait le rituel, « dans le doigt annulaire passe une veine qui va jusqu'au cœur, siége de l'amour. »

Il termine par le récit de la bénédiction du repas et enfin du lit nuptial, sur lequel les époux se tenaient, assis ou couchés, pendant la récitation des oraisons.

M. le baron de Bonnault communique l'inventaire d'un mobilier Montdidérien du XVIIe siècle, qu'il a trouvé dans des papiers de famille; il commence par décrire la maison habitée par Bosquillon de Bouchoir, maison restée jusqu'il y a peu d'années dans la même famille et qui n'a guère subi de changements pendant cette longue période. Il nous dépeint le maître du logis, dont les ancêtres étaient venus d'Angleterre à la suite de la guerre des Deux-Roses, nous montre cet intérieur modeste, dans lequel on remarquait cependant une assez nombreuse argenterie et notamment dix-sept fourchettes, objets rares pour l'époque, la grande quantité de toiles, filées à la maison, encore en partie en pièces, et dont l'estimation est fort élevée. Les autres objets de luxe sont en petit nombre, un seul tableau, représentant Saint-Paul et de peu de valeur, et, pour seules parures de femme, une coiffure et un collier de perles « à l'once » dont la valeur n'excédait pas vingt livres.

Rapprochant ce document d'autres inventaires rédigés à la même époque, M. de Bonnault y puise la matière de comparaisons intéressantes et de remarques curieuses sur la vie de la bourgeoisie de province au dix-septième siècle.

M. le comte de Marsy présente une analyse de la publication récemment faite des mémoires de Louis-Auguste Le Pelletier de Glatigny, lieutenant général d'artillerie (Paris, Hachette, in-8), et en signale l'intérêt pour notre pays, dans lequel, depuis deux siècles,

cette famille n'a cessé de vivre, où elle a contracté de nombreuses alliances et où elle subsiste encore. Les Le Pelletier, qui ont possédé les seigneuries du Soupiseau à Saint-Sauveur, de Glatigny à Béthisy et de Liancourt à Sarron, ont occupé des postes très élevés dans l'artillerie ; plusieurs d'entre eux sont parvenus au grade de lieutenant-général et douze ont reçu la croix de Saint-Louis. Dans le nombre, M. de Marsy signale Louis-François Le Pelletier de Glatigny, né à Compiègne en 1746, qui occupait, avant la Révolution, le grade de lieutenant-colonel et reçut, sous la Restauration, le brevet de maréchal de camp et le titre de baron. Il joua un rôle important dans le Valois au moment des élections des Etats-Généraux.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : M. Sorel, Compte des dépenses du duc de Bourgogne devant Compiègne. — M. Cauchemé, La Carrière-du-Roi. — M. Dervillé, l'Instruction publique à Compiègne en 1789. — Madame le Féron d'Eterpigny, Hélin, sénéchal de Flandre. — M. le comte de Marsy, Les monuments du culte de saint Corneille et de saint Cyprien — et d'autres communications.

Pour extrait :

Le Secrétaire,

MARSY.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

Société Historique de Compiègne

pour l'année 1895

présenté par M. le Comte de MARSY, secrétaire, à la séance du 16 janvier 1896.

L'année 1895 méritera de rester dans les annales de notre Société, car elle a été marquée par plusieurs faits importants, mais, avant tout, nous devons rappeler que c'est le 15 mars qu'un décret du président de la République, rendu en Conseil d'état, nous a accordé la reconnaissance d'utilité publique, c'est-à-dire la personnalité civile, situation à coup sûr fort enviée parmi les compagnies similaires de la nôtre. Aujourd'hui, nous pouvons, en effet librement recevoir des libéralités ou des legs, posséder des valeurs et des immeubles, mais ce dernier genre de propriété n'est généralement pas un avantage pour une Société savante, à moins qu'on ne soit l'Institut et qu'on ne vous donne ainsi le château de Chantilly. C'est, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, grâce à la bonne administration de la Société, grâce à l'importance et au caractère sérieux de vos travaux, grâce aussi aux démarches et à la persévérance de M. le Président Sorel que nous avons obtenu la personnalité civile et vous avez tenu à lui en témoigner votre gratitude et à y associer ses collègues du bureau, par le vote par lequel

vous avez continué au nouveau Conseil d'administration les fonctions du bureau et des commissions.

L'année, du reste, avait bien débuté pour nous et, dans la première séance, vous avez vu revenir un prince de l'Eglise, le cardinal Lecot, qui fut autrefois votre président et qui, venu reprendre sa place au milieu de vous, était heureux d'encourager par sa présence ses anciens confrères, aux travaux desquels il ne cesse de s'intéresser.

Ces travaux ont été nombreux et je vais essayer de vous les rapporter sommairement en les passant en revue dans l'ordre chronologique de leurs sujets.

Les études préhistoriques, qui ne comptent parmi nous qu'un petit nombre d'adeptes, n'ont donné lieu à aucune communication, c'est une lacune que nous devons d'autant plus regretter que plusieurs de nos confrères pourraient puiser dans leurs collections les éléments d'études intéressantes et ne pas laisser sur les cartes préhistoriques une lacune qui tendrait à faire croire à une pauvreté qui n'est qu'apparente ; c'est là notre centre de l'Afrique, notre *terra incognita*.

Il n'en a pas été de même de la période gallo-romaine et M. Cauchemé a continué à tenir sa promesse en vous entretenant des sépultures gallo-romaines dans la forêt de Compiègne et particulièrement de celles du Mont-Berny, du Mont-Chipray et de Champlieu; notre confrère achève de réunir ses notes et ses dessins et grâce à lui, nous pouvons espérer de reconstituer l'aspect de notre district forestier dans les premiers siècles de notre ère.

Les découvertes franques sont toujours assez nombreuses dans notre pays, malheureusement nous n'en sommes pas toujours informés en temps utile, nous pouvons en signaler toutefois à Boulogne-la-Grasse et à Baugy, où

notre confrère, M. le marquis de Thuisy, a invité quelques-uns d'entre nous à venir assister à la mise au jour de trois sépultures, dont les corps étaient conservés entiers, mais dont le mobilier funéraire ne se composait que d'un modeste vase en terre.

La publication du Cartulaire de Saint-Corneille, que poursuit M. l'abbé Morel, et dont la seconde livraison est presque entièrement imprimée, n'absorbe pas complètement notre laborieux confrère. Indépendamment d'une histoire du château du Fayel, dont j'aurai à parler plus loin, il nous a donné la suite de ses recherches sur le mouvement communal : l'an dernier, il nous faisait connaître la fin de la mairie de Pontpoint ; il vient de rédiger, pour le Congrès des Sociétés savantes, un nouveau travail sur la commune de La Neuville-Roy. Nous lui devons aussi de curieuses notes sur l'ancienne liturgie locale inspirées par des inscriptions conservées à Verberie et à La Croix-Saint-Ouen.

Un de nos correspondants, M. Joseph Depoin, vous a signalé plusieurs documents du moyen âge et notamment une charte de Philippe le Bel adressée à son chevalier Etienne de Compiègne, personnage dont la biographie est à faire.

M. Méresse aimait à nous choisir quelque charte dans sa riche collection ; il la lisait, la commentait savamment et il est à regretter que le soin méticuleux qu'il apportait à ses études n'ait pas permis au confrère, que nous regrettons, de nous en communiquer un plus grand nombre ; sa dernière lecture a eu pour objet, le don d'une vigne à l'abbaye de Saint-Corneille.

Vous connaissez de longue date deux ecclésiastiques qui ont pris une part active aux travaux des Sociétés savantes de l'Oise et notamment à ceux du Comité archéologique de Senlis : M. l'abbé Vattier et M. l'abbé Muller.

Le premier est devenu votre concitoyen et il a payé sa dette de bienvenue, par deux communications : l'une sur le lutrin de l'église de Cuvilly ; l'autre, sur un ancien palmarès du collège de Compiègne ; le second, aujourd'hui curé de la belle église de Saint-Leu-d'Esserent, profite de ses loisirs pour poursuivre ses excursions archéologiques et à une de nos dernières séances, il a commencé à vous retracer son voyage de Crépy à Compiègne, mais les édifices de la vallée d'Autonne sont nombreux, beaucoup d'entre eux sont intéressants et dans une première étape, il n'a pu gagner que Béthisy. Vous serez heureux de le voir réaliser sa promesse de continuer pour vous ce récit de voyage plein d'observations curieuses et de rapprochements nouveaux.

La démolition d'une partie des anciens bâtiments du Collège aurait pu amener d'intéressantes découvertes, il n'en a malheureusement pas été ainsi ; quelques sépultures de date assez récente ont été seules rencontrées sous le sol de la chapelle ; toutefois, M. Blu, dont on ne saurait trop signaler le zèle pour l'accroissement du musée Vivenel, dont il est le conservateur, a été assez heureux pour recueillir quelques carreaux vermissés du moyen âge, dont il vous a soumis les dessins.

On a trouvé dans les dépendances de la maison de garde établie dans les bâtiments de l'ancien prieuré de Saint-Nicolas de Courson une vasque circulaire en pierre, ayant sans doute servi de bénitier et que décore extérieurement un écusson du XVIe siècle, suspendu à une boucle et portant trois porcs épics ou trois sangliers contournés, M. Molleveaux a bien voulu offrir ce fragment pour le musée et chacun s'est efforcé d'interpréter les armoiries qui le décorent. Mme Le Féron d'Eterpigny vous a notamment présenté à ce sujet d'intéressantes observations appuyées sur des documents.

Avant de quitter la forêt, rappelons que M. Méresse vous a donné des renseignements sur son exploitation au XVIe siècle, renseignements qui ont appelé de judicieuses critiques de M. Mollevaux, qui a montré les inconvénients de cet aménagement.

M. A. Bazin a achevé la lecture de son travail sur Compiègne pendant l'invasion espagnole, qui est devenu en quelque sorte une histoire de notre ville sous Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV. Ce volume, publié à part sous les auspices de la Société, est prêt à vous être distribué. Notre confrère vous a communiqué aussi une curieuse notice sur Oudart de Sabinet, l'une des vingt-cinq gentilshommes de la Manche, qui acheta l'office de greffier de la ville, mais n'exerça pas cette charge par lui-même.

Qu'il me soit permis d'indiquer ici la notice que j'ai consacrée à Simon Bolé, fils d'un paysan de Saint-Léger et à son fils le marquis de Chamlay qui joua un rôle considérable dans l'organisation militaire sous Louis XIV.

J'en aurai fini avec le dix-septième siècle quand j'aurai signalé une vue de Compiègne en 1675, dont M. Meurnine nous a offert une photographie exécutée par lui.

Mon ami, M. le baron de Bonnault, est un grand voyageur, mais il me permettra de le dire, un voyageur d'une espèce particulière ; il aime à s'écarter de sa route, recueillant ici un croquis, là une anecdote ; tel était certainement aussi le Père Postel, ce prémontré amiénois, qu'il nous a montré allant à Triel faire un achat de vins pour son couvent, et qui faillit être pris à Beauvais pour un capitaine recruteur.

Des étiquettes de pharmacie, telles sont les jolies gravures qui constituent l'apport de M. Z. Rendu, planche finement gravée de la fin du XVIIIe siècle, pauvre cuivre trouvé dans des débris et sauvé par lui du marteau du chau-

dronnier. Son propriétaire a bien voulu nous le confier et nous ferons reproduire à votre intention ces jolies vignettes de la pharmacie de notre ancien Hôtel-Dieu.

Les premières études historiques de M. le président Sorel ont eu pour objet la Révolution. A Paris, il écrivait son Massacre des Carmes et sa biographie de Maillard ; ici il nous a donné le procès des carmélites, les changements de noms des rues et Bertrand-Quinquet. Cette année, sans abandonner pourtant Jeanne d'Arc, dont il nous a décrit les diverses représentations artistiques aux Expositions, il a rouvert ses vieux cartons et en a tiré une série de notes sur les fêtes révolutionnaires à Compiègne. Nous avons eu la préface et la fête commémorative du 10 août, mais nous réclamerons le suite.

M. Garand continue sa revue des œuvres d'art du palais de Compiègne ; il a fort à faire, car il nous a avoué que son inventaire devait comprendre plus de 23.000 numéros. Tous, il est vrai, n'offrent pas le même intérêt que le bizarre assemblage de bronze doré, de biscuit de Sèvres, et d'horlogerie, éclos sous le règne de Louis-Philippe et qu'il a baptisé du titre sensationnel de *Pendule funèbre*.

Etendant le cadre de ses recherches sur la guerre de 1870-71, M. Benaut nous a communiqué et a publié dans la *Gazette de l'Oise*, les récits d'un maire des environs de Soissons et il continue son travail qui comprend maintenant l'histoire de l'arrondissement de Compiègne pendant l'*Année terrible*.

Après vous avoir rappelé la communication sommaire que j'ai cru devoir vous faire sur la lithographie à Compiègne, Aubry-Lecomte, Prat et Deligny, à propos de l'Exposition de lithographie récemment ouverte aux Champs-de-Mars, j'ai encore à vous parler, parmi les travaux présentés à nos séances, de divers rapports sur des ouvrages offerts : par M. Be-

naut, sur la Monographie du canton de Liancourt, de M. Baras, par votre secrétaire, sur la Maison de Caix, du vicomte de Saint-Aymour et sur l'Inde et la Guerre Anglo-Russe, de M. le commandant Palat, etc., etc., de communication de M. l'abbé Marsaux sur divers documents inédits et de M. Francis de Roucy, sur des impressions compiégnoises, offertes par lui à la Bibliothèque.

J'espérais que ma tâche serait finie avec cette énumération de nos *travaux écrits*, mais je vois qu'il n'en est rien et qu'il me faut maintenant parler de nos *actes*.

La Société, saisie par M. Lequint de son projet d'élever une statue au major Othenin et sollicitée par lui de prendre en mains l'exécution de ce projet, a hésité d'abord avant d'assumer cette responsabilité. La tâche est lourde en effet et ce n'est qu'après y avoir mûrement réfléchi et avoir donné au projet de M. Lequint une plus grande extension dans son but et une moins grande dans son exécution qu'elle s'est décidée. Au lieu d'une statue, le monument se composerait d'une pyramide décorée d'un buste d'Othenin et d'attributs ; au lieu d'être uniquement consacré au major Othenin, il aurait pour but de glorifier la défense de Compiègne contre les alliés en 1814. La Société a demandé à la ville de lui concéder un emplacement pour l'érection de ce monument et elle reste forcément dans l'inaction, en attendant la décision du Conseil municipal.

Plus facile, plus rapide sera l'exécution du désir exprimé par M. Benaut de placer à l'église de Rivecourt une plaque commémorative de la mort du grand Ferret, le héros populaire, qu'à la suite d'une de nos excursions, M. Garand a célébré dans une pièce empreinte d'une chaleureuse émotion, dont vous avez eu la primeur. Au printemps, Rivecourt sera le but de notre première course et nous inaugurerons le marbre consacré à celui que ses contempo-

rains ont surnommé *la Terreur des Anglais*.

Je tromperais sûrement votre attente si je ne vous disais que, cette année comme les années précédentes, des délégués de la Société historique ont pris une part active au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, ainsi qu'au Congrès archéologique de France à Clermont-Ferrand et que plusieurs d'entre eux ont franchi la frontière pour assister au Congrès historique et archéologique de Belgique à Tournai.

La Société a fait deux excursions ; la première qui avait pour but le château de Chantilly, dont Monseigneur le duc d'Aumale avait daigné autoriser la visite et à laquelle les membres de la Société avaient été conviés avec leurs familles, a eu un succès considérable. En effet, près de cent personnes, quatre-vingt-dix-huit, pour être exact, suivaient notre président dans les galeries et dans les jardins et admiraient ces œuvres d'art incomparables dont la libéralité du duc d'Aumale a doté la France, en donnant à l'Institut le domaine des Condé. A la séance qui a suivi cette visite M, le président Sorel a résumé dans une conférence l'histoire du château de Chantilly, dont il a écrit, il y a quelques années, l'un des épisodes les plus dramatiques.

La seconde, qui réunissait près de quarante personnes, nous a permis de visiter Remy, Grandfresnoy, Chevrières, Longueil-Sainte-Marie, et le Fayel. Le beau château des La Motte-Houdancourt était le but principal de notre excursion et nos confrères, le baron et la baronne Creuzé de Lesser, nous y ont reçus de la manière la plus aimable, nous guidant dans les appartements de l'édifice attribué à Mansart et nous en faisant apprécier les richesses historiques.

Par une attention, dont nous tenons à le remercier de nouveau, M. le baron de Lesser avait tenu à offrir à chacun des membres de

la Société une histoire du Fayel, rédigée par M. l'abbé Morel et qui a pris place parmi nos publications extraordinaires.

Une troisième excursion avait été projetée afin de visiter la splendide exposition rétrospective organisée à Reims, par les soins de l'Académie nationale de Reims, mais le temps nous a manqué, toutefois un certain nombre d'entre nous ont pu aller isolément admirer les trésors artistiques réunis dans les salons de l'Archevêché.

Outre *le Château du Fayel* et le troisième volume des *Procès-verbaux*, les membres de la Société ont reçu en 1895 le huitième volume du *Bulletin ;* en 1896, nous nous proposons de leur distribuer *Compiègne pendant l'invasion espagnole*, le quatrième volume des *Procès-Verbaux*, le second fascicule du *Cartulaire de Saint-Corneille* et nous espérons ajouter quelque surprise à ces volumes.

Pourquoi nous faut-il terminer par une triste revue cet exposé où jusqu'à présent tout nous a paru souriant.

Six de nos membres titulaires sont morts dans le courant de l'année, MM. Célestin Lagache, Jules Tassart, le docteur Lesguillons, Florimond Séré, le comte Léon de Béthune et Charles Méresse, ainsi que trois de nos correspondants, MM. Ancelet, Anatole de Montaiglon et le général de Brécourt.

Toutes ces pertes ont été vivement ressenties par nous, mais il en est deux qui nous ont plus cruellement frappé. Deux de nos anciens présidents, deux de ceux que nous comptions parmi nos membres les plus actifs, MM. le docteur Lesguillons et Charles Méresse, figurent sur cette liste.

M. le président Sorel leur a dit, en votre nom, un dernier adieu, dans ce style élevé et avec cette profonde émotion que l'on retrouve dans tout ce qui sort de sa plume.

L'année ne fait que commencer et déjà nous

avons un nouveau deuil à enregistrer, M. Adrien Boitel de Dienval, qui a été vice-président de la Société, est venu mourir au milieu des siens, à quelques pas de la maison où s'étaient écoulées les années de son enfance. C'était un homme de bien, un officier distingué et un savant consciencieux dont nous garderons aussi le souvenir.

Quinze membres nouveaux sont venus prendre sur nos listes les places laissées vides par le décès de ces confrères et par le départ de quelques autres. Espérons que, suivant l'exemple de leurs prédécesseurs, ils nous apporteront un utile concours ; le champ de nos recherches, quelque limité qu'il soit, est encore assez vaste pour que nous puissions affirmer que tant qu'il y aura des travailleurs de bonne volonté, la besogne ne leur manquera pas.

LES LE PELLETIER

PAR M. LE COMTE DE MARSY.

En consacrant dernièrement une série d'articles à l'ouvrage de M. le commandant Girod de l'Ain, *Les Grands artilleurs*, j'y joignais quelques renseignements sur le général baron de Seroux du Fay dont la famille est de Compiègne ; aujourd'hui on veut bien me communiquer un volume qui vient de paraître et qui, sous le titre d'*Une famille d'artilleurs* (1), nous donne l'autobiographie d'un autre officier général de la même arme, son devancier, qui, bien que né lui aussi hors de notre pays, l'a habité ainsi que les principaux membres de sa famille ; artilleurs également, ceux-ci ont possédé pendant plus de cent-cinquante ans la terre du Soupiseau, à Saint-Sauveur et d'autres seigneuries dans les environs de Compiègne, notamment le fief de Liancourt à Sarron, Glatigny-sur-Autonne, dans la paroisse de Béthisy-Saint-Pierre et se sont alliés aux principales familles de notre ville, les Le Féron, les Le Caron, les Esmangart, etc.

Louis-Auguste Le Pelletier, seigneur de Glatigny, l'auteur des *Mémoires* qui viennent

---

(1) Une famille d'artilleurs. Mémoires de Louis-Auguste Le Pelletier, seigneur de Glatigny, lieutenant-général des armées du Roi, 1696-1769, avec cinq portraits et un fac-simile d'ancienne gravure. Paris, librairie Hachette, 1896, in-8, XXVI-184 p.

d'être mis au jour, commence par nous donner des renseignements biographiques sur son père et sur son grand'père, qui, le premier vint se fixer dans notre pays. M. de Périgny, à qui nous devons cette publication, a complété son œuvre en fournissant, dans une préface et dans des annexes, des indications qui continuent à nous donner l'état de cette famille jusqu'à nos jours.

Nous analyserons très sommairement la partie des *Mémoires* qui concerne la carrière militaire de L.-A. Le Pelletier, et nous nous arrêterons plus volontiers sur les détails qu'il nous donne sur la vie et les familles de Compiègne au XVIIIe siècle.

Le premier des Le Pelletier que mentionnent les *Mémoires* est Michel, écuyer, seigneur d'Ouville, né à Chartres en 1614, qui entra dans l'artillerie comme commissaire ordinaire en 1633 et parvint, en 1662, à la charge, alors fort élevée, de *garde général*, la première après celle de grand maître.

Marié en 1649, il s'établit en 1668 à Saint-Sauveur où il acheta quelques terres et une maison, d'un sieur de Laistre, garde d'artillerie. Il est à remarquer, à ce propos, qu'à cette époque, dans le corps de l'artillerie, tout se passait en quelque sorte en famille, Le Pelletier avait épousé la fille de Pierre Charlot, comme lui commissaire d'artillerie, c'est à un garde de cette arme qu'il achetait une terre et nous verrons au cours de cette étude que fort souvent les mariages de ces officiers se font avec les filles de leurs camarades.

Michel Le Pelletier mourut à Saint-Sauveur, le jour de Noël 1689, ayant servi cinquante-quatre ans et s'étant trouvé, d'après le détail qu'il en a lui-même dressé, à 75 sièges, 11 batailles et plusieurs autres occasions de guerre. C'était un homme de grande énergie et son petit-fils en rapporte plusieurs traits d'audace parmi lequels nous choisissons celui-ci :

« Une autre fois que Le Pelletier revenait de la guerre avec son ami M. de Camlers, commissaire d'artillerie, il apprit à Soissons qu'un capitaine de cavalerie dont la compagnie avait été réformée à la paix, avait débauché une partie de ses cavaliers et qu'ils s'étaient mis à piller et à voler, de sorte que les chemins n'étaient pas libres et qu'il faisait très dangereux d'aller plus loin. Plusieurs maréchaussées s'étaient jointes pour prendre ces gens, mais elles avaient été mises en déroute. Néanmoins les deux officiers d'artillerie s'hasardèrent d'aller chez eux voir leurs familles qui étaient à Saint-Sauveur, à sept ou huit lieues de là. Ils laissèrent seulement à Soissons leurs valets et équipages, et résolus et bien montés, connaissant le pays et prêts à se défendre en cas d'aventure, ils poursuivirent leur route. Ils n'étaient pas à deux lieues de Soissons qu'ils virent venir de loin deux cavaliers qui avaient en trousse beaucoup de hardes et qu'ils reconnurent au portrait qu'on leur en avait fait, pour être le capitaine et son lieutenant. Ils prirent aussitôt la résolution d'attaquer les premiers, voyant bien que s'ils suivaient leur route, ils ne manqueraient pas de tomber dans une plus grande bande. Ils allèrent donc jusqu'à ces hommes et tout à coup, s'écartant à droite et à gauche de la chaussée, et mettant le pistolet sous la gorge des voleurs, ils les arrêtent, leur font mettre pied à terre et les conduisent à Soissons en les veillant de près. Ce fut une grande joie dans le pays que la prise de ces gens-là ; les deux voleurs furent roués et brûlés, parce qu'ils avaient pris beaucoup de vases sacrés. »

Michel laissa un fils et une fille. Celui-ci, Laurent-Michel, né à Paris en 1655, servit aussi avec distinction dans l'artillerie et y parvint à la charge de lieutenant-général dans la province de Bretagne, office dont la finance était considérable, mais qui rapportait 10.000

livres de revenus. Il serait trop long d'entrer dans l'exposé de l'organisation de l'artillerie à cette époque où ce corps n'avait pas encore une constitution régulière. Il en sera ainsi, du reste, jusqu'au milieu du règne de Louis XV et nous nous perdrions à vouloir faire ressortir les différences qui existaient entre les charges de l'artillerie, le royal-artillerie, les bombardiers, les rouges et les bleus, etc.

Sans avoir une carrière aussi brillante que celle que venait de parcourir son père et que celles qui étaient réservées à ses fils, Laurent-Michel Le Pelletier joua un rôle important dans l'organisation de l'artillerie pendant les guerres de Louis XIV, de 1672 à 1704. Ses services lui valurent la croix de chevalier de Saint-Louis. De son mariage avec Geneviève de Grésillemont, fille d'un commissaire-ordonnateur des guerres, Laurent-Michel eut quatre enfants, dont il nous reste à parler, et dont l'aîné, Louis-Auguste, né en 1696, à Mont-Royal — vaste camp retranché élevé par ordre de Louis XIV dans une presqu'île de la Moselle, entre Trèves et Coblentz, fut rasé après la paix de Riswick — est l'auteur des *Mémoires* qui nous ont fourni le motif de cette étude.

Il est peu de carrières militaires aussi longues en apparence que celle de Louis-Auguste Le Pelletier, car, dès l'âge de quinze jours, il fut, par l'ordre du duc du Maine, grand-maître de l'artillerie, qui avait été son parrain, inscrit sur les contrôles de l'artillerie comme l'un des 101 commensaux et privilégiés de ce corps ; mais il est inutile d'ajouter que c'était un simple moyen de donner une gratification à son père ; il en fut de même de sa nomination à l'âge de neuf ans comme enseigne de la colonelle de Royal-Roussillon et même de son entrée comme officier *pointeur* l'année suivante dans l'équipage de l'artillerie de Bretagne. Notre officier n'en fut pas moins mis au col-

ège de La Marche où il fit ses études jusqu'à dix-huit ans, mais son avancement marchait, il était devenu commissaire extraordinaire et à la mort de son père en 1714, il était titulaire de la charge héréditaire de lieutenant-général de l'artillerie de Bretagne. Mais, comme il fut jugé trop jeune pour en exercer les fonctions, il n'en eut que le titre et l'exercice en fut donné à un officier de mérite, le chevalier de Jaucourt, brigadier des armées et ancien lieutenant d'artillerie.

Ces charges furent alors remboursées en billets qui, pour la plupart, servirent à acheter des actions de la banque de Law et, comme tant d'autres, la famille s'y trouva cruellement éprouvée, ayant manqué l'occasion de placer une partie de cet argent dans l'acquisition de la terre de Jaux, qui appartenait alors à la maréchale de la Ferté.

La famille Le Pelletier était revenue se fixer à Saint-Sauveur où la veuve de Laurent-Michel vivait avec ses trois fils et sa fille ; ceux-ci employaient leur temps à chasser beaucoup, à lire un peu et à s'ennuyer extrêmement d'être toujours à attendre leur remplacement. Enfin, le lieutenant-général de Saint-Hilaire donna le conseil de les envoyer comme élèves à l'Ecole d'artillerie de La Fère où ils pourraient acquérir une instruction professionnelle qui leur faisait absolument défaut. Le conseil fut suivi et il était bon puisque deux des Le Pelletier parvinrent aux grades les plus élevés de l'armé française et que le troisième Le Pelletier de Prévalon n'aurait pas manqué de faire également son chemin, s'il n'avait quitté l'armée pour entrer dans la Congrégation de l'Oratoire. Sa santé, toutefois, ne lui permit pas d'y rester et il vint se retirer à Saint-Sauveur « où il vit tranquillement en philosophe et en chrétien, j'ajouterais volontiers, écrivait son frère, en saint, plus heureux que nous ous, qui avons suivi la carrière du monde,

des dignités et honneurs, où je n'ai trouvé que vanité et affliction d'esprit. »

On ne passait pas tout son temps à l'école, les congés étaient fréquents et nos jeunes officiers revenaient au foyer maternel et aussi au gibier de la forêt. Mais on sait combien à cette époque les lois sur la chasse étaient sévères même pour les gentilshommes. Louis-Auguste, qui paraît avoir eu beaucoup de goût pour cet exercice, ne se contenta pas d'une permission toujours révocable et chercha le moyen d'en obtenir le droit. Il le trouva, en levant le plan du château de Saintines, voisin de Saint-Sauveur et qui appartenait au marquis de Vieux-Pont, gouverneur de Douai et en l'offrant à cet officier général, dont la femme était la nièce du duc d'Humières. Celui-ci lui accorda, en 1724, une commission de sous-lieutenant *ad honores* des chasses de la capitainerie de Compiègne. Dès lors, il put chasser en paix, mais ce ne fut pas toujours sans péril, car il rappelle qu'animé d'un beau zèle, il s'attaquait non seulement au gibier, mais aussi aux braconniers et que c'est à Dieu seul qu'il dut de n'y avoir pas attrapé quelque coup de fusil.

En 1727, Le Pelletier fut, en chassant dans le Boquet-Gras, blessé par un sanglier monstrueux qu'il avait touché de deux ou trois coups de fusil ; il faillit rester estropié de cette blessure et manqua d'avoir à la suite de cet acccident d'autres ennuis qu'il raconte ainsi :

« Cette aventure pensa avoir encore une autre suite, c'est que le Roi, venant quelque temps après à Compiègne, les officiers du vautrait, ne trouvant que très peu de sangliers, s'en plaignaient dans l'antichambre du Roi ; alors un bourgeois de Compiègne, qui bayait là en bon picard, coupa la parole à M. d'Ecquevilly, capitaine du vautrait, et lui dit qu'il s'étonnait qu'il ne trouvât pas de sangliers, puisqu'un gentilhomme du voisinage en avait

été blessé d'un, il n'y avait pas longtemps. A propos de quoi, M. d'Ecquevilly dit qu'il se plaindrait au Roi de ce que les gentilshommes riverains détruisaient les sangliers, ce qui nous eut fait une affaire. Mais heureusement M. de Villers-Fransure, se trouvant là, le pria de n'en rien faire, que cette aventure était arrivée à un de ses parents, qui n'était pas braconnier, mais officier des chasses, et il n'en fut plus parlé. Voilà comme un bavard tel que mon picard de Compiègne pouvait me causer du chagrin, sans que j'eusse peut-être pu être averti de ce qu'on aurait décidé contre moi. »

En quittant l'école d'artillerie de La Fère, Le Pelletier fut employé à Ham, puis à Saint-Quentin où il fut chargé de reconstruire l'arsenal. Vers cette époque, il songea à prendre femme.

« Le 12 avril 1730, j'épousai à Compiègne, Marie-Jeanne-Françoise Maresse, fille de feu Louis Maresse, écuyer, cnmmissaire des gardes du corps et de Catherine Le Caron. Louis Maresse était filleul du roi Lonis XIV et de la reine Anne d'Autriche, sa mère, et avait été tenu par eux en personne, dans la chapelle du château de Compiègne. Il était fils de Mathieu Maresse, écuyer, porte-manteau du roi, maître des eaux et forêt de Cézanne et de Marguerite du Chesne, fils lui-même de Waleran Maresse, écuyer, tué au siège d'Amiens.

« Ma femme avait vingt-trois ans et deux mois et moi trente-quatre ans et un mois. Nous nous mariâmes à la paroisse Saint-Jacques de Compiègne, le lendemain des fêtes de Pasques et le contrat fut passé chez Poultier, notaire. J'étais alors commissaire ordinaire et nos fortunes n'étaient pas bien brillantes. Ce fut M. de Villers-Fransure et Mme le Féron, ma sœur, qui firent ce mariage. Nous fûmes quelque temps après chez ma

mère, à Saint-Sauveur, où se firent des fêtes et les habitants furent en armes au devant de nous jusqu'à la forêt. J'étais obligé d'aller de temps en temps à mon bâtiment de l'arsenal de Saint-Quentin, ce qui me déplaisait fort ; je revenais tous les samedis et m'en retournais les lundis.

« Le 2 ou 3 juillet de cette année le roi vint à Compiègne.

« Après notre mariage, Mme Maresse, ma belle-mère, se mit en pension chez nous, ma femme avait avec elle sœur, Mme de Beauval et son mari. (Esmaugart de Beauval, devenu plus tard lieutenant de la capitainerie des chasses).

« Pendant le voyage du roi, nous étions obligés de donner des repas aux officiers du corps et à ceux de la maison de M. le duc du Maine, nous logeâmes quelquefois chez nous M. de Saint-Périer, lieutenant-général et M. du Brocard, ce qui était un service, car dans ce temps des premiers voyages du roi à Compiègne on ne trouvait point à se loger. »

Peu de temps après son mariage, Le Pelletier reçut l'avis de sa nomination comme troisième commandant de l'école d'artillerie de Grenoble et il s'y rendit seul, laissant sa famille à Compiègne et à Saint-Sauveur. A partir de cette époque, nous le voyons prendre part à un certain nombre de campagnes : dans la guerre de la succession de Pologne en 1733 et 1734, il fait les campagnes d'Italie ; en 1735, il est envoyé en Allemagne ; en 1739, il prend part à la guerre de Corse sous les ordres de M. de Maillebois et le récit de cette campagne est semé de curieux épisodes ; mais au point de vue militaire, ce qui nous semble offrir le plus d'intérêt, — car à partir du moment où le grade de l'officier s'élève et où la responsabilité s'élargit, l'intérêt augmente naturellement, — c'est l'exposé des siéges de Menin, d'Ypres, de la Quenocke et de Furnes, en 1744,

dans la campagne de Flandre ; celui du siège de Fribourg en Brisgau où fut tué son neveu Le Féron, et enfin de la campagne de 1746 en Flandre.

Ces affaires ne sont pas les dernières auxquelles Le Pelletier prit part, car après avoir, de 1747 à 1758, obtenu différents commandants d'écoles et rempli des postes d'inspecteur-général, il fut employé pendant les premières années de la guerre de Sept-Ans et se trouva à la bataille de Clostercamp. En 1761 enfin, il obtint le grade de lieutenant-général et fut chargé de diverses missions sur les frontières de France.

Nous avons dit que les Le Pelletier étaient alliés à plusieurs des plus anciennes familles de Compiègne et des environs.

Ainsi la fille de Laurent-Michel, Marie-Geneviève, épousa en juillet 1720, Joseph Le Féron, chevalier, seigneur de L'hermite, Trosly et Breuil, chevalier de Saint-Louis et maître des eaux et forêts à Compiègne.

L'auteur des *Mémoires* nous donne quelques renseignements sur l'importance de cette charge. « Elle n'était guère alors possédée que par des gentilshommes, et celle de la forêt de Compiègne était une des plus belles, avant qu'il y eut une capitainerie royale des chasses; le maître des eaux et forêt ayant cette juridiction que M. le marquis d'Humières fit établir et dont il fut le premier titulaire.

« Mon beau-frère, écrit-il, était le septième maître de sa famille, et ses pères tenaient un bel état..... »

Il ajoute qu'il n'eut jamais qu'à se louer de l'amitié qu'eurent pour lui et pour les siens M. et Mme Le Féron, qui, par intérêt pour leur avancement, ont toujours logé chez eux les secrétaires ou « petits ministres » de l'artillerie dans les voyages du roi à Compiègne.

Il chercha à leur témoigner sa reconnaissance de ses services en prenant sous sa pro-

tection leur fils et en le faisant entrer dans le corps de l'artillerie. Ce jeune homme s'était acquis une grande réputation de valeur lorsqu'il fut tué la veille de la Toussaint 1744, au siège de Fribourg, où il avait déjà été blessé trois fois, en tirant du chemin de la tranchée sur les officiers ennemis qui, le pot en tête fusillaient les batteries françaises. « C'était son dernier jour de de tranchée, et il allait être relevé ; on avait envoyé des dragons pour tirer sur ces gens-là et on lui dit de descendre pour leur faire place. Il demanda un fusil pour tirer seulement encore un coup, et dans le moment il reçut trois balles dans la tête en travers de son chapeau déjà criblé : — c'était un des plus braves et des plus déterminés jeunes officiers qu'on puisse voir à cet âge-là. On ne parlait que de son intrépidité et de ses actions de valeur en nombre de rencontres, M. le comte d'Eu (grand maître de l'artillerie) le regretta beaucoup et accorda que mon fils aîné fût reçut surnuméraire quoiqu'il n'eût pas l'âge. comme espèce de consolation pour la perte que nous faisions. »

Les dernières lignes écrites par le Pelletier quatre ans avant sa mort, en 1765, sont touchantes dans leur simplicité. Il venait de perdre son frère, aussi lieutenant-général, mort à Metz, et il était arrivé trop tard pour lui dire un dernier adieu.

« Peu après, le roi vint à Compiègne. Un jour qu'il était à la chasse près du Soupiseau, il me demanda quel aage j'avois. Je lui répondis que j'avois soixante-neuf ans et que j'étois le doyen d'un corps de 11,000 hommes de son artillerie. — Il répondit que je paraissois encore fort vigoureux et bien verd ; il m'ajouta qu'il avait fait une perte en feu mon frère. — Je lui répliquay que mes enfants, mes nepveux et moy étions encore du mesme nom cinq actuellement dans son artillerie et trois autres prêts d'y entrer dès qu'ils auroient l'âge. »

Tous en effet ont tenu l'engagement du vieillard, la famille Le Pelletier a compté dans ses rangs douze chevaliers de Saint-Louis. *L'Annuaire militaire* n'a jamais cessé d'inscrire les noms de quelqu'un d'entre eux et on y trouve aujourd'hui celui de M. Xavier Le Pelletier de Woillemont, capitaine au 77e régiment d'infanterie, le septième descendant en ligne directe de celui qui fut sous Louis XIII commissaire de l'artillerie, dont il mourut garde-général.

Sans entrer dans d'aussi grands détails, nous tenons à dire quelques mots de Michel-Laurent dit le chevalier Le Pelletier, d'après la notice que son frère lui a consacré à la suite de ses mémoires.

Né aussi à Mont-Royal, en 1697, il eut dans ses premières années une existence analogue à celle de son frère dont il fut le camarade d'études et plus tard le compagnon d'armes. Maréchal de camp en 1748, il était devenu lieutenant général en 1757, il reçut en 1761 le cordon rouge, c'est-à-dire la croix de commandeur de Saint-Louis ; commandant en chef de l'artillerie dans plusieurs campagnes et notamment dans l'armée d'Allemagne de 1758 à 1762 où son amitié avec le maréchal de Broglie l'entraîna dans la disgrâce de celui-ci.

Le maréchal disait à son sujet « qu'il aimait bien ses dents, mais qu'il aimerait mieux qu'on lui en arrachât deux que de lui arracher le chevalier Le Pelletier.

C'est à cinquante ans seulement que le chevalier Le Pelletier songea à se marier ; il épousa à Saint-Sauveur, en 1748 Marie-Catherine-Françoise Bertin, fille de M. Bertin, chevalier, seigneur de Dreslincourt, brigadier des gendarmes du roi et de Henriette Maresse, sœur de la femme de son frère aîné, dont il devint ainsi le neveu. Il en eût quatre fils. En 1761, il acquit en Champagne les terres d'Ar-

gers et de Woillemont près de Sainte-Menehoult.

Nous ne pouvons suivre la descendance des Le Pelletier, bien qu'elle offre de nombreuses indications pour notre histoire locale par suite de ses alliances avec des familles de Compiègne et des environs et nous nous bornerons à signaler parmi les documents publiés dans l'appendice ceux qui concernent Louis-François Le Pelletier de Glatigny, seigneur d'Aucourt et de Glatigny, troisième fils de Louis-Auguste, né à Compiègne en 1746, qui était lieutenant-colonel en 1791 et reçut sous la Restauration le brevet de maréchal de camp et le titre de baron. Il joua au moment des Etats-Généraux un rôle important dans la réunion de la noblesse du baillage de Crépy et le duc d'Orléans, qui fut élu député, ne l'emporta sur lui que grâce à un subterfuge de son mandataire le comte de Mazancourt.

Dans la descendance du baron Le Pelletier figurent à Compiègne, la vicomtesse du Puget et M. René de Songeons, et dans le Valois au château de Silly-la-Poterie, le baron Le Pelletier qui conserve dans ses archives, avec le manuscrit des *Mémoires* de son bisaïeul qui viennent d'être publiés par son beau-frère M. de Périgny, des documents considérables et de nombreux portraits qui sont des sources précieuses pour l'histoire de l'artillerie aux dix-septième et dix-huitième siècles.

La publication des *Mémoires* de Louis-Auguste a été faite avec soin et l'éditeur a cherché à les annoter au point de vue biographique, il n'a pas malheureusement apporté toujours le même contrôle aux références géographiques.

Plusieurs portraits et la reproduction d'une curieuse gravure des armoiries de la famille Le Pelletier, au centre d'un trophée d'armes placé au premier plan d'un paysage militaire, accompagnent ce volume qui a sa place marquée dans les bibliothèques compiégnoises.

UN MOBILIER MONTDIDÉRIEN

AU XVIIe SIÈCLE

PAR M. LE BARON X. DE BONNAULT D'HOUËT.

Tout le monde n'a pas à sa disposition le volumineux inventaire du château de Compiègne pour y prendre prétexte, suivant sa fantaisie, à d'humoristiques ou sentimentales réflexions (1). Plus heureux encore sont ceux qui peuvent présenter au public, inventaire en main, le mobilier d'un Jean Racine ! (2) Les poètes ne jouissent pas seulement du privilège de revêtir des plus brillantes couleurs les héros de leur imagination ou d'enfermer leur pensée en un vers frappé comme une médaille antique, qui passera intact comme elle de génération en génération ; ces magiciens prestigieux jettent un reflet éblouissant sur le moindre objet qu'ils touchent, et devant le bureau chargé de deux écritoires en marqueterie, dont se servait l'auteur d'*Athalie*, on reste rêveur, comme s'il en pouvait sortir un chef-d'œuvre inédit. Il n'y a pas que les touristes anglais, pour acheter sans cesse la dernière plume d'un écrivain illustre ou d'un grand homme.

A défaut de cet attrait d'imagination, dont notre époque positive se rit volontiers, sans

---

(1) M. Garand, *Une pendule funèbre*, séance de la Société historique de Compiègne, du 19 décembre 1895).

(2) Comte de Marsy, *Jean Racine, sa fortune, son mobilier et sa toilette*, (séance des Antiquaires de Picardie du 4 décembre 1892).

savoir toujours s'en défendre intérieurement, les inventaires de mobilier dressés après le décès de gens moins connus gardent pour nous un intérêt multiple. Les renseignements qu'on y trouve sont d'autant plus certains que le scribe, qui a rédigé ces vieux grimoires, ne songeait guère à ce que nous y venons chercher : la solution d'un problème artistique, s'il se rencontre des œuvres d'art, ce qui n'est pas commun ; la valeur comparative des choses, ce qui intéresse surtout les économistes ; et pour le grand nombre, un aperçu de la vie intime de nos pères.

Nous sommes des curieux. Mais ce sentiment est d'autant plus vif, qu'il s'exerce sur des sujets ou des gens qui ne nous sont pas complètement étrangers. On préfère les récits de voyage dans les pays qu'on a visités soi-même ; on s'intéresse davantage à la vie des gens qu'on a déjà fréquentés et qui se rattachent à nous par des liens de voisinage ou de parenté.

L'inventaire dont il s'agit, ne nous conduira pas bien loin, à Montdidier. Nous y retrouverons une de ces familles de magistrats auxquels Compiègne offrit un asile, quand, royalistes fidèles, ils émigrèrent ici, plutôt que de se soumettre à la Ligue. Nous ferons plus ample connaissance avec les Bosquillon de Bouchoir que mon ami le comte de Marsy comptait parmi les amis et les alliés de Jean Racine.

⁂

Jeanne Cousin, femme de Daniel Bosquillon de Bouchoir, venait de mourir, jeune encore, le 29 janvier 1668, après avoir largement rempli sa tâche. On peut dire qu'elle y succombait. Quatre semaines avant sa mort, elle avait mis au monde deux jumelles qui portaient à quinze le nombre de ses enfants.

Plusieurs avaient à peine vécu et les deux jumelles moururent avant leur mére. Cependant elle laissait après elle, dix enfants, dont l'aînée, une fille, n'avait pas quatorze ans. Si la douleur du mari fut vive, comme c'est assez l'ordinaire des sentiments violents elle dura peu et moins de deux ans après, il était remarié. Une telle éventualité était à prévoir, aussi pour sauvegarder les intérêts des enfants, le 16 avril 1668, le notaire Lugie Bauchy, (1) accompagné de deux témoins remplaçant le second notaire exigé par la loi et un sergent royal, priseur et vendeur, Jean de Haizecourt (2) se rendaient à la maison de Monsieur de Bouchoir pour l'inventorier, plusieurs jours durant, de la cave au grenier.

Cette maison existe encore et par une rare fortune, entrée dans la famille de Daniel Bosquillon de Bouchoir deux siècles avant l'époque qui nous occupe, elle n'en devait sortir que deux siècles après. Elle avait été achetée par Colart Bosquillon, qu'une maintenue de noblesse délivrée par Bignon, (3) donne comme ancêtre à Daniel Bosquillon de Bouchoir. Cet ancêtre qualifié de chevalier, homme d'armes du roi d'Angleterre, aurait été forcé de se réfugier en France après le désastre des partisans de la rose rouge à Towton (4). C'est alors qu'il se fixa à Montdidier et y acheta cette maison appelée dans les vieux titres *domaine de la Hache*. Etait-ce son ancien

(1) Lugie Bauchy, notaire à Montdidier, de 1654 à 1670. (P. Daire, *Hist. de Montdidier*, p. 69).

(2) Ce modeste commissaire-priseur portait un nom illustre dans les annales de la province. Un autre Jean de Haizecourt, né à Montdidier, força Charles-Quint à lever le siège de Péronne, en 1536. (P. Daire, *Hist. de Montdidier*, p. 205).

(3) Datée d'Amiens le 11 avril 1699.

(4) M. Féret, *Recherches historiques sur la ville de Clermont* en fait un parent du duc de Somerset, j'ignore sur quelles preuves. J'admets d'après Bignon qu'il était au service du roi d'Angleterre, mais son nom n'indique pas une famille d'origine anglaise.

nom, ou une désignation nouvelle justifiée par les armes parlantes de l'acquéreur ? Sur son mausolée placé dans l'église Saint-Pierre contre le pilier le plus près du chœur, du côté de l'évangile, on le voyait en effet représenté ainsi que sa femme, avec un écusson chargé de haches ou serpettes, et où figuraient également des roses rouges, en souvenir de la cause qu'il avait servie (1).

Il serait aussi fastidieux qu'hors de propos, d'établir ici la filiation de Colard à Daniel. Les membres de cette famille restés à Montdidier, remplirent tour à tour, les offices de marguillier dans leur paroisse Saint-Pierre, d'échevin et de maire de leur ville. Un seul mérite une mention spéciale, à cause de son séjour forcé à Compiègne.

Pendant la Ligue, surtout après l'assassinat du duc de Guise, 23 décembre 1588, « l'esprit de révolte qui agitait presque toutes les têtes, rencontra de la résistance dans la magistrature de Montdidier ; plusieurs de ses membres s'honorèrent par leur courage et leur fidélité. Un des corps de justice les plus considérables de la ville ne vit pas sans indignation des sujets révoltés braver la puissance royale et la rebellion usurper la place de la loi. Les magistrats composant l'élection de Montdidier refusèrent généralement de s'associer à la désobéissance de leurs concitoyens ; les mesures fiscales arbitraires qu'on prenait journellement ne pouvaient obtenir leur approbation. Pierre Vuion, président de l'élection, Jean Cauvel (2), Josias Dupré, Jean Bosquillon, Lendormy, du Bus, conseillers et de Cambronne, receveur, se retirèrent à Compiègne, où le siège de l'élection de Montdidier fut

(1) Procès-verbal de constat dressé lors de la démolition de ce mausolée, le 22 janvier 1714. (Papiers de l'auteur).

(2) Un des aïeux de l'historien de Montdidier, auquel j'emprunte ce passage. T. I, p. 243.

transféré durant la Ligue, et ils ne revinrent qu'en 1594, lorsque la ville se soumit à l'autorité du roi. »

Je n'ai trouvé, dans les registres de la ville de Compiègne, aucune trace de cette exode des magistrats montdidériens ; mais ajoutons que chez l'un d'eux, Jean Bosquillon, la fidélité politique était fortifiée par les croyances religieuses. Il était protestant et son fils Daniel, celui qui nous occupe, orphelin de bonne heure, fut le premier de sa famille qui revint à la foi catholique, suivant acte enregistré en Sorbonne le 3 novembre 1639.

En dépit de ces souvenirs honorables et des parchemins délivrés par Bignon, sa fortune était modeste comme les charges qu'il remplit: celle de contrôleur en l'élection qu'il tenait de son pére et celle de secrétaire du roi qu'il devait acheter. Même, quelques mois avant la mort de sa femme, pour subvenir aux dépenses d'une famille aussi nombreuse, il dut aliéner une partie de son domaine.

S'il en résulta d'interminables difficultés avec ses nouveaux voisins, je leur dois un plan de la maison et du jardin qui s'étendait entre elle et le rempart de Montdidier. Le 2 mai 1667, la petite maison et les dépendances situées à droite du plan avaient été vendues au docteur Gambart 2,500 livres tournois et Daniel conservait, outre le jardin en entier, la grande maison de gauche, bâtie en pierre, derrière laquelle un corps de logis faisant angle droit avec elle, se terminait à la rue de la Commanderie.

Voilà la maison dont j'ai à vous faire connaître le mobilier et peut-être ai-je trop tardé? J'ai cru que, connaissant les gens et les lieux, vous y prendriez plus d'intérêt. Ce mobilier, ai-je besoin de le dire, est modeste, bien qu'il occupe plus de 180 articles et ait demandé deux jours de vacation, sans parler de l'inventaire des papiers. De tous temps les

gens de loi se sont montrés prodigues de leur temps et de leurs écritures, aux dépens du public. Je ne les imiterai pas, et groupant les objets de même nature, je tâcherai d'abréger cette lecture et de la rendre moins aride.

⁂

Suivons cependant les hommes noirs et entrons avec eux dans le fournil, pièce, comme son nom l'indique, où est situé le four et qui en réalité sert de cuisine et aussi, qu'on me passe le mot, de fourre-tout. A côté des chaudrons de cuivre ou de fer, des poëlons à frire ou à fricasser, des broches, lèchefrites, grilles à viande et à pommes, passoire à pois, écumette, et autres ustensiles de cuisine, voici de nombreux chandeliers de cuivre et d'étain, des vases de nuit, un bassin de lit, une bassinoire, une chaise percée et un dévidoir. Tout en surveillant le rôt et la soupe, la servante occupe ses loisirs à préparer le chanvre et le lin, qui, tissés par des gens du pays, reviendront à la maison s'empiler dans les coffres à linge, pour le plus grand orgueil de la maîtresse du logis. L'article le plus important est la vaisselle d'étain, et toujours l'on distingue avec soin l'étain *commun* et l'étain *sonnant*. Le second, sorte de métal de cloche, additionné d'une partie de cuivre, est prisé le double du premier, soit 15 sous la livre. En étain sonnant, je remarque une souplère, deux jattes, une écuelle, une salière, de nombreux pots de toutes grandeurs, contenant depuis une pinte jusqu'à *deux lots*. Cette expression est bien connue de tous ceux qui s'intéressent aux présents offerts par les villes, notamment par celle de Compiègne, à leurs hôtes de marque. Aucun dictionnaire n'a jamais, que je sache, précisé la capacité de cette mesure, et comme nous avons ici son poids, 5 livres pour un pot de Deux lots, les gens compétents pour-

raient peut-être en tirer une solution approximative.

A l'époque qui nous occupe, l'étain sonnant et même commun servait encore à fabriquer ces plats et ces assiettes si recherchés aujourd'hui des collectionneurs, que la fabrication n'en est pas abandonnée. On grave même parfois les armes des naïfs auxquels on espère les vendre. En étain sonnant, nous relevons ici 21 plats, dont 9 grands pesant ensemble 34 livres et 12 autres 32 livres seulement, 21 assiettes du poids moyen d'une livre et demie, une seule assiette creuse et un grand bassin ovale. Par économie les plus grandes pièces sont généralement en étain commun, ainsi deux plats pesant ensemble onze livres. Cependant il en est d'autres d'un poids moindre : 4 plats à 3 livres pièce, deux autres à une livre et demie et enfin 20 assiettes dont le poids exact est de 620 grammes. Elles étaient sans doute aussi grandes que celles en étain sonnant qui pesaient 130 grammes de plus. La différence de poids doit provenir de l'addition du cuivre d'une densité plus élevée. Il n'est point fait mention d'armoiries sur cette vaisselle d'étain, mais elles sont signalées, un demi-siècle plus tard dans un inventaire du même mobilier. Je ne puis donc préciser si elles existaient déjà à l'époque qui nous occupe, ou si elles furent ajoutées par un héritier plus fastueux.

Dans la chambre voisine du fournil, je ne trouve guère à relever que la présence de trois lits, dont l'un n'est qu'un *banc à coucher en bois de chesne*, sorte de lit de camp, garni seulement d'une paillasse, d'un petit matelas, d'un traversin et de deux couvertures. Tout lit habituellement comprend en outre un lit de plume. Dans un berceau figure en plus un oreiller. Les meubles fort simples se réduisent à 10 chaises de paille, un buffet de chêne, une table et une *potière* en bois blanc. Tous les

Picards connaissent cette expression et l'on dit encore d'une femme qui ne sait rien faire dans sa maison : « Elle n'est bonne qu'à mettre sur une potière. »

Le mobilier de la seconde chambre ne mériterait pas d'attirer notre attention, sans un coffre en cuir garni de clous qui renferme différents objets de toilette propres à exercer votre sagacité : trois peignoirs et trois cornettes en dentelles, douze bandeaux, un *sein* et un *orbre*. J'ignore le sens de ces deux derniers mots.

Le cabinet voisin servait sans doute d'office aux provisions, car on y remarque un croc de fer à pendre la viande, *une chivier de bois blanc* (sans doute une civière), une table avec ses tréteaux, enfin les seules pièces de faience dont il sera fait mention : 12 plats et 2 assiettes *à moitié ébreschées*. Assurément elles ne valaient plus grand'chose, car le tout est estimé 20 sols.

Revenons sur nos pas. Dans la première pièce, les gens de loi ont négligé un grand coffre en cuir garni de clous renfermant une partie du linge de la maison. L'oubli n'est pas mince, il y en a pour 219 livres, et dans cette somme relativement considérable ne sont pas comptés les draps et un certain nombre de nappes et de serviettes données à une des filles de la défunte par sa mère ou sa grand'mère. Les nappes varient de six aunes à une aune et demie ; les plus petites servent à la collation ; et l'aune vaut environ une livre en toile de chanvre, une livre et demie en toile de lin. De même la douzaine de serviettes est estimée de six à douze livres, suivant qu'elles sont en toile de chanvre ou de lin, ouvrées, damassées ou frangées. Le prix me semble élevé, car à la même époque un inventaire du fameux hôtel de Rambouillet ne prise les serviettes de chanvre que 3 livres la douzaine (1).

(1) Charles Sauzé, *Inventaire de l'hôtel de Rambouillet*, p. 49.

En revanche l'argenterie n'est évaluée qu'à 20 livres le marc, et dans aucun inventaire de la même époque je n'ai trouvé un prix aussi faible. Je ne parle pas de l'argenterie de l'hôtel de Rambouillet, à laquelle on serait tenté d'attribuer une valeur artistique, bien que les gens d'affaires en tiennent peu compte d'ordinaire; mais dans les inventaires les plus modestes de cette époque, l'argent ne descend pas au-dessous de 24 livres le marc (1).

Cette argenterie relativement considérable atteint le prix de 580 livres, et comprend un bassin, une aiguière, deux salières, une écuelle, deux gondoles. un hochet et, chose plus remarquable, 13 cuillères et 17 fourchettes. Ce n'était pas, au milieu du XVIIe siècle, une mince recherche que de posséder 17 fourchettes, même quand six d'entre elles n'avaient que deux dents. A la même date, un conseiller au Parlement de Paris, Le Doulx de Melleville et sa femme, dont l'inventaire nous révèle la grande fortune et le luxe, mangeaient dans de la vaisselle plate et n'avaient à eux deux qu'une cuillère et une fourchette (2). Cependant M. de Bouchoir était plus fier de son bassin d'argent, car par un article spécial de son testament il le léguera hors part à son fils aîné.

Les bijoux font plus d'honneur à la sagesse de la défunte qu'à la générosité de son mari : une bague en or, deux alliances, deux poinçons, une petite croix et un cœur en or sont estimés 20 livres. Son collier et sa coiffure en perles fines ne dépassent pas cette somme. Ce sont, il est vrai des *perles à l'once*, c'est-à-dire les plus petites qui existent. Mais quel heureux temps que celui où l'on pouvait offrir à

---

(1) Barbier de Montault, *Inventaire du château d'Orfeuille en 1670*, p. 4.

(2) M. Ch. Molle, *Notice généalogique sur la famille le Doulx de Melleville*, Evreux 1888, p. 36.

une femme un collier et une parure en perles fines, pour vingt livres !

Le mobilier de sa chambre n'avait pas dû être dispendieux. Une tapisserie fort vieille et commune est prisée 8 livres ; six chaises en tapisserie montent à la même somme, six pliants en moquette verte ne valent que 2 livres et point de fauteuil. Pas de commode, mais trois armoires, un buffet, un grand coffre en bois et deux cassettes pour ranger le linge, les vêtements et même les *petites curiosités et babioles d'enfants*, sans doute leurs jouets.

C'est plus que suffisant. Car, outre les vêtements de M. de Boucholr et de ses enfants qui ne sont pas inventoriés, la garde-robe de la défunte se réduit à fort peu de chose : une cotte de taffetas neuve, un justaucorps d'étamine, une robe de poulx-de-soie, un collet de taffetas et deux *tavaïolles*, l'une de satin rouge à l'antique, l'autre de serge blanche. Le dictionnaire de Littré et celui de Trévoux s'accordent à représenter cet objet de toilette, comme usité surtout en certaines cérémonies de l'église, par exemple pour présenter un enfant au baptême. A supposer que la tavaïolle ne fût pas aussi d'un usage profane, ces deux vêtements ne faisaient pas ici double emploi, si l'on se rappelle que la pauvre femme venait de mettre au monde deux jumelles.

Dans cette chambre, bien que M. de Boucholr eût aussi la sienne, il y avait deux lits et ils représentent un prix relativement élevé. Sur une couche de bois de chêne garnie de verges de fer, avec tenture de rideaux en serge verte, on trouve une paillasse, un matelas de laine couvert en futaine, un lit de plume, un traversin et un oreiller, ces trois derniers objets en coton et deux couvertures. Total, 48 livres. L'autre lit, tendu en serge verte *à deux envers*, ce qui veut dire sans envers (Dictionnaire de

Trévoux), ne semble pas moins important ; mais il n'est plus garni au moment de l'inventaire.

Ne quittons pas cette chambre, sans mentionner l'unique tableau que nous aurons à signaler. Son prix, 40 sous, n'indique pas une œuvre d'art. Il n'en était pas moins précieux pour la famille, puisqu'il représentait saint Paul, dont M. de Bouchoir avait pris le nom lors de son abjuration. Le souvenir de ce grand acte lui fut toujours cher, car à la fin de sa vie qui se prolongea jusqu'à 90 ans, il fonda douze messes à célébrer chaque année, dont une grande, à l'Hôtel-Dieu de Montdidier, le 3 novembre, jour anniversaire de son abjuration. Fidèles à ce souvenir, les membres de sa famille présents à Montdidier n'y manquaient point et mangeaient ensemble, à l'issue de la cérémonie, des petits pâtés chauds, dont certain vieillard de ma connaissance gardait bon souvenir. La Révolution a supprimé la messe et les petits pâtés, en même temps qu'elle mangeait le bien donné aux pauvres pour assurer cette fondation.

La chambre de M. de Bouchoir est plus simplement meublée encore que celle de sa femme. Outre le lit tendu en serge violette avec de larges passements et comprenant également paillasse, matelas et lit de plumes, il y a deux tables, l'une en chêne, l'autre en noyer, six chaises en *tapisserie à l'antique*, six autres couvertes en toile et une armoire à ranger des papiers, haute de six pieds large d'un seul. Le prix le plus élevé est atteint par une paire de gros chenets en cuivre estimée 12 livres.

Je m'explique mal comment, dans un inventaire après le décès de la femme, on estime le mobilier du mari, son lit, sa table, jusqu'à l'armoire où il range ses papiers, alors qu'on néglige ses vêtements et ceux de ses enfants.

Il ne nous reste plus qu'à descendre dans les caves de cette maison destinées à jouer

plus tard un rôle historique (1), mais pour le moment, nous devons nous borner à constater qu'elles sont médiocrement garnies. Il ne s'y trouvait qu'une pièce de vin à moitié vide, une demi-corde de bois et trois cuviers.

Le grenier présentait plus d'intérêt. La redevance en blé, que les fermiers devaient fournir à Noël, avait été livrée en retard ou n'avait pu encore être vendue. Il restait 200 setiers estimés 300 livres, ce qui met le blé à trois francs l'hectolitre. En rapprochant ce chiffre de plusieurs autres fournis par l'inventaire, on voit combien il est dangereux de vouloir estimer la valeur approximative des choses, en prenant comme base le prix du blé.

Je n'entrerai pas dans cette voie et je laisserai chacun libre de juger si un mobilier de 1.800 livres, de 1.500 en réalité car on n'y peut raisonnablement comprendre le prix du blé, correspondait à la fortune d'un homme qui devait laisser à ses héritiers à peine 40.000 livres.

Savons-nous seulement si cet inventaire qui nous conduit, on peut le dire, de la cave au grenier, est réellement complet ? Les deux chambres des maîtres de maison, trois autres petites pièces et un fournil, c'est bien peu pour loger une famille de dix enfants, même à une époque où l'on ne se gênait guère pour les répartir, en nourrice ou en sevrage, dans tous les villages d'alentour. Bien plus, le plan de la maison, qui ne nous montre que la façade sur le jardin, semble indiquer un intérieur plus vaste.

⁂

J'aurais voulu en terminant, vous montrer une photographie de cette maison dans son état actuel, pour vous permettre de juger des

(1) *Histoire de Montdidier*, t. I, p. 378.

transformations opérées pendant deux siècles par les descendants de Daniel-Paul de Bouchoir. Elles ne sont pas telles que vous ne la reconnaissiez aisément, en passant en chemin de fer au pied de la roche crayeuse qui porte Montdidier, lui a valu la moitié de son nom et servi si longtemps de rempart. La grande maison en pierres blanches, avec son toit d'ardoises de forme un peu lourde, domine toujours les maisons voisines. La petite maison, objet de contestations sans nombre, a été rachetée par les descendants de Daniel-Paul, un siècle après cette vente malheureuse. Devant ces deux maisons, le rempart découronné de son chemin de ronde et de ses échauguettes ne sert plus qu'à soutenir de véritables jardins suspendus. L'ancien fossé comblé et transformé en jardin potager a permis de supprimer les planches de légumes symétriquement alignées sous les fenêtres de la petite maison. Le mur qui les séparait du *jardin de propreté*, comme disaient nos pères, a été abattu, les parterres réguliers ont disparu comme les carrés de légumes, pour faire place à un jardin anglais encombré de fleurs et d'arbres rares; en même temps la ligne droite reprenait ses droits sur la façade de la maison, alignant correctement les fenêtres et les bandeaux de pierre, pour montrer au loin que les habitants de cette vieille demeure avaient gardé de leurs ancêtres l'amour de l'ordre et de la régularité.

LES CÉRÉMONIES DU MARIAGE

dans les diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis

AU XVe SIÈCLE

PAR M. L'ABBÉ E. MOREL

Les cérémonies de la célébration du mariage étaient presque identiques dans les trois diocèses que comprend aujourd'hui le diocèse de Beauvais. A part quelques variantes dans les questions adressées aux époux, les rites sacrés se déroulaient dans le même ordre, qu'on retrouve presque partout observé en France à cette époque. Aussi cette liturgie a-t-elle été à bon droit appelée *liturgie romaine-française* ou encore *liturgie romaine-parisienne*, parce que les textes en usage à Paris s'étaient répandus de là dans toutes les provinces. Elle se recommandait autant par sa vénérable antiquité, que par son uniformité. La physionomie d'un mariage célébré à Beauvais n'était donc pas sensiblement différente de celle d'un mariage célébré soit à Paris, soit à Noyon, soit à Senlis.

En passant en revue le cérémonial suivi en ces quatre diocèses, nous n'aurons pas à constater de divergences dans les prières. Tout au plus remarquerons-nous quelques nuances dans les formes. Pour faire cet examen, nous nous servirons du Missel de Paris dont l'impression été achevée en cette ville, le 28 juillet 1500,

par Wolfgang Hopylius, aux frais de Simon Vostre et Thielmann Kerver, — du *Manuale seu officiarium sacerdotum ad usum Belvacensem*, imprimé aussi par Wolfgang Hopylius et aux frais de Simon Vostre, en MDXIII, réimprimé trente et un an après, et mis en vente à Paris « en la grande salle du palays, au premierpillier en la bouticque de Galiot Dupré, libraire de l'Université, l'an MDXLIIII », — du Missel de Noyon, édité à Rouen, par Jean Ricard, marchand, et maître Martin Morin, imprimeur, l'an 1506, — du Missel de Senlis, révisé par ordre de R. P. en Dieu, Monseigneur Arthur Fillon, évêque du diocèse, et imprimé à Paris aux frais de Désiré Maheu, libraire de l'Université, à l'enseigne de Saint-Nicolas, rue Saint-Jacques, qui le mit en vente le 20 décembre 1524.

Le cérémonial du mariage à Paris s'appelait *Ordo ad sponsam benedicendam*, à Beauvais *Ordo de sponsalibus*, à Noyon *Ordo ad sponsalia*, à Senlis *Officium sponsaliorum*, à Bordeaux, en 1464, *Ordo ad sponsandum*.

⁂

Les fiançailles précédaient toujours la célébration du mariage. On les appelait *sponsalia per verba de futuro*, épousailles par paroles au futur, pour les distinguer du mariage proprement dit qu'on nommait *sponsalia per verba de præsenti*, épousailles par paroles au présent.

Les fiançailles avaient lieu en la manière suivante, soit à l'église, soit ailleurs.

« Voulez-vous estre fiancés », disait le prêtre au jeune homme et à la jeune fille qui se présentaient devant lui ?

Oui, lui répondait-on.

Quel est votre nom, reprenait le prêtre, s'adressant au jeune homme ? R. Jean ou Jacques.

Et à la jeune fille : Quel est votre nom ? R. Jeanne ou Jacqueline.

Au jeune homme : Par le serment que vous devez à Dieu et à sainte Eglise, n'avez-vous promesse de mariage à personne ? R. Nenny.

Semblable question était posée à la jeune fille qui devait répondre : Nenny.

Le prêtre alors prenait la main droite de la jeune fille et la posait dans la main droite du jeune homme, en leur disant : — Au jeune homme : « Jehan, tu jures et promés par la foi et serment de ton corps que tu prendras Jehanne yci présente à femme et espouse en dedens quarante jours, se Dieu et saincte Eglise si accordent. » R. Oui. — Et à la jeune fille : « Jehanne, tu jures et promés par la foi et serment de ton corps que tu prendras Jehan yci présent à mari et espoux en dedens quarante jours, se Dieu et saincte Eglise si accordent ». R. Oui.

A Senlis la formule était celle-ci : « Jehan (ou Jehanne) tu promets que tu prendras Jehanne (ou Jehan) à femme et espouse (ou à mari et espoux), se Dieu et saincte Eglise si consent et accorde ». Et c'est seulement après avoir reçu la réponse des fiancés que le prêtre mettait la main droite de la jeune fille dans celle du jeune homme.

Le prêtre aspergeait alors les fiancés d'eau bénite en disant, à Beauvais : *Ego affido vos, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* Et à Senlis : *Hac conditione affido vos, in nomine Patris*, etc.

On publiait ensuite solennellement trois bans dans l'église, trois jours de dimanche, ou seulement deux et un jour de fête de précepte, de manière pourtant qu'il y eût un jour d'intervalle entre deux publications.

Les publications se faisaient en ces termes : « Nous proclamons le premier ou second ou tiers ban en nostre mère saincte Eglise entre Jehan d'une part et Jehanne d'autre part. S'il est aucun qui sache parage, comparage, affinité ou aultre empeschement par quoy le ma-

riage ne se doibve parfaire, si le dis, sur peine d'excommuniment, avant qu'on procède plus avant. »

⁂

Le mariage, *sponsalia per verba de præsenti*, pouvait être célébré le surlendemain du troisième ban. Les époux se tenaient à la porte de l'église. C'est pourquoi partout un porche était construit pour les abriter.

La cérémonie débutait par le quatrième ban : « Nous sommes yci assemblés pour parfaire le mariage de ces deulx, pour lesquels nous avons proclamé en saincte Eglise III bans solemnellement par trois dimenches, ausquelz nul n'a contredit, et aujourd'hui nous faisons le quart d'abondant, en faisant commandement, s'il y a aucun qui sache empeschement par quoy le mariage ne se doibve parfaire, si le dye sur peine d'excommuniment, avant qu'on procède plus avant. »

Si personne n'élevait la voix, le prêtre ajoutait : « Nous excommunions et séparons de la compaignie de Dieu tous ceulx et celles qui doresnavant y mettront empeschement. »

A Senlis la formule du quatrième ban était celle-ci : « Nous avons proclamé les bans en nostre mère l'Eglise, une fois, deux fois, trois fois, entre Jehan et Jehanne qui sont icy présentz. De rechief nous proclamons et faisons le quart d'abundant, en demandant s'il y a aucun ou aucune qui sache ou congnoisse empeschement par quoy ces deulx personnages ne puissent estre assemblez ensemble par loy de mariage. Nous admonestons de le déclarer ou dénoncer sur peine d'excommunication. »

Cette dernière publication faite, le jeune homme prenait de la main droite la main droite de la jeune fille.

Comment vous appelez-vous, demandait le prêtre au jeune homme d'abord, à la jeune fille

ensuite. Puis continuant son interrogation, il ajoutait : Jehan ou Guillaume, voulés-vous avoir Jehanne qui icy est présente à femme et espouse. R. Oui. — Jehanne, voulés-vous Jehan pour mari et espoux. R. Oui. — Jehan, vous promettez à Jehanne par la foy et serment de vostre corps et les sacremens de sainete Eglise, lesquels vous avez receux, que de vostre corps et de vos biens vous lui serez loyal, saine, malade, ou en quelque disposition que Dieu la voudra mettre, vous la garderez, ne pour pire, ne pour meilleure ou aussy bonne, tant que en ce monde ensemble viverez, vous ne la changerez. R. Je le promets. — La même question était posée à l'épouse, et sur sa réponse affirmative, le prêtre aspergeait d'eau bénite leurs mains unies, en disant : *Et ego conjungo vos, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen.*

A Senlis, le prêtre prenait la main droite du jeune homme dans l'une de ses mains, et pareillement la main droite de la jeune fille dans l'autre main, et ne posait à chacun d'eux qu'une seule question : « Jehan (ou Jacqueline), tu prends Jacqueline (ou Jehan) cy présente à femme et à espouse (ou à mary ou à espoux) et luy promets de la garder saine et malade (ou le garder sain et malade) tout le temps de ta vie, et luy faire bonne et loyalle part des biens que nostre Seigneur te prestera et bonne et loyalle société de ton corps, en luy en promettant ta foy ». R. Je le veux ou je le promets. Mettant alors la main de l'épouse dans celle de l'époux, le prêtre l'aspergeait d'eau bénite, en disant : *Ego conjungo vos*, etc.

⁂

Puis le prêtre demandait les anneaux et, à Beauvais seulement, 13 deniers, et s'informait si l'épouse n'avait pas été déjà bénite. Après avoir fait la bénédiction de l'anneau en

récitant des oraisons qui se retrouvent les mêmes dans tous les rituels, il remettait cet anneau à l'époux qui devait le prendre de tous les doigts de la main droite. Ensuite il dirigeait la main de l'époux sur chacun des doigts de la main droite de l'épouse en lui faisant dire, selon le rituel de Senlis, — au pouce : « Jehanne, de cest anel te espouse », — à l'index, « et de mon corps te honore », — au médius, « et de cest argent te doue et de tel douaire, comme il est devisé entre mes amys et les tiens », — et à l'annulaire, « je te doue, *in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* » A Beauvais on faisait passer l'anneau sur l'index à ces mots *et Filii* et on le plaçait au médius où il devait rester à *et Spiritus Sancti. Amen.*

A Senlis, au contraire, il était bien recommandé de mettre l'anneau à l'annulaire et non au médius comme faisaient la plupart des nouveaux mariés ; car, disait le rituel, suivant le Décret, livre xxx, distinction v, chapitre de la femme vers la fin, dans le doigt annulaire passe une veine qui va jusqu'au cœur, siège de l'amour. Sa rotondité représente l'inséparable union, et la sonorité de l'argent figure l'affection qui, entre les époux, doit être toujours nouvelle.

A Beauvais, on disait alors le psaume *Beati omnes qui timent Dominum.* On y ajoutait le *Kyrie eleyson*, le *Pater noster* et les versets en usage encore maintenant, avec l'oraison : *Deus Abraham et Deus Isaac et Deus Jacob ipse vos conjungat,* etc. On aspergeait les époux d'eau bénite et le prêtre invitait l'époux à prendre son épouse par la main droite, afin de l'introduire dans l'église.

A Senlis, on ne disait pas le psaume *Beati omnes*, mais seulement l'oraison *Deus Abraham*, à laquelle on en joignait une autre : *Respice, Domine, super hanc conjunctionem*, etc., et le prêtre lui même, prenant l'époux de la main droite et l'épouse de la main gauche, les fai-

sait entrer dans l'église, puis les bénissait d'un signe de croix en disant: *In nomine Patris*, etc.

Noyon semble avoir suivi les usages de Paris, si nous en croyons les derniers rituels.

A Paris les époux étaient aussi reçus à la porte de l'église. Le prêtre revêtu de l'aube, de l'étole et du manipule, bénissait d'abord l'anneau d'argent qu'on lui présentait sur un plat. Puis il aspergeait d'eau bénite et encensait les époux :

« Bonnes gens, disait-il ensuite, nous avons faitz les bans troys fois de ces deux gens et encores les faisons-nous. Que s'il y a aucun ou aucune qui sache empêchement, par quoy l'ung ne puisse avoir l'autre par la loy de mariage, si le dye. »

Les assistants répondaient: « Nous n'y savons que bien. » Le prêtre mettait la main droite de l'épouse dans la main droite de l'époux et leur posait cette question: « Vous, Marie, et vous, Jehan, vous prométez et jurez l'un l'autre à garder la foy et la loyauté de mariage, et garder l'un l'autre sain et malade à tous les jours de vostre vie, si comme Dieu l'a estably et l'Escripture le témoigne et saincte Eglise le garde. » Ayant reçu leur réponse affirmative, il procédait à la remise de l'anneau comme à Beauvais, et l'anneau était placé au médius de l'épouse et non à l'annulaire. Pour la bénédiction *Deus Abraham... Respice, Domine...* et l'introduction dans l'église, tout se passait comme à Senlis.

Il nous faut remarquer que ni à Paris, ni à Noyon on n'employait la formule: *Ego vos conjungo*, dont la théologie conteste l'exactitude.

⁂

La messe de mariage était celle de la fête de la Sainte-Trinité, *Benedicta sit sancta Trinitas*, telle qu'on la trouve encore aujourd'hui

au missel romain, sauf l'épître qu'à Paris, Noyon et Senlis, on empruntait à la première épître de saint Paul aux Corinthiens, ch. VI, v. 15 à 20, *Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi*... et à Beauvais au ch. VIII de la même épître, v. 1 à 9, *De quibus scripsistis mihi : Bonum est*... et l'évangile qui était celui de notre messe actuelle demariage. On ajoutait toutefois les collecte, secrète et postcommunion *pro sponso et sponsa* aux oraisons de la sainte Trinité. A Noyon, de Noël à la Purification, on disait la messe de Noël, *Puer natus est*, et de Pâques à l'Ascension, la messe de Pâques, *Resurrexi*, mais avec les oraisons, épître et évangile *pro sponso et sponsa*. A Beauvais et à Senlis, on se contentait de la transformation habituelle du graduel en *Alleluia*, au temps pascal. Le *Gloria in excelsis* et le *Credo* se chantaient partout à la messe de mariage.

Le cérémonial de cette messe différait quelque peu du cérémonial romain. Avant de prendre les vêtements sacerdotaux, le prêtre avait mis à l'autel non seulement le pain sur la patène, mais aussi le vin dans le calice. Dans le *Confiteor* il ne nommait que Dieu et la sainte Vierge. Après être monté à l'autel, il en baisait la pierre, puis ouvrant le livre à la page du *Crucifix* qui précède le Canon, récitant l'invocation *Adoramus te, Christe*... et baisait les pieds du Christ. A l'offertoire, le pain et le vin s'offraient simultanément, la patène restant placée sur le calice, et l'on ne disait que la prière *Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem*... Les offrandes des fidèles étaient reçues immédiatement avant le *Lavabo*. Le prêtre se tournait alors vers le peuple et tenant la patène à deux mains la donnait à baiser, puis faisant un signe de croix avec cette même patène disait : *Centuplum accipietis*

et vitam æternam possidebitis, in nomine Patris... Vous recevrez le centuple et la vie éternelle, au nom du Père et du Fils et du St-Esprit. Après s'être lavé les mains et avoir récité le fragment de psaume : *Lavabo inter innocentes manus meas*, comme aujourd'hui, il ajoutait les prières *In spiritu humilitatis...* et *Veni, quæso, sanctificator...* A l'*Orate, fratres*, on ne faisait pas de réponse.

La préface à Beauvais était celle de la Ste-Trinité, à Senlis, la préface commune, à Paris et à Noyon une préface propre aux épousailles.

Le Canon de la messe, c'est-à-dire la règle invariable des prières qui commencent au *Sanctus* et finissent à l'*Agnus Dei*, reproduisait mot pour mot le texte du missel romain. Les cérémonies variaient un peu notamment après l'élévation, où le prêtre tenait pendant quelques minutes les bras complètement étendus pour former la croix.

La bénédiction nuptiale était donnée aux époux à Paris et à Beauvais avant le *Pax Domini*, à Noyon et à Senlis après la communion. Les époux venaient se prosterner devant l'autel. On étendait sur eux un grand voile blanc, appelé *Pallium* ou poêle. Le prêtre se tournait vers eux et tenant la main étendue sur leurs têtes récitait l'oraison *Propitiare*, qu'on faisait précéder à Noyon du psaume *Beati omnes*, du *Kyrie eleyson*, du *Pater noster* et des versets d'usage. La seconde oraison, *Deus qui potestate virtutis tuæ*, se chantait sur le ton de la préface et avec le préambule ordinaire : *Vere dignum et justum est...* On enlevait ensuite le voile et les époux se relevaient. Après l'*Agnus Dei*, à Paris, à Beauvais et à Senlis, l'époux allait recevoir le baiser de paix du prêtre et le transmettait à son épouse, pendant qu'un clerc allait à son tour recevoir le baiser de paix pour le porter à l'assistance.

⁂

La messe terminée, le prêtre bénissait le pain et le vin et les présentait aux époux. A Paris, comme à Senlis la rubrique portait : « L'époux mord le premier dans le pain ; l'épouse y mord ensuite. L'époux boit d'abord, puis c'est le tour de l'épouse. Que tout se fasse dans chaque paroisse, selon qu'il est d'usage. » Nous pouvons inférer de là que chaque village avait sa manière d'interpréter le cérémonial traditionnel du mariage. Ce qui ne variait pas, c'était le texte des prières.

Le soir avait lieu la bénédiction du lit nuptial. Les époux s'y tenaient assis ou couchés pendant la récitation des oraisons. Préalablement on les aspergeait d'eau bénite et on les encensait, eux et leur lit.

Une dernière cérémonie, c'était la bénédiction du pain et du vin pour les invités, ainsi que celle de l'amphore ou vase destiné à contenir le vin. Le prêtre présentait le vin bénit aux époux d'abord. Les assistants buvaient ensuite à leur tour.

Les bouleversements apportés à la Liturgie, vers 1750, n'ont altéré en rien les antiques formules de l'administration des sacrements ; nous les retrouvons dans les rituels du siècle dernier, telles qu'elles furent imprimées au début du XVIe siècle, d'après les manuscrits. Les textes français seuls ont subi les modifications que nécessitaient les transformations successives de la langue. Pourquoi faut-il qu'enveloppées dans la proscription, encourue par les nouvelles liturgies gallicanes jansénistes, elles aient été, en 1854, condamnées à disparaître avec elles?

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 20 février 1896.

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

MM. Benaut, Blu, Brulé, Cauchemé, Colin, Daussy, l'abbé Demouy, Dervillé, Garand, J. du Lac, le comte de Lambertye, Laze, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. de Magnienville, Mareuse, le comte de Marsy, Mauprivez, l'abbé Morel, Nolet, Mme de Poul, MM. F. de Roucy, Alexandre Sorel, M. de Trémisot, l'abbé Vattier, membres titulaires et le chanoine Müller, membre correspondant, assistent à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et présente le tome IV (1895) des *Procès-verbaux* de la Société historique, dont la distribution a été faite à la plupart des membres dans le courant de la semaine.

Il dépose ensuite sur le bureau de nombreuses publications des Sociétés du Gâtinais, de Soissons, du Doubs, d'Aix-la-Chapelle, de Sens, etc., et des brochures de MM. E. Piette, Eug. Soil et Adrien Planté.

Il donne lecture de lettres de remerciements adressées par MM. Roussel et Soil, à l'occasion de leur nomination.

M. le Président annonce la mort de M. E. Saugnier, chevalier de la Légion d'honneur,

ancien trésorier-payeur général, membre titulaire, et rappelle que notre confrère a donné, il y a quelques années, à la Société, pour le musée, deux pierres tombales trouvées dans son habitation.

Il donne ensuite lecture d'une lettre par laquelle M. le baron Henri de Seroux, élu vice-président dans la dernière séance, adresse ses remerciements à ses confrères et leur envoie sa démission des fonctions que de fréquentes absences de Compiègne ne lui permettraient pas de remplir.

Par suite de la démission de M. de Seroux, une place de membre du Conseil d'administration étant devenue vacante, M. le Président engage les membres de la Société à procéder à une élection, ainsi qu'ils y ont été régulièrement convoqués.

M. l'abbé Morel est élu membre du Conseil et accepte ces fonctions ; le Conseil procédera dans une prochaine séance à l'électien d'un vice-président.

Mme Séré, à Compiègne, présentée par Mme de Poul et Sorel, et M. Georges Wilhélem, notaire à Compiègne, présenté par MM. Sorel et Flamant, sont admis comme membres titulaires.

M. le chanoine Müller communique à la Société la suite de ses remarques sur plusieurs églises de la région ; il décrit notamment la vieille église de Saint-Pierre de Rethondes, celles de Saint-Crépin-aux-Bois, de Saint-Léger et de Thourotte et accompagne ses observations d'un certain nombre de croquis qu'il veut bien promettre de reproduire pour les publications de la Société.

M. le Président remercie M. le chanoine Müller et propose aux membres de la Société de faire une visite à l'église de Thourotte qui renferme de nombreux objets d'art, dont le plus important est le beau retable en bois sculpté qui a déjà fait l'objet d'une étude de M. le chanoine Marsaux.

M. Coudret communique un intéressant document relatif à l'art de guérir ; ce sont des lettres de maîtrise d'apothicaire délivrées le 25 août 1774 par Joseph Lieutaud, premier médecin du roi, à Nicolas-Prosper Bigot de la Boissière, pour s'établir à Compiègne. Ces lettres rédigées sur parchemin en forme de brevet sont scellées d'un sceau plaqué aux armes partantes de Lieutaud, une tour sur une montagne. On voit dans cette pièce que le nouveau maître apothicaire a produit des certificats de plus de vingt-cinq ans d'apprentissage, chez divers praticiens de Paris et un procès-verbal de sa réception à Compiègne, par Bida, médecin à Compiègne, Guindre et Martin père, maîtres apothicaires en la même ville, à ce commis, et devant lesquels il a produit son chef-d'œuvre.

Un second document communiqué également par M. Coudret, et qu'il regrette de n'avoir pas connu à temps pour permettre à M. Bazin de l'utiliser dans sa récente publication, est un extrait de l'*Extraordinaire*, sorte de gazette, du 1er septembre 1636, racontant « La défaite de trois cens chevaux ennemis par les troupes du Roy en Picardie », c'est-à-dire à cinq lieues de Compiègne dans la direction de Noyon, le 28 août précédent.

Mme Le Féron d'Eterpigny donne lecture d'une note généalogique sur Hélin, sénéchal de Flandre et sur plusieurs autres membres de la famille de Wavrin.

Cet Hélin IV qui vivait à la fin du douzième siècle paraît être le fils d'Hélin III ou de Roger de Wavrin, contrairement à l'opinion de Carlier et de Graves qui lui donnent pour père Jean de Béthencourt qui semble seulement devoir être son oncle, comme mari d'Agathe de Wavrin, dite Tempés. L'enfance d'Hélin se passa en partie au monastère de Morienval où on peut supposer qu'une pieuse chanoinesse de sa famille avait cherché à le conserver afin

de remplacer le foyer détruit. En 1184, l'un des frères d'Hélin, Gossuin de Wavrin, fût accusé d'avoir tué dans la forêt de Villers-Cotterêts un écuyer du comte de Flandre et, à la suite de ce meurtre, il se réfugia à la cour du comte de Hainaut où il épousa Ade de Rœux, dame de Villers-au-Tertre. Hélin, qui pourrait avoir donné son nom au hameau d'Hélincourt, près de Morienval, épousa Félice de Montmirail, fille du bienheureux Jean de Longpont.

Parmi les autres personnages de cette maison dont le souvenir se rattache à notre pays, on doit citer Robert de Wavrin, seigneur de Saint-Venant, qui vint en 1345 à Compiègne avec deux chevaliers et vingt-sept écuyers, pour la semonce qui précéda la bataille de Crécy.

M. V. Cauchemé continue l'exposé des découvertes gallo-romaines faites dans la forêt de Compiègne par M. de Roucy, en nous conduisant à la Carrière-du-Roi, l'un des plus importants, des plus riches en vestiges, parmi les centres de population de la forêt. En effet, les habitations qui s'y remarquent sont élevées sur un parcours de 450 mètres ; elles sont construites en maçonnerie de pierre de petit appareil, taillées avec soin et couvertes en fortes tuiles avec couvre-joints, ce qui indique une civilisation déjà avancée et prospère.

Après nous avoir présenté les plans de plusieurs de ces habitations et avoir fait connaître les objets qu'elles renfermaient et parmi lesquels figure une statue de Mercure en pierre, des vases en bronze, des verreries, un manche de couteau en ivoire sculpté, et environ 5,000 monnaies en bronze, M. Cauchemé nous conduit à un établissement de bains publics, parfaitement organisé, et qui a servi, en 1871, au général Morin, comme type dans la dissertation qu'il a présentée sur les bains des romains à l'Académie des Inscriptions et

Belles-Lettres et qu'il reproduisit deux années après à une des séances de la Société historique.

Une seule construction, la plus importante, reste à rechercher à la Carrière-du-Roi, c'est le temple, M. Cauchemé exprime le vœu que de futurs explorateurs puissent un jour en entreprendre la découverte.

En terminant, il annonce qu'il communiquera à une des prochaines séances un travail sur le Mont-Berny.

M. le Président signale à ses confrères un dessin de grandeur naturelle représentant la figure du major Othenin, en pied, que M. Lequint a fait exécuter par un artiste de Compiègne, et qui est exposé dans la salle des séances.

M. Dervillé donne lecture d'un travail sur l'instruction publique à Compiègne en 1789 ; il fait connaître avec de grands détails les établissements d'éducation consacrés aux garçons et aux filles, tant pour ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement secondaire que pour l'enseignement primaire. Il rappelle les dates de fondations de ces établissements à commencer par le collège, les écoles de garçons dues aux libéralités d'Hersan et de l'abbé Picard, les Frères et les nombreuses communautés destinées à l'enseignement des filles; il décrit les locaux qu'ils occupaient, nous fait connaître leurs conditions d'existence, les matières de leur enseignement, le prix de leur pension, etc.

M. le Président annonce que M. le comte de Failly a fait don au musée Vivenel d'un fragment de pierre tombale représentant un personnage de la fin du xve siècle, en costume civil. Ce monument, qui ne porte malheureusement pas d'inscription utile, doit provenir d'un des couvents du voisinage, sans doute des Cordeliers.

Il est heureux de voir ainsi le musée Vive-

nel s'augmenter, grâce aux libéralités de nos confrères, de fragments intéressants recueillis dans le pays et il espère que M. de Failly trouvera de nombreux imitateurs.

L'heure avancée ne permet pas d'entendre les lectures de M. Sorel, sur les comptes du duc de Bourgogne devant Compiègne en 1430 et de M. de Marsy, sur les monuments du culte de saint Corneille et de saint Cyprien, qui sont mises à l'ordre du jour de la séance de mars, ainsi que : Le canonnier Bricart à Compiègne en 1793, par M. Dervillé, une notice snr différentes églises de la région, par M. le chanoine Müller, et d'autres communications.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 19 Mars 1896

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

MM. Bazin, Benaut, Blu, le baron de Bonnault, Cauchemé, R. Chevallier, Colin, Daussy, l'abbé Demouy, Dervillé, Léon Duvauchel, Garand, Eug. de Labrunerie, J. du Lac, le comte de Lambertye, H. Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. le comte de Marsy, Mauprivez, Meuraine, l'abbé Morel, Mme de Poul, MM. Alex. Sorel et R. Souhart, membres titulaires, assistent à la séance.

M. de Marsy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et communique une lettre de remerciements adressée par M. Wilhélem, nommé membre titulaire.

Il présente les publications suivantes arrivées dans le cours du mois : Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, renfermant un travail très important de feu M. Colin, sur les ponts d'Orléans, avec un atlas ; Table des Mémoires de cette Société, 1848-94 ; Mémoires de la Société archéologique de Château-Thierry, etc.

M. le le Président dit que la plaque destinée à rappeler sur le mur de l'église de Rivecourt, le souvenir du Grand-Ferret, sera gravée d'ici à peu de jours et qu'il y aura lieu d'en faire l'inauguration, ainsi que cela a été proposé.

Il indique la date du 16 avril 1896, comme pouvant être adoptée, après entente avec M. le Maire de Rivecourt. Diverses lectures pourraient être faites à cette occasion. Le programme en sera arrêté par le Bureau.

M. de Marsy indique à la Société les excursions qu'il serait possible d'exécuter et les Congrès auxquels les membres de la Société sont invités à assister :

Avril. — L'excursion de Rivecourt, avec pose de la plaque du Grand-Ferret.

Mai. — Exposition rétrospective à Arras ; en une journée, on pourrait voir non seulement l'exposition, mais l'hôtel de ville, les places et les principaux monuments de la capitale de l'Artois.

Juin. — Du 3 au 11 : Congrès de la Société française d'Archéologie en Bretagne, à Morlaix, à Brest et dans l'ancien pays de Léon.

Juillet. — Excursion à Grandvilliers et à Saint-Maur-des-Fossés, pour visiter le nouveau centre romain récemment découvert par M. Ed. Lichbe et sur lequel M. R. Chevallier communique un article de l'*Hebdomadaire picard*, renfermant notamment une description de l'amphithéâtre.

Août. — Du 2 au 6 : Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, à Gand. Visite et étude des monuments de Gand et surtout du château des Comtes ; excursions à Audenaerde et Laehrne.

M. Sorel communique divers documents relatifs au séjour du duc de Bourgogne devant Compiègne en 1430, lorsque ce prince assiégeait la ville. Avant d'analyser ces pièces, puisées aux archives du Nord, M. le président entre dans d'intéressants détails sur la composition de la maison des ducs de Bourgogne, sur les différents services qu'elle comprenait, cha-

pelle, chancellerie, hôtel, écurie, bouche, échansonnerie, etc. Si on se plaint aujourd'hui des trop nombreuses sinécures, on ne peut s'empêcher d'être frappé du grand nombre de personnages qu'au moyen âge un prince conduisait à sa suite. Parmi ces services, celui qui offre le plus d'attrait est assurément celui de la table.

Nous suivons avec intérêt le grand panetier, précédé d'un huissier à verge, allant chercher le pain du duc à la paneterie, puis la serviette sur l'épaule, apportant la salière, la moutarde et même les viandes ainsi que leurs sauces. Viandes qui n'étaient présentées au prince qu'après avoir été essayées et que l'on servait sur une tranche de pain, car, comme celui des fourchettes, l'usage des assiettes était à peu près inconnu, sauf toutefois pour servir les potages.

Trois comptes nous sont conservés : le premier, daté du mercredi 31 mai, moins d'une semaine après la prise de Jeanne d'Arc. Nous y voyons d'abord figurer la nourriture des chevaux du duc et de son entourage, les gages des pages, des palfreniers et des « portugaliens » qui accompagnaient le duc, les salaires des messagers, puis la chandelle, le pain, le fromage de gain, la morue, les harengs saurs de Boulogne, la pâtisserie, etc. Dans un autre compte, le duc régale ses compagnons d'oublies et arrose cette collation d'hypocras; le savant commentateur nous donne la recette de ce breuvage, dont le prix était fort élevé et dans lequel on ajoutait au vin, du gingembre, de la girofle, de la cannelle et encore quelques épices ; en même temps il fait suivre avec ces documents, simples comptes de maison, les mouvements militaires du duc et même ses entreprises politiques.

Cette communication donne lieu à d'intéressantes observations de MM. Garand, J. du Lac, de Bonnault, etc., sur le prix des denrées à cette époque et les rapprochements que l'on

peut établir sur la puissance comparative de l'argent.

Mme Le Féron d'Eterpigny communique la reproduction de la pierre tombale de Walleran Le Féron, et de sa femme Perrigne de Pry, celles d'un vitrail, donné par la famille Le Féron, et d'un autre monument funéraire, existants dans l'église des Cordeliers de Compiègne, à la fin du siècle dernier. Ces dessins sont accompagnés d'actes notariés en constatant l'exactitude.

M. de Marsy rappelle que ces dessins ne sont pas les seuls qui ont été exécutés à cette époque, et qu'à la suite de l'enlèvement du monument funéraire de Pierre de Leyssin, plusieurs familles de Compiègne, notamment celles des Le Féron et des Charmolue, firent relever ainsi les monuments qui les concernaient, et exprime le regret que cet usage n'ait pas été plus répandu.

Sous ce titre : *Le Canonnier Bricard à Compiègne en 1793*, M. Dervillé nous raconte un épisode de l'existence d'un volontaire de Paris, ouvrier tapissier, qui, parti pour la frontière, se trouva affolé à la suite de la trahison de Dumouriez, et, accompagné d'une demi-douzaine de ses camarades, quitta l'armée, sans doute pour venir à Paris et en avertir les sections et sans s'arrêter à Valenciennes et dans les autre villes où se trouvaient de nombreux corps de troupe, gagna Pont-Sainte-Maxence où il fut accueilli par de braves gens qui tinrent à trinquer avec lui et à boire « à ces braves défenseurs qui ont tant souffert pour la patrie ». A Venette, où nos volontaires arrivent, le maire les fait arrêter par des hussards et conduire à la prison de Compiègne. Ils se réclament des sections de Paris qui envoient des commissaires pour les ravitailler et les rhabiller, et finalement, honteux d'avoir été quelque peu suspects de désertion, Bricard et ses compagnons retournent à l'armée

où Bricard reste jusqu'en 1802. M. Lorédan Larchey a publié les mémoires du canonnier, et M. Dervillé a eu l'idée de contrôler l'exactitude de son récit. Les archives de Compiègne lui en ont fourni le moyen et il y a retrouvé les traces de l'escapade du volontaire parisien.

M. le baron de Bonnault, mettant à profit un manuscrit qui lui a été récemment communiqué, nous fait connaître une relation humoristique du camp de Compiègne de 1739. C'est un bourgeois picard, homme d'esprit, venu à Compiègne pour ses affaires, qui envoie à un de ses amis de la rue Saint-Denis, des lettres dans lesquelles il raconte d'une manière très plaisante un certain nombre d'épisodes de ce camp, dont l'ingénieur Lerouge nous a laissé un récit officiel, accompagné de renseignements sur les épreuves de mortiers faites par un capucin, le frère Philbert, dont le talent était tel, qu'on lui offrit de le faire relever de ses vœux et de lui donner une commission de lieutenant d'artillerie, ce qu'il refusa. Tout serait à citer dans ces pages, depuis le menu très finement gravé d'un souper dans la tente du comte d'Eu, jusqu'aux aventures d'un frère quêteur qui avait reçu d'un piqueur des filets de cerf et sur lequel les chiens excités voulurent, à la suite de la chasse, faire une nouvelle curée, alléchés, autant par l'odeur de cette chair sauvage que par l'exhalaison des habits et de la barbe du religieux. Le roi rit tant de cette aventure qu'il ne put manger à son souper.

M. de Bonnault promet de donner à une prochaine séance la suite des lettres de ce bourgeois, dont la correspondance mérite d'être connue.

M. de Marsy analyse une publication récente de M. Georges Rohault de Fleury sur saint Corneille et saint Cyprien. Après avoir rappelé le plan du grand ouvrage entrepris il

y a une trentaine d'années par M. Charles Rohault de Fleury sur *la Croix* et *les instruments de la Passion* et que continue son fils dans une série de volumes consacrés à *la Messe* et aux saints invoqués dans le Canon, il place sous les yeux de ses confrères une série de gravures dans lesquelles M. Georges Rohault de Fleury a reproduit les principaux bâtiments de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, à diverses époques, ses sceaux et ses principaux reliquaires, ainsi que les vues d'autres monuments rappelant le culte de ces deux saints que l'église associe généralement, tels que la cathédrale de Valence (Drôme) et le monastère de Cornelimunster, en Allemagne.

M. Benaut lit un fragment du travail qu'il a entrepris sur l'invasion allemande à Compiègne et dans les environs en 1870 et 1871. Il décrit l'aspect de Compiègne pendant la Commune, alors que le prince royal de Saxe occupait le Palais, et entre dans de nombreux et intéressants détails sur les actes des Allemands pendant cette période. Il rappelle les cérémonies religieuses célébrées à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de celui qui venait de se faire proclamer à Versailles empereur d'Allemagne et la résistance que l'évêque de Beauvais et les chefs du Clergé opposèrent à la demande des églises pour la célébration d'offices protestants; il note les réponses des chefs de l'armée allemande et montre que là, une fois de plus, fût mise en action la célèbre maxime : « La force prime le droit. »

Après la séance, le Conseil d'administration s'est réuni, conformément à la convocation du président pour procéder à l'élection d'un vice-président pour 1896-1897, en remplacement de M. le baron de Seroux, démissionnaire.

Le vote au scrutin secret a désigné M. l'abbé Morel, qui, après avoir remercié ses confrères du nouvel honneur qui lui était fait, a déclaré

accepter les fonctions auxquelles il venait d'être élu.

L'ordre du jour de la prochaine séance, fixée au 23 avril, comprendra un compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, la suite du travail de M. de Bonnault sur le Camp de Compiègne et une étude de M. Garand sur une armoire du Palais et son contenu.

Le Secrétaire, MARSY.

Les offices de la quinzaine de Pâques

AU XIIIe SIÈCLE

dans le diocèse de Beauvais et dans les diocèses voisins

PAR M. L'ABBÉ E. MOREL

Les liturgies gallicanes ont subi au XVIIe siècle de si profondes modifications, qu'il n'est, pour ainsi dire, rien resté de leur ancien texte. Leur cérémonial, au contraire, a été conservé à peu près dans son intégrité. Mais si l'on constate avec intérêt, qu'en 1800, la plupart des coutumes, observées dans nos églises, ne différaient guère de celles qui s'y trouvaient déjà depuis longtemps en usage, au XIIIe siècle, ce n'est pas sans regrets qu'on les voit ensuite disparaître presque toutes, en même temps que les textes liturgiques, si malencontreusement innovés partout au XVIIe siècle, et viciés par le fait dans leur origine.

Les cérémonies de la quinzaine de Pâques notamment avaient un caractère d'imposante solennité qui aurait suffi à les recommander, si leurs six siècles, pour ne pas dire leurs mille ans d'existence, ne les avaient rendues vénérables. Quelques-unes ont survécu à l'abolition des nouvelles liturgies gallicanes. Pour bien apprécier les autres, il faut les étudier dans les livres liturgiques antérieurs au XVIe siècle. Ce sont ces cérémonies que nous allons passer en revue pour en admirer l'ordonnance.

I

Le dimanche des Rameaux, à Beauvais, on portait à la procession un dragon ou un autre animal monstrueux, la gueule béante. On donnait à ce dragon le nom de Papoire. La rubrique s'exprimait ainsi à son sujet : « Le dragon figure en tête de la procession des Rameaux. La croix et les bannières doivent le suivre, pour montrer qu'avant la passion de Notre-Seigneur, le diable qui est appelé dragon marchait en avant et était réputé le maître, le Seigneur. Au jour de l'Ascension, au contraire, le dragon doit suivre les bannières, pour nous rappeler qu'après la passion de Jésus-Christ, le démon vaincu a péri, *devictus crepuit*, et au retour de la procession le dragon est placé sur la porte du chœur, pour marquer la victoire du Christ.

Le chant triomphal du *Gloria laus* était suivi d'un dialogue qui faisait encore, dans plus d'un diocèse, il y a cinquante ans, les délices des petits clercs appelés à y prendre part. Ce dialogue était extrait du psaume XXIII. Le prêtre disait : *Attollite portas principes vestras*..... Princes, ouvrez vos portes ; portes élargissez-vous, et le Roi de gloire entrera. Alors un petit clerc répliquait : *Quis est iste Rex gloriæ ?* Quel est ce Roi de gloire ? Le prêtre répondait : *Dominus fortis et potens, Dominus potens in prœlio.* C'est le Seigneur fort et puissant, c'est le Seigneur puissant dans le combat. Et il reprenait : *Attollite portas*... Princes, ouvrez vos portes, etc. Un autre petit clerc demandait à son tour : *Quis est iste Rex gloriæ?* Quel est ce Roi de gloire ? Le prêtre répondait : *Dominus virtutum ipse est Rex gloriæ.* Ce Roi de gloire, c'est le Seigneur des vertus lui-même ; et pour la troisième fois il répétait son invitation : *Attollite portas*..... Princes, ouvrez vos portes..... On peut regretter la dis-

parition du *Quis est iste Rex gloriæ* qui mettait une note si joyeuse dans le *Gloria laus*. C'était une heureuse application de ce mot du psalmiste : *Ex ore infantium et lactensium perfecisti laudem*. Vous avez donné à la louange son complément, en la mettant sur les lèvres des enfants et des petits à la mamelle. (Psaume VIII, 3.)

Pendant ce dialogue, le prêtre tenait la croix de procession à la main et, chaque fois qu'il disait : *Attollite portas*..., arrivé à ces mots : *et introibit Rex gloriæ*, il frappait la porte de trois coups avec le pied de cette croix. Les portes s'ouvraient après le troisième *Attollite* et l'on rentrait dans l'église en chantant le répons : *Ingrediente Domino*... A l'entrée de Jésus dans la ville sainte, etc... Le répons terminé, le célébrant, à genoux devant le crucifix de la nef, commençait l'antienne *Ave, Rex noster*, dont nous donnons la traduction : « Salut, notre Roi, fils de David, rédempteur du monde, dont les prophètes ont annoncé la venue pour être le Sauveur de la maison d'Israël. Dieu le Père vous a envoyé dans le monde, comme une victime, pour sa délivrance : C'est vous qu'attendaient tous les saints depuis l'origine des siècles ; et maintenant *hosanna* au fils de David ; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, *hosanna* au plus haut des cieux. »

II

Le jeudi-saint, avant la messe, avait lieu une cérémonie bien imposante : C'était l'absolution solennelle des pénitents, expulsés de l'église le mercredi des Cendres. « L'évêque, dit Durand de Mende (*Rationale divinorum officiorum*) sort à la porte de l'église où les pénitents se tiennent prosternés, et au nom de Jésus-Christ, les appelle à la crainte du Seigneur,

en leur disant: Venez, venez, venez, mes fils. Ecoutez-moi et je vous enseignerai la crainte du Seigneur (ps. XXXIII, 12) ». Quand les pénitents étaient entrés dans l'église, on récitait les sept psaumes de la pénitence avec les versets et oraisons. On y ajoutait le *Confiteor*, puis le célébrant prononçait sur les assistants la formule de l'absolution.

Le même jour du jeudi-saint, non seulement on dépouillait les autels de tout ornement, mais on les lavait avec de l'eau, que l'on étendait à l'aide d'une balayette faite de rameaux de buis. Après l'ablution de chaque autel, le célébrant y répandait du vin en forme de croix et alors on chantait l'antienne ou suffrage du saint en l'honneur duquel l'autel se trouvait consacré. Cette antienne était suivie du verset et de l'oraison. On lavait ainsi les autels avec de l'eau et du vin pour rappeler que du cœur du Christ, percé par la lance de Longin, jaillirent du sang et de l'eau dont fut baigné l'arbre de la croix, l'autel du premier sacrifice de la nouvelle loi. C'est pourquoi dans certaines églises, écrivait Durand de Mende au XIIIe siècle, on ne lave les autels que le vendredi-saint.

A l'ablution des autels succédait le lavement des pieds ou *Mandatum* que l'on retrouve encore, d'ailleurs, dans le Missel romain. Le nom de *Mandatum* donné à cette cérémonie tient à la première antienne que l'on y chante: *Mandatum novum do vobis*... Je vous donne un commandement nouveau...

Voici comment on procédait au prieuré des chanoines réguliers de Saint-Maurice à Senlis:

Le portier du couvent, dit le cérémonial, réunit autant de pauvres que la communauté compte de membres et les fait asseoir dans le cloître auprès de l'église, après s'être assuré qu'ils ont assisté à la messe. Il leur ordonne de se purifier les pieds et s'assure qu'aucun d'eux n'a les pieds ulcérés, par égard pour les

cœurs sensibles et impressionnables. Le sacristain, ayant préparé les bassins, l'eau et les serviettes, donne le signal du *Mandatum*, en frappant trois coups sur la tablette de bois, destinée à cet usage. Les chanoines quittent alors le chœur pour se rendre au cloître ; les plus jeunes marchent en avant, le prieur reste à la porte de l'église. Le chantre lui présente le *Collectaneum*, livre des collectes ou oraisons, et le prieur dit l'oraison *Actiones nostras* (une de celles qui encore aujourd'hui suivent les Litanies des saints). Pendant cette oraison tous les religieux, en signe d'humilité, s'inclinent avec révérence devant les pauvres et adorent Dieu qu'ils vénèrent en eux. Immédiatement après, le chantre commence l'antienne *Mandatum* et aussitôt le prieur, fléchissant les genoux, lave les pieds d'un pauvre et les essuie. Tous les religieux font de même, chacun à son tour. Quand tous les pieds sont lavés, le prieur et les religieux versent de l'eau sur les mains des pauvres, donnent à chacun d'eux une pièce de monnaie et, fléchissant les genoux, baisent la main qui reçoit cette aumône.

Dès que cet office d'humilité est accompli, le prieur récite les prières et dit l'oraison. Tous les chanoines saluent les pauvres, retournent au chœur deux à deux, les plus jeunes en avant, et s'inclinent en passant devant le prieur. Après une courte prière faite au chœur, au signal du prieur, tous se rendent au dortoir. C'est alors que le portier conduit les pauvres à l'hôtellerie, où chacun d'eux reçoit un pain entier, tel qu'on le sert aux chanoines, et de même un plat de légumes ou de poisson, suivant les facultés du monastère.

III

Les trois derniers jours de la semaine sainte, le verset *Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem* qui termine les laudes, était accompagné d'autres versets ressemblant à des gémissements. Ces versets, que Durand de Mende appelle tropes, figurent déjà dans un manuscrit du xe siècle conservé à la bibliothèque de Vienne en Autriche. A Senlis, pendant le chant du *Benedictus* à l'office du jeudi-saint, tous les enfants de chœur et deux sous-diacres se rendaient derrière l'autel. L'antienne du *Benedictus* achevée, ils chantaient alternativement ; les enfants de chœur : *Kyrie eleison*, trois fois ; les sous-diacres le verset *Qui passurus advenisti propter nos*, vous qui êtes venu, afin de souffrir pour nous ; les enfants, *Kyrie eleison*, trois fois ; les sous-diacres le V. *Qui prophetice prompsisti : Ero mors tua, o mors* (Osée XIII, 146), vous qui avez fait publier par les prophètes : O mort, je serai ta mort ; les enfants *Kyrie eleison* trois fois ; les sous-diacres le V. *Qui expansis in cruce manibus traxisti omnia ad te secula*, vous qui de vos mains étendues sur la croix avez attiré à vous tous les siècles ; les enfants : *Domine, miserere nobis*, Seigneur, ayez pitié de nous. Puis les diacres entonnaient le V. *Christus Dominus factus est pro nobis obediens usque ad mortem* que le chœur terminait. Les enfants de chœur ajoutaient enfin à haute voix : *Mortem autem crucis*. Tous alors se prosternaient et disaient en silence le *Pater*, le Ps. *Miserere* et l'oraison *Respice*. Au signal donné par le chantre, le sacristain rapportait le cierge allumé, qu'il était allé cacher derrière l'autel au commencement du *Benedictus*, et tous se levaient.

Le vendredi-saint, le *Christus Dominus* était précédé des versets suivants : *Kyrie eleison III*.

V. *Agno miti, basia cui lupus dedit venenosa*, au doux agneau à qui le loup a donné un baiser venimeux, *Christe eleison* III. V. *Vita in ligno moritur, infernus et mors lugens spoliantur*, la vie meurt sur le bois, l'enfer et la mort en deuil sont dépouillés ; *Kyrie eleison* III. V. *Te que vinciri voluisti, nosque a mortis vinculis eripuisti*. Vous avez consenti à être garrotté et vous nous avez délivrés des liens de la mort. V. *Domine, miserere nobis*. V. *Christus Dominus*.

Le samedi-saint, on réunissait les versets du vendredi-saint à ceux du jeudi-saint. On chantait le *Kyrie eleison* II, le V. *qui passurus*, le *Kyrie eleison* I, le *Christe eleison* I, le V. *Qui prophetice*, le *Christe eleison* II, le V. *Qui expansis*, le *Kyrie eleison* I, le V. *Agno miti*, le *Kyrie eleison* I, le V. *Vita in ligno*, le *Kyrie eleison* I, le V. *Teque vinciri*, le V. *Domine miserere nobis*, le V. *Christus Dominus*.

A Noyon, tous ces versets se disaient le jeudi-saint. Chacun d'eux était précédé du *Kyrie eleison*, qui se trouvait ainsi répété sept fois. A Beauvais tous ces versets se disaient également le jeudi-saint ; mais le V. *Teque vinciri* était placé entre le V. *Agno miti* et le V. *Vita in ligno*. On chantait le *Kyrie eleison* devant les trois premiers versets, le *Christe eleison* devant les trois suivants, puis revenait le *Kyrie eleison* avant et après le V. *Domine, miserere nobis*. A Noyon, comme à Beauvais, c'était le célébrant qui ajoutait *Mortem autem crucis* au V. *Christus Dominus*. Le vendredi-saint et le samedi, dans ces deux diocèses, le *Christus Dominus* n'était précédé que du *Kyrie eleison* et sa traduction *Domine miserere nobis*. répétés trois fois chacun.

A la collégiale de Saint-Quentin, le chant du *Christus Dominus* avait un caractère des plus imposants. On disait d'abord le *Kyrie eleison* trois fois, le V. *Qui passurus*, le V. *Domine miserere* et le V. principal *Christus Dominus*, suivi d'un second *Domine miserere*.

Venaient ensuite le *Christe eleison* répété trois fois, le V. *Qui prophetice*, le V. *Domine miserere* et le V. principal *Christus Dominus* pour la deuxième fois. On répétait encore le *Kyrie eleison* trois fois, on y ajoutait le V. *Qui expansis in cruce manibus* et le *Domine miserere* et l'on terminait par le V. principal *Christus Dominus* que l'on reprenait pour la troisième fois et que l'on faisait suivre du V. *Mortem autem crucis*.

Est-il rien de plus lugubre que cette cérémonie !

IV

La liturgie romaine prescrit de placer pour l'office des ténèbres un chandelier triangulaire avec 15 cierges de cire, au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître. Après chacun des psaumes on doit éteindre l'un de ces cierges. Le dernier seul, placé au sommet du triangle, n'est pas éteint. On le cache derrière l'autel pendant le chant du *Benedictus*. Interrogeons Durand de Mende sur le symbolisme de ces cierges. Quatorze d'entre eux, nous répond-il, représentent les apôtres et les disciples du Sauveur qui s'enfuirent l'un après l'autre pendant la Passion. Le quinzième cierge figure le Christ lui-même dont la divinité parut s'éclipser, quand il mourut sur la croix, pour reparaître plus radieuse au jour de sa résurrection. A Beauvais le chandelier triangulaire ne portait que treize cierges. C'était la représentation du Sauveur et de ses douze apôtres.

A Senlis la rubrique s'exprimait ainsi : Dans ces trois nuits, on doit allumer devant l'autel vingt-quatre cierges et les éteindre l'un après l'autre à la suite de chacun des psaumes et de chacune des leçons. Le dernier cierge sera éteint au commencement du *Benedictus*. Voyez dans ces vingt-quatre cierges, nous dira

Durand de Mende, les prophètes et les apôtres.

Le cérémonial des *Improperia*, de l'adoration de la croix et de la messe des présanctifiés, le vendredi-saint, et celui de la bénédiction du feu nouveau, du cierge pascal et des fonts baptismaux, le samedi-saint, n'ont pas varié à travers les âges. On les retrouve en 1800 à peu près tels qu'ils étaient observés en l'an 1200.

V

Le jour de Pâques, au XIIIe siècle, deux cérémonies captivaient tout particulièrement l'attention des fidèles. C'était le *Quem quæritis* ou la visite des saintes femmes au sépulcre qui avait lieu avant le *Te Deum* des Matines, et la procession aux fonts baptismaux qui se faisait après les vêpres. Nous avons conservé la seconde de ces cérémonies. Le cérémonial du *Quem quæritis*, partout le même quant au fond, offrait cependant en chaque diocèse des variantes qui ne manquent pas d'intérêt.

A Noyon, on plaçait devant le maître-autel un sépulcre qu'avait donné le chanoine Thomas de Beaulieu. Deux enfants de chœur, remplissant le rôle des anges, venaient se mettre, l'un à droite, l'autre à gauche de cette représentation. Trois autres enfants tenaient la place des soldats armés sommeillant devant le sépulcre. A la fin du troisième R. trois clercs devant imiter les trois Marie, sortaient de la sacristie, la tête couverte de l'amict et les mains chargées d'aromates. En entrant au chœur, le second d'entre eux chantait, à voix médiocre, l'antienne *Ardens est cor nostrum*. Notre cœur est tout brûlant. Les trois Marie s'arrêtaient ensuite à quelques pas du sépulcre. Alors avait lieu le dialogue suivant :

Les anges chantaient :

Quem quæritis ? Qui cherchez-vous ?

Et les trois Marie répondaient :

Jesum Nazarenum. Jésus de Nazareth.

Les anges poursuivaient :

Non est hic. Il n'est point ici.

Puis l'ange de droite chantait seul l'antienne *Adest dies.* L'antienne terminé, les trois Marie s'approchaient du sépulcre, l'une après l'autre, et le touchaient ; la seconde prenait les linges. Puis, elles faisaient le tour de l'autel en chantant à demi-voix, la première : *Victimæ Paschali laudes ;* la seconde : *Agnus redemit oves ;* la troisième : *Mors et vita duello.* Arrivées devant le cierge pascal, elles s'arrêtaient chacune à son rang. Le chantre et le sous-chantre, à leur tour, venaient chanter d'une voix modérée la question suivante : *Dic nobis, Maria, quid vidisti in via ?* La première Marie répondait : *Sepulcrum Christi viventis et gloriam vidi resurgentis.* La seconde ajoutait : *Angelicos testes sudarium et vestes.* Le chantre et le sous-chantre retournaient alors au chœur en chantant : *Scimus Christum surrexisse.* On entonnait ensuite le *Te Deum* et les trois Marie, les anges ainsi que les soldats se retiraient.

A la cathédrale de Senlis, deux prêtres revêtus d'aubes unies venaient se placer aux coins du maître-autel, pour imiter les anges du sépulcre ; ce rôle revenait de droit aux curés de Sainte-Geneviève et de Saint-Martin. Les choristes quittaient aussitôt leurs siéges et se dirigeaient vers le sanctuaire.

Les prêtres alors chantaient (nous traduisons) :

Qui cherchez-vous dans le tombeau, serviteurs du Christ ?

Les choristes répondaient :

Jésus de Nazareth qui a été crucifié, habitants du ciel.

Les prêtres, soulevant la nappe de l'autel, continuaient :

Il n'est point ici, il est ressuscité comme il l'avait prédit ; allez, annoncez qu'il est ressuscité.

Et les choristes retournaient au chœur en chantant :

Alleluia. Le Seigneur est ressuscité aujourd'hui. Il est ressuscité le lion fort, le Christ, fils de Dieu.

Le chœur ajoutait :

Dites donc : Deo gratias.

On entonnait ensuite le *Te Deum* et tout le clergé allait baiser le tombeau de l'autel.

On procédait de la même manière à Paris qu'à Senlis, mais la cérémonie se terminait par le chant du *Victimæ Paschali* comme à Noyon.

A Amiens, deux prêtres, la tête couverte de l'amict, s'avançaient, revêtus de la chape blanche et tenant l'encensoir fumant, pour représenter les deux Marie. Ils se dirigeaient par le milieu du chœur vers le maître-autel, en chantant *Quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti ?* Qui nous ôtera la pierre de l'entrée du sépulcre ? Deux autres prêtres, vêtus semblablement, représentaient les anges. Ils se plaçaient aux coins du maître-autel et chantaient à l'arrivée des deux Marie : *Quem quæritis.* Les Marie répondaient : *Jesum Nazarenum.* Les anges découvraient le sépulcre et répliquaient : *Non est hic.* Il n'est point ici. Les Marie inspectaient alors le sépulcre au dedans et au dehors et s'en retournaient lentement en chantant le R. *Christus resurgens.* Le V. qui accompagne ce R. est une interpellation aux juifs dont il dénonce la mauvaise foi : *Dicant nunc Judæi, quomodo milites custodientes sepulchrum perdiderunt regem ad lapidis positionem, quare non servabant petram justitiæ ; aut sepultum reddant aut resurgentem adorent, nobiscum dicentes : Mors illi non dominabitur...* Que

les Juifs nous disent maintenant pourquoi les soldats, gardiens du sépulcre, ont perdu le roi, malgré le sceau apposé sur la pierre, et pourquoi ils n'avaient pas l'œil sur la pierre de justice. Qu'ils rendent donc le Christ enseveli, ou qu'ils l'adorent ressuscité, en disant avec nous : La mort n'aura plus d'empire sur lui... etc., etc.

Partout la cérémonie du *Quem quæritis* se terminait par le chant du *Te Deum*.

Dom Grenier qui en a relevé les détails dans l'*Ordo* de chacun des diocèses de la Picardie nous renvoie à l'historien Louvet, pour ce qui regarde le Beauvaisis.

Voici ce que ce dernier écrivait, en 1635, dans ses *Histoire et Antiquités du diocèse de Beauvais* (t. II, p. 302) : « Au jour de Pâsques à Matines, trois enfans de chœur représentent encor en l'église de Beauvais les trois Marie ; l'un desquels après les cérémonies et sur la fin d'icelles annonce au peuple la résurrection de Nostre-Seigneur. »

Il n'est plus fait mention de cette cérémonie dans les premiers bréviaires imprimés. Dans le bréviaire de Beauvais, édité en 1480, la procession suivante remplace vraisemblablement le *Quem quæretis*. Le dimanche de la sainte résurrection du Seigneur, y lisons-nous, avant les matines on part du chœur en silence et l'on se rend à un autel. autre que le maître-autel. Sur cet autel a été placé à l'avance dans un calice, le corps du Christ, le Saint-Sacrement. Le prêtre revêtu des ornements sacrés prend le calice et l'élève en l'air en commençant le R. *Christus resurgens*. On rentre au chœur en continuant le R. Quand le V. *Dicant nunc judæi* est terminé, le prêtre dépose le calice et dit le V. *Surrexit de sepulchro* avec une oraison. Pendant ce temps, toutes les cloches font entendre leurs joyeuses volées.

VI

Les vêpres du jour de Pâques sont partout ordonnées autrement qu'au bréviaire romain. A Beauvais, on chantait d'abord les trois premiers psaumes des vêpres du dimanche, sous les trois premières antiennes du bréviaire romain, le R. *Hæc dies quam fecit Dominus* avec l'*Alleluia*, le V. *Epulemur in azymis sinceritatis et veritatis*, la prose *Victimæ Paschali* avec le V. intercalaire : *Credendum est magis Mariæ veraci quam judæorum turbæ fallaci*. Il vaut mieux avoir foi à la véridique Marie qu'à la foule menteuse des juifs. Venaient alors l'antienne *Et respicientes* et le *Magnificat*, comme au bréviaire romain. On se rendait ensuite processionnellement, aux fonts baptismaux, en chantant la quatrième antienne du bréviaire romain avec le psaume *Laudate, pueri, Dominum*. Au retour, se plaçaient la cinqnième antienne et le Ps. *In exitu*. Quand on était arrivé devant le crucifix de la nef, on chantait une antienne spéciale et une oraison, et la procession finissait.

Pendant toute l'octave on observait les mêmes usages. Deux proses nouvelles se substituaient au *Victimæ paschali*, la première, le lundi et le samedi, la seconde, le mercredi. Le jeudi et vendredi, il n'y avait pas de prose aux vêpres.

A la cathédrale de Beauvais, le lundi de Pâques, à la fin des vêpres, on représentait l'apparition de Notre-Seigneur aux deux disciples allant à Emmaüs, les deux apparitions au cénacle et la scène de saint Thomas. Quatre chanoines désignés à cet effet se partageaient les divers rôles de cette représentation. L'un d'eux, sous la figure d'un pèlerin, faisait le personnage du Christ. Deux autres faisaient celui des disciples se rendant à Emmaüs, et le quatrième celui de saint Thomas.

Après le *Magnificat* les deux disciples en-

traient au chœur en chantant l'hymne *Jesu, nostra redemptio* qui est devenu dans l'hymnaire réformé *Salutis humanæ sator*. Le chant de cet hymne était alors tel qu'il est encore aujourd'hui. Le pèlerin les rejoignait à la fin de la quatrième strophe et les abordait en chantant l'antienne de *Magnificat, Qui sunt hi sermones*... telle que nous la trouvons notée à l'antiphonaire romain. Nous en donnons la traduction :

Quels peuvent être les événements dont vous vous entretenez en chemin, pour que vous soyez si tristes ?

Cléophas, l'un des disciples, répondait :

Seriez-vous donc tellement étranger dans Jérusalem que vous ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci ?

Quoi donc ?

Répliquait le pèlerin.

Alors les disciples reprenaient :

Au sujet de Jésus de Nazareth qui fut un prophète puissant en paroles et en œuvres devant tout le peuple.

Puis l'un d'eux continuant seul :

Les juifs l'ont condamné à mourir sur la croix, quand nous espérions qu'il serait notre rédempteur.

L'autre disciple offrait ensuite l'hospitalité au pèlerin :

Demeurez avec nous car il se fait bien tard et déjà le jour baisse.

Tous deux redoublaient d'instance auprès de l'étranger ; leur invitation devenait pressante, sous la forme d'une exquise mélodie :

Déjà, disaient-ils, le soleil couchant rend nécessaire notre hospitalité. Père, nous vous en supplions, entrez en notre demeure. Nous sommes charmés des éclaircissements que

nous a fournis votre entretien sur la victoire de notre maître.

Puis ils conduisaient à table le pèlerin, tandis que l'on chantait au chœur :

Ils le forcèrent à s'arrêter en lui disant : Demeurez avec nous, car il se fait tard, alleluia.

Le chanoine qui remplissait le rôle du Christ achevait le récit, en unissant les gestes aux paroles :

Il entra donc et pendant qu'il était assis à table avec eux il prit le pain, le bénit, le rompit et le leur donna.

Puis il se retirait :

Les deux disciples s'interrogeaient aussitôt du regard, se levaient et parcouraient l'église en cherchant le pèlerin qu'ils venaient de reconnaître à la fraction du pain.

En même temps ils exhalaient ainsi leurs regrets :

N'est-il pas vrai que nous avions le cœur embrasé lorsqu'il nous parlait de Jésus en chemin et nous expliquait les Ecritures ! Ah ! malheureux, malheureux, malheureux que nous sommes ! Où donc était notre esprit ?

Pendant qu'ils revenaient au chœur, on chantait :

Le Seigneur est ressuscité. Il est apparu à Pierre, alleluia.

Le Christ reparaissait sous une autre physionomie :

La paix soit avec vous, disait-il. Ne craignez pas. Pourquoi vous troublez-vous ? D'où viennent ces pensées qui agitent vos cœurs ?

Considérez, continuait-il, mes mains et mes pieds. C'est moi-même, touchez et

voyez, car un esprit n'a ni chair ni os, comme vous en constatez en moi.

De nouveau il s'éloignait et le chœur chantait :

Il est sorti vivant de son tombeau le Seigneur qui pour nous a été suspendu sur le bois, alleluia.

Absent jusque-là, Thomas arrivait et les disciples lui disaient :

Vraiment, Thomas, nous avons vu le Seigneur qui a détruit l'empire de la mort.

Thomas répondait :

Si je ne vois la trace des clous, si je ne touche du doigt la cicatrice, et si je ne mets ma main en la plaie du côté, sachez-le, je ne croirai pas.

Une troisième fois le Christ reparaissait. Après avoir dit :

La paix soit avec vous, c'est moi, ne craignez point,

Il interpellait Thomas :

Maintenant, Thomas, considérez mes plaies, mettez votre doigt sur les cicatrices. Ne soyez plus désormais incrédule à mon égard. Donnez à la postérité l'exemple de la foi.

Thomas se prosternant aux pieds du Christ avouait ainsi sa faute :

O Jésus, mon Seigneur, créateur des cieux, je crois que vous êtes vivant, je confesse mon doute coupable. Pardonnez-le moi, je vous en conjure, mon Dieu et mon Seigneur.

Le Christ le rassurait avec bonté :

Parce que vous m'avez vu, Thomas, vous avez cru, bienheureux ceux qui n'ont point vu et qui ont cru, alleluia.

Le chantre entonnait alors le R. *Christus resurgens* et la cérémonie se terminait par le V. *Gavisi sunt discipuli, viso Domino* et l'oraison de la résurrection.

Tout le texte de ce petit drame est emprunté aux saints évangiles. Saint Luc (Ch. xxiv, 17-40), en fournit la majeure partie ; le reste est tiré de saint Jean (xx, 24-29). On y retrouve les antiennes de *Magnificat* du lundi de Pâques, du lundi et du mercredi de Quasimodo avec le chant qu'elles ont encore à l'antiphonaire romain.

VII

Aux vêpres de Pâques, à Noyon, le *Deus in adjutorium* était remplacé par le chant du *Kyrie eleison*, tel qu'il est en usage à la messe. Nous trouvons dans le bréviaire de 1525 le *Kyrie* farci suivant qui devait mettre en liesse l'assistance.

Kyrie eleison. Adesto, Christe, et nostri, pie petimus, eleison.

Seigneur, ayez pitié de nous, venez à notre aide, ô Christ, nous vous en supplions humblement, ayez pitié de nous.

Kyrie eleison, qui sine semine conceptus est, eleison.

Seigneur, ayez pitié de nous, vous qui avez été conçu du Saint-Esprit, ayez pitié de nous.

Kyrie eleison, cujus origo mirabilis permanet in œvum, eleison, Kyrie eleison.

Seigneur, ayez pitié de nous, vous dont l'origine admirable se confond avec l'éternité, ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous.

Christe, votis infantium, petimus, eleison, Christe eleison.

O Christ, nous vous en prions, exaucez les vœux de vos enfants, Jésus-Christ ayez pitié de nous.

Processisti, velut sponsus, de thalamo, eleison, Christe eleison.

Vous qui vous avancez comme un époux sortant du lit nuptial, aidez-nous, J.-C. ayez pitié de nous.

Tu es enim cum patre per secula, eleison, Christe eleison.

Vous qui régnez avec le Père dans les siècles des siècles, secourez-nous, J.-C. ayez pitié de nous.

O puer imperans, vindica sanguinem, eleison, Kyrie eleison.

Enfant, qui commandez, vengez le sang, ayez pitié de nous, seigneur ayez pitié de nous.

O Domine, qui effusus est circum circa Hierusalem, eleison, Kyrie eleison.

Seigneur, c'est le sang qui a été versé tout autour de Jérusalem, ayez pitié de nous, Seigneur ayez pitié de nous.

Kyrie, suscipe nostras preces et pueriles voces et tamen corde puro atque simplici heriles, ut ad te clamemus incessanter : Jesu, tu nobis eleison, Kyrie eleison.

Seigneur, entendez nos prières, agréez nos voix enfantines et cependant viriles à raison de la pureté et de la simplicité de nos cœurs. Puissions-nous vous répéter sans cesse ; Jésus, ayez pitié de nous.

Les dernières paroles de ce commentaire du *Kyrie* attestent que c'était l'œuvre de la maîtrise.

Après le *Kyrie*, sous une unique antienne composée de quatre *Alleluia* on chantait les trois psaumes *Dixit, Confitebor* et *Beatus vir*. Venaient ensuite le R. *Hœc dies* avec le V. *Confitemini*, l'*Alleluia* et le V. *Epulemur*, la prose *Victimæ Paschali* dans laquelle figure le verset intercalaire *Credendum est magis soli Mariæ veraci* et enfin le *Magnificat* avec son antienne

et sa collecte. Puis on faisait la procession aux fonts baptismaux. Cette procession débutait par l'antienne *In die resurrectionis meæ* suivie d'un autre antienne composée de trois *Alleluia*. On chantait alors les psaumes *Laudate pueri* et *In exitu*, l'antienne *Nolite expavescere* ou une autre, suivant la férie, un second *Magnificat* et son oraison. Au retour de la procession, quand on arrivait devant le grand Christ de la nef, on chantait le R. *Christus resurgens* avec son verset *Dicant nunc Judæi*. Pendant toute l'octave de Pâques on, observait ce cérémonial sans oublier le *Victimæ Paschali* et les deux *Magnificat*.

A la collégiale de Saint-Quentin en Vermandois, on ne faisait pas de procession, mais par contre les vêpres de Pâques avaient trois *Magnificat*. Jusqu'au premier *Magnificat* y compris l'antienne *Et respicientes* et la collecte, tout était semblable à ce qui se pratiquait à Noyon. C'était ce qu'on pourrait appeler le 1er acte des vêpres.

Immédiatement trois *Alleluia* sous forme d'antienne servaient de prélude au psaume *Laudate pueri*. A ce psaume succédaient un second *Hæc dies*, mais dépourvu de V. et un second *Magnificat* avec son antienne et sa collecte. C'était une sorte de second acte.

Une troisième fois, revenait l'antienne *Alleluia* sous laquelle se chantait le ps. *In exitu*. Puis une troisième fois également reparaissaient l'*Hæc dies* et le *Magnificat* avec l'antienne et l'oraison du bréviaire romain. C'était comme un 3e acte. A bon droit ces vêpres se pouvaient appeler triples de première classe.

On les chantait ainsi, à la collégiale, pendant toute l'octave de Pâques, mais dès le lundi on disait le *Deus in adjutorium* et à partir du jeudi on supprimait la prose *Victimæ Paschali*.

A Senlis, les vêpres débutaient par le *Deus in adjutorium*, comme à Beauvais, mais tout

le reste était semblable à l'office de Noyon, à l'exception cependant de la procession aux fonts. A cette procession, on ne chantait à Senlis que les répons *Sedit Angelus* et *Christus resurgens*, suivis chacun d'un V. et d'une oraison. Les psaumes *Laudate pueri* et *In exitu* ne figuraient nulle part. Le *Magnificat* n'était dit qu'une fois et l'on ne faisait pas de station devant le crucifix de la nef.

VIII

L'*Annotinum Pascha* ou Pasques annotin se trouve dans tous les bréviaires aussi bien au XVIe siècle qu'au XIIIe. On appelait ainsi l'anniversaire du baptême solennel que l'Eglise conférait jadis le samedi-saint. Cet anniversaire se devait solenniser, aussitôt l'an révolu, le jour même qui correspondait à la fête de Pâques de l'année précédente. Toute fête à neuf leçons lui cédait sa place. On ne le faisait jamais en carême ; s'il tombait dans l'octave de Pâques, à Beauvais et à Amiens on le tranférait au lundi de Quasimodo, mais à Senlis et à Noyon on ne le transférait jamais.

Avec Pâques annotin finissait donc souvent à Beauvais et à Amiens la quinzaine de Pâques.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

INAUGURATION
d'une Plaque Commémorative
A LA MÉMOIRE DU
GRAND FERRET
A RIVECOURT

(16 Avril 1896)

La Socité historique de Compiègne avait été saisie par M. Benaut, à la fin de l'an dernier, d'une proposition ayant pour but de rappeler à Rivecourt le souvenir du grand Ferret, l'un des héros de la guerre de Cent Ans.

Accueilli favorablement par la Société, comme tout ce qui contribue à rappeler les glorieux souvenirs de notre histoire, le projet de M. Benaut a reçu, le 16 avril, son exécution, et la Société a décidé de se rendre à Rivecourt et de placer sur le mur de l'église une plaque de marbre consacrant la mémoire du grand Ferret. Si Ferret a, grâce à la libéralité de M. Meurinne, une statue placée en face du château dont il fut, en 1359, le chef des défenseurs contre les Anglais, rien dans le lieu où il est né, rien

dans la paroisse où il est revenu mourir dans une modeste maison, dont on ne peut plus constater l'emplacement exact, ne rappelait l'existence du valeureux paysan picard.

Bien que contrariée par diverses circonstances qui ont empêché un certain nombre de ses membres d'y prendre part, l'excursion de la Société historique, favorisée par un temps splendide, a eu un plein succès et la manifestation qu'elle avait provoquée laissera des traces dans le souvenir de nos confrères et dans la mémoire des populations de Rivecourt et de Longueil-Sainte-Marie, qui ont tenu par leur présence, à montrer la reconnaissance qu'elles éprouvaient pour les honneurs rendus à cet enfant du pays.

Un breack, attelé de trois vigoureux percherons, partait à neuf heures de Compiègne et après diverses haltes à l'église de Jaux, à celle du Meux, très habilement reconstruite en grande partie par notre confrère M. Henri Bernard, et à celle en ruines de Rucourt, dont on ne saurait trop regretter l'abandon, les premiers délégués arrivaient à Rivecourt, suivis bientôt d'autres voyageurs, et prenaient place autour d'une table fort bien servie, dans la grande salle du restaurant Passal, où une plaque leur rappelait le souvenir d'une autre fête célébrée en 1891, en l'honneur d'une vénérable centenaire.

A une heure, la subdivision des pompiers, tambour battant et drapeau déployé, venait se ranger en face du jardin de la mairie où M. Maréchal, maire de Rivecourt, accompagné du Conseil municipal et entouré des

principaux habitants, recevait les membres de la Société historique, ayant à leur tête leur président, M. Alexandre Sorel.

Le président était accompagné de MM. l'abbé Morel, vice-président ; le comte de Marsy, secrétaire ; Benaut, archiviste ; Raymond Chevallier, Daussy père et fils, Charles Garand, Henry Lefebvre, Mareuse, Nolet, Z. Rendu, Francis de Roucy et son fils, l'abbé Roy et Semelaigne.

Mmes Sorel et de Poul, ainsi que Mlle Lefebvre avaient bien voulu accompagner les membres de la Société.

Parmi les autres personnes qui ont assisté à cette cérémonie, nous citerons, Mme A. Maréchal, M. et Mme Gustave Maréchal, M. et Mme Théodore Maréchal, M. et Mme Hongre, Mlle Boursier, M. et Mme Dupressoir.

M. l'abbé Carbonnier, curé de Rivecourt et Longueil-Sainte-Marie ; M. le chanoine Pihan, doyen d'Estrées-Saint-Denis ; M. le chanoine Muller, curé de Saint-Leu-d'Esserent et M. l'abbé Boudin, curé de Nogent-les-Vierges et ancien curé de Rivecourt.

M. Maréchal souhaite en ces termes, la bienvenue aux membres de la Société historique.

Mesdames, Messieurs de Compiègne,

Maire de la commune de Rivecourt, je viens, au nom de tous les habitants, vous souhaiter la bienvenue et vous adresser de vifs remerciements pour le monument commémoratif que vous venez élever ici.

La Société historique de Compiègne qui possède dans son sein des magistrats et des jurisconsultes éminents, des archéologues distin-

gués, de savants historiens et même des poètes, un de ces derniers a vu son œuvre couronnée par l'académie Lamartine, la Société, dis-je, a toujours cherché à perpétuer le souvenir des hommes illustres de l'arrondissement et à faire connaître les faits historiques qui s'y sont passés.

Aussi, sachant que dans un tout petit village, Rivecourt, était né Ferret, surnommé le Grand parce qu'il l'était non seulement par sa taille, mais aussi par son courage, ses hauts faits et son ardent patriotisme, vous avez voulu, Messieurs, de même qu'un généreux donateur l'a fait pour une commune voisine, qu'un souvenir du grand Ferret existât dans la commune où il est né et vous avez décidé qu'une plaque rappelant cette date mémorable serait posée dans la commune de Rivecourt.

D'autres personnes plus éloquentes et plus autorisées que moi, vous diront les hauts faits de notre héros. Pour moi, je trouve que la part qui m'est laissée est encore belle, car elle me donne l'occasion, Mesdames et Messieurs, de vous témoigner toute la gratitude que nous vous devons et de vous assurer que la commune de Rivecourt conservera un éternel souvenir de votre passage ici.

Après quelques paroles de remerciement adressées par M. Sorel, on se rend à l'église de Rivecourt placée au milieu du cimetière et sur tout le chemin des drapeaux sont déployés.

La plaque est entourée de fleurs et de drapeaux disposés avec un goût qui fait honneur à M. l'abbé Carbonnier ; elle est couverte d'un voile que l'on fait rapidement tomber, au moment où M. la chanoine Pihan, sortant de l'église, revêtu de ses habits sacerdotaux et accompagné des autres membres

du clergé, procède à la bénédiction du marbre, dont la légende est ainsi conçue :

AU GRAND FERRET
DE RIVECOURT
LA TERREUR DES ANGLAIS
MORT EN HÉROS EN 1360
AU LENDEMAIN DE LA GLORIEUSE DÉFENSE
DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE
LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE, 1896

M. le Président prend alors la parole et prononce le discours suivant dont la chaleureuse et patriotique éloquence trouve de nombreux échos dans la nombreuse assistance qui l'entoure.

Monsieur le Maire,

Rien n'honore plus un pays que l'hommage qu'il rend à la mémoire de ceux qui se sont dévoués pour lui.

Pénétré de cette vérité, M. Meurinne, dont tout le monde apprécie le caractère aussi généreux que distingué, et que nous aurions été heureux de voir des nôtres, si sa santé le lui eût permis, a, le 23 juin 1889, doté la commune de Longueil-Sainte-Marie, d'une statue en bronze représentant le grand Ferret dans l'action du combat avec les Anglais. En agissant ainsi, l'honorable ancien conseiller général a voulu que, devant ce qui reste de l'ancienne forteresse où la population se réfugiait aux jours de danger, chacun pût saluer l'homme extraordinaire qui en fut un des plus vaillants défenseurs.

Aujourd'hui, dans des conditions beaucoup plus modestes, mais sous une même inspiration, la Société historique de Compiègne que j'ai

l'honneur de présider, vient de sceller dans le mur de la vieille église de Rivecourt, une plaque destinée à rappeler à ceux qui passeront devant elle que le sol sur lequel nous nous trouvons en ce moment, a vu naître et mourir ce héros du XIVe siècle.

Je ne raconterai ni sa vie, ni sa fin aussi tragique que glorieuse. Mieux que je ne pourrais le faire, d'autres voix qui savent allier l'idée religieuse à celle du patriotisme, vous rediront tout à l'heure ce qu'elles ont été ; mais, avant de remettre entre vos mains ce marbre qui désormais restera sous votre tutelle, permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous remercier ainsi que le Conseil municipal tout entier, de l'autorisation que vous nous avez accordée à son égard, et de l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé. Nous connaissions à l'avance vos sentiments pour votre illustre compatriote; vous les avez toujours manifestés depuis plus de quarante ans que la commune de Rivecourt a le bonheur de vous posséder à sa tête, et votre présence ici ne fait que les confirmer à nos yeux.

Je remercie Messieurs les membres du clergé qui, eux aussi, ont bien voulu prêter leur pieux concours à notre patriotique manifestation.

Je remercie également le corps des pompiers qui, partout où il passe, est le symbole du courage et du dévouement.

Je remercie enfin toutes les personnes qui, de près ou de loin, sont venues se joindre à nous.

Puisse le souvenir de cette touchante cérémonie se graver pour toujours dans leur mémoire !

Puisse cette glorification d'un passé de plusieurs siècles servir au besoin d'enseignement pour l'avenir !

Quant à moi, je suis intimement convaincu que, si la France avait encore à traverser de mauvais jours, ce qu'à Dieu ne plaise ! et si

l'ennemi tentait à nouveau d'envahir notre territoire, chacun des habitants de Rivecourt n'hésiterait pas, à l'exemple du Grand Ancêtre, à faire d'avance le sacrifice de sa vie, pour la défense de la patrie et de la liberté.

M. l'abbé Morel, vice-président de la Société, retrace à grands traits la vie du grand Ferret, en s'aidant des récits des deux chroniqueurs contemporains, Jean de Noyal, et le carme Jean Fillion de Venette.

A M. l'abbé Morel, succède M. Charles Garand, conservateur honoraire du palais de Compiègne, qui commence par remercier le président de la Société historique d'avoir bien voulu, dans cette circonstance, faire appel non pas « au langage des Dieux », comme on se plaît à le dire, mais simplement à « la langue de Dieu », car c'est surtout le chrétien et le patriote qu'il s'est efforcé de dépeindre dans ses strophes.

Le poème de M. Garand a déjà été publié, aussi ne le donnerons-nous pas de nouveau, toutefois nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer le début :

Il est de vaillants noms qu'on cite avec orgueil,
Méritant d'exister fiers en toute mémoire !
Tu fus l'un de ceux-là, Croix d'honneur de [l'histoire,
Ferret de Rivecourt ! Grand Ferret de Longueil !

Dans deux tableaux pleins de vie et auxquels la voix inspirée de l'auteur, malgré un état de souffrance contre lequel il craignait de ne pouvoir lutter, donne une nouvelle puissance, M. Garand retrace la victoire de Ferret à Longueil, et le retour offensif des Anglais à Rivecourt pour s'emparer du

courageux patriote que la fièvre retenait sur son lit.

Les envahisseurs sont de nouveaux vaincus, leurs corps sanglants jonchent le sol et les derniers survivants s'éloignent du lieu de leur défaite :

Quand ils ont disparu, le grand Ferret chan-
[celle...
Sur son front la sueur ruisselle...
C'était le suprême effort !
La dernière victoire aura produit la mort.
Il le sent et dit à sa femme :
« C'est fini sur la terre ? Occupons-nous de
]l'âme...
« Jésus, ait pitié de moi !
« Cherche un prêtre... et hâte-toi. »
Et ce jour, humblement, sans reproche et sans
[crainte,
Ferret reçut le Dieu qui choisit les élus.
Puis expira. — Qu'il dorme en Terre Sainte
Jusqu'au réveil de ceux qui ne trépassent plus.

L'assistance, avant de séparer, visite l'église de Rivecourt et M. de Marsy fait ressortir l'intérêt des sculptures du portail, dans lesquelles se lient étroitement les caractères du gothique flamboyant et de la Renaissance.

***

Un pèlerinage s'imposait à la suite de cette cérémonie et Longueil-Sainte-Marie ne pouvait être oublié. On remonte en voiture et on descend en face de la statue élevée par la libéralité de M. Meurinne sur la place dont deux des côtés sont occupés par l'ancien château et par l'église.

Une gerbe de fleurs est déposée au pied

de la statue et, après avoir rappelé de nouveau le don de M. Meurinne et remercié M. Hongre d'avoir bien voulu faire, en vue de notre visite, renouveler le parterre qui entoure le monument, M. le président Sorel donne la parole à M. l'abbé Boudin, ancien curé de Longueil et Rivecourt.

M. l'abbé Boudin lit un poème dont il est l'auteur, œuvre couronnée en 1893, par l'Académie Lamartine, qui lui a décerné une seconde médaille et où plus de quatre-vingts concurrents se disputaient les récompenses.

La pièce de vers de M. Boudin est facilement écrite ; elle décrit le pays où nous nous trouvons et, suivant le récit des historiens, l'auteur nous retrace après eux la vie et les exploits du héros que nous célébrons. Son étendue ne nous permet malheureusement pas de la citer, mais ceux qui, ne la connaissant pas, ou qui l'ayant entendue voudraient la relire, la trouveront dans l'*Annuaire de l'Oise*, de 1895. Nous lui empruntons seulement le portrait de Ferret :

Non loin de Rivecourt et séparé de lui
Par un tertre qui sert à tous les deux d'appui,
Un village s'élève où près d'une humble église,
Une tour offre aux yeux sa silhouette grise.
Salut ! restes sacrés du vieux fort de Longueil !
Que le père à son fils vous montre avec orgueil
Et lui dise comment, alors que notre France
Dans un gouffre profond de honte et de souf-
[france
S'abîmait sans espoir, un groupe de héros
Vint entreprendre ici de terminer ses maux.
Leur chef était Laloue, un dur homme de guerre
Ayant laissé les camps pour cultiver la terre

Et qu'ils étaient allés ravir à son sillon
Pour qu'il vint commander leur ardent bataillon.
Le second après lui, non de par le courage
Qu'il possédait égal, mais de par l'avantage
Que donnent forcément aux plus humbles soldats
L'expérience et l'art acquis dans les combats,
Etait un beau géant dont la noble stature,
Le plus faible des dons qu'il tint de la nature,
Rappelait ces Titans au cœur audacieux
Qui voulurent un jour escalader les cieux.
Une hâche d'acier qu'il manœuvrait sans peine,
Et si lourde pourtant avec son bras de chêne
Qu'elle eût embarrassé tout autre que Ferret,
Etait l'arme de choix que son bras préférait.
Son nom, qu'il s'en allait rendre bientôt illustre,
Alors encore, était sans éclat et sans lustre,
Mais la force et le cœur en lui, marchaient de [pair,
Et pareil à l'oiseau qui d'instinct vole en l'air,
A Minerve naissant de ses armes munie,
Sans que jamais personne eût dressé son génie,
Cet homme né du peuple en un temps féodal
Avait, sans le savoir, l'âme d'un général.

. . . . . .

Sous la conduite de M. Hongre, nous parcourons les bâtiments qui subsistent du vieux château-fort, la porte, la tour qui en défend l'accès ; nous jetons même un regard sur les souterrains et nous ne nous rappelons pas sans regret le grand historien du XIVe siècle, notre ami, Siméon Luce, qui rêvait de faire du château de Longueil un sanctuaire du patriotisme français, monument qu'il plaçait immédiatement dans nos traditions nationales, après la maison de Jeanne d'Arc à Domrémy. Luce est mort, et son projet n'a pas encore été repris, mais l'éditeur de Froissart, s'il revenait au milieu de nous, verrait du moins que ses amis sont

restés fidèles au souvenir de son héros et qu'ils s'efforcent de le glorifier.

L'église de Longueil a été longtemps abandonnée, ses vitres brisées laissent passer le vent et l'eau, son pavé est délabré, mais il est question heureusement de la réparer, et même d'en reconstruire la nef, et des fonds, nous assure-t-on, sont réunis dans ce but.

Son nouveau pasteur s'efforce de contribuer à son embellissement et, depuis le peu de temps qu'il est arrivé dans sa paroisse, il a décoré avec talent le chœur de panneaux peints à l'huile représentant avec un véritable talent de coloris et un rare bonheur d'expression, des scènes de la vie de Notre-Seigneur.

⁂

Une fois encore nous reprenons nos voitures et revenons à Rivecourt où nous attend M. Maréchal qui tient à nous recevoir dans son habitation, vieux château seigneurial qui remonte au commencement du dix-septième siècle, mais qui a reçu depuis de nombreuses additions qui l'ont heureusement complété sans en altérer le caractère.

Mme Maréchal, aidée de sa fille Mme Gustave Maréchal, qu'entourent cinq charmants petits enfants, fait à ses hôtes avec la plus grande amabilité les honneurs d'un lunch des plus succulents et après avoir remercié les aimables châtelains qui nous ont si aimablement accueillis et fait le tour d'un parc aux arbres séculaires, nous reprenons la route de Compiègne, heureux d'une journée si bien remplie et qui marquera dans les annales de la Société.

Nous n'avons pas seulement fait une course agréable, nous avons rendu un hommage mérité à un héros modeste, à un patriote zélé, dont le nom méritait d'être rappelé à ses concitoyens.

La Société historique n'aurait-elle d'autre but que de remettre en lumière nos gloires locales, que ce serait déjà une justification suffisante de son but; aussi, en revenant, nous demandions-nous si nous ne pourrions pas donner à d'autres enfants de notre pays de ces témoignages de souvenir, et un nom venait aux lèvres, celui d'un vieux chroniqueur, dont un éminent prélat avait autrefois entrepris de nous analyser les œuvres; mais ne soyons pas indiscrets et attendons une des prochaines séances de la Société pour lui proposer de rappeler la mémoire du carme Jean Fillion, de Venette, à qui nous devons surtout de connaître ce que nous savons de la vie et des exploits du grand Ferret.

Comte de MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 23 avril 1896

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

Sont présents : MM. Benaut, Blu, le baron de Bonnault, Cauchemé, Colin, Coudret, Daussy, Garand, J. du Lac, Laze, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. le comte de Marsy, Mauprivez, Meuraine, Nolet, Mme de Poul, MM. Rendu, de Roucy, Sorel, Thorel et de Trémisot.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et dépose les publications adressées à la Société. On remarque parmi les envois importants reçus dans le courant du mois. *Le Siam ancien*, publication du Musée Guimet ; le *Catalogue du musée* de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; *la Picardie artistique*, fondation Soyez, et plusieurs livraisons de l'*Album archéologique* de la Société des Antiquaires de Picardie ; *Les fouilles de Nanteuil-Notre-Dame*, supplément de l'album Caranda ; le compte rendu du *Congrès archéologique d'Abbeville* ; et plusieurs volumes des mémoires des Sociétés des Antiquaires de la Morinie et du Centre, des académies de Caen et d'Anvers, et des Sociétés de Senlis, de Château-Thierry, de Namur, etc.

M. le Président annonce la mort de M. Cheneval, ancien adjoint, membre de la Société, décédé depuis la dernière séance et se fait l'interprète des regrets de la Société.

M. l'abbé GALLOIS, curé d'Elincourt-Sainte-

Marguerite, lauréat de la Société des Antiquaires de Picardie, présenté par MM. Liénart et Sorel ; et M. Fernand SEMELAIGNE, juge suppléant au Tribunal de première instance de Compiègne, présenté par MM. Sorel et de Marsy, sont admis en qualité de membres titulaires.

M. de Marsy présente un compte rendu sommaire du Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne et de la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts auxquels il a assisté, ainsi que MM. Benaut, l'abbé Morel et Rendu.

Il signale la lecture de M. l'abbé Morel sur la charte de commune de la Neuville-Roy, la plus importante des communications faites sur notre province, les recherches de M. Pilloy, de Saint-Quentin, sur le tombeau de Childéric I découvert à Tournai au XVIIe siècle, l'étude de M. Grandin, sur les peintres du Laonnais, contemporains des Lenain, celle de M. Robert Guerlin, sur un peintre flamaud Guillaume Herregosse, fixé à Amiens, l'éloge de notre correspondant Anatole de Montaiglon prononcé à la première séance de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, par M. H. Havard, et enfin deux communications dues à des correspondants de la Société historique : la première de M. Eugène de Beaurepaire, sur la sculpture à Caen au XVIe siècle et la seconde de M. Joseph Depoin, sur des documents relatifs à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise.

En terminant, M. de Marsy rappelle que l'un des correspondants de la Société, M. Ernest Chantre, sous-directeur du muséum de Lyon a été nommé chevalier de la Légion d'honneur et qu'un autre, M. Léon Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine à Nancy, a été nommé officier de l'Instruction publique.

M. de Marsy présente ensuite un compte rendu de l'excursion faite le jeudi 16 avril par la Société à Rivecourt et à Longueil-Sainte-

Marie, et de la cérémonie à laquelle a donné lieu la pose de la plaque commémorative du Grand Ferret.

M. le Président ajoute quelques mots pour communiquer une lettre de M. Meurinne, qui, en lui envoyant ses regrets de ne pouvoir assister à cette cérémonie, lui a adressé des renseignements sur l'auteur de la statue de Longueil.

C'est un sourd-muet, M. Félix Martin-Guersant, petit-fils du médecin célèbre ; parmi ses œuvres on doit signaler la statue de l'abbé de l'Epée qui lui a valu la croix de la Légion d'honneur. La Ville de Paris a commandé à M. Martin une reproduction, au double d'exécution, de la statue du Grand Ferret, dont le modèle, ajoute M. Meurinne, est originaire des environs de Pont-Sainte-Maxence.

Adoptant la proposition faite par M. de Marsy et quelques autres membres de la Société de placer à Venette une plaque commémorative de Jean Fillion, M. le Président dit que cette question sera examinée par le bureau et propose en même temps de revoir et de compléter les listes déjà données précédemment pour Compiègne. Il signale parmi les noms qui mériteraient d'être aussi rappelés ceux de Gervaise, grand-maître du collège de Navarre, né dans une maison de la rue du Perroquet, aujourd'hui rue Solferino et de Stanislas Le Féron, premier commandant de la garde nationale, qui habitait dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, une maison qui, après avoir appartenu à M. Aubrelique, est aujourd'hui la propriété de M. Hurand.

M. le secrétaire entretient la Société de la possibilité de faire une excursion à Arras, pour voir, en même temps que la ville et ses curieux monuments, une exposition rétrospective qui sera organisée du 14 mai au 14 juin et dont on fait d'avance un grand éloge. Les frais de cette excursion seraient d'environ

25 francs par personne pour la journée. La date pourrait en être fixée au jeudi 21 mai.

Le bureau est chargé d'examiner cette question.

M. le baron de Bonnault continue la lecture du journal manuscrit du camp de Compiègne de 1739, dans lequel, à des détails historiques fort curieux, se mêlent des récits humoristiques et des anecdotes galantes, dont une notamment, à laquelle on pourrait donner le nom *du Tailleur et de l'Etudiant*, aurait pu fournir à La Fontaine le sujet d'un de ses contes.

M. Blu, après avoir rappelé qu'il y a trois ans, M. de Marsy avait lu à la Société un travail sur les plaques de foyer, dans lequel il exprimait le désir de voir le musée de Compiègne augmenter sa collection de ces petits monuments qui ne se composait alors que de trois spécimens, donne la description des vingt et une plaques qui aujourd'hui se trouvent dans le musée Vivenel et, dans une suite de croquis, présente l'ensemble de cette collection et donne d'intéressants détails sur chacune des pièces qui la composent. Il remercie, en terminant, les personnes qui ont bien voulu contribuer à enrichir ainsi le musée et, sur la demande de M. le Président, promet de donner pour les publications de la société ce travail et les dessins qui l'accompagnent.

M. Coudret signale, dans une maison qui lui appartient à Compiègne, une plaque représentant les adieux du duc d'Anjou à Louis XIV, avant son départ pour l'Espagne. Cette plaque provient des environs de Clermont (Oise).

M. de Marsy dit qu'il a déjà rencontré l'indication de ce sujet dans un catalogue.

M. Coudret communique un document original intéressant pour l'histoire de Compiègne. C'est une requête signée des gouverneurs attournés Alart et Personne, adressée en 1618

au grand maître réformateur des eaux et forêts, afin d'obtenir dans la forêt une coupe de bois d'un arpent de haute futaie pour l'employer aux réparations des ponts, ports et passages qui leur avait été accordée par des lettres-patentes du roi du 14 septembre 1616. Ils invoquent « la grande pauvreté et nécessité de la ville et le désir de pouvoir faire au plus tôt ces réparations afin de la confirmer à l'obéissance de sa majesté. »

Le 10 février 1618, le grand maître Clausse de Fleury répond de Compiègne au pied de la requête, en rappelant que la ville a déjà reçu un arpent de bois, mais qu'elle l'a employé pour le chauffage des corps de garde et « que maintenant Dieu ayant donné la paix au royaume, il est nécessaire pour faire telle délivrance que les lettres soient vérifiées en la cour du parlement et chambre du comptes... »

M. Garand décrit *une armoire du palais et son contenu.* Qu'est-ce que cette armoire à deux vantaux vitrés et que cache-t-elle derrière ses rideaux? Ce ne sont que des objets modernes et de peu d'importance, souvenirs du temps de l'Empire recueillis sur des tables et réunis comme dans un magasin, nous ne voulons pas dire enfouis comme dans un sépulcre.

Le procès-verbal de notre enquêteur les divise en trois groupes; le premier, dit *stérile* et qui ne renferme guère que des écritoires, des cornets en bronze, des buvards et autres inutilités: « tout cela est en cristal, marbre, onyx, albâtre, alliage vert, brun, doré avec ornementations, etc... Ce sont des cadeaux et acquisitions, objets magnifiques et coûteux signés des fournisseurs célèbres de l'époque » mais sans aucun intérêt; aucun de ces objets n'a servi et on chercherait vainement entre les pages de ces buvards l'empreinte laissée par une lettre. — Le second groupe nous

offre quelques objets *intéressants*, flambeaux, encrier, bénitier surmonté d'une croix, objets fabriqués par l'assemblage de moyens et petits biscaïens et signés dans le creux du métal : *Pellière, chef armurier au 28e, fait au camp devant Sébastopol.* « Eh bien, taxez-moi de sensiblerie au sujet de ce chef armurier, fabricant là-bas, sous sa tente avec des balles et des bombes mignonnes, des cadeaux pour la Cour, dit M. Garand, je trouve cela charmant de naïve galanterie française. » — La dernière catégorie peut être qualifiée de *touchante* ; c'est une collection de jouets d'enfant, jonchets, baguenaudiers, sauterelle, citadelle, jeux de charpente, de course avec des cavaliers en plomb, une toupie, de minuscules drapeaux... tous souvenirs d'enfance du prince impérial. Cette réunion de menus objets, de joujoux délaissés depuis vingt-cinq ans, inspire à M. Garand de graves réflexions et il évoque à côté du prince impérial, le souvenir de ces autres fils de France morts eux aussi déshérités et auxquels l'histoire, rappelle-t-il, en les saluant à leur passage, souhaite meilleur sort dans l'autre monde. En terminant, M. Garand cite une prière trouvée dans les papiers du prince impérial et dont il fait remarquer la profonde mélancolie et la touchante résignation.

Dans le cas où l'excursion à Arras aurait lieu le 21 mai, la séance serait remise au jeudi 28. L'ordre du jour comprendra : M. Liénart, un Bail de notaire. M. Benaut, Documents sur la guerre de 1870-1871. M. le baron de Bonnault, le Camp de Compiègne de 1739, et diverses autres communications.

Le Secrétaire,
MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Seance du 21 mai 1896.

Présidence de M. Roger SOUHART,
ancien président.

Sont présents : MM. Benaut, le baron de Bonnault, R. Chevallier, Colin, Daussy, l'abbé Gallois, Garand, Henry, Lefebvre, Lara, Liénart, Mauprivez, Meuraine, le baron de Montreuil, Nolet, Mme de Poul, MM. R. Souhart, de Trémisot, et le comte de Marsy, secrétaire.

M. le secrétaire communique des lettres de MM. Sorel, président, et l'abbé Morel, vice-président, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion, et prie M. Souhart, ancien président, de prendre place au fauteuil.

Il présente ensuite le premier exemplaire du second fascicule du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille dont il annonce que la distribution aura lieu prochainement, et dépose sur le bureau : un volume du recueil de la Société des Etudes historiques; La Saga de Nial, par R. Dareste, et une brochure de M. l'abbé Marsaux, sur le Trésor d'Antoing.

M. le Président annonce la mort de M. le comte Doria, membre titulaire, décédé au château d'Orrouy et se fait l'interprète des sentiments de ses confrères, en proposant de les transmettre à son fils, le vicomte François Doria, qui fait également partie de la Société.

M. le Secrétaire donne les indications relatives à l'excursion d'Arras et annonce que les renseignements qu'il a reçus des organisateurs

lui permettent d'espérer que l'Exposition rétrospective, but principal de ce voyage, sera organisée pour le 28. Aussi cette date est-elle définitivement fixée.

M. Liénart, avant de communiquer un document relatif à la cession d'un office de notaire, esquisse à grands traits l'histoire du notoriat depuis l'antiquité. Il fait ressortir l'importance de cette institution, qu'il qualifie de palladium de la propriété et par suite un peu de sauvegarde des familles, nous montre chez les Grecs des officiers spéciaux chargés de dresser les contrats, les retrouve à Rome dans la personne de certains esclaves ou affranchis appelés à tenir chez leurs maîtres les comptes, à mentionner les clauses des engagements, en même temps qu'ils recueillaient leurs pensées et leurs paroles. Il fait allusion à Tiron, l'affranchi de Cicéron, considéré comme l'inventeur de ces mentions abréviatives, qualifiées de notes tironiennes, et qui, par suite, serait le premier de nos sténographes. Avec les papes, nous trouvons les notaires, apostoliques, établis par saint Clément, à la fin du premier siècle, et nous parcourons le moyen âge, rencontrant tour à tour les notaires tabellions et garde-notes, dont il faut distinguer les différentes fonctions. Afin de donner un caractère plus spécial à cette communication, M. Liénart nous donne, d'après le travail publié il y a près de quarante ans par M. Grandmange, des renseignements sur les différents titulaires des offices actuels de notaires de Compiègne, depuis le milieu du XVIIe siècle.

Le document, qui a été l'objet de sa communication et dont il donne lecture en terminant, est le bail d'un office notarial à Faloy-sur-Somme, passé le 2 décembre 1778, entre le comte de Saint-Simon, seigneur de Faloy et Louis Le Roy, notaire royal, dans cette paroisse, pour une durée de quarante années, moyennant une somme annuelle de 180 livres,

chaque année, et suivant diverses clauses qui ont pour but d'assurer le bon exercice des fonctions, la tenue des répertoires et la conservation des minutes.

M. Benaut continue la lecture de ses notes et souvenirs sur la guerre de 1870-71 et présente différents récits qui lui ont été communiqués :

1° Par M. Hallmenschlager, au sujet d'un voyage à Nancy pour faire parvenir aux soldats français prisonniers, des vêtements qui leur étaient envoyés par les dames de Compiègne ;

2° De M. le commandant Leclère, sur la marche et les opérations du bataillon de la garde mobile de Compiègne ;

3° De M. Fauvelle, sur les envois de graines et de semences faits à la fin de la guerre par diverses Sociétés anglaises d'agriculture, et sur plusieurs missions dont il a eu à s'acquitter.

A l'occasion de cette dernière communication, M. R. Chevallier fournit des détails sur les envois faits par la Société royale d'agriculture d'Angleterre et confiés aux soins de l'un de ses membres, M. Pickmann.

M. Nolet ajoute que ces dons furent considérables et que la commune de Venette, à elle seule, y fut comprise pour une valeur de 2.500 francs de graines.

M. le baron de Bonnault continue la lecture du récit du camp de Compiègne de 1739 ; les détails curieux abondent et l'auteur mêle aux descriptions techniques des épisodes du siège du fort élevé dans le grand parc, le récit des cérémonies auxquelles il assiste, messes et repas du roi et de la reine, bal du comte d'Eu où on assiste moyennant six livres, comme à l'Opéra de Paris, chasses dans la forêt, etc. Notre bourgeois a même une émotion ; en visitant le polygone, il écoute les explications d'un jeune canonnier et, s'étant laissé mettre

dans *le flasque*, on lui déclare qu'il est fait prisonnier ; il lui en coûte 24 sols, pour sa rançon, plus une collation qu'en compagnie d'un abbé, il offre à son vainqueur sous la tente d'une vivandière.

Bien que les bombes ne soient qu'en carton, elles ne laissent pas que de causer parfois des accidents et un sergent du régiment irlandais de Clare, qui fut atteint par l'une d'elles, fut tué sur le coup. Plus heureux fut un décrotteur qui, s'étant assis sur sa sellette au moment où la bombe allait éclater, fut enlevé à six pieds de hauteur, mais n'eut pas d'autre mal.

Notre bourgeois raconte tout cela avec un grand sérieux et ne cache même pas la frayeur que lui firent éprouver ces attaques simulées dans lesquelles on tira plus de 1.500 coups de canon et on brûla 200.000 cartouches.

M. Benaut confirme l'exactitude de l'un de ces faits en disant qu'il a trouvé l'acte d'inhumation de ce sergent, dans les registres paroissiaux.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : outre la communication précédemment annoncée de M. A. Sorel, les Pâtissiers de Compiègne, par M. A. Bazin ; le Camp de Compiègne de 1739, par M. de Bonnault : Stanislas Le Féron, par Mme Le Féron d'Eterpigny ; Compte rendu de l'excursion à Arras, par le comte de Marsy, etc.

Le Secrétaire, MARSY.

EXCURSION A ARRAS

Visite de la ville et de l'Exposition rétrospective

28 MAI 1896

La Société historique de Compiégne a fait, le jeudi 28 mai, l'excursion qu'elle avait projetée à Arras et dont le but principal était la visite de l'Exposition rétrospective organisée dans le palais de Saint-Vaast, par la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation.

La longueur du trajet en chemin de fer et diverses circonstances étaient venues réduire le nombre des excursionnistes, cependant ce petit voyage, accompli par un très beau temps que ne semblaient pas laisser espérer les journées précédentes, a eu un plein succès et chacun, en rentrant, s'applaudissait d'y avoir pris part.

A sept heures trente-cinq, nous partons sous la direction de M. le président Sorel, en un petit groupe composé de Mme de Poul, de MM. Daussy, Léman, Nolet et de l'auteur de ce compte rendu et successivement nous voyons venir se joindre à nous plusiours de nos confrères, ainsi que quelques autres archéologues. C'étaient à Creil, MM. le comte Charles Lair, Emile Couneau, de La Rochelle, le marquis de Monclar; à Longueau, M. et Mme Alphonse Pillon, M. F. de Monnecore, ancien député, de la Société des Antiquaires de France, et à Arras, M. Eugène Soil, secrétaire de la Société historique de Tournai.

Depuis une quinzaine d'années, on a déclassé les fortifications d'Arras, considérées de nos jours comme des moyens inutiles de défense, et rien n'a trouvé grâce devant le marteau des démolisseurs, pas même la porte d'Hagerue, vieux reste de l'enceinte du moyen âge, et que son caractère autant que son antiquité auraient dû faire épargner. Aujourd'hui, quand on entre dans cette ville célèbre par ses sièges et ses héroïques défenses, on arrive au milieu de travaux de terrassements, à des rues qui ne semblent qu'amorcées ; et c'est dans des remblais qu'il nous aurait fallu chercher la rue Saint-Jean-en-Ronville, si nous n'avions eu pour guide un de nos amis, M. Georges Sens, qui avait bien voulu préparer notre excursion.

Après un déjeuner à l'*Hôtel de l'Univers*, dans lequel avaient pris place les « andouillettes » renommées d'Arras, nous nous dirigeons vers les places célèbres par la disposition de leurs maisons aux hauts pignons, aux formes les plus variées, aux enseignes sculptées, aux arcades supportées par de lourds piliers, dont plusieurs sembleraient presque remonter jusqu'à l'époque romane, aux caves ou boves, profondes de vingt mètres, hautes de plusieurs étages, et dans lesquelles on a établi des magasins, des ateliers et jusqu'à des écuries, dans lesquelles les chevaux se sont habitués à descendre sans crainte. Du reste, on le sait, dans les villes fortifiées, telle que l'était encore Arras il y a peu d'années, de belles casemates, de grandes salles souterraines à l'abri des projectiles et de l'incendie où l'on pouvait se loger soi et les siens, empiler son mobilier et ses provisions, étaient ce que l'on estimait le plus.

Au milieu de la *Petite place* s'élève l'Hôtel de Ville, surmonté de sa tour, haute de plus de soixante-dix mètres et terminée par une couronne que surmonte un lion tenant fièrement l'étendard aux armes de la ville. L'édi-

fice, dans son ensemble, a grand air, mais, sauf la façade, il a été en entier reconstruit, modifié, agrandi ; on lui a donné des ailes, une seconde façade, et il ne reste plus rien du vieil échevinage. La bretèche elle-même, où étaiens lues par les hérauts les proclamations de Charles-Quint et de Philippe II, a disparu, remplacée par un long et étroit balcon, où, les jours de concours de musique, se pressent les autorités municipales.

Ce n'est pas ici le moment de discuter le style des maisons des deux places d'Arras que l'on appelle ordinairement et à tort maisons *espagnoles*. Qu'il nous soit permis toutefois de dire que bon nombre de ces constructions antérieures, du reste, à la domination de Charles-Quint, appartiennent à un style que l'on rencontre partout dans le nord de l'Europe, à Lubeck comme à Brême, à Anvers aussi bien qu'à Gand, style qui n'a jamais été employé en Espagne. Mais si les galeries n'ont pas servi à se garantir du soleil, quelle était leur utilité? A cela, le chanoine Van Drival, va nous répondre : « Elles servaient à exposer en vente les marchandises, à recevoir les acheteurs, à leur permettre même de circuler à l'abri de la pluie... Les façades des maisons avec pignons sur rue avançaient à partir de l'étage et surplombaient très souvent au-dessus de la chaussée, rétrécissant encore les rues étroites et fournissant, sur les marchés, une sorte de bazar, sans lacune ni interruption. »

Mais, nous avons assez flâné sur les places et après avoir jeté un coup d'œil sur quelques beaux hôtels, dont l'un, devenu le tribunal, était le siège des Etats d'Artois, et dont l'autre, d'une grande élégance, sert de Cercle militaire, nous arrivons au palais Saint-Vaast, immense ensemble de constructions de l'abbaye, commençant par le palais épiscopal, et se terminant par l'église cathédrale, et qui renferme la bibliothèque, les archives, les musées et

laisse encore disponibles les quarante salles affectées à l'Exposition rétrospective dans laquelle nous avons pour guides, M. Loriquet, archiviste du département, qui en est le commissaire général et quelques-uns de ses collègues.

L'Exposition ne doit durer qu'un mois et nous sommes déjà au tiers de sa durée, mais si tous les objets sont en place, disposés avec art et avec goût, il n'existe encore ni étiquettes ni catalogue, aussi est-il bien difficile de donner des indications sur la plupart de ces œuvres d'art ou de ces objets appartenant à des musées, et à des établissements publics, ainsi qu'à de nombreux amateurs du Pas-de-Calais et des départements formés avec des parties de l'ancien comté d'Artois.

Trois étages de l'aile gauche et du centre du palais sont occupés par l'Exposition et les salles sont facilement desservies par de nombreuses communications et par deux grands escaliers.

Au bas du principal, on a groupé les monuments de la sculpture, œuvres originales et moulages exécutés exprès et qui serviront à la constitution d'un musée iconographique.

A côté d'inscriptions romaines, voici d'anciens fonts baptismaux, les tombeaux des comtes d'Artois moulés sur ceux de Saint-Denis, le Grand-Dieu de Thérouanne et, sur les murs, des reproductions des carrelages à figures de Saint-Omer et de Thérouanne.

Les tableaux occupent trois grandes salles et on y remarque, à côté de nombreux portraits historiques, une suite importante d'œuvres des maîtres français, flamands et hollandais; la place dont nous disposons ne nous permet pas de les citer, montons l'escalier décoré de belles tapisseries, produits de l'industrie locale dont la vogue fut si considérable qu'elle donna son nom aux œuvres analogues et qu'aujourd'hui encore, en Italie, *Arrazzi* est similaire de tapisserie.

Là, nous trouvons une série de chambres et de salons dans lesquels on a reconstitué, à l'aide d'éléments de premier ordre, des intérieurs depuis Louis XIV jusqu'à la fin du siècle dernier ; meubles des Gobelins et de Beauvais, commodes de Boulle, tables et garnitures de cheminée que ne désavoueraient pas les Caffieri et les Riesner, pendules, torchères et girandoles, et, au milieu d'une de ces salles, un cabinet flamand entièrement décoré de peintures, œuvre du meilleur des Franks d'Anvers, et qui appartient, croyons-nous, à M. A. de Cardevacque.

Manuscrits richement illustrés provenant des célèbres bibliothèques d'Arras et de Saint-Omer, ou prêtés par des amateurs, comme le beau livre d'heures du comte Menche de Loynes, chartes communales et priviléges de corporations, impressions locales, reliures aux plats couverts d'armoiries ou de riches ornements, voilà ce que nous offre la salle suivante. De ce côté, l'escalier est décoré de vues d'Arras, vues anciennes qui nous montrent ce qu'était il y a trois siècles la ville ; gravures et dessins représentant les nombreuses églises et chapelles, presque toutes détruites aujourd'hui et remplacées par les constructions dues à l'infatigable et fécond architecte Grigny, dont les œuvres du reste ne sont pas sans mérite. Un grand cadre réunit les photographies des points intéressants des fortifications à la veille de leur destruction.

Au second étage, les salles se succèdent ; dans l'une tout ce qui est consacré à la précieuse relique de la Sainte-Chandelle, dont le riche reliquaire est un des joyaux artistiques de la ville et pour laquelle fut élevée l'église de Notre-Dame-des-Ardents, reconstruite de nos jours. Plus loin, ce sont les documents maçonniques et l'un des moins curieux n'est pas celui par lequel le prétendant Charles Stuart, voulant reconnaître les services qu'ils

lui ont rendus, affilie en 1745, à quelque grande loge d'Angleterre, un certain nombre d'habitants d'Arras, dont « M. de Robespierre ».

Ce nom nous rappelle que l'on a groupé dans des vitrines spéciales les portraits et les souvenirs relatifs aux personnages célèbres du pays et que l'une des plus remplies est celle consacrée à Maximilien Robespierre, dont on regrette toutefois de ne pas trouver le curieux portait de la collection Marcille, qui a figuré en 1883 à l'Exposition des portraits du siècle.

Franchissons encore quelques salles, non sans nous arrêter dans une cuisine à la cheminée monumentale, à la riche batterie de cuisine et qui renferme tout ce qui peut servir à confectionner un de ces repas de Gargantua comme on en mange dans le Nord de la France, depuis les rôtis gigantesques jusqu'aux « plats doux ».

Nous arrivons enfin à une galerie d'une étendue considérable et dans laquelle ont été réunis dans des vitrines, les plus beaux objets exposés, pièces d'orfèvrerie religieuse et d'argenterie, parures et bijoux, émaux et ivoires, faïences et porcelaines des fabriques de la région et aux deux extrémités, d'une part, des ornements religieux, chapes et chasubles, dont plusieurs ont une origine historique; de l'autre, des vêtements des deux derniers siècles, habits de cour et costumes de grands bourgeois, robes de brocard et de damas, prêtes à porter, bien qu'un peu défraîchies et dans lesquels nos couturiers trouveraient d'heureuses idées pour ces toilettes que nos élégantes renouvellent à chaque saison, bien loin d'imiter en cela leurs grand'mères qui laissaient soigneusement et sans les changer à leurs petites filles les robes avec lesquelles elles avaient eu l'honneur de figurer dans quelque fête donnée par l'Intendant ou l'un

des corps des Etats, lors de la venue du roi ou de la naissance de quelque prince.

Mais, il faut cependant quitter toutes ses richesses que de longtemps nous ne reverrons plus, il ne nous reste guère, avant de dîner et de reprendre le train, que le temps d'aller faire une provision de « Cœurs d'Arras » en pain d'épice et de gaufres fourrées.

L'express nous emporte avec une rapidité que l'on estime à plus de 80 kilomètres à l'heure et avant minuit, chacun a regagné, sinon son lit, tout au moins son domicile.

COMTE DE MARSY.

LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

au Congrès archéologique de France

MORLAIX-BREST

La Société française d'archéologie a tenu cette année son soixante-troisième Congrès, du 3 au 11 juin 1896, dans le Finistère; nous n'avons pas besoin de rappeler que ces réunions sont présidées, chaque année, par notre concitoyen M. le comte de Marsy et qu'elles sont suivies avec assiduité par un certain nombre de membres de la Société historique de Compiègne, habitant notre ville ou les environs. Sur les listes des deux cents personnes qui ont assisté au Congrès, nous relevons les noms de MM. Alexandre Sorel, président, le baron et la baronne de Bonnault, Raymond Chevallier, Albert Coudret, Charles Leman, Edgar Mareuse, Mme de Poul, le comte de Marsy, et parmi les correspondants, MM. Dufour, de Corbeil ; Joseph Depoin, de Pontoise ; Francart, de Mons ; le comte Charles Lair, le Rév. Langhorne ; Henri Macqueron et J. Vayson, d'Abbeville ; Moulin, de Château-Thierry; Adrien Planté, d'Orthez ; Emile Travers, de Caen, et Eugène Soil, de Tournai.

L'importance des monuments du Finistère est telle que le Congrès a dû limiter à l'ancien royaume de Léon, c'est-à-dire aux arrondissements de Morlaix et de Brest, ses excursions,

visitant les monuments du moyen âge et surtout les édifices religieux.

« En examinant la carte sur laquelle nous traçons chaque année les étapes parcourues depuis plus de soixante ans par la Société française d'archéologie, a dit M. de Marsy, dans son discours d'ouverture, je remarquais depuis longtemps qu'une partie de la Bretagne, et non la moins intéressante, le Finistère et les Côtes-du-Nord, était restée pour nous, en quelque sorte, aussi inconnue que le sont aux voyageurs certaines parties de l'Afrique centrale.

« Pourquoi cet oubli d'un pays où les monuments abondent et présentent un intérêt tout particulier à nos études ? Ce n'était assurément ni par ignorance ni par dédain, car, à maintes reprises, le *Bulletin monumental* a publié sur cette région de nombreuses études.

« La vraie raison est sans doute que l'on ne peut aller partout et que nous n'avons guère parcouru plus de la moitié de la France.

« C'est alors que, sollicité par quelques archéologues de votre pays, je me proposai de fixer dans un de ces départements le siége de l'un de nos prochains congrès, mais ici se présentait une première difficulté : Quel choix faire au milieu de tant de monuments curieux à divers titres ? Nous avons choisi le Finistère et, avec les yeux des enfants qui, devant la boutique d'un marchand de jouets, voudraient tout emporter, nous aurions voulu tout vous faire voir depuis Sainte-Croix de Quimperlé jusqu'à Saint-Mathieu, depuis les richesses de Kernuz jusqu'au Creisker de Saint-Pol de Léon ; malheureusement huit jours n'auraient pas suffi, il en aurait fallu plus du double et plutôt que de vous montrer quelques spécimens en courant, nous avons préféré suivre la vieille division du pays, et, laissant la Cornouaille, nous borner au Léon, nous confiner, en quelque sorte, dans les arrondissements de

Brest et de Morlaix, abandonner presque complètement l'époque préhistorique et nous restreindre aux édifices du moyen âge et de la Renaissance. La moisson sera encore assez vaste, il vous suffira, pour vous en convaincre, de parcourir le petit guide qu'a rédigé M. le marquis de l'Estourbeillon, que je remercie d'avoir bien voulu m'aider dans l'organisation de ce Congrès... »

La route de Compiègne à Morlaix est longue; il faut sans perdre de temps, au moins seize heures, car, à partir de Rennes, le train, qualifié d'express, marche avec la rapidité de nos tramways départementaux, en ne vous laissant pas toutefois un arrêt suffisant pour déjeuner ou dîner à son aise, sur une ligne où le wagon-restaurant est inconnu. Je ne décrirai pas la route : on traverse Chartres, Le Mans, Laval, Vitré, Rennes, Saint-Brieuc et après avoir passé sur un viaduc de plus de cent cinquante mètres de haut jeté sur la rivière de Morlaix, on arrive dans cette coquette petite ville de 15.000 habitants, riche de son commerce de beurre, d'œufs et de comestibles qu'elle envoie en Angleterre et dans diverses parties de la France, en même temps que Roscoff et les localités voisines les approvisionnent de fruits et de légumes, principalement de fraises et d'artichauts.

Loger plus de cent congressistes dans une ville de cette importance semble un tour de force, et cependant il a été réalisé, en même temps que celui plus difficile peut-être de leur procurer des véhicules pour les excursions.

« Le temps n'est plus, disait également M. de Marsy, où comme il y a deux cents ans, il fallait, pour parcourir la Bretagne, se garer des brigands qui infestaient les routes, de ces « grands coquins armés chacun de trois coups à tirer, qui vous menaçaient de « Je te tue, si tu avances », les routes elles-mêmes sont devenues meilleures, excellentes pour la plu-

part et on n'est plus forcé de faire venir un chariot attelé de douze bœufs pour y placer une chaise de poste, comme cela arriva vers 1750 à un grand seigneur qui, pour la première fois, venait visiter ses terres de Bretagne.

« Je comparerais plutôt notre chevauchée à celle que faisait, il y a près d'un siècle, un préfet archéologue, Cambry, qui administra également le département de l'Oise, bien que nous n'ayons ni le brillant uniforme dont ce fondateur de l'Académie celtique aimait à s'affubler quand il allait à Bratuspantium déterrer quelques antiquités, ni l'escorte de gendarmes qui accompagnait son carrosse à quatre chevaux... »

Si notre équipage fut plus modeste, nous avons été plus nombreux encore, car plus de quarante départements, sans compter la Belgique et l'Angleterre, avaient envoyé des représentants au Congrès.

Tant à Brest qu'à Morlaix on a tenu six séances remplies par des lectures et des communications sur différents sujets archéologique dont la plupart concernaient la Bretagne. Deux d'entre elles ont un éclat exceptionnel, ayant été présidées, l'une par M. le vice-amiral Barrera, préfet maritime de Brest et l'autre par S. G. Monseigneur Valleau, évêque de Quimper et de Léon.

Quant aux excursions qui sont, avant tout, pour la majeure partie des congressistes, le côté le plus attrayant et, ajoutons, souvent le plus instructif de ces réunions, en dehors de la visite des villes de Morlaix et de Brest, elles ont été au nombre de six, presque toutes consacrées à la visite et à l'étude des monuments religieux qui constituent une paroisse bretonne.

Parlant, à propos de la première de ces excursions faite à Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt et Lanmeur, de cet ensemble, M. le

chanoine Abgrall analyse ainsi l'exposé présenté par M. de Marsy à Saint-Jean-du-Doigt.

« Des marches de la croix du cimetière, notre président nous explique que nous avons sous les yeux un des rares et des plus remarquables exemples de ce qui constitue une paroisse bretonne : la grande porte gothique ou arc de triomphe en pierre, sous lequel passent les fidèles, l'admirable fontaine monumentale, avec sa vasque de granit, ses statuettes et ses figurines en plomb ; l'oratoire ouvert, abritant un autel et permettant à une foule immense d'assister à la messe, les jours de grand pardon. Puis l'église, bijou du xve siècle, avec ses colonnes si élevées, ses arcades si élégantes, son porches surmonté d'une chambre des archives, son ossuaire, ses galeries latérales qui vont courir sur le clocher à des niveaux différents : ce clocher lui-même, si étrange, avec sa flèche de plomb ; puis les autels, les fenêtres, la grande rose, le trésor si célèbre, comprenant le calice ministériel, le petit calice gothique, les reliquaires du doigt de Saint-Jean, de la tête de Saint-Mériadec, et enfin la croix processionnelle, fine œuvre d'orfèvrerie du temps de François Ier. »

Ce que nous avons vu à Saint-Jean-du-Doigt, nous l'avons retrouvé avec des différences d'âge et de style dans beaucoup des autres paroisses visitées par nous. Ne pouvant les nommer toutes, nous rappellerons surtout celles de Guimiliau et de Saint-Thégonnec, de Pencran, de Dirinon, de Plougastel et de Goueznou.

Il y a là des calvaires où plus de soixante personnages sculptés d'assez grande dimension représentent les scènes de la vie et de la passion de Notre-Seigneur.

Il est deux églises auxquelles je dois une mention particulière, la première est celle de Daoulas, ancienne église abbatiale, à côté de laquelle est conservé un délicieux cloître ro-

man, restauré avec beaucoup de soin il y a quelques années ; la seconde est le Folgoet, lieu d'un célèbre pèlerinage, dont le chanoine Abgrall raconte en ces termes l'origine :

« Il y avait autrefois, dans ce pays, alors couvert d'une grande forêt, un pauvre jeune homme innocent, idiot et ignorant, mais bon et pur comme un ange. Il allait mendier son pain dans la ville de Lesneven et dans les hameaux du voisinage, et il ne prononçait jamais d'autres paroles que celles-ci : *Are Maria, Salaün a zepre bara, Are Maria ;* Salaün mangerait du pain, car Salaün ou Salomon était son nom, et on l'appelait communément « Salaün-ar-fol » Salaün le fou ou l'innocent.

Quand il avait recueilli ses aumônes, il s'en revenait dans la forêt où il faisait son ermitage, sur les bords d'une claire fontaine, et pour son repas il trempait son pain dans l'eau de la source. Après quoi, il montait dans un grand chêne qui poussait au même endroit, et, se balançant dans les branches, il chantait sans fin : ô, ô, ô, Maria.

« Or, il advint que le pauvre innocent mourut, et son cadavre fut trouvé au bord de la fontaine. On l'enterra en ce lieu même ; mais, ô merveille ! Quelques jours après, on vit pousser sur sa tombe un lys éclatant de blancheur, et sur chacune des feuilles de la fleur mystérieuse étaient écrits en lettres d'or : *Are Maria*. On creusa le sol et l'on vit que la plante miraculeuse prenait racine dans la bouche de celui qui, pendant toute sa vie, avait célébré par ces simples paroles les louanges de sa reine, la mère de Dieu.

« Cet événement arriva vers 1358. Le bruit du prodige se répandit dans toute la contrée et les seigneurs du pays délibérèrent de bâtir sur l'emplacement même une chapelle qui serait appelée « *Ar-Foll-Coat* », l'église de Notre-Dame-du-Fou-du-Bois. »

En 1365, le duc Jean de Montfort ayant ap-

prouvé cette fondation, posa la première pierre de l'église du Folgoet qui peut être considérée comme une des plus remarquables des églises de Bretagne et dont le sentiment artistique et la délicatesse contrastent heureusement avec le plus grand nombre des édifices religieux du pays, dont, comme nous l'avons dit, l'exécution laisse souvent à désirer.

Trois châteaux féodaux, curieux à des titres divers, ont fait l'objet d'une de nos excursions :

Kerouséré est un ancien château fort aux murailles épaisses, flanqué de quatre grosses tours et dont M. du Rusquet a su faire une fort agréable résidence.

Kergournadec'h est le berceau du jeune guerrier, qui ne craignit pas d'accompagner saint Pol, dans sa marche contre le serpent de l'île de Batz ; mais de ce premier château il ne reste rien, et l'édifice actuel élevé au commencement du seizième siècle passe pour avoir été ruiné il y a deux siècles par sa propriétaire, une bourguignonne entêtée qui voulait empêcher son fils d'y fixer sa résidence au milieu des bois.

Quant à Kerjean, c'est la merveille des châteaux du Léon et les Bretons n'hésitent pas à le comparer les uns au Louvre, les autres à Versailles ; les deux comparaisons ne semblent pas plus justes l'une que l'autre, mais c'est un beau château encore entouré de ses remparts et qui, dit-on, a subi victorieusement un dernier siège, il y a une centaine d'années.

L'excursion faite dans la presqu'île de Crozon, aux grottes de Morgat, est la dernière dont il me reste à parler.

Entreprise sur un des vapeurs brestois, elle est l'une des plus intéressantes et des plus pittoresques que l'on puisse rêver, seulement le beau temps nous a fait défaut pendant la moitié de la journée. On franchit le goulet, en sortant de Brest et on passe devant les

nombreux travaux de défense maritime qui protègent le port; puis on arrive en plein Océan, on voit successivement l'Anse de Dinant et le cap de la Chèvre et on touche aux grottes de Morgat, creusées dans des lambeaux de falaises isolés et qui forment divers compartiments éclairés par des ouvertures naturelles ogivales ou cintrées; la nature de la roche donne à certaines d'entre elles des teintes bleues ou rougeâtres qui se reflètent dans l'eau et produisent un effet très pittoresque.

Après un excellent déjeuner à l'hôtel nouvellement installé à Morgat, précédé d'un débarquement primitif sur les épaules de robustes matelots, nous reprenons nos places sur le paquebot et arrivons au petit bourg de Camaret, au-dessus duquel se trouvent des alignements mégalithiques; malheureusement, comme cela arrive trop souvent, les habitants du pays ont fait une carrière des pierres qui les formaient et il faudra d'énergiques démarches du Congrès pour arrêter cet acte de vandalisme. Comme une assemblée parlementaire, nous avons émis un vœu et notre président s'est chargé de le faire parvenir à qui de droit !

Si Morlaix n'offre qu'un petit nombre de monuments historiques, on peut citer cependant avec éloges la tour de Saint-Mathieu, l'église de Saint-Mélaine et les maisons historiques en bois de la grande rue, ainsi que celle de la duchesse Anne. A Brest, en dehors du château, bâti sur des fondations romaines, conservant des restes du moyen-âge importants et remis en état de défense sous Louis XIV, il n'y a à voir que l'arsenal militaire. Il est vrai que c'est une véritable ville, avec ses navires de guerre les plus variés, cuirassés et croiseurs, garde-côtes et torpilleurs, et ses ateliers dans lesquels des ouvriers, par milliers, passent leur temps à construire

des vaisseaux, à les armer, à les désarmer et enfin à les dépecer, alors qu'un nouveau modèle vient mettre hors de service les anciens. Grâce à l'autorisation gracieuse du préfet maritime, nous avons eu la facilité de tout visiter dans le port, voyant à la hâte, car il faudrait une pleine journée, si on ne voulait rien négliger de la corderie à la chaudronnerie, et nous n'avions que l'après-midi.

Mais ce que l'on peut envier à Brest, c'est la vue magnifique de la rade que l'on a du Cours d'Ajot, rendez-vous général des enfants, des nourrices et des matelots qui remplacent ici les tourlourous de nos villes du centre.

Il faut songer au retour, et quoiqu'il me reste encore bien des choses à dire, que je m'aperçoive, par exemple, que je n'ai pas parlé de Saint-Pol-de-Léon, de sa cathédrale et du Creisker, que j'ai passé sous silence le cap Primel, la splendide vue que l'on a sur la mer des ruines de son vieux château et le magnifique buisson de homards qui attendait les convives et sur lequel les dix-sept photographes qui nous accompagnaient ont braqué leurs appareils avant de nous les laisser déguster, j'obéis au signal de R. Chevallier qui nous crie en voiture et je ferme mon cahier.

HERBERT L'ESCRIVAIN.

EXCURSION

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

A Villers-Cotterêts et à La Ferté-Milon

(2 JUILLET 1896)

La troisième excursion faite cette année par la Société historique de Compiègne a eu un plein succès.

Elle avait pour but Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon et à huit heures et demie du matin, près de trente membres de la Société, y compris de nombreuses dames, se trouvaient à la gare et montaient dans le train de Pierrefonds où quatre compartiments leur avaient été réservés. C'étaient M. Alexandre Sorel, président de la Société et Mme Sorel, Mme et Mlle du Breuil, MM. Cauchemé, Raymond Chevallier, Colin, Dubloc, Espivent de la Villeboisnet, la comtesse de Failly, la comtesse Eugène de Failly, le comte M. de Failly, MM. Garand, Lara, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Leman, Léon de Maindreville et Mlles de Givenchy, M. Meuraine, Mme Perrot du Verney, M. et Mme Alphonse Pillon, Mme de Poul, MM. Francis de Roucy, de Trémisot, M. l'abbé Roy, Mme Séré et M. le comte de Marsy, secrétaire, auxquels se joignirent M. Emile Pottier, architecte à Villers-Cotterêts, et Mme Pottier, ainsi que l'un des correspondants de la Société, M. le marquis de Monclar.

Je ne décrirai pas le trajet en chemin de fer à travers les forêts de Pierrefonds et de Retz, il faudrait la plume d'un poète et M. Léon Duvauchel, l'auteur du *Livre d'un forestier*, s'était excusé de ne pouvoir se joindre à nous.

En descendant du chemin de fer, nous jetons un regard sur la statue d'Alexandre Dumas, due au ciseau de Carrier-Belleuse ; ceux qui ont connu l'inépuisable romancier, dont nous avons à quelques pas la maison natale, s'accordent à reconnaître la vérité de sa tête énergique, mais trouvent que le statuaire, en enveloppant son modèle d'une vaste houppelande, a singulièrement simplifié sa besogne ; mais, après tout, il ne pouvait guère représenter Dumas, en manches de chemise, ce qui était son costume habituel, ou en mousquetaire.

Après avoir traversé la place où se trouve une fontaine surmontée d'une tour massive et carrée qui sert de beffroi et d'horloge, et autour de laquelle se tient un marché largement alimenté de denrées de toute nature qui nous donnent bon espoir pour la composition de notre déjeuner, nous passons devant l'église que nous verrons plus tard et arrivons au château dont la longue façade est sans ornements, à l'exception du logis qui forme le pavillon d'angle, construction nouvelle dans laquelle on a encastré d'anciens motifs, chiffres répétés d'Henri II et de Catherine de Médicis (H et K), croissants enlacés, etc.

Un vieux château existait à Villers-Cotterêts depuis de longues années, mais comme tant d'autres, il avait fait son temps lorsque François Ier séduit par le charme de la forêt et attiré par le plaisir de la chasse, résolut de remplacer ces vieilles constructions, par une nouvelle demeure, digne de lui, élevée dans le style nouveau de la Renaissance qui commençait alors et pour laquelle rien ne fut épargné comme dépense. Ces travaux parais-

sent avoir été commencés vers 1520 et leur durée fut d'environ quinze ans ; en 1535, le roi pouvait quitter la Malemaison, et s'installer au château bien qu'il ne fut pas entièrement terminé.

Le bâtiment principal s'élève au fond d'un long rectangle, dont les deux faces latérales sont occupées par de longues galeries ; deux escaliers décorés de caissons représentant des sujets mythologiques et de nombreux cartouches dans lesquels se mêlent les F du chiffre du prince, la salamandre qui fut son principal emblème, la fleur de lys et d'autres attributs, attirent particulièrement l'attention.

Au-dessus de la porte principale du bâtiment central se trouve la chapelle, décorée, dans une de ses extrémités de niches aux riches pinacles, séparées, ainsi que les parois, par des colonnettes sur lesquelles courent des enfants et des amours d'un merveilleux travail. Cette pièce, où fut signée en 1539 la célèbre ordonnance qui réorganisa la justice en France, prescrivit notamment l'emploi de la langue française dans la procédure et établit les registres de l'état-civil, a été remise à neuf il y a quelques années, et les délicates sculptures, autrefois peintes et dorées, enfouies sous les couches d'un badigeon plus que séculaire, ont été remises au jour et restaurées.

Loin est le temps où, pour la première fois, il y a quinze ou vingt ans, nous l'avons vue servir encore de dortoir pour les femmes.

A l'un des angles de la construction principale, donnant sur le parc, est le *logis du roi*, élevé en 1552, et dont nous connaissons les noms des architectes : Jacques et Guillaume Le Breton. Si rien ne nous fait connaître le nom du premier architecte de Villers-Cotterêts, nous savons au moins que des travaux, exécutés ensuite de 1541 à 1550, le furent par Robert Vautier et Gilles Agasse. C'est à tort,

dit Léon Palustre, dans *La Renaissance en France*, que l'on a voulu y attacher aussi le nom de Philibert de l'Orme.

Compris, depuis Louis XIV, dans l'apanage d'Orléans, Villers-Cotterêts subit de nombreuses transformations intérieures, et on voit encore aujourd'hui, au rez-de-chaussée, les salons décorés par le duc d'Orléans, dans lesquels furent données des fêtes splendides.

A la Révolution, Villers-Cotterêts ne fut pas aliéné et, quelques années plus tard, la Ville de Paris obtint de louer le château pour y établir un dépôt de mendicité, et un décret de Napoléon Ier, en 1808, consacra cette mesure en l'affectant au département de la Seine. Aujourd'hui, cet établissement, qui a pris une extension considérable et porte le titre de *Maison de retraite du département de la Seine*, donne l'hospitalité à quinze cents vieillards, dont un tiers de femmes seulement.

M. le Directeur veut bien nous faire voir l'organisation des différents services, cuisines aux marmites gigantesques pouvant lutter avec celles des Invalides, buanderie, etc.

Nous continuons notre promenade en passant derrière le château pour jeter un coup d'œil sur le parc. A grands frais, François Ier voulait faire venir des arbres exotiques et notamment des orangers achetés en Provence, sur le parterre devenu de nos jours une simple pelouse et dans lequel on ne reconnaît plus l'œuvre de Le Notre, que reproduisent tant de vues des deux derniers siècles.

L'église est un édifice de peu d'importance appartenant à tous les styles, depuis le roman, dont on voit quelques traces dans les chapiteaux, jusqu'au XVIIIe siècle. Signalons-y la dalle mortuaire de l'ambassadeur Chanut.

Mais l'heure du déjeuner a sonné et chacun gagne la grande salle de l'*Hôtel du Dauphin* dont le propriétaire actuel, M. Jansens, a tenu à soutenir la vieille réputation, en nous pro-

curant un excellent déjeuner, élégamment servi sur une table coquettement décorée, dans une faïence de Strasbourg aux bouquets richement coloriés. Un toast spirituel de M. Sorel, fort aimablement adressé aux dames termine ce repas, à la suite duquel, en attendant le train, des groupes se forment ; les uns vont admirer le chenil de M. Ménier, ses beaux chiens, son cerf et ses biches privés dans un enclos ; d'autres se dirigent vers le cimetière où, dans un carré entouré d'arbres, trois dalles plates rappellent les noms d'Alexandre Dumas, de son père le général et de sa mère ; plus loin se trouve une colonne posée sur une lourde base carrée qui rappelle le nom de De Moustiers, le poète délicat qui nous a donné les *Lettres à Emilie* et qui fut à un moment l'avocat de la ville de Compiègne à Paris.

A trois heures, nous avons repris le train et nous sommes en route pour La Ferté-Milon, dont nous voyons le château profiler sur la hauteur sa lourde masse.

Construit par le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, dans les dernières années du XIVe siècle, en même temps que Pierrefonds, le château de la Ferté-Milon était, a écrit le lieutenant-général Wauwermans, dans une remarquable étude sur ce monument, un des éléments essentiels du dispositif de défense du comté de Valois créé par ce prince pour résister aux entreprises des ducs de Bourgogne.

« Les ruines du château de la Ferté-Milon, telles qu'elles se présentent aux regards des visiteurs, permettent de constater aisément les travaux exécutés par Louis d'Orléans, de 1393 à 1407 (date de sa mort) ; ils affectent un caractère monumental, se distinguent par l'extrême perfection de l'appareil de pierre de taille qu'on ne retrouve pas dans les murailles, tours et courtine de l'ancienne enceinte de la ville, dont il subsiste encore d'importants vestiges. Louis d'Orléans se borna à reconstruire

le château proprement dit, c'est-à-dire le corps de bâtiment compris entre la porte de Bourneville et la poterne près de l'Ourcq, formant la clôture de la ville à l'ouest.

« La façade extérieure de cette construction monumentale, dont l'aspect grandiose frappe les voyageurs qui viennent de Villers-Cotterêts, est demeurée à peu près intacte, sauf son couronnement. Au centre se trouve la porte d'entrée comprise entre deux puissantes tours reliées par un grand arc ogival. A droite et à gauche des tours de l'entrée, et sur le même plan, on voit des portions de courtines flanquées par des tours d'angle. Ces quatre tours, formant la façade, sont demeurées en entier, sauf la tour du nord, dite *Tour du roi*, éventrée de la base au sommet.

Une particularité curieuse dans la construction des tours est la présence d'éperons saillants, tracés en forme de *cymaise*, sans aucune arrête saillante ni rentrante, présentant une épaisseur de plus de 6 mètres pour une épaisseur moyenne de muraille de 2 mètres ou 2 m. 50 et indiquant chez le constructeur la préoccupation de créer une véritable *cuirasse*, capable de faire ricocher le boulet sur la muraille.

Au-dessus de la porte, se trouve un haut relief sur l'interprétation duquel on a longuement discuté et qui représente incontestablement *le couronnement de la Vierge*..

Moulé par les soins de notre ami Louis Courajod, dont l'érudition française déplore la perte toute récente, il est ainsi décrit par lui dans le catalogue du Musée de sculpture comparée du Trocadéro :

« La Vierge agenouillée, tournée de profil vers la droite, la tête nue, les cheveux pendants, les bras en croix sur la poitrine, les épaules couvertes d'un long manteau dont un ange porte la traine, s'incline devant le Christ, qui, assis à l'extrémité d'une cahière, la bénit

de la main droite et maintient de la gauche le globe terrestre posé sur son genou. Trois anges debout, les ailes déployées, assistent la Vierge, tandis qu'un quatrième sortant d'une nuée, soutient une couronne au-dessus de sa tête. Un arc en anse de panier, à redents fleuronnés, entouré d'un bandeau de choux frisés, sert de cadre au tableau ; deux anges thuriféraires occupent les écoinçons supérieurs ; au bas, trois autres anges soutiennent des écussons aux armes d'Orléans, de France, au lambel à trois pendants. »

Exécuté dans le premier quart du xve siècle, avant 1407, ce relief qui a 5 m. 10 de hauteur sur une largeur de 6 m. 40, se trouve placé à 17 mètres au-dessus du sol.

D'après Courajod, cette œuvre paraît appartenir à l'Ecole flamande.

Arrêtée à la mort du duc d'Orléans, la construction du château de la Ferté-Milon resta inachevée, cependant la partie élevée déjà, et dont nous ne pouvons exactement fixer l'étendue, offrait une importance suffisante pour constituer un édifice qui servit de point de défense dans les guerres des anglais et des bourguignons ; plus tard, pendant la Ligue, il soutint victorieusement, sous la conduite de Saint-Chamans, un siège de quatre mois contre Henri IV et le maréchal de Biron, et n'ouvrit ses portes à l'armée royale qu'à la suite d'une capitulation des plus honorables.

Il nous reste encore à parler des deux églises de La Ferté-Milon, remarquables toutes les deux par les verrières qui les décorent, mais cette description nous entraînerait trop loin, et après avoir salué la statue en marbre de Racine, en costume romain, œuvre de David d'Angers, datée de 1828, mais qui ne peut être comptée parmi les meilleures du grand sculpteur, nous regagnons le café de la gare où en attendant le train et en regardant la pluie qui, cette fois, tombe sérieusement,

nous nous offrons des rafraîchissements variés, auxquels quelques estomacs prévoyants, inquiets sur l'heure du dîner, joignent des biscuits, et même une omelette au lard.

A huit heures et quelques minutes, le train nous ramène à Compiègne, et, en route, nous formons déjà des projets pour une nouvelle excursion.

COMTE DE MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 18 juin 1896.

Présidence de M. Alexandre Sorel

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le comte de Marsy qui ne peut assister à la séance et donne quelques détails sur l'Exposition de Rouen.

Sont présents : Mmes Le Féron d'Eterpigny et de Poul ; MM. Sorel, président, abbé Morel, vice-président, de Magnienville, secrétaire-adjoint, J. du Lac, Dubloc, Collin, Mauprivez, Bazin, Meuraine, Cauchemé, Garand, Garnot, docteur Chevallier, Souhart, de Bonnault, H. Lefebvre, Lara, de Lambertye, F. de Roucy, de Trémisot, Laze.

Dans un intéressant travail M. Bazin présente de nombreuses indications sur la corporation des pâtissiers à Compiègne. Remontant au XVIe siècle, l'auteur fait passer sous les yeux de ses collègues les noms des célébrités qui eurent l'honneur de confectionner les gâteaux, confitures et vins parfumés en maintes circonstances offerts aux souverains, princes et princesses de passage à Compiègne. La municipalité avait alors coutume de faire avec munificence hommage de produits gastronomiques aux illustres personnages qui venaient la visiter en temps qu'elle leur présentait très respectueusement ses meilleurs souhaits de

bienvenue. Les noms de quelques-uns des auteurs de ces savantes élucubrations sont parvenus jusqu'à nous. C'est ainsi que la mémoire de la pâtissière Suzanne Pignier, qui inventa le gâteau dit de Compiègne, a mérité de passer à la postérité.

Mais la gloire se paye. Les pâtissiers (en même temps marchands de gibier et de poissons) devaient se soumettre à certaines prohibitions, et ne paraître, par exemple, sur la place du marché qu'à certaines heures déterminées ; les statuts, en outre, exigeaient que chacun d'eux, pour être admis dans la corporation, exécutât un *chef-d'œuvre* ou, en d'autres termes, confectionnât certain mets qui, porté en grande cérémonie à l'Hôtel de Ville, devait être apprécié à sa juste valeur par les membres de la municipalité. M. Bazin nous révèle une foule d'usages bizarres de ces temps lointains.

Mme Le Féron d'Eterpigny qui devait donner lecture d'une étude sur Stanislas Le Féron, désire compléter quelques détails, et demande le renvoi à une autre séance.

M. le baron de Bonnault termine la lecture du « Journal d'un bourgeois de Compiègne » relatif au camp de 1739.

L'auteur raconte, à la date du 21 juillet de cette année, sa visite aux fortifications passagères détruites la veille par la mine. Amas de terres bouleversées, affûts de canons brisés, mannequins costumés en soldats que l'explosion a projetés au loin, rien n'est omis et cette sommaire inspection semble avoir surexcité médiocrement ses vertus guerrières. Son récit, entremêlé de réflexions qui rappellent un peu, il faut le dire, le style de M. Prudhomme, présente d'ailleurs un réel intérêt. Il donne sur les opérations de ce camp d'instruction des détails assez précis. La narration est écrite sous forme de lettre anonyme. — Elle n'est signée que d'un S.

M. le baron de Bonnault donne la clef de l'énigme. A l'aide de documents qui ont permis de reconstituer l'histoire de Montdidier, à l'aide aussi d'un rapprochement de dates, il perce le voile et nomme l'auteur de ce journal : Sellier.

Dans ses écrits, cet auteur encartait fréquemment des notes ou des dessins étrangers au sujet qu'il traitait. Dans le manuscrit de M. de Bonnault se trouve de même un *menu* pour le souper du roy du 23 mai 1739. Menu fort varié, du reste, puisqu'il comportait 46 mets pour le premier service et 45 pour le second.

Des remerciments sont adressés à l'auteur de cette communication.

L'ordre du jour comprend le compte rendu de l'excursion à Arras, par M. le comte de Marsy. Ce travail ayant paru déjà dans l'*Echo de l'Oise* il n'en n'est pas donné de nouveau lecture.

Après échange d'observations il est décidé que la Société historique fera, le 2 juillet, une excursion à Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon.

M. le Président fait, en quelques mots, le compte rendu sommaire du Congrés archéologique de Morlaix et Brest. Les membres de la Société qui y ont pris part ont visité avec intérêt les églises et les monuments anciens des deux cités bretonnes et de leurs environs : l'église Saint-Mélaine, la chapelle renaissance de Plougasnou, l'église de Saint-Jean-du-Doigt, celles de Lanmeur, de Saint-Thégonec, etc., puis le Creisker de Saint-Pol de Léon, le château de Kérouzéré... Malgré la pluie qui a gêné parfois les excursionnistes, le Congrés a pu se rendre de Brest à Landerneau, Daoulas, Plougastel, Gouezno, etc.

Le compte rendu de ce congrès est inséré dans ce recueil à la page 117.

M. A. Sorel fait passer sous les yeux de ses collègues une curieuse carte de la route de Paris à Compiègne dressée pour les voyages de Louis XV et donnant les noms de tous les villages, hameaux et châteaux que l'on pouvait apercevoir des deux côtés de la route.

Le secrétaire-adjoint,

R. DE MAGNIENVILLE.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 16 juillet 1896.

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

Sont présents : MM. Bazin, Benaut, Cauchemé, R. Chevalier, Mme du Breuil, MM. L. Duvauchel, Espivent de la Villeboisnet, l'abbé Gallois, Garand, le baron de La Motte, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Leman, Liénart, l'abbé Martin, l'abbé Morel, Meuraine, Nolet, Mme de Poul, MM. Sorel, de Trémisot, de Varanval et de Marsy, secrétaire.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté. Il communique une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au Congrès des Sociétés savantes de 1897 et à la date fixée pour l'envoi des travaux destinés à ce Congrès.

M. le Président lit une lettre de M. Z. Rendu s'excusant de ne pouvoir, à cause de l'état de sa santé, assister à la séance.

Il annonce ensuite la mort de MM. E. de Rozière, sénateur, membre de l'Institut et Aug. Wagener, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Gand, membres correspondants.

Il rappelle l'intérêt que M. de Rozière a porté à nos travaux et les efforts faits par lui

pour la conservation à Compiègne, de la bibliothèque du Palais.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les diverses publications adressées à la Société depuis la dernière séance : Mémoires, Bulletin et table de la Société des Antiquaires de France; Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, comprenant le « Catalogue de l'œuvre gravé de Jacques Aliamet », par M. Delignières, la Vierge au palmier, par M. Auguste Janvier, deux volumes des Travaux de l'Académie de Reims, etc.

Il présente également le travail de M. Dervillé, distribué aux membres de la Société, « L'Instruction publique à Compiègne en 1789. »

M. Jules Briatte, officier de la Légion d'honneur, président honoraire à la Cour des Comptes, présenté par MM. Jules du Lac et de Marsy, est admis comme membre titulaire.

M. le Président annonce que, par décret de S. M. la Reine régente d'Espagne, et sur la demande de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, M. l'abbé Morel a été nommé chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, pour ses études sur François de Roberval, vice-roi du Canada et ses autres publications relatives à l'histoire d'Espagne au XVIIe siècle. Il le félicite de cette distinction et lui offre, au nom de ses confrères, les insignes de cette décoration.

M. l'abbé Morel, en remerciant M. le président et ses confrères, dit que c'est à la Société que revient l'honneur de la distinction qui vient de lui être décernée, à la suite du Congrès des américanistes d'Huelva auquel ces travaux avaient été envoyés au nom de la Société.

M. Alexandre Sorel est désigné pour représenter la Société historique au Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, à Gand.

M. le secrétaire entretient la Société de

l'excursion faite le 2 juillet à Villers-Cotterêts et à La Ferté-Milon. Il présente les photographies fort habilement exécutées dans cette journée par M. Meuraine, représentant les châteaux de Villers-Cotterêts et de La Ferté-Milon, photographies dont M. le président félicite et remercie notre confrère, en exprimant le désir qu'elles deviennent les premières pages d'un album consacré à reproduire ainsi les souvenirs des monuments visités par la Société.

M. le secrétaire met ensuite sous les yeux de ses confrères un certain nombre de gravures et de lithographies représentant les divers monuments vus dans cette excursion, ainsi que des portraits et des autographes des deux Dumas et de De Moustiers.

MM. Garand, Duvauchel et de Trémisot rappellent à cette occasion quelques souvenirs relatifs aux Dumas.

M. de Marsy fait une communication sur une excursion faite le 25 juin à Pierrefonds et à Villers-Cotterêts par la Société historique et littéraire de la Brie, excursion à laquelle il a pris part, en l'absence de M. Sorel, afin de représenter la Société historique.

Il exprime le désir des membres de la Sosiété historique de la Brie d'entrer en rapports avec la Société historique et, sur sa demande, la Société décide l'échange de ses publications avec cette Société voisine de la nôtre et avec laquelle nous sommes appelés à avoir les meilleures relations. Il signale dans le premier fascicule du Bulletin de la Société de la Brie un travail de M. G. Gassies, sur les œuvres poétiques de Guillaume de Guilleville, prieur de Chaalis et une notice de M. Boquet-Liancourt, sur l'Arquebuse de Meaux, aux prix de laquelle assista, en 1717, la Compagnie de Compiègne.

M. Bazin lit un travail sur une épidémie de peste à Compiègne en 1668, qui n'avait pas

été mentionnée par M. de Marsy dans le mémoire qu'il a consacré, il y a quelques années, aux maladies épidémiques dont notre ville a été la victime. Il rappelle notamment le dévouement du chirurgien Louis Mathieu, qui s'était déjà signalé pendant l'épidémie beaucoup plus meurtrière de 1636, à la suite de laquelle la ville lui avait offert des pièces d'argenterie. A la suite de la peste de 1666, ce ne fut plus qu'une charité, du pain que la ville assura et cela pendant plus de dix ans, au vieux chirurgien hors d'état de gagner sa vie.

M. le Président, afin de répondre au désir qui lui avait été exprimé par plusieurs de ses confrères, propose à la Société divers projets d'excursions à effectuer, soit ce mois-ci, soit en août.

Aucun de ces projets n'ayant obtenu l'assentiment des membres présents, il est décidé, quant à présent, qu'il ne sera pas fait de quatrième excursion cette année.

M. de Marsy analyse les voyages faits en Picardie en 1746 et en 1756, par un gentilhomme parisien, et donne communication de divers extraits de ces voyages qui renferment de curieux détails sur les châteaux des environs.

L'ordre du jour de la séance de novembre comprendra les communications suivantes :

Compte rendu du Congrès historique et archéologique de Gand. — M. Bazin. Les abbesses de Royallieu. — M. l'abbé Martin. Pierres tombales de l'église de Villers-Saint-Paul. — M. Cauchemé. Le Mont-Berny. — M. l'abbé Gallois. Un médecin de campagne à la fin du XVIIIe siècle, etc., etc.

Le Secrétaire,
MARSY.

LA PESTE A COMPIÈGNE

EN 1668

PAR M. ARTHUR BAZIN

Par ces temps de chaleurs torrides et au moment où le choléra fait de nombreuses victimes en Egypte, il n'est peut-être pas hors de propos de parler de ces maladies contagieuses qui décimaient si fréquemment les populations au moyen-âge et qu'on désignait communément sous le nom de peste.

Compiègne ne fut pas privilégiée sous le rapport sanitaire et eut beaucoup à souffrir des maladies épidémiques qui régnèrent dans l'Ile de France, on peut même dire qu'elle ne fut épargnée par aucune. Elle eut à subir la peste de l'année 1453, celle de 1512, celle de 1515 où un chirurgien maître Jean Tanolle fut désigné pour soigner les pestiférés, celle de 1629 et enfin la peste de l'année 1636. Visitée par le fléau un nombre de fois aussi respectable, il semblait qu'elle dût être désormais épargnée, mais la fatalité voulut qu'elle fut encore frappée en 1668.

Dès les premiers jours d'avril 1668, Soissons étant atteinte de maladie contagieuse, Compiègne, sa voisine, chercha à s'en prémunir par toutes les précautions usitées en pareil cas. Un corps de garde fut établi aux quatre portes de la ville avec défenses, sous les peines les plus sévères, de laisser entrer des personnes venant de Soissons, comme aussi il fut expressément interdit aux habitants de Compiègne de se rendre à Soissons. Toutes les

mesures de salubrité publique furent prises, mais le fléau qu'on avait essayé de conjurer n'en fit pas moins son apparition. Les médecins Gabriel Leclerc et Jean de Bonnaire, les chirurgiens Antoine Hérsan et Louis Mathieu firent leur devoir dans cette triste circonstance et accomplirent avec dévouement leurs périlleuses fonctions du service de santé. Ils furent épargnés par la contagion qui ne dût pas faire un grand nombre de victimes et ne dépassa pas l'année 1668.

Cette peste était beaucoup moins meurtrière que la précédente et le chirurgien Louis Mathieu avait pu en faire la comparaison, lui qui avait assisté à celle de 1636 et s'y était distingué d'une façon toute particulière. La récompense qu'il avait reçue des gouverneurs attournés était là pour l'attester, et la salière ainsi que les six couverts d'argent achetés à son intention 48 livres 10 sols chez l'orfèvre Noël Motel étaient son plus beau titre de gloire. Vétéran de la chirurgie, praticien consommé dans l'art de soigner les pestiférés, il rendit de grands service en 1668 et se sacrifia encore une fois pour panser et médicamenter aux loges les habitants qui s'étaient trouvés atteints de contagion. Les archives municipales, avares de renseignements sur cette peste, ne nous donnent aucun autre détail, elles ne nous disent pas si la ville reconnaissante lui offrit de nouveau quelques pièces d'orfèvrerie achetées chez Gilles Testelette ou chez Gabriel Boucher ; elles ne nous apprennent pas davantage s'il fut exempt d'impôts sa vie durant et s'il reçut des gages raisonnables pendant la durée de l'épidémie.

Ce que nous savons seulement, c'est que son dévouement ne lui avait pas amené la fortune et que son métier ne l'avait guère enrichi. Après avoir rendu à ses compatriotes d'aussi signalés services et risqué sa vie dans deux épidémies il en était réduit à traîner une

vieillesse misérable. N'aurait-il pas mieux valu pour lui qu'il mourut victime des devoirs de sa profession plutôt que de donner ce triste spectacle et manger le pain de l'aumône ! Car les gouverneurs attournés, ayant compassion de son malheureux sort, ne voulurent pas qu'il mourut de faim ou tendit la main. Ils chargèrent le boulanger Antoine Leclère de lui fournir, sa vie durant, le pain nécessaire à sa subsistance, mais les mandements délivrés à cette occasion portaient le libellé : que c'était par forme d'aumône, et ce, en considération de sa pauvreté et des services par lui rendus à la ville lors de la dernière maladie contagieuse.

C'est pourquoi nous avons relevé dans les archives municipales les quelques fournitures suivantes :

Le 26 juin 1679, délivré mandement à Antoine Leclère de la somme de 13 livres 6 sols pour une fourniture de dix-huit pains livrés au chirurgien Louis Mathieu durant six mois.

Le 2 mai 1680, délivré mandement de la somme de 26 livres 2 sols pour trente grands pains fournis pendant dix mois.

Le 4 novembre 1680, nouveau mandement de 11 livres 4 sols pour une fourniture de dix-huit pains, à raison de 13 sols chacun.

Le 1er décembre 1681, mandement de 12 livres 12 sols pour dix-huit pains fournis durant six mois, à raison de quatorze sols chacun, etc. Louis Mathieu mourut quelque temps après à un âge très avancé.

La situation de ce chirurgien n'était pas un cas exceptionnel et cette profession ne paraissait pas très lucrative, puisque nous trouvons encore dans les archives municipales qu'il fut baillé à un de ses confrères, Guillaume Ravenel, la modique somme de 70 sols, et ce, en considération de sa nécessité et de ses services rendus par lui à la ville pendant la contagion de l'année 1629.

Pour terminer ce sujet, nous allons profiter de ce que la Société historique a fait dernièrement une excursion à la Ferté-Milon pour citer un acte notarié qui autrement n'aurait pas sa place ici et qui a trait à la peste de 1636 dans la châtellerie de la susdite ville.

C'est un acte de vente, passé le 12 décembre 1639 à Chézy en Orxois, chatellerie de la Ferté-Milon, par un ouvrier de ce lieu, Mathieu Sirot, agissant pour ses neveux mineurs, d'un grand jardin, moyennant quinze livres, somme qui est « pour emploier aux nôurritures, vestements et entretiennement desdicts mineurs qui sont demeurans chez luy, n'ayans les dicts Gilles Sirot et sa femme (pére et mère des enfants) délaissez aulcuns biens meubles, estans deceddez de la maladie contagieuse depuis deux ans en deça. »

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 19 novembre 1896.

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

MM. Benaut, Brulé, Cauchemé, le baron Creuzé de Lesser, Daussy, l'abbé Gallois, Garand, J. du Lac, le comte de Lambertye, Lara, Laze, Mme Le Féron d'Eterpigny, Lheureux, Liénart, le comte de Marsy, l'abbé Martin, Mauprivez, l'abbé Morel, Nolet, Mme de Poul, l'abbé Roy, de Roucy, Sorel, Thorel, l'abbé Vattier, membres titulaires, et le chanoine Müller, membre correspondant, assistent à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et dépose sur le bureau les ouvrages adressés à la Société, qui comprennent, en dehors des publications périodiques de Société savantes : Les castes dans l'Inde, par Senart ; Anne de Russie, reine de France, seconde édition, par le vicomte de Caix de Saint-Aymour ; La souche et l'orange, emblèmes du roi René, par L. Germain ; Saint Lucien et les Saints du Beauvaisis (3 volumes), par l'abbé Renet ; Notre bibliothèque locale, I, par le comte de Marsy, etc.

Il fait ressortir l'importance considérable de l'ouvrage de M. Renet, qui a réuni, sur la vie de l'apôtre du Beauvaisis, une très nombreuse série de documents qui lui ont fourni

les matériaux d'une dissertation qui restera comme l'œuvre hagiographique la plus complète consacrée à Saint Lucien, et propose à la Société de décerner a M. le chanoine Renet, le titre de membre correspondant.

Cette proposition est accueillie avec empressement par les membres présents.

M. Cauchemé offre à la Société le dessin d'un écusson sculpté sur pierre, portant les armes de France, surmontées de la couronne royale et entourées du cordon de Saint-Michel. Cette pierre, qui date du milieu du XVIe siècle, a été trouvée dans le terrain situé à l'angle de la place Saint-Jacques et de la rue des Cordeliers, dans les fouilles faites pour la construction qu'y fait exécuter M. Huchez, mais elle paraît y avoir été apportée avec d'autres matériaux. M. Daussy ajoute qu'il est chargé par M. Huchez, d'offrir cette pierre à la Société pour le musée Vivenel. Des remerciements sont adressés à M. Huchez, pour ce don, et à M. Daussy, qui, par son initiative, a empêché cette pierre d'être enlevée parmi les décombres.

M. le Président prend la parole et rend hommage, en ces termes, aux membres qui sont décédés pendant les vacances de la Société :

« J'avais espéré que nous reprendrions nos séances sans avoir à constater le moindre vide dans nos rangs. Malheureusement, mon espoir a été déçu, car depuis quelque temps, la mort nous a enlevé MM. Paul Lagarde, Bottier et Peyrecave, membres titulaires, et MM. le colonel de Juzancourt et le baron Pichon, membres correspondants.

« M. Paul Lagarde, agent de change honoraire et propriétaire du domaine de Ste-Claire, faisait partie de la Société depuis 1874. Ses occupations ne lui permettaient pas de prendre part à nos travaux. Mais, en sa qualité de membre du Conseil général de l'Oise, il a été à même de nous donner, à maintes reprises, des témoignages de haute sympathie.

« La plupart d'entre vous ont connu depuis longues années M. Hippolyte Bottier. Ses fonctions d'avoué à Compiégne et de juge suppléant au Tribunal, l'ont mis en relation avec la ville tout entière, et chacun put apprécier les qualités de cet aimable vieillard.

« A la finesse d'esprit, naturelle à la plupart de ceux qui sont nés en Normandie, M. Bottier joignait une science profonde du droit et un très grand penchant pour les lettres. Aussi aimait-il à consacrer ses loisirs à la lecture de nos grands écrivains et à la méditation d'une philosophie toute chrétienne qui lui a inspiré les œuvres charitables dont ses dernières volontés ont été la manifestation.

« Membre fondateur de notre Société, il en devint successivement le vice-président en 1876 et le président en 1877.

« C'est en cette dernière qualité qu'il reçut, à Compiègne, le Congrès archéologique de France, dont la session se tenait à Senlis, et chacun de ceux qui l'ont entendu, doivent se rappeler encore le discours qu'il prononça le 18 janvier 1877, en prenant possession du fauteuil de la présidence, discours dans lequel il émit, le premier, la noble pensée d'honorer la mémoire de Jeanne d'Arc.

« La ville de Compiégne, a-t-il dit, ne fera « qu'acquitter une dette d'admiration et de « reconnaissance en élevant une statue à « Jeanne d'Arc, qui l'aimait bien cette ville, « qui pourrait en douter ? La chronique a « encore conservé ces paroles de la bergère « de Domremy : *Je iray voir mes bons amis de « Compiègne*. Voilà l'inscription qu'on devra « graver en lettres d'or sur le piédestal du « monument. »

« Ce vœu fut accompli et trois ans après, la statue de l'héroïne prenait place devant l'hôtel de ville, aux applaudissements de la population tout entière.

« Pendant de longues années, M. Bottier

suivit avec assiduité nos séances, nous faisant d'intéressantes communications, notamment sur l'organisation judiciaire et sur d'anciens usages locaux et quand son état de santé ne lui permit plus de se réunir à nous, il n'en continua pas moins de s'intéresser à tout ce que nous faisions.

« C'était merveille de voir avec quelle verve, quelle vivacité et quelle lucidité cet octogénaire discutait les questions de toute nature et quel bon sens il apportait dans leur solution. La maladie avait affaibli son corps ; mais elle n'avait eu aucune prise sur son intelligence, restée jusqu'au dernier jour ce qu'elle avait été pendant toute sa vie.

« Contemporain de M. Bottier, M. Peyrecave l'a suivi de près dans la tombe. Lui aussi était un vieillard resté jeune par l'esprit : lui aussi avait été l'un des fondateurs de notre Société dont il devint le vice-président en 1875. Il en eut été certainement le président, sans une tradition, qui, dans un intérêt de bonne administration, n'appelle à cet honneur que les membres résidant à Compiègne. En effet, après avoir exercé pendant de longues années le commerce d'horlogerie dans la ville, M. Peyrecave s'était retiré à Elincourt-Ste-Marguerite, et malgré la distance et les fatigues que pouvaient lui occasionner des voyages successifs, il ne manquait presque jamais nos séances et y apportait le fruit de ses études et de ses observations, C'est ainsi qu'il nous a gratifiés d'une série de lectures sur Elincourt-Sainte-Marguerite, lectures qu'on retrouve en partie dans nos bulletins et dont il a fait plus tard une intéressante monographie.

« M. Peyrecave s'est éteint sans souffrance, il y a quelques jours, entouré de l'affection des siens et de l'estime générale et, si quelque chose fait atténuer les regrets que nous inspire sa mort, c'est la présence de son fils qui reste parmi nous.

« M. Georges Guimet de Juzancourt, lieutenant-colonel au 6e cuirassiers, est mort subitement à Saumur, au mois d'octobre, à 51 ans.

« Elevé à Compiègne, il porta toujours un vif intérêt aux travaux de la Société et donna dans nos bulletins une étude sur les camps de Compiègne. Ecrivain militaire estimé et appelé à un brillant avenir, le colonel de Juzancourt a publié un certain nombre de travaux sur l'histoire des régiments de l'armée française.

« Le baron Jérome Pichon, ancien président de la Société des Bibliophiles français, était un des doyens de l'érudition et il a laissé de nombreux travaux sur l'histoire littéraire et la bibliographie. La Société historique lui doit la publication d'une importante correspondance, provenant du château de Monchy-Humières, dont il avait su rehausser l'intérêt par des notes historiques dans lesquelles on retrouve à chaque page les traces de ses vastes connaisssances. »

M. le président, après avoir rappelé ainsi les pertes faites par la Société et regretté la retraite de quelques-uns de nos confrères, motivée par leur départ de Compiègne, profite de cette circonstance pour faire un nouvel appel aux membres présents, en leur demandant de concourir par leurs efforts au recrutement de la Société.

M. de Romiszowski, receveur de l'Enregistrement à Compiègne, présenté par MM. Sorel et du Lac, est admis comme membre titulaire.

M. le comte de Marsy présente un compte-rendu du Congrès tenu à Gand, au mois d'août, par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Belgique. Il retrace sommairement les travaux de cette réunion et décrit les visites faites aux monuments de Gand et les excursions qui ont eu lieu à Audenarde et à Laerne.

Il rappelle le zèle déployé dans l'organisation du Congrès par le secrétaire général M. le chanoine Van den Gheyn, et, sur sa demande, la Société lui confère le titre de membre correspondant.

En terminant, M. de Marsy annonce que le Cercle archéologique de Mons doit célébrer, le dimanche 22 novembre, le quarantième anniversaire de sa fondation et, en même temps, la trentième année de la présidence de M. Léopold Devillers. La Société historique décide, sur la proposition de M. de Marsy, de s'associer à ce double anniversaire, en conférant à M. Devillers le titre de membre correspondant, dont M. de Marsy veut bien se charger de lui remettre le diplôme, en assistant à cette réunion.

M. le Président signale la découverte faite dans le cimetière de Rivecourt et rapportée dans la *Gazette de l'Oise*, d'un fémur de grandes dimensions, dans lequel on a été porté à voir un des ossements du Grand-Ferret.

Plusieurs membres présents font remarquer qu'avant d'émettre une opinion à ce sujet, il serait nécessaire d'examiner les conditions dans lesquelles cet os a été trouvé et la date probable que l'on peut lui attribuer, mais ils font remarquer en même temps la difficulté de ces constatations.

M. l'abbé Martin commence la lecture d'un travail sur les pierres tombales conservées dans l'église de Villers-Saint-Paul et sur les fondations qu'elles rapportent.

M. l'abbé Gallois retrace, à l'aide de documents qui lui ont été confiés par M. Peyrecave, la vie d'un chirurgien de campagne, Baheux, qui vivait à Elincourt, il y a un peu plus d'un siècle. Il fait connaître la carrière de ce praticien, signale les remèdes qu'il employait, indique le prix de ses visites et de ses opérations et rappelle enfin le rôle important joué

au commencement de ce siècle par Baheux, dans la commune qu'il habitait.

M. Benaut donne lecture de l'épisode qui termine son travail sur Compiègne pendant l'année 1870-1871. C'est la Commune qui en est le sujet et il retrace le départ pour Paris, à la nouvelle des incendies qui ont terminé la « semaine sanglante », d'une partie de la compagnie des pompiers. Il fait connaître le rôle rempli par les pompiers de Compiègne à Paris pendant les derniers jours de mai, rappelle les missions qui leur ont été confiées et rend hommage au dévouement qu'attestèrent des médailles d'honneur qui furent données à plusieurs d'entre eux à cette occasion.

Madame Le Féron d'Eterpigny communique un billet de faire-part imprimé de l'enterrement de Messire Jean-Baptiste-Maximilien Le Féron, conseiller du Roi et maître des requêtes, décédé à Paris en 1734 et l'accompagne d'une note renfermant des détails biographiques sur ce personnage.

M. de Marsy fait connaître le don qui a été fait par Madame Lagache de divers documents historiques recueillis par son mari M. Célestin Lagache, notre ancien confrère et promet d'en donner prochainement un aperçu.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra les communications suivantes : M. Bazin. Les abesses de Royallieu. — M. Garand. Un administrateur du Palais en 1848. — M. l'abbé Morel. Le lieu de naissance de saint Louis. — M. le baron de Bonnault. Les francs-archers de Compiègne. — M. l'abbé Martin. Les pierres tombales de Villers-Saint-Paul (suite). — M. l'abbé Müller. Quelques poésies de Dom de Guilleville, moine de Chaalis. — M. l'abbé Vattier. Sur diverses réprésentations de la Sainte-Trinité.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 17 décembre 1896

Présidence de M. Alexandre Sorel

Sont présents : MM. A. Bazin, Benaut, Cauchemé, Daussy, Garand, le comte de Lambertye, Laze, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Lheureux, le comte de Marsy, l'abbé Martin. Eugène Mauprivez, l'abbé Morel, Mme de Poul, MM. de Romiszowki, A. Sorel, l'abbé Vattier, membres titulaires, et le chanoine Pihan, membre correspondant.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Il communique une circulaire ministérielle relative au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts.

Les publications adressées à la Société, comprennent : Louis Courajod, par A. de Villefosse ; — Les caveaux polychromés en Flandre, De la Restauration du Château des Comtes de Flandre, à Gand, Autour de la tombe d'Hubert van Eyck et L'aliénation des objets d'art, par le chanoine Van den Gheyn. — La Société, l'Ecole et le Laboratoire d'anthropologie à l'Exposition de 1889, l'Ecole d'anthropologie de Paris, par Philippe Salmon. — Bibliographie générale de la guerre de 1870-1871, par le commandant Palat. — Publications de la Société académique de Laon, de

la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société archéologique du Midi de la France, de la Société des Etudes historiques, de la Société archéologique de Rambouillet, et de l'Académie delphinale.

M. de Marsy fait ressortir l'importance considérable du travail du commandant Palat, qui comprend l'indication de près de dix mille ouvrages, brochures et articles de revues, publiés en France et à l'étranger, depuis vingt-cinq ans, sur la guerre franco-allemande. Il ajoute qu'il a été à même de contrôler les recherches de l'auteur sur divers points et qu'il a été heureux de n'y rencontrer ni lacunes, ni inexactitudes.

M. de Marsy annonce que M. Henry Meyer, membre correspondant, à Paris, qui a déjà fait, à plusieurs reprises, à la Société des dons de documents et de clichés, a chargé M. du Lac d'offrir en son nom à la Société un certain nombre de documents manuscrits concernant les familles de plusieurs anciens propriétaires du domaine d'Offémont, notamment celles d'Aubray et de Gobelin, ainsi que l'épreuve d'un travail inachevé de Peigné-Delacourt sur Offémont, avec les huit clichés qui ont accompagné ce travail. Il ajoute qu'il mettra en ordre et fera relier ces documents.

La Société vote des remerciements à M. Meyer, pour le don qu'il a bien voulu lui faire.

M. Cauchemé offre le dessin d'une colonne en bois fleurdelysée, datant du XVe siècle, qui se trouve dans une maison de la rue des Cordeliers. Cette colonne est remarquable par sa finesse d'exécution, il est seulement regrettable qu'un écusson, qui en occupait le milieu ait été entièrement mutilé et ne permette pas d'établir l'origine de cet intéressant fragment.

M. le président remercie M. Cauchemé de ce nouveau dessin qui sera reproduit dans les publications de la Société.

M. de Marsy donne quelques détails sur les documents manuscrits offerts par Mme Célestin Lagache et qui concernent plus particulièrement la seigneurerie de Pierrefonds et plusieurs communes du canton d'Attichy. Ces documents seront classés et reliés. Il dépose en outre, les ouvrages imprimés suivants, offerts à la Société par Mme Lagache, et qui n'avaient pas été mentionnés au procès-verbal de la dernière séance : Notice sur une découverte de monnaies romaines, par le Dr Colson. — Sépultures de Blanche de Popincourt et de Jean Pluyette, par Vallet de Viriville. — Situation financière des villes de Picardie, par Ch. Dufour. — Histoire des comtes d'Amiens, par Du Cange. — Cachets d'oculistes, par E. Desjardins. — Mémoire sur la navigation intérieure du Berri, 1781 ; etc., etc.

M. A. Bazin lit, au nom de M. Eugène Mauprivez et au sien, un travail sur les bouchers de Compiègne. Cette étude considérable et puisée dans de nombreux documents originaux est difficile à analyser en quelques lignes ; elle forme la suite des recherches sur l'alimentation à Compiègne entreprises par M. Bazin et dont la première partie a été consacrée aux pâtissiers.

Nous voyons d'abord les bouchers installés dans la rue qui porte aujourd'hui encore le nom de la rue des Boucheries, dans la partie comprise entre la place du Change, à côté de l'hôtel des Rats et la rue des Cordeliers.

Seize étaux y étaient installés et c'était là aussi qu'avait lieu l'abattage des animaux jusqu'au moment où, à la suite de réclamations des habitants du quartier, une tuerie fut établie au bout de la rue Jeanne-d'Arc, sur le vieux pont. Des règlements sévères régissaient le commerce de la boucherie, la qualité des viandes livrées aux consommateurs, les prix, l'interdiction de vendre en carême, etc.

A la Révolution, le privilège de la vente à l'étal fut supprimé et les bouchers furent libres de débiter chez eux leurs marchandises, aussi les bâtiments de la boucherie furent-ils vendus. Adjugés une première fois, ils furent à la suite de la mort du premier acquéreur, revendus au sieur Nicolas Le Roy, déjà établi comme boucher sur la place du Change, qui y installa une bouverie et une bergerie. Le Roy avait été, à l'époque révolutionnaire, forcé de renoncer à un nom synonime de *tyran* et le Comité républicain lui avait imposé celui de Franklin. L'une des filles de Le Roy, déjà veuve, épousa, en 1821, Nicolas-Médard Mauprivez, de Villers-Cotterêts, et lui apporta un fonds de boucherie situé rue de l'Etoile, qui fut exploité par eux et plus tard par un de leurs dix-sept enfants, dans la maison où est encore établie la boucherie Pigeaux.

M. l'abbé Martin achève la lecture de son travail sur les pierres tombales de l'église de Villers-Saint-Paul.

Après avoir rappelé l'intérêt archéologique que présente l'église de Villers-Saint-Paul, édifice roman d'une grande pureté de style, dont Eugène Woillez et plus récemment M. Eugène Lefèvre-Pontalis ont donné la description, il annonce que son travail a pour but de donner une description des pierres tombales qui, au nombre de douze, sont conservées dans l'église et de la compléter par des notes relatives aux fondations qui y sont mentionnées. Il ajoute qu'il espère le compléter par des reproductions photographiques que M. le comte d'Archiac se propose d'exécuter de ces monuments, dont plusieurs offrent un véritable intérêt au point de vue iconographique.

Villers-Saint-Paul dépendait de la châtellerie royale de Creil et la cure était sous le patronage de l'abbaye de Fécamps ; les docu-

ments les plus anciens se rapportant à cette localité datent du commencement du XIIIe siècle et notamment des années 1219 et 1223.

La plus ancienne des pierres de Villers date du commencement du XIVe siècle, elle représente une femme debout, les mains jointes, la tête recouverte d'une cape fixée à sa robe. Elle est placée sous une arcade trilobée et entourée de petites figures de clercs tenant les différents objets employés dans les enterrements. C'est Agnès Brunel, fille de sire Guillaume Brunel, conseiller du roi et veuve de Jehan de Viarmes, bourgeois de Paris, trépassée en 1313. Deux autres tombes appartiennent encore à des personnages de la famille Brunel, dont plusieurs membres jouèrent un rôle important au quatorzième et au quinzième siècles dans la contrée ; elles remontent aussi au XIVe siècle. Les autres sont plus récentes et ne datent que du milieu du dix-septième siècle. Elles se rapportent à Pierre Mahieu, receveur de la baronnie de Villers-Saint-Paul et à Jeanne Taupin, sa femme (1633), à Gallerand Vuibert et Jeanne Mahieu (1651), à Antoine Aubert, seigneur des Marquest et Marie Dubud (1661), etc.

M. l'abbé Morel communique un travail destiné aux publications de la Société académique de l'Oise, dans lequel il a cherché à réunir les divers témoignages relatifs au lieu de naissance du roi Saint-Louis. Il rappelle que depuis longtemps la question est restée indécise, Poissy et la Neuville-en-Hez se disputant l'honneur d'avoir vu naitre ce prince. Il y a trente ans, un membre de l'Institut, M. Natalis de Wailly. dans un mémoire très étudié, conclut en faveur de Poissy ; depuis, l'abbé Boufflet, s'ppuyant sur des chartes données par Louis XI et Henri IV aux habitants de la Neuvile et leur accordant des privilèges en raison même de cette naissance, a plaidé la cause du petit village des environs de Cler-

mont; sur les ruines du vieux château, le duc d'Aumale a, il a quelques années, fait ériger une statue du grand roi. Faut-il dire que Louis IX est né à La Neuville et qu'il a été seulement baptisé à Poissy et que, si le baptême a été retardé, c'était pour éviter au prince de recevoir un sacrement, qui constituait alors la véritable entrée dans la vie, dans une localité qui n'appartenait pas à la Couronne et l'aurait ainsi rendu vassal du comte de Clermont. C'est dans ce sens que conclut M. l'abbé Morel.

M. de Marsy et quelques autres membres présentent des observations au sujet de ces conclusions et font remarquer combien il est, du reste, difficile de résoudre une question sur laquelle les auteurs ne sont pas plus d'accord que sur celle de la date de la naissance de saint Louis, fixée à 1213, 1214 ou 1215 et au 25 ou 26 avril.

Un administrateur du Palais en 1848, tel est le titre de la lecture de M. Garand, lecture spirituelle et comme toujours remplie d'idées neuves, de mots hardis. C'était une vieille barbe, dit-il en parlant d'Auguste Luchet, et il nous donne une curieuse définition du personnage qui répond à ce type, dont pour lui le dernier représentant fut Madier de Montjau. Tour à tour employé de commerce, journaliste, dramaturge et romancier Luchet s'était créé de sérieux droits à la reconnaissance du gouvernement provisoire. Né en 1806, dès 1829, il prenait place dans la presse, était en 1830 rédacteur du *Temps*, et après avoir joué un rôle dans la révolution, était envoyé en 1831 en Belgique par son parti, pour provoquer la réunion de ce pays à la France. Les opinions démocratiques exprimées dans ses livres et notamment dans *Le Nom de famille*, lui avaient valu une condamnation à deux ans de prison, à laquelle il s'était soustrait en s'exilant à Jersey et plus tard à

Londres. Rentré en 1847, après cinq ans d'exil, Luchet avait été nommé d'abord gouverneur du palais de Fontainebleau, mais au mois d'août on l'envoyait par permutation à Compiègne, pour la raison, disait-on, qu'il avait donné, dans le palais, asile à d'anciens combattants de juin alors proscrits.

Collaborateur de Félix Pyat dans plusieurs drames, *Le Brigand et le Philosophe*, *Ango*, etc., il avait écrit de nombreux romans, dont l'un des plus connus est *Thadeus le ressuscité*, et de très nombreux articles dans des journaux et des revues.

Arrivé à Compiègne en août 1848, Luchet s'empressait d'adresser au *citoyen ministre* des lettres, curieuses par leur style, et dans lesquelles il demandait la création à Compiègne d'un musée *impérial*, l'empire étant la seule chose, qui pouvait laisser des souvenirs envoyer de Paris des collections sur la période impériale, des meubles, des statues, des tableaux. L'idée n'était assurément pas mauvaise en elle même, mais le moment était-il opportun ? Non, sans doute, car le *citoyen ministre* ne tarda pas à répondre à Luchet en le relevant de ses fonctions. Cette vieille barbe avait bon cœur et tandis qu'elle demandait la suppression des galons qui décoraient les chapeaux des employés du palais et lui semblaient une marque de servitude, elle faisait remarquer qu'il leur était dû deux mois de traitement..

Rentré dans la retraite lors de la nomination du président de la République, Luchet reprit la plume et écrivit de nouveaux drames, des romans et des articles dans lesquels on remarque, dit un de ses biographes, « de grandes qualités de verve et d'érudition originale, ainsi qu'un grand sentiment démocratique. »

L'heure avancée ne permet pas d'entendre la lecture de M. l'abbé Vattier.

L'ordre du jour de la prochaine séance

comprendra : Procès-verbal, correspondance et envois divers. — Compte rendu des travaux de la société en 1896, par le Secrétaire. — Rapport de la commission des finances. — Désignation des délégués pour le Congrès de la Sorbonne. — M. l'abbé Vattier : Sur diverses reproductions de la Sainte-Trinité. — M. le baron de Bonnault : Les francs-archers de Compiègne. — Lectures diverses précédemment annoncées.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

de la guerre de 1870-1871

Répertoire alphabétique et raisonné des publications de toute nature concernant la guerre franco-allemande, par le commandant PALAT, chef de bataillon breveté au 54e régiment d'infanterie, précédemment au 2e bureau de l'Etat-major de l'armée. Paris, Berger-Levrault, 1896, in-8. VIII-581 p.

La guerre franco-allemande de 1870-1871 a fait répandre des flots de sang et verser autant de larmes ; on ne compte pas les ruines qu'elle a causées. Depuis vingt-cinq ans des ruisseaux d'encre ont aussi coulé à son sujet de la plume de nombreux écrivains, non seulement en France et en Allemagne, mais dans le monde entier. Cependant, nous attendons encore le livre définitif qui, faisant à chacun sa juste part de responsabilité, nous en retracera les événements avec une justice impartiale. L'Etat-major allemand a publié une volumineuse collection sur chacun des épisodes de la guerre ; en France presque tous les généraux qui ont occupé des commandements importants ont retracé, dans une série d'ouvrages publiés chez Plon, les opérations accomplies par les troupes placées sous leurs ordres, mais beaucoup de ces mémoires ont été écrits en quelque sorte *pro domo* et chacun s'est préoccupé surtout de justifier sa conduite ; une volumineuse collection de rapports présentés à l'Assemblée na-

tionale a cherché à faire le jour sur la plupart des événements de l'année terrible, mais ces volumes énormes, illisibles par leur minuscule caractère, sont condamnés à rester dans les bibliothèques comme des documents à consulter. A côté de ces sources, en quelque sorte officielles, combien en existe-t-il de toute nature, récits de chefs de corps, impressions de simples soldats, historiques militaires, journaux rédigés par les habitants des villes assiégées, romans inspirés par les événements, œuvres dramatiques, pièces de vers, et enfin ouvrages d'érudition écrits d'après des documents et concernant le plus souvent tel ou tel point spécial.

Le moment est-il venu de fondre en un corps d'ouvrage tous ces matériaux ? Plusieurs l'ont essayé avec plus ou moins de succès, du lendemain de la guerre à ces derniers temps, depuis Jules Claretie jusqu'au commandant Rousset.

Il ne nous appartient pas de juger ces ouvrages, mais nous voulons signaler aujourd'hui une publication appelée à rendre les plus grands services aux futurs historiens de la guerre de 1870-1871, comme à tous ceux qui ont des recherches à faire sur un sujet spécial se rapportant à cette époque.

La *Bibliographie générale de la guerre de 1870-1871*, que vient de publier M. le commandant Palat, est une œuvre considérable qui ne comprend guère moins de dix mille ouvrages, volumes, brochures ou articles de revues, relatifs à la guerre franco-allemande publiés en France et à l'étranger. L'auteur a dépouillé tous les recueils bibliographiques parus depuis vingt-cinq ans et il nous apporte le résultat de ses recherches, mais il a fait plus, il a parcouru la plupart des travaux qu'il signale ; sans quoi il n'aurait pu dresser le répertoire raisonné qui complète l'ouvrage, dont la première partie renferme les livres

classés par ordre alphabétique de noms d'auteurs, ou de titres pour les ouvrages anonymes.

Dans ce répertoire, on trouve classées méthodiquement toutes les publications relatives aux causes de la guerre, à ses différentes opérations, aux généraux qui y ont commandé et aux hommes politiques qui y ont joué un rôle, enfin aux différents corps des armées française et allemande qui y ont pris part.

On voit par suite quelle source énorme d'indications fournit l'ouvrage du commandant Palat et les services qu'il est appelé à rendre.

En terminant cet article, nous devons avouer que nous avons éprouvé une déception, nous comptions bien, n'est-ce pas le devoir de tout critique et surtout de tout bibliographe, prendre plus d'une fois le commandant Palat en défaut, relever des inexactitudes dans des titres, signaler des ouvrages indiqués à tort et surtout grossir d'un appendice le supplément que l'auteur ne manquera pas de donner à son livre. Notre espoir a été trompé, les titres sont exacts, tous les livres mentionnés nous paraissent rentrer dans le cadre de l'ouvrage, et... nous n'avons presque rien trouvé à y ajouter. Chaque fois que nous avons cherché les noms de ceux de nos amis qui, comme Tholin, Vallette, ou Denizot, ont publié des souvenirs de leur campagne, tous ont répondu à l'appel et la plus mince brochure figure au tableau. Que signalerons-nous? Quelques publications, comme les *Souvenirs de la Campagne 1870-1871*, par le pâtissier compiégnois Jules Jolly, (Compiègne, Mennecier, 1893, in-12), et *la Défense nationale en France et les princes d'Orléans*, par Ferdinand Blondin (Luxembourg Heintzé, 1871, in-8), mais leur absence ne créera pas une lacune dans l'ouvrage. Nous y regretterons davantage celle de certains articles de

journaux, écartés systématiquement par l'auteur, — où cela l'aurait-il conduit — tels que ceux de M. Benaut, sur Compiègne, dans la *Gazette de l'Oise*, et de M. X..., sur Noyon, dans l'*Ami de l'Ordre*.

Les anonymes sont en général indiqués avec soin, nous croyons toutefois qu'il faut, d'après un exemplaire avec dédicace que nous avons vu, donner à M. de Lagrenée, ingénieur des ponts et chaussées et commandant du génie auxiliaire, la brochure : *Abbeville pendant la guerre de 1870-1871*. — La brochure en norvégien de Cartailhac est la traduction d'une plaquette française dont voici le titre exact : Emile Cartailhac. *Voyage en ballon de Paris en Norwège du capitaine Paul Rollier*, Toulouse, le 112e jour du siège de Paris, 1871, (imprimerie Baylac, in-16).

Nous devons signaler à ceux qui s'intéressent à l'histoire des divers corps de troupes de l'armée française, une liste très complète des historiques des régiments publiés depuis vingt-cinq ans.

En somme, la *Bibliographie générale de la guerre de 1870-1871* est un ouvrage définitif et tous les travailleurs devront remercier le commandant Palat de n'avoir pas reculé devant l'étendue d'un travail ingrat qui a dû lui demander plusieurs années de recherches.

Comte DE MARSY.

NOTE RECTIFICATIVE

AU SUJET

D'UN MOBILIER MONTDIDÉRIEN

au XVIIe siècle

Diverses pièces parvenues à ma connaissance depuis l'impression d'*Un mobilier montdidérien* me permettent de rectifier une erreur relative à la maison inventoriée au décès de la femme de Daniel-Paul Bosquillon de Bouchoir (Voir p. 31). Cette maison n'appartenait pas à sa famille depuis deux siècles, suivant une tradition locale trop facilement acceptée, et elle n'a rien de commun avec l'Hôtel de la Hache.

Cette auberge située sur la place, en face de l'Hôtel de Ville, fut de tous temps le rendez-vous des bourgeois oisifs qui, fatigués de battre le pavé en devisant du prochain, allaient y finir la soirée dans de copieuses libations. Avant de disparaître, au début de ce siècle, elle eut pour hôtes le duc de Chartres, plus tard Louis-Philippe et son frère le duc de Montpensier se rendant à l'armée du Nord en 1791 ; et deux ans après, les conventionnels Joseph Lebon et André Dumont.

La maison de Daniel-Paul Bosquillon de Bouchoir occupe actuellement le n° 7 de la rue de la Commanderie. Elle échut à son père Jean Bosquillon, seigneur de Bouchoir, en vertu d'un partage du 2 avril 1608, devant les notaires Charles Martinot et Israël du Bus, entre Jean et ses quatre frères et sœurs.

Cette maison est désignée comme provenant de Marguerite Coulet, leur mère.

Je ne puis remonter plus loin et tout ce que je sais c'est que Marguerite Coulet s'était mariée le 17 novembre 1553 avec Antoine Bosquillon de Bouchoir, père de Jean.

La grande maison, avec la petite qui lui est contiguë, fut estimée en 1608, quinze cents livres. Nulle doute ne peut s'élever sur son emplacement, car quelques années plus tard, le mur du rempart, qui fermait le jardin du côté du fossé de la ville, s'écroula et Jean de Bouchoir passa le 6 mai 1629 un marché pour la réfection du rempart qui soutenait les terres de son jardin. Les boutisses en pierre de Gratibus, que l'entrepreneur devait placer de six pieds en six pieds dans le mur en briques, sont encore visibles.

X. B.

TABLE

Séance du 16 janvier 1896..... 1
Compte-rendu des travaux de la Société pour l'année 1895, par M. le comte de Marsy..... 7
Les Le Pelletier, par M. le comte de Marsy 17
Un mobilier Montdidérien au XVIIe siècle, par M. le baron X. de Bonnault d'Houët..... 29
Les cérémonies du mariage dans les diocèse de Beauvais, Noyon et Senlis au XVe siècle, par M. l'abbé E. Morel. 43
Séance du 20 février 1896..... 53
Séance du 19 mars 1896..... 59
Les offices de la Quinzaine de Pâques, au XIIIe siècle, dans le diocèse de Beauvais et dans les diocèses voisins, par M. l'abbé E. Morel..... 67
Inauguration d'une plaque commémorative à la mémoire du Grand Ferret, à Rivecourt, 16 avril. 1896..... 87
Séance du 23 avril 1896..... 99
Séance du 21 mai 1896..... 105
Excursion à Arras, visite de la Ville et de l'Exposition rétrospective..... 109
La Société historique au Congrès archéologique de France. Morlaix-Brest..... 117
Excursion à Villers-Cotterêts et la Ferté-Milon..... 127
Séance du 18 juin 1896..... 135

Séance du 16 juillet 1896..... 139
La Peste à Compiègne en 1668 par M. Bazin..... 143
Séance du 19 novembre 1896..... 147
Séance du 17 décembre 1896..... 155
Bibliographie générale de la guerre de 1870-1871, du commandant Palat compte-rendu)..... 163
Note rectificative au sujet d'un Mobilier Montdidérien au XVIIe siècle..... 167
Table..... 169

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VI

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VI

1897

COMPIÈGNE
IMPRIMERIE POUTREL & LEVÉZIEL
9 et 11, Rue des Pâtissiers

1897

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 21 Janvier 1897

Présidence de M. Alexandre Sorel

Sont présents : MM. Bazin, le baron de Bonnault, Cauchemé, R. Chevallier, Colin, Coudret, l'abbé Gallois, Garand, le comte de Lambertye, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Liénart, le comte de Marsy, Meuraine, l'abbé Morel, Nolet, l'abbé Philippet, Mme de Poul, MM. de Roucy, Sorel, de Trémisot, l'abbé Vattier, membres titulaires, et le chanoine Muller, membre correspondant.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal et dépose sur le bureau diverses publications de Sociétés savantes et plusieurs envois d'auteurs, notamment : Une campagne de Turenne, 1654, par M. le commandant Palat ; Etudes d'ethnographie préhistorique, par E. Piette ; Un Voyageur français à Anvers, par le comte de Marsy.

M. le Président annonce que, dans sa séance du 30 décembre 1896, le Conseil municipal de Compiègne, à la suite d'un rapport de M. Candlot, a accordé à la Société historique l'emplacement qu'elle sollicitait pour l'érection d'un monument au major Othenin et aux défenseurs de Compiègne en 1814. Après avoir fait voter des remerciements au Conseil municipal pour cette décision, le président dit qu'il s'agit maintenant de passer à

la réalisation du projet dont la Société se trouve chargée. Il ajoute, en citant plusieurs exemples, que ce ne sera l'œuvre ni d'un jour, ni même peut-être d'une année et propose de renvoyer l'examen de la question à une commission précédemment nommée.

M. Lequint, ayant adressé à cette occasion une lettre à la Société, cette lettre sera également remise à la commission.

MM. Garand, de Marsy, Nolet, donnent quelques indications utiles pour le projet de monument.

M. le Secrétaire donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1896. En le terminant, il félicite MM. Blu et Liénart de leur nomination d'officier d'Académie.

M. le Président, en remerciant M. de Marsy de son rapport, joint ses félicitations à celles que vient d'exprimer le Secrétaire et ajoute qu'il a l'espoir que ces distinctions ne seront pas les seules dont seront cette année l'objet des membres de la Société.

M. Bazin lit, au nom de la Commission des finances, un rapport sur la situation financière de la Société en 1896 et sur le compte du Trésorier.

Ce rapport est approuvé par la Société, constituée en Assemblée générale, et des remerciements sont votés au trésorier et aux membres de la Commission des finances.

M. le Président annonce que la Société présentera cette année deux lectures aux réunions de la Sorbonne : Les Cérémonies de la messe du mariage, par M. l'abbé Morel, et les origines de l'imprimerie à Compiègne, par M. A. Sorel.

La Société désigne pour la représenter à la Sorbonne, MM. le Président Sorel, Raymond Chevallier, Coudret, l'abbé Gallois, l'abbé Morel et l'abbé Philippet.

M. l'abbé Vattier donne lecture d'une étude

sur les images et les symboles de la Sainte Trinité. Il s'efforce de choisir dans le pays les exemples qu'il donne des différentes formes affectées par les représentations de la Trinité.

M. l'abbé Muller offre à la Société le beau volume qu'il vient de publier : Senlis et ses environs, illustré par MM. Diogène Maillard et Th. Nouvian.

Il donne ensuite lecture d'un certain nombre de passages des poésies d'un religieux de Chaalis, Jean de Guilleville ou de Deguilleville, qui vivait au XIVe siècle.

M. le baron de Bonnault commence la lecture d'une étude qu'il a entreprise sur les francs-archers de Compiègne.

M. de Roucy offre, au nom de M. Clément Quesnel, chantre à l'église de Saint-Germain, l'empreinte d'un sceau du moyen-âge dont celui-ci possède la matrice.

L'heure avancée force à remettre à la prochaine séance la lecture de M. Bazin.

L'ordre du jour de la séance de février comprendra : Les Abbesses de Royallieu, de M. A. Bazin, la suite des Francs-Archers, de M. de Bonnault, ainsi que d'autres communications.

Pour extrait :
Le Secrétaire, MARSY.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX
de la Société Historique de Compiègne
en 1896

PAR M. LE COMTE DE MARSY, SECRÉTAIRE

lu à la séance du 21 Janvier 1897.

Chez les Chinois, que l'on se plaît souvent à nous citer comme le peuple le plus civilisé du monde, chaque année, nous dit-on, des lettrés rédigent le récit des actes du souverain et ces manuscrits, écrits avec une impartialité que l'on cherche vainement parmi la plupart des historiens, sont placés dans des coffres et doivent permettre de juger après la mort de l'Empereur de ses vertus et de ses mérites, de ses crimes et de ses fautes.

Tel doit-il en être de ces rapports dont les statuts imposent chaque année la rédaction à votre secrétaire et qui, sans les forcer à parcourir toutes nos publications, doivent permettre à ceux qui viendront après nous de juger si nous avons accompli le but qui nous est tracé.

C'est donc un simple journal que je suis appelé à vous présenter et j'ai, depuis près de trente ans, cherché si souvent à en varier les formules que je ne sais plus aujourd'hui quels termes employer pour éviter des redites; aussi m'efforcerai-je d'être bref et ce sera mon seul mérite; et cependant il me sera difficile de ne pas vous retenir un certain temps pour dérouler sous vos yeux ce

tableau des actes de notre société pendant l'année qui vient de s'écouler : aussi aurai-je à solliciter votre bienveillante indulgence.

Depuis la mort de notre regretté confrère M. Albert de Roucy, M. Cauchemé a bien voulu entreprendre de vous présenter le tableau des fouilles exécutées sous sa direction dans la forêt de Compiègne. Un nouveau chapitre consacré à la Carrière du Roi est venu s'ajouter cette année à cette étude dont nous attendons tous avec impatience la fin, sachant que nous possèderons alors un travail complet sur les découvertes gallo-romaines et mérovingiennes de la forêt, destiné à venir se placer à côté des études de MM. Moreau et Pilloy, des abbés Hamard et Renet.

Le lieu de naissance des grands hommes est souvent incertain, et sans remonter à l'antiquité, on a discuté longtemps et sans arriver à un résultat certain pour savoir où Charlemagne, Godefroid de Bouillon et Pierre l'Hermite avaient vu le jour. En sera-t-il de même de saint Louis? Il se qualifiait Louis de Poissy et on ne met pas en doute qu'il ait reçu le baptême dans la vieille église de cette ville, mais s'appuyant sur des traditions et surtout sur des chartes de Louis XI et de Henri IV, discutant les textes des chroniqueurs, M. l'abbé Morel a présenté les droits de La Neuville-en-Hez à être le berceau du saint roi. Une statue y rappelle déjà son souvenir et ne serait-ce pas le cas de répéter que « possession vaut titre. »

L'histoire d'Helin, sénéchal de Flandre, présente aussi bien des obscurités que Mme Le Féron d'Eterpigny s'est efforcée de faire disparaître, en même temps qu'elle nous a fourni des renseignements sur divers membres de la famille de Wavrin.

Chacun de vous a lu le beau livre que M. le président Sorel a consacré à la prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne et lui seul

peut-être y trouve quelques lacunes. Aussi suivant le conseil du poète, ne cesse-t-il de rechercher les documents nouveaux qui peuvent le compléter. Il a eu la main heureuse en rencontrant aux archives du Nord, trois comptes de la maison de Bourgogne, qui fournissent d'intéressants détails sur la vie que menaient les assiégeants autour de Compiègne et apportent quelques renseignements nouveaux aux récits des historiens.

Compiègne a été pendant les deux derniers siècles le lieu de réunion de camps dont notre regretté confrère le lieutenant-colonel de Juzancourt vous avait, il y a quelques années, donné l'énumération. Le plus brillant d'entre eux, celui de 1698 avait eu la bonne fortune d'avoir pour historien Saint-Simon, mais celui de 1739 paraissait n'avoir été l'objet que d'une étude consciencieuse mais aride de l'ingénieur Le Rouge, dans laquelle les essais de mortiers, les calculs et les épures tenaient la plus large place. M. de Bonnault a trouvé, dans un manuscrit de la bibliothèque de Montdidier, un récit anecdotique de cette fête militaire, dû à un bourgeois de cette ville, Scellier, récit rempli de détails piquants et qui pourtant offre la plus grande exactitude ; cette relation qu'accompagne une gravure de la plus grande rareté, celle d'un menu royal, prendra place dans la collection de vos pièces inédites.

Les voyages en carrosse étaient longs à cette époque, ainsi que l'on peut s'en rendre compte en accompagnant M. de Montullé ainsi que je vous ai convié à le faire dans son voyage à Anvers en 1746 ; on lisait, et mieux qu'aujourd'hui, on cherchait à employer son temps et à connaître la route que l'on suivait. Telle était l'utilité que présentait une carte de Versailles à Compiègne gravée au milieu du XVIIIe siècle, pour les voyages de la Cour et sur laquelle étaient indiqués les châteaux,

les églises et toutes les curiosités que de sa voiture on pouvait voir des deux côtés de la route, ainsi que vous l'a expliqué M. Sorel qui en est le possesseur.

Tout ce qui touche à la vie intime des générations qui nous ont précédés offre une saveur particulière. M. Bazin, dans un travail très documenté sur les pâtissiers vous a montré comment se nourrissaient nos pères, pâtés de gibier, gâteaux et confitures vous font venir l'eau à la bouche et vous n'avez plus rien à ignorer aujourd'hui des menus que mangeaient nos échevins dans les fêtes et nos bourgeois dans leurs réunions de famille. Notre confrère a poursuivi son travail en nous parlant des bouchers, qui le plus souvent joignaient à leur industrie celle du charcutier. Dans cette nouvelle étude, il a trouvé en M. Eugène Mauprivez un excellent collaborateur qui lui a apporté de précieux renseignements recueillis dans ses archives de famille.

Trop gratter cuit... et trop manger incommode, dit-on, aussi ne s'étonnera-t-on pas si de la boutique du pâtissier et de l'étal du boucher il nous faut passer dans le cabinet du médecin ou l'officine de l'apothicaire.

En nous parlant de la peste de 1668, M. Bazin nous a montré l'existence modeste du chirurgien Mathieu que ses services ne surent enrichir et qui dut, sur la fin de ses jours recourir aux aumônes de la ville. Avec M. l'abbé Gallois, c'est chez un praticien de campagne que nous pénétrons, à Elincourt où Baheux donne ses soins à tous les environs. Grâce à des papiers domestiques, nous connaissons les noms de ses clients, ceux des confrères qu'il appelle en consultation, les prix de ses opérations et de ses visites et la liste des remèdes qu'il fait préparer chez les apothicaires.

C'est à M. Coudret que nous nous adresse-

rons pour savoir quelles connaissances on exigeait de ces derniers et les examens qu'ils passaient devant le premier chirurgien du Roi avant d'obtenir des lettres de maîtrise telles que celles qu'obtint en 1774 Bigot de la Boissière, pour s'établir à Compiègne.

Voulez-vous savoir comment on vivait au XVIIe siècle, M. de Bonnault va nous introduire dans une maison de Montdidier où jusqu'à ces dernières années rien n'avait été changé depuis plus de deux siècles. Vous irez avec lui de pièce en pièce, dans le bureau du chef de famille, comme dans la lingerie, vous ferez l'inventaire du mobilier, ouvrirez les coffrets à bijoux, les armoires à linge et les penderies où se trouvent les toilettes de Madame ; vous descendrez au cellier compter les tonneaux, et dans le secrétaire vous trouverez les archives de famille, vieux titres d'honneurs, brevets de charges bien remplies, et avec cela des inventaires, des contrats de mariage, des actes de vente ou d'acquisition passés devant ces notaires royaux ou seigneuriaux dont M. Liénart est venu ensuite nous entretenir en plaçant sous nos yeux le contrat de vente d'un office à Faloy-sur-Somme.

Mais avant d'entrer en ménage, il fallait passer par l'église et M. l'abbé Morel nous a fait connaître les cérémonies de la messe de mariage et les formalités qui précédaient la concession de ce sacrement, ajoutant ainsi un nouveau chapitre à ses recherches sur la liturgie de nos anciens diocèses.

En analysant une publication récente, j'ai eu l'occasion de suivre avec vous l'histoire d'une des anciennes familles de nos environs, les Le Pelletier, braves officiers d'artillerie, qui, pendant près de deux siècles, occupèrent les positions les plus importantes dans cette arme d'élite et comptent encore des représentants dans notre ville.

Où ces familles faisaient-elles élever leurs enfants à la fin du siècle dernier, c'est ce que vous apprendra un travail de M. Dervillé sur l'instruction publique à Compiègne en 1789, utile complément de l'étude publiée il y a quelques années, par M. l'abbé Morel.

On a, depuis peu de temps, publié de nombreux récits militaires sur la Révolution et l'Empire ; tous ces mémoires, qu'ils soient l'œuvre de généraux ou de simples soldats sont-ils bien exacts ; on l'a parfois mis en doute et dernièrement on rappelait que deux de ces publications récentes rapportaient le même fait, comme s'étant passé à dix ans de distance, en Italie... et en Espagne. Tel ne sera pas le reproche que l'on pourra faire au canonnier Bricard, dont M. Dervillé a eu l'idée de contrôler les notes sur son passage à Compiègne, en 1793, car les registres municipaux les ont pleinement confirmées.

Il nous faut sauter maintenant plus d'un demi-siècle et suivre M. Garand, dans le palais de Compiègne qui a été plusieurs années confié à ses soins et dont il possède l'histoire intime et tout le mobilier. Son premier récit nous fait connaître un de ses prédécesseurs Auguste Luchet, administrateur du palais en 1848, qui n'eut pas le temps de réaliser les projet qu'il soumettait au *citoyen ministre* pour y créer un musée napoléonien et les réformes qu'il sollicitait en vue d'améliorer le sort des gardiens. Romancier, dramaturge, journaliste, Luchet ne joua dans la politique qu'un rôle éphémère et son nom est bien oublié. Bien loin aussi nous semblent déjà les souvenirs qui se rattachent à cette armoire du palais qui renferme des reliques de la guerre de Crimée et des jouets du Prince impérial.

M. Benaut a achevé de vous faire connaître les résultats de l'enquête à laquelle il s'est livré sur la guerre de 1870-1871, en nous par-

lant de l'armistice, des secours envoyés aux agriculteurs par des Sociétés étrangères, en nous rappelant les combats et les fatigues de nos mobiles. Le dernier chapitre de ce récit est consacré à la Commune, à l'incendie de Paris et aux services qu'en cette circonstance, comme en tant d'autres, rendit notre brave compagnie de pompiers.

La première excursion de l'année faite à Rivecourt et à Longueil-Sainte-Marie a eu pour objet une manifestation patriotique projetée depuis quelque temps déjà. Une plaque rappelant le souvenir du Grand-Ferret, sur l'église de Rivecourt, a été posée par vos soins, en présence d'une nombreuse réunion et le pays et les communes voisines ont tenu à s'associer à une manifestation dans laquelle MM. Maréchal, le président Sorel, l'abbé Morel, Garand et l'abbé Boudin ont pris successivement la parole.

Un voyage, qui malheureusement n'a pas réuni autant de personnes que nous l'aurions désiré, nous a conduits à Arras dont vous avez vu les monuments et surtout admiré la magnifique exposition rétrospective.

Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon ont été en revanche une excursion des plus réussies, malgré le temps douteux qui nous a poursuivis une partie de la journée. On revoit toujours avec plaisir le beau château de François Ier et on ne peut s'arracher à l'étude de cette gigantesque construction que la mort de Louis d'Orléans a laissée inachevée.

M. l'abbé Martin nous conduit dans la curieuse église romane de Villers-Saint-Paul, mais laissant de côté l'étude descriptive de cet édifice déjà faite par Eugène Woillez et M. Lefèvre Pontalis, il se borne à en décrire les pierre tombales, fournissant d'intéressants renseignements sur les personnages dont elles recouvrent les restes.

Depuis que ses nouvelles fonctions lui lais-

sent des loisirs. M. le chanoine Müller prend souvent la route de Compiègne pour venir assister à nos séances et cette route c'est pour lui le chemin des écoliers ; il s'arrête aux églises, aux vieux châteaux et aux calvaires et en décrit les particularités le crayon à la main. Telles sont les notes dont qu'il a bien voulu nous communiquer une partie.

Les images, voilà le grand attrait des publications archéologiques, mais tout le monde n'a pas à la main un crayon facile comme celui de MM. Blu, Cauchemé, Muller ou de Bonnault, aussi sommes-nous heureux de voir les photographes venir nous apporter leur talent, avec le concours du dieu Soleil. M. Meuraine est de ce nombre, il a bien voulu prendre un certain nombre de vues de notre excursion de Villers-Cotterêts ; il a entrepris de relever tous les restes qui subsistent des anciennes maisons de Compiègne. Vous avez eu sous les yeux ces pages qui constitueront un album d'autant plus précieux que les éléments en disparaissent chaque jour.

Tous, vous avez admiré les belles boiseries de la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu et je n'ai pas à vous rappeler l'émotion que produisit la nouvelle de leur vente il y a quelques années ; aujourd'hui, le mal est conjuré, la chapelle et ses dépendances étant devenues la propriété de la Ville.

Un jeune artiste de notre ville, M. Flugel, a relevé dans une série de cadres qui ont figuré à l'Exposition des Champs-Elysées en 1896, toutes ces boiseries et grâce à son aimable complaisance nous avons pu faire exécuter une reproduction de ces dessins qui vous sera distribuée dans le courant de l'année avec un texte explicatif.

Il y a quelques années, je vous signalais l'intérêt qu'offraient les plaques de foyer ; le Musée Vivenel en possédait déjà quelques

spécimens. Depuis cette époque, la collection s'est augmentée et M. Blu vous en a montré l'intérêt dans une communication accompagnée de nombreux dessins, commentaire de ce catalogue du Musée qu'il prépare avec le soin le plus consciencieux. Grâce à lui, nos publications pourront fournir un contingent à cette étude qui, avec MM. Maxe-Vérly, Léon Germain de Maidy et de Rivières, etc., prend chaque jour une plus grande extension.

On démolit beaucoup à Compiègne, de nouvelles constructions s'élèvent et le sol est fouillé pour les fondations, toutefois les découvertes y sont rares; cependant un joli motif aux armes de France a été recueilli par M. Huchez, au coin de la place Saint-Jacques et de la rue des Cordeliers. Il a bien voulu l'offrir au Musée et M. Cauchemé en a exécuté un dessin.

Depuis de longues années, la Société a tenu à honneur de se faire représenter au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne par des lectures et des délégués. M. l'abbé Morel y a présenté un travail sur la Charte de la Neuville-Roy qui, comme ses travaux précédents sur le mouvement communal, y a obtenu un légitime succès.

Le Congrès archéologique tenu à Morlaix et à Brest et le Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique ne nous ont pas laissés indifférents. Vous avez désigné un certain nombre de vos confrères pour prendre part à ces réunions; je dois ajouter que de nombreux volontaires se sont joints à ces représentants officiels et que tous ont pris une part active à ces réunions.

Comme chaque année, la bibliothèque de la ville de Compiègne a reçu de vous de nombreux accroissements; je ne parlerai pas des publications périodiques publiées par les Sociétés avec lesquelles vous êtes en relations

d'échange, mais je tiens à citer quelques ouvrages importants et notamment l'histoire de saint Lucien et des saints du Beauvaisis, de l'abbé Renet.

Vos archives, grâce à la libéralité de Mme Célestin Lagache et de M. Henry Meyer, se sont aussi enrichies de documents précieux que nous nous efforcerons de mettre en œuvre et dont nous vous prions de remercier ces généreux donateurs.

Les publications qui ont été distribuées en 1896 comprennent les procès-verbaux de l'année précédente, le second fascicule du cartulaire de Saint-Corneille, une étude sur l'instruction primaire de M. Dervillé et une brochure renfermant le compte rendu de la cérémonie de Rivecourt. D'autres sont en préparation et ne tarderont pas à commencer à vous être distribuées, permettez-moi de vous en réserver la surprise.

Dans mon dernier compte-rendu je vous annonçais la mort de M. Adrien Boitel de Dienval qui était venue attrister les premiers jours de l'année 1896; cette perte n'a malheureusememt pas été la seule que nous ayons eue à déplorer. Nous avons perdu successivement MM. Emile Saugnier, Cheneval, le comte Doria, Paul Lagarde, Bottier et Peyrecave, membres titulaires, E. de Rozière, Wagener, da Silva, le colonel de Juzancourt et le baron Pichon, membres correspondants. Dans chacune de nos séances, M. le président Sorel s'est fait l'interprête de vos regrets en des termes auxquels je ne saurais rien ajouter.

D'autres de nos confrères s'éloignant de Compiègne ont cessé de nous appartenir, c'est à vous Messieurs, qu'il appartient de combler ces vides en amenant dans la Société de nouveaux membres qu'une trop grande modestie empêche de venir à nous. Déjà, nous avons été heureux d'enregistrer dans

le courant de l'année les admissions de MM. L. Le Couteux de Caumont, Emile Pottier-Delinge, Thorel, Wilhélem, Briatte, de Romiszowski et de Madame Séré qui a tenu a venir prendre au milieu de nous la place qu'y avait si longtemps occupé son mari.

Vous avez aussi élu comme correspondants MM. Roussel, le chanoine Renet, Eugène Soil, le chanoine Van den Gheyn et Devillers.

Au dernier jour de l'année, le Conseil municipal a pris la délibération que vous sollicitiez de lui, pour vous accorder à l'extrémité du Cours un emplacement pour le monument de la défense de Compiégne en 1814. Depuis plusieurs années, le projet sommeillait dans les cartons, c'est à vous maintenant qu'il appartient de voir sous quelle forme il peut être réalisé et à l'aide de quelles ressources. Je ne doute pas du succès final, mais il ne faut pas oublier que de semblables projets sont toujours très longs à exécuter et que plusieurs années s'écouleront sans doute avant que nous n'assistions à l'inauguration du monument destiné à rappeler la valeur du major Othenin et celle de ses compagnons.

Au moment de terminer ce rapport, le *Journal Officiel* nous annonce la nomination comme officiers d'académie de deux de nos confrères dont le nom vient d'y être cité. M. Blu et M. Liénart. Nous serons votre interprête en les félicitant de cette distinction, qui nous l'espérons, ne sera pas la seule, cette année, à venir récompenser les travaux des membres de la Société historique.

UN MÉDECIN DE CAMPAGNE
à la fin du XVIIIe siècle

PAR M. L'ABBÉ GALLOIS,

Notice lue à la séance du 19 novembre 1896.

Grâce à une obligeante communication de papiers de famille, faite par mon regretté voisin, M. Peyrecave (1), membre de la *Société historique*, j'ai pu recueillir quelques détails sur les études médicales à la fin du XVIIIe siècle et sur les conditions dans lesquelles s'exerçait la médecine à Elincourt et dans les environs à cette époque. Je pense que vous ne les trouverez pas sans intérêt.

Je n'ai pas l'intention de vous démontrer que nos ancêtres n'étaient dépourvus de secours en cas de maladie ni à la ville, ni à la campagne ; nos éminents collègues, M. le comte de Marsy et M. l'abbé Morel, en ont, je crois, déjà fait la preuve. Je m'en tiens à un cas particulier et je vous présente M. Baheux, maître en chirurgie à Elincourt-Sainte-Marguerite.

Avec l'héroïne de Virgile je suis tenté de dire : *Ab uno disce omnes*. Mais la Logique prétendant que cette extension du particulier au général constitue un sophisme, vous en penserez ce que vous voudrez.

François-Théodore-Adrien-Agathon Baheux était originaire de Saint-Simon (2), où son père, Pierre-Adrien Baheux, exerçait les ho-

---

(1) Décédé à Elincourt, le 11 novembre 1896.
(2) Aisne.

norables fonctions de clerc séculier de la paroisse.

Selon l'usage de l'époque, il entra comme *garçon chirurgien* chez Eloy Guincourt, maître en chirurgie à Villers-Saint-Christophe (1), près de son pays natal. Il y demeura trois ans (1er septembre 1771-1er septembre 1774) y travaillant avec « tout la siduité possible », selon le certificat de son maître, s'y « conduisant avec honneur, très assidu à l'église et à s'approcher des sacrements », comme l'atteste le prêtre-curé de la paroisse.

Après cette première période d'études, le jeune Baheux se mit, pour trois années, sous la conduite de Louis-Amable Quéquet, chirurgien-juré et lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi à Noyon. Le contrat d'apprentissage fut passé devant les notaires royaux au baillage de Noyon, Audebert et Verlon, le 14 novembre 1774. Cet acte porte que « ledit Baheux fils désirant sous le bon plaisir et consentement dudit Baheux son père se perfectionner dans la chirurgie qu'il a desja commencé à apprendre sou le sieur Guincourt chirurgien à Villers près Ham, le sieur Quéquet a consenti et consent par les présentes de le recevoir en sa maison avec promesse de le nourrir, chauffer, éclairer et lui enseigner et apprendre la chirurgie en tout ce qui est relatif à cet état. Et en considération de ce ledit Baheux fils, authorisé à cet effet dudit Pierre-Adrien Baheux son père, promet et s'oblige d'entrer dès ce jourd'hui chez ledit sieur Quéquet, d'i demeurer l'espace de trois années consécutives et pendant ledit temps de travailler pour ledit sieur Quéquet es choses concernant la chirurgie, de recevoir avec docilité les instructions qui lui seront donné par ledit sieur Quéquet et de faire au surplus pendant ledit temps tout ce

(1) Aisne.

qu'un apprentif est tenu, sans pouvoir exiger aucunes choses dudit sieur Quéquet sous prétexte de service que ledit Baheux pourra lui rendre pendant lesdites trois années, lesdits services demeurant au contraire compensés, du consentement dudit Baheux père, avec ce que pourrait prétendre ledit sieur Quéquet à raison des peines et soins qu'il prendra pour l'instruction dudit Baheux fils et pour lesquels il ne pourra rien exiger desdits Baheux père et fils, sinon une somme de vingt livres qui lui a été présentement payé comptant par ledit Baheux père et dont quittance. »

Il est stipulé que si Baheux fils, sans causes raisonnables, quitte le sieur Quéquet avant les trois années révolues, il devra payer cent livres à son maître pour le dédommager de ses peines et soins.

Agathon Baheux se montra laborieux et consigna les instructions de son nouveau maître sur un gros registre de 277 pages qui a été conservé et dont la seconde partie est intitulée : *Formules de médicamens appropriés à l'usage de l'Hôtel-Dieu de Noyon et de la Charité de la même ville, donné par M. Dufour, docteur en médecine dudit lieux, ce 1 juin 1776.*

Le jeune étudiant ne se contentait pas de recueillir les formules de médicaments, il notait aussi des recettes d'économie domestique : la manière de faire du vin avec des raisins secs, sans raisin, de rétablir les vins gâtés, etc.

Parmi les médicaments, il en est un curieux, qu'il intitule : *Remèdes pour Lepilepsie infaillible.*

« Il faut du cranne humain d'un mort en plein santée, c'est à dire de mort violente soit rouée ou pendu, il en faut faire raper quatre once le réduire en poudre subtile au porphirre, les apoticaires sont très offait de ce qui concerne l'exécution de cette recette,

il faut avoir les quatre once ainsi pulvérisés franche et bien pesés, il faut encore réduire en poudre subtille une once de betoinne, apres quoy l'on jette cette seconde poudre sur la premierre et on la melle exactement, puis on partage le tout en trente deux paquet à peu prés égale dans un fort ou double papier. Avant de le prendre il faut seigner le malade les trois dernier jour de la lune et le surlendemain qui est le dernier jour de la dite lune il faut le purger. — Le lendemain qui est le premier jour de la lune on lui fait prendre à jeun à sept heur du matin le premier paquet, et il ne doit pas manger avant onze heurs ou midy, on n'en prend qu'un par jour et l'on continue de les prendre ainsi sans interruptions pendant trente deux jours de suite, il n'y a pas d'autre régime à obserser que de boire peu de vin et le bien rafraichir. — Il faut cacher au malade les ingrédiens du remede, de peur de lui exciter de la répugnance. Si la maladie venoit de naissance, le remède serviroit peu et peut-être pas du tout. — On peut le prendre sans danger, je l'ai moi-même éprouvé sur un malade. » (1)

Cette dernière réflexion est sans doute de M. Quéquet.

J'ai hâte de dire que cette singulière formule est une exception dans le recueil. La plupart des autres sont la reproduction de la Pharmacopée de l'époque et beaucoup sont conservées dans le *Codex* moderne avec des modifications de peu d'importance

Il est à croire que le maître et l'élève se prisaient l'un l'autre. Le jeune Baheux resta avec M. Quéquet huit mois après ses trois ans expirés. M. Quéquet dans une *Observation* transcrite par son élève, relative à la guérison de M. Magrer, chirurgien à Quesmy (2),

(1) Recueil de recettes, page 210.
(2) Près de Guiscard (Oise).

qu'il avait soigné d'une gangrène sphacélée, chez son frère, curé de Crisolles et doyen rural, raconte qu'étant légèrement indisposé et ne sachant pas la gravité de l'état de son confrère, il envoya d'abord son *garçon* « déjà assez instruit », (31 juillet 1776) (1).

Aussi lui délivra-t-il le 22 mai 1778 un certificat dans lequel il affirme que, pendant l'espace de trois ans et huit mois qu'il a demeuré chez lui en qualité d'élève en chirurgie, « il s'est très bien comporté et très assidue à son étast tant envers les pauvres de l'hôpital genneral que de la charité de cette ville...(2) et partout ailleurs ou son étast lapeloit. »

Après plus de six ans d'études pratiques, le jeune Baheux, qui avait alors 24 ans, vint s'établir à Elincourt (1778), où il succédait à Louis Longuet.

De temps immémorial, Elincourt avait été la résidence d'un médecin. La *Notice historique* de M. Peyrecave signale en 1645, Jehan de Bouffeix honorable homme chirurgien à Elincourt. Les registres des actes religieux nous font connaître Charles Flaman chirurgien et lieutenant de justice du prieuré d'Elincourt, qui mourut le 28 juin 1751, à l'âge de 89 ans. En même temps que lui habitaient la paroisse, Jean-Louis Harlay (ou de Harlay), chirurgien et laboureur, qui décéda le 22 mai 1755, et Charles Gueudet, lui aussi chirurgien et lieutenant de justice du prieuré, mort le 29 janvier 1763. Charles Longuet a des enfants baptisés en 1771, 1773 et 1774 dans l'église d'Elincourt.

M. Baheux ne tarda pas à épouser Marie-Anne Leclère, native de Pierrefonds et petite fille de Jean-Louis Harlay. Il entrait ainsi dans la famille d'un de ses prédécesseurs.

---

(1) Recueil de recettes, p. 121.
(2) Noyon.

Le jeune praticien exerca deux ans son art sans titre légal. Ce n'est que le 2 décembre 1780 que muni de son « brevet d'apprentissage, du certificat de tems de son apprentissage à lui donné par le sieur Quéquet, d'un certificat de catholicité par lequel il est constaté qu'il est de bonne vie et mœurs et de la religion catholique, apostolique et romaine » (1) à 2 heures de l'après-midi, il comparut devant la chambre de juridiction ordinaire, présidée par « Louis Florent Hyacinthe Richard, maître en l'art et science de la Chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roy en la ville de Compiègne (2) ». Il fut interrogé et examiné l'espace de plus de trois heures par le président, « par le sieur Jean-François Joly, maître en chirurgie, membre de cette communauté et par le sieur Louis-Claude-Hyacinthe Richard, maître en chirurgie de la ville de Noyon, pour ce mandé à défaut d'autre maître de cette communauté, sur les principes de la chirurgie, les saignées, les apostèmes, les hernies, les luxations, les fractures, les playes, les médicamens. En suite desquels examens, ledit aspirant retiré, et après avoir pris l'avis de l'assemblée qui l'a trouvé capable d'exercer ledit art et science, nous avons, continue le diplôme, ledit sieur Baheux reçu et admis, recevons et admettons pour maître chirurgien, pour résider et exercer au village dudit Elincourt, dépendant de notre ressort, pour lui l'exercer audit lieu et non ailleurs, avec toutes les marques ordinaires et accoutumées, et jouir des mêmes droits et privilèges dont jouissent et doivent jouir les autres maîtres pour ledit lieu, à la charge pour lui de ne pouvoir s'établir ailleurs sans notre permission et que dans les opérations décisi-

(1) Diplôme de Chirurgien de M. Baheux.
(2) *Ibid.*

ves il sera tenu d'appeler un des maîtres de cette communauté pour lui donner conseil, à peine de nullité, et avons au surplus près dudit sieur Baheux pris et reçu le serment au cas requis et accoutumé, et icelui fait, il a juré et promis de se bien et fidellement comporter dans ses fonctions de chirurgien, de se conformer aux status et réglemens de cette communauté, et a signé avec nous, ensemble lesdits sieurs Richard et Joly et notre commis greffier. » (1)

Désormais, M. Baheux était en règle avec les lois et ordonnances ; il pouvait exercer son art avec sécurité.

Sa circonscription se composait des villages d'Elincourt, Chevincourt, Marest, Vandelicourt, Margny-sur-Matz, Mareuil, Mélicocq, Machemont, Vignemont et Marquéglise. Il donnait parfois des consultations à des personnes de Thourotte, de Gury et de Villers-sur-Coudun (2).

La visite coûtait cinq sous, qu'elle se fît dans Elincourt ou dans une des paroisses énoncées plus haut. Pour un voyage exprès à Chevincourt, à Marest, à Vandelicourt, à Margny, à Mareuil, villages limitrophes, on payait dix sous. Pour Vignemont, c'était douze sous ; pour Mélicocq et Marquéglise, quinze sous.

Ces prix étaient pour les malades *du commun*; les personnes de distinction avaient l'honneur d'un tarif spécial. Ainsi Messire Christophe Selame, curé d'Elincourt, M. Le Haut, châtelain de Bellinglise et, en 1790, M. Margantin payaient dix sous par visite. M. le Prieur de Sainte-Marguerite fut pansé par

---

(1) Diplôme.

(2) Ces détails et la plupart de ceux qui suivent sont donnés par un registre où le chirurgien notait les visites et les médicaments qu'on lui devait. Ce registre va de 1778 à 1790.

jour deux fois du 25 mars au 1er mai 1783 et une fois du 2 mai au 17 août, à trente sous par pansement.

Une saignée ordinaire coûtait cinq sous ; une saignée au pied, dix sous ; un lavement, cinq sous ; l'avulsion d'une dent, cinq sous ; la réduction de la clavicule, 3 livres ; celle d'un bras cassé, 18 livres ; un accouchement contre nature, 9 livres.

Le médecin fournissait ordinairement les remèdes qu'il ordonnait. C'était une source d'assez beaux bénéfices.

M. Baheux acheta d'abord (22 mars 1769) ses médicaments chez M. Jourdan, apothicaire à Noyon, mais il s'adressa dans la suite à M. Viton, droguiste à Langres, qui fit payer la livre de séné 34 sous au lieu de 3 livres : la livre de sel de Glauber, une livre, au lieu de quatre livres 16 sous ; l'once de pilules de Belloste, 12 sous, au lieu de 2 livres 8 sous.

Le malade payait le gros de sel de Glauber, 2 sous, soit 6 livres 8 sous la livre ; le gros de pilules de Belloste, 12 sous, soit 4 livres 16 sous l'once. Une médecine composée d'un gros et demi de follicules, deux onces de manne, deux gros de sel d'Epsom, coûtait une livre. Le remède le plus cher était l'apozème, qui coûtait de 1 à 4 livres, selon la composition.

Parmi les clients de M. Baheux on remarquait :

A Elincourt : Les pauvres de l'Hôtel-Dieu qu'il visitait et auxquels ils fournissait des médicaments aux frais de l'établissement dont le curé était l'ordonnateur ; les Bénédictins du couvent, savoir : dom Nicolas-Charles-Claude d'Orglandes de Briouze, prieur conventuel, dom Louis Régis de Malhan, dom de Labory, M. l'abbé de Pronay, dom Gabriel le Cœur, dom Jacques Reynaud de la Martinière (mort en 1788), dom Louis-Auguste Apollinaire de Polignac, sécularisé dès 1779 ;

au château : M. et Mlle Le Haut, M. de Vaux.

A Mélicocq : Les domestiques de M. le chevalier de la Fons.

A Machemont : Les domestiques de M. de Queryille.

En dépit de Molière, la saignée et la purgation jouaient un rôle important dans la médication de M. Baheux. Messire Christophe Selame, curé d'Elincourt, étant tombé malade le 31 mars 1781 (probablement au cours d'une épidémie, car les Actes religieux relatent en ce mois 10 décès dont 3 le 26), fut saigné trois fois le 2 avril, une quatrième fois le 3, et une cinquième le 4. Grâce (?) à ce traitement énergique, au sirop de capillaire, aux émulsions et au juleps qu'on ne lui épargna pas, sa maladie fut courte : au bout de douze jours, les visites cessèrent. La note ne monta qu'à 14 livres 16 sous, bien que le prix des visites fut doublé.

Notre chirurgien n'obtenait pas toujours de si rapides succès. Le 22 juin 1788, il commença à panser « François Gossare dit le Tyo pour une plaie pénétrante des parties nerveuses et tendineuses à l'avant-bras proche l'articulation du coude et compliqué de plusieur dépôt depuis le poingnet jusqu'à l'épaul.» Après l'avoir saigné cinq fois en trois jours, après « avoir fait l'ouverture d'un dépôt de quatre pouces de long », il appela le 14 juillet « M. Depot maître en chirurgie à Cressonsaque pour constater la playe avec moi (écrit-il) parce qu'elle étoit dangereuse pour sa paine. » Cette consultation fut comptée pour le chirurgien de Cressonsacq, 16 livres, pour M. Baheux 4 livres 10 s., et 20 sous pour l'exprès qui était allé chercher le confrère. Les pansements ne cessèrent que le 30 septembre. La note s'éleva à 150 livres 11 sous. M. Baheux fait remarquer que « la plupart des drogue et médicamens qu'il lui a fallu, l'ont été cherchez chez l'apothicaire. »

Au compte de M. Tonnelier, laboureur à Marigny (1789) on lit : « Le 15 juillet un voyage pour la fille Tassain et la fille de Olivier qui ont reçu un coup de fusille de son fils, pour penser la fille de Tassain qui étoient chez le cordonnier et lui faire un point du suture à la leuvre et faire un proces verballe pour avec (?) le chirurgien de Gournai et Ressons ..... 8 livres

Le 16 deux voyages pour la fille Tassin ..... 1 livre »

Il est à croire que le drame se termina par la mort des victimes.

M. Baheux transcrivit sur son registre les *avis* des médecins appelés en consultation.

Il y en a trois de M. Bida, docteur en médecine à Compiègne.

M. Lendormy-Lancour, docteur en médecine et médecin du Roy à Montdidier, fut appelé pour deux malades. La seconde consultation, relative à François Demouy (14 mai 1790), présente quelqu'intérêt car elle nous apprend la manière de traiter la phtisie à cette époque :

Le malade doit prendre comme nourriture : Des potages où l'on fera entrer beaucoup d'herbes et de légumes, des œufs frais, quelquefois de la volaille bouillie ou rôtie, des compotes et confitures, « sa boisson sera absolument de l'eau d'orge perlée edulcorée avec du sucre candy. Il faut faire comme poison toutes les liqueurs fermentées et spiritueuses.

« Tous les matins, à cinq heures, le malade prendra cinq once de suc épuré de bourrache dans lequel on aura dissous trois gros de sucre blanc.

A huit heures, il avalera un bol suivant cette formule :

Prenez Baume de Lucatel, un gros
Antihectique de poterius, six grains
Extrait de Quinquina, douze grains
Laudanum liquide de Sydenham, six goute

... Le soir à cinq heure il faudra prendre un second bol pareillement composé... »

Si au bout de 8 ou 10 jours, la fièvre se calmait, on pourrait substituer au bol les fameuses pilules de la Mecque qui se vendent fort cher à Paris, mais que M. Landormy se charge de faire préparer avec moins de dépense à Montdidier.

Ce traitement et les soins assidus de M. Baheux n'empêchèrent pas la terrible maladie de terminer son œuvre, moins d'un mois après. Francois Demouy mourait le 12 juin 1790, à l'âge de quarante-deux ans.

Le même recueil contient encore, — un avis du chirurgien-major des cavaliers de Compiègne, au sujet d'une hydropisie (19 juin 1790) ; — deux ordonnances de M. Duvivier médecin à Compiègne (28 germinal an XI, 9 messidor an XIII) ; — une ordonnance de M. Joly médecin et chirurgien à Compiègne (7 juillet 1797) ; — une ordonnance de M. Richée médecin dans la même ville (15 février 1825).

Le registre de visites s'arrête à l'année 1790. Les pages blanches ont été utilisées pour des notes de ménage, qui nous initient au prix de quelques denrées.

L'an 3 de la République, M. Baheux acheta 20 pièces de vin tant à Elincourt qu'à Machemont. Il paya à Elincourt la pièce de 24 veltes 1/2, la somme de 200 livres plus « un corset de 5 livres pour la fille » : à Machemont, la pièces de 25 veltes 250 livres et 2 livres seulement à la fille.

D'où venait cette cherté exceptionnelle ? Etait-elle occasionnée par la rareté de la récolte ou la dépréciation des assignats ?

En 1790, la viande se vendait à Elincourt : le bœuf, 7 sols la livre ; la vache, 6 sols ; une tête de veau, 12 sols ; le mouton, 5 sols la livre ; une tête de mouton, 6 sols.

Ne regardant en M. Baheux que le méde-

cin, nous ne le suivrons pas dans le reste de sa vie. Il exerça les fonctions de maire pendant la Terreur, et, dit M. Peyrecave, par sa sagesse il sut prévenir bien des malheurs dans la commune (1). Il recueillit une foule de documents relatifs à Elincourt, lesquels ont été utilisés par son petit-fils par alliance dans la Notice historique qu'il a publiée.

Il maria la fille qu'il avait eu d'un second mariage (tous les enfants du premier lit étaient morts jeunes) à Clovis Goullet en 1812, et céda sa clientèle à ce dernier, qui avait déjà exercé la médecine au Meux et avait été l'élève du docteur Marjolin, de Paris.

M. Baheux mourut à l'âge de soixante-treize ans, le 29 mai 1827.

---

(1) Elincourt-Sainte-Marguerite, p. 23.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 18 février 1897.

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

MM. A. Bazin, Benaut, le baron de Bonnault Cauchemé, Colin, Daussy, Dervillé, Dubloc, Garand, Garnaud, J. du Lac, le comte de Lambertye, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. de Magnienville, le comte de Marsy, Meuraine, l'abbé Morel, Mme de Poul, MM. Alexandre Sorel, de Trémisot et l'abbé Vattier, membres titulaires, assistent à la séance.

M. de Marsy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et communique des lettres et cartes de remerciements adressées par divers membres correspondants au sujet de l'envoi qui leur a été fait du journal renfermant le compte-rendu des travaux de la société en 1896.

Dans le nombre figure une lettre de M. l'abbé Hamard, curé de Hermes, signalant les dernières découvertes opérées par lui et M. Sivi, à Bury, dans une propriété appartenant à ce dernier. Les fouilles faites dans plusieurs tombes ont permis de recueillir des objets intéressants et en assez grand nombre qui en font une des nécropoles les plus riches du département. En dehors de plus de trente vases de verre, d'une centaine de vases en terre, de toutes formes et de nuances

diverses, on a trouvé un diadème ayant la forme d'une demi-couronne, en imitation d'ambre, des agrafes en bronze et une en or, des bagues et bracelets, ainsi que des médailles.

Parmi les publications déposées sur le bureau figurent des livraisons de la Revue de l'Histoire des Religions, de la Société archéologique d'Aix-la-Chapelle, du Comité d'histoire ecclésiastique de Valence, de l'Institut grand-ducal de Luxembourg et de la Société archéologique de Bruxelles.

M. de Marsy signale la discussion soulevée dans ce dernier recueil sur le *Goedendag*, arme employée au XIVe siècle par les communiers flamands et dont le caractère n'est pas encore exactement connu.

M. le Président annonce la perte faite depuis la dernière séance par la société par suite de la mort de M. Zacharie Rendu, qui avait été président en 1883, et lui consacre la notice suivante :

ZACHARIE RENDU

Messieurs,

Après les pertes sensibles que nous avons éprouvées l'année dernière, nous pouvions espérer que celle-ci nous en épargnerait de nouvelles. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi car la mort vient de nous enlever un de nos collaborateurs les plus utiles et les plus dévoués, M. Zacharie Rendu.

Né à Francières, le 21 février 1832, dans de modestes conditions, notre regretté confrère, ne dut qu'à lui-même la position que lui valurent ses efforts et son caractère.

Au sortir de l'école communale, son aptitude pour le dessin lui indiqua la voie qu'il avait à suivre. Dès lors, quittant son village, il vint à Compiègne pour s'attacher au cabinet de M. Gouel, architecte du château, et, à

partir de ce moment, Compiégnois de fait et de cœur, il se passionna pour tout ce qui pouvait rappeler le passé de notre vieille cité. L'exercice de sa profession d'ailleurs lui procurait plus qu'à tout autre, maintes occasions de découvrir ce que le sol pouvait encore renfermer d'épaves séculaires.

Dans de telles conditions, sa réputation ne fit que s'accroître et bientôt, la ville de Compiègne, celle de Noyon, ainsi que plusieurs communes de l'arrondissement et même du département, sans compter de grandes administrations comme celle des Hospices, firent appel à son expérience et à son talent, soit pour des constructions nouvelles soit pour la restauration de celles qui existaient déjà.

Une voix ayant bien autrement de poids que la mienne, a rappelé sur sa tombe sa participation à ces divers travaux, les services éclairés qu'il rendit au Conseil municipal dont il fit partie ainsi qu'à la délégation cantonale; la noble conduite qui le distingua pendant la guerre, comme attaché à la *Société de secours aux blessés militaires* et l'heureuse inspiration qu'il eut de fonder à son tour celle des *Sauveteurs de l'Oise* dont il était encore le président honoraire. Je n'y reviendrai donc pas.

Mais ce que je dois mettre en relief dans cette enceinte, c'est la part active qu'il a prise à nos travaux, depuis la création de la *Société historique* dont il fût un des premiers membres, jusque dans les derniers temps.

Vous avez pu constater par vous-mêmes, son assiduité à nos séances et il ne s'agissait pas de sa part d'une présence simplement platonique ou bénévole; bien au contraire, son unique préoccupation était de nous initier à tout ce qu'il avait pu recueillir ou apprendre, au double point de vue historique et archéologique.

C'est ainsi que dans la séance du 29 mars

1870, il vous lisait une *Notice sur l'ancienne Eglise de Ribécourt* qui allait être démolie, et vous communiquait les dessins de divers objets trouvés en 1849, à Francières, son pays natal.

Puis, à la même époque, profitant des travaux qu'il était chargé de diriger dans la cathédrale de Noyon, il obtenait la reproduction par la photographie d'une série de vitraux bizantins du XIIIe siècle, représentant la légende de Saint-Pantaléon dont il s'est fait l'historiographe.

Ces deux notices figurent dans le tome Ier de notre *Bulletin*.

Au mois d'avril 1872, il a entretenu la Société de quatre statues de bronze qui se trouvaient alors dans le parc et à l'occasion desquelles il a fourni de curieux détails sur les procédés employés à diverses époques pour la fonte des statues.

Plus tard, dépouillant un vieux manuscrit, il nous initiait à la *Vie extatique de Berthe Fremeau, professe du tiers ordre à Compiègne*, et nous faisait connaître des extraits de l'*Inventaire des titres et pièces du Trésor de l'Eglise de Tracy-le-Mont*, dressé en 1739 par l'abbé Pigeon, curé de la paroisse, extraits qui ont été également publiés dans notre *Bulletin*.

A côté de ces lectures se place un grand nombre de communications non moins intéressantes dans lesquelles il signala l'*Etat de Commerce à Compiègne en 1792*, d'après un livre de patentes de l'époque ; le *Monastère de la Visitation ; l'Eglise de Choisy-au-Bac ; l'ancien Pont de la ville, le Cellier de l'Hôtel-Dieu* qu'il connaissait mieux que personne et les *architectes nés ou ayant travaillé à Compiègne* ; malheureusement la première partie seule de ce dernier document a été donnée, et nous en attendions toujours la suite.

Dans d'autres séances, M. Rendu nous

apportait le fruit de ses recherches. A ce titre, il a placé tour à tour sous nos yeux, entre autre choses : des estampages de *pierres funéraires* de *la Cathédrale de Noyon;* des titres originaux des XVe et XVIe siècles concernant l'hospice de la même ville ; des reproductions de *sceaux du moyen âge* ; le moulage d'un écusson d'*Anne de Montholon, prieure de Saint-Nicolas* ; des fragments de sculpture trouvés dans l'ancienne rue *Saint-Accroupy* et dans sa propre maison ; une série de *vues de Compiègne* gravées en Hollande et une planche en cuivre contenant de curieuses étiquettes en taille douce de la pharmacie des hospices de la ville.

Ce n'est pas tout. Antérieurement à la constitution de notre Société, M. Zacharie Rendu avait déjà fait les publications suivantes :

Notice Historique et Archéologique sur Choisy-au-Bac (1856) ;

Essai sur les Anciennes Monnaies frappées à Compiègne ;

Notice sur l'église de Laucourt (Somme) ;

Les Anciennes Maisons en bois de Compiègne ;

Ephémérides Historiques sur Compiègne et les Environs ;

Les Anciens Quartiers de Compiègne, travail lu en séance publique; à la Sorbonne en 1863, et publié dans le Bulletin des Sociétés savantes de cette même année ;

Jeanne d'Arc et Guillaume de Flavy (1865).

Une telle collaboration à notre œuvre commune méritait plus que des remerciements. Aussi la *Société historique* lui manifesta-t-elle toute sa reconnaissance, en le nommant, successivement, membre de plusieurs de ses commissions, vice-président en 1882, et président quelque temps après.

De plus, il a figuré à plusieurs reprises

parmi les délégués que vous avez chargés de vous représenter à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Toutefois, depuis un an, M. Rendu, malgré ses efforts, n'était plus avec nous aussi souvent que par le passé. La mort de sa femme avait porté une vive atteinte à sa santé et fait plus menaçante encore la maladie dont il portait le germe, et à laquelle, malgré les soins et l'affection de sa fille et de son gendre, il a succombé ; mais il n'en suivait pas moins avec le plus vif intérêt, tout ce que nous faisions en dehors de lui.

Jusqu'à présent, Messieurs, je ne vous ai entretenu que de l'historien et de l'archéologue ; vous parlerai-je, maintenant, de l'homme privé ? chacun de vous doit être fixé à cet égard. Ne suffisait-il, en effet, de le voir pour apprécier toute sa nature ? Vous vous rappelez sa physionomie franche et pleine de rondeur sur laquelle se reflétait un esprit empreint d'une certaine finesse quelque peu gauloise ; la causerie avec lui respirait toujours l'abandon, l'entrain et la gaieté. Obligeant jusqu'à l'excès, il s'oubliait lui-même pour être agréable aux autres, au risque de compromettre ses propres intérêts. Aussi, partout où il a passé, il ne s'est concilié que des sympathies ; le grand nombre d'amis qui l'ont conduit jusqu'à sa dernière demeure en est une preuve manifeste.

Pour nous, la perte de M. Rendu est d'autant plus grande qu'il était comme le dernier écho de l'histoire du vieux Compiègne. Lui seul pouvait combler dans une large mesure, le vide qu'avait déjà produit la mort de notre ancien confrère Méresse. Et maintenant, personne ne sera plus là pour nous guider aussi sûrement dans les recherches que nous tenterons de faire ; toutefois, une consolation nous reste, c'est de penser que tout n'est pas disparu avec lui. Déjà, on a publié une liste

d'ouvrages manuscrits émanés de sa plume et prêts à être livrés à la publicité ; en outre, son cabinet devait renfermer des notes, plans et titres de toute nature ayant un grand intérêt pour nous. Or, j'ai assez de confiance dans le cœur et l'esprit de son gendre qui, lui aussi, aime Compiègne et y a occupé une position des plus honorables, pour être convaincu que rien de ces précieux documents ne sera perdu, et qu'il se fera un grand plaisir, autant qu'un devoir, de nous en faire profiter, car ce sera la meilleure manière de perpétuer la mémoire de celui qui est aujourd'hui pour lui, comme pour nous, l'objet de regrets profonds.

La mort de M. Rendu laissant une place vide dans le conseil d'administration, la Société, se constituant en assemblée générale, désigne pour lui succéder M. le baron de Bonnault.

M. le président fait ensuite observer que la mort de MM. Méresse et Rendu laisse deux places vacantes dans la commission chargée d'étudier le projet d'un monument au major Otenin et à la défense de Compiègne en 1814 et propose de nommer membres de cette commission MM. Cauchemé et Garand. Cette double proposition est ratifiée par la Société.

M. l'abbé Morel lit une étude sur la maréchale de la Mothe-Houdancourt, gouvernante du duc de Bourgogne, rédigée d'après le travail que M. le comte d'Haussonville a commencé à consacrer au petit-fils de Louis XIV, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

M. de Bonnault continue la lecture de son étude sur les francs-archers de Compiègne, il signale leur présence à la bataille de Formigny et fournit d'intéressants détails sur leur recrutement, ainsi que sur leur équipement.

M. Bazin donne lecture de notes sur la dernière abbesse de Royallieu, Madame Paris de Soulanges.

Après avoir signalé sa présence dans un certain nombre d'actes, il nous fait connaître sa conduite au moment de la Révolution et nous fait assister aux derniers jours de l'abbaye de Royallieu.

M. le président insiste sur la nécessité de publier une table détaillée des publications de la Société et demande que cette question soit examinée par la Commission de publication.

M. de Bonnault demande qu'il soit fait une publication spéciale des procès-verbaux des séances des années 1888 à 1891, qui ne se trouvent, ni dans les bulletins de la Société, ni dans la publication spéciale faite depuis 1892.

M. le président annonce que cette question sera également examinée par la Commission de publication.

Madame Le Féron d'Eterpigny montre une serviette en toile de Flandre, datant du XVIIe siècle et dont le damassé représente dans un encadrement surmonté des armes de France, la figure de Louis XIV entourée des vues des principales villes conquises dans la campagne de Flandre, Douai, Bouchain, Le Quesnoy, etc.

L'heure avancée force à remettre à la prochaine séance la lecture de M. Sorel.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra les communications suivantes :

M. l'abbé Martin. La peste à Bonneuil au XVIIe siècle. — M. Alex. Sorel. Stanislas Le Féron.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

LA

Maréchale de la Mothe-Houdancourt

Gouvernante du duc de Bourgogne

Par M. l'abbé MOREL.

La *Revue des Deux-Mondes*, dans son numéro du 1er février, a commencé la publication d'une vie de Louis de France, duc de Bourgogne, petit-fils du Grand Dauphin et père de Louis XV. L'auteur est M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française. « Notre seule ambition, dit-il dans son introduction, est de rassembler sur le duc de Bourgogne tous les détails qui se trouvent épars dans les écrits du temps et de lui redonner par là quelque vie. »

L'œuvre, très étudiée, n'est, en effet, composée que de documents, mais ces documents se trouvent agencés avec tant d'art qu'il en résulte un ensemble d'une parfaite harmonie. Le duc de Bourgogne mourut dans sa trentième année, au moment où ses qualités et ses vertus faisaient concevoir les plus belles espérances. C'est pourquoi tout ce qui le concerne offre un intérêt tout particulier. Sa nature ardente, son esprit judicieux, ses aptitudes pour l'art de la guerre contrastaient singulièrement avec l'indolence et l'irrésolution de son père. « Le Grand Dauphin, cet arrière-petit-fils d'Henri IV, cet élève de Bossuet et de Montausier, ne se montra digne ni de son origine, ni de son éducation. Ce n'est pas qu'il fût dépourvu d'intelligence et

de courage. Mais une paresse incurable, se joignant à une timidité excessive, devait peu à peu étouffer les dons que la nature lui avait départis d'une manière, il est vrai, assez parcimonieuse. Il n'avait qu'une passion, la chasse à courre. Tous les jours il courait le cerf ou le loup. Comme il était gros mangeur, il n'en fut pas moins assez vite envahi par l'embonpoint, menant de plus en plus une vie épaisse et basse. »

Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, qu'il avait épousée en 1680, était, au contraire, une personne accomplie. « Qu'on examine Mme la Dauphine dans les qualités du corps ou dans celles de l'esprit, disait en mars 1680 le *Mercure de France*, on la trouvera toujours une des plus parfaites princesses qu'on ait jamais vues. »

Le duc de Bourgogne avait toutes les heureuses dispositions de sa mère. Sa naissance excita des transports d'allégresse. Ce fut une véritable explosion de joie, quand le jeudi 6 août 1682, à dix heures un quart du matin, Louis XIV s'écria à haute voix : « Nous avons un duc de Bourgogne ». Le grand Roi était radieux. Toute la cour fut dans la jubilation. L'enthousiasme du peuple de Paris alla jusqu'au délire. Versailles devint un véritable lieu de pélerinage. Tous, grands et petits, voulurent s'y rendre dans l'espoir d'apercevoir un instant le petit duc de Bourgogne. Toute l'après-midi, une foule énorme stationna dans la cour du château. « La maréchale de la Mothe-Houdancourt, raconte le *Mercure*, voulut bien se donner la peine de montrer le prince à tout le monde, quand elle crut pouvoir le faire sans qu'il en reçût aucune incommodité. Elle s'attira par là beaucoup de louanges. »

Il faut lire la description pittoresque, que fait M. le comte d'Haussonville, des réjouissances auxquelles se livrèrent alors toutes les

classes de la société, voire même les communautés religieuses.

Les pages suivantes qu'il a consacrées à la gouvernante du duc de Bourgogne nous permettront d'apprécier tout l'intérêt qui s'attache à son récit.

« Le royal enfant, dit-il, dont la naissance avait donné lieu à des transports de joie si sincères, devait, d'après les usages, demeurer aux mains des femmes jusqu'à l'âge de sept ans. C'était à la gouvernante des enfants de France qu'il appartenait de veiller sur son éducation. Ces hautes fonctions étaient occupées depuis dix-huit ans par Louise de Prie, demoiselle de Toucy, veuve de Philippe II de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France, duc de Fayel.

« Ma cousine, lui avait écrit Louis XIV, le « 4 septembre 1664, ayant à donner une gou- « vernante à mon fils, j'ai cru que je ne pou- « vais faire un meilleur choix que vous. « C'est pourquoi, si rien ne vous empêche « d'occuper cette place, je vous la destine « avec joie, pour l'estime singulière que je « fais de votre personne. » La maréchale de la Mothe-Houdancourt s'était montrée digne de cette estime singulière. A trente-quatre ans elle était demeurée veuve et pauvre, avec la lourde charge de trois filles à élever. Elle réussit à les bien marier. Chacune fut duchesse, et s'il est trop souvent question de l'une d'entre elles, la duchesse de la Ferté-Senecterre, dans la chronique scandaleuse du temps, la dernière au moins, la duchesse de Ventadour, après avoir, étant jeune fille, repoussé les avances de Louis XIV, en le menaçant de l'étrangler, mérita plus tard l'honneur d'être choisie pour remplir auprès de Louis XV enfant, les fonctions que sa mère avait remplies auprès du duc de Bourgogne.

« La maréchale de la Mothe-Houdancourt qui succédait à la duchesse de Montausier,

n'était pas un bel esprit, comme l'était la célèbre Julie, l'héroïne de la guirlande. Mais elle possédait mieux les qualités de l'emploi : « C'est, dit Mlle de Montpensier, dans ses *Mé-* « *moires*, une femme de bonne mine, une « prestance de gouvernante, propre à entre- « tenir les nourrices, les femmes de chambre, « à compter les bouillons qu'il faut pour « donner la cuisson nécessaire à la bouillie.» Ce qui valait mieux encore, c'était une femme de bien sur laquelle, bien qu'elle fût fort belle, la médisance ne s'était jamais exercée. Elle savait se faire respecter. Un jour que le Dauphin, son premier élève, promenait ses mains sur la collerette dont elle était parée et disait à un des courtisans qui étaient présents d'en faire autant : « Comment, Monsei- « gneur répliqua celle-ci, il n'y a que vous « en France qui puissiez prendre cet liberté. « Le roi ne la prendrait pas. » Elle avait veillé avec sollicitude sur l'éducation du Dauphin, jusqu'au jour où il passa aux mains du duc de Montausier. Elle prodigua les mêmes soins aux autres enfants de Louis XIV qui moururent en bas âge. La disparition du dernier, le duc d'Anjou, mort en 1672, avait rendu ses fonctions purement honorifiques. Mais elle ne les avait pas moins conservées, et lors de la naissance du duc de Bourgogne, elle n'eut qu'à les reprendre sans qu'il fût besoin d'une nomination nouvelle. Elle devait être assistée par Madame de Venelle, en qualité de sous-gouvernante et par Madame Pcard, comme première femme de chambre.

« Aussitôt après la cérémonie de l'ondoiement, le duc de Bourgogne lui fut remis. Elle le reçut sur ses genoux et le transporta dans une chaise à porteurs jusqu'à l'appartement qui avait été préparé pour lui.

« L'éducation d'un enfant en bas âge, fut-il un enfant de France, ne peut offrir aucune particularité bien saillante. C'est surtout,

comme le disait assez trivialement Mlle de Montpensier, une question de nourrices et de bouillie. De ces soins purement matériels, la maréchale de la Mothe-Houdancourt paraît s'être acquittée avec beaucoup de diligence. « C'était, dit Saint-Simon, la meilleure femme « du monde, qui avait le plus grand soin « des enfants de France et qui les élevait avec le plus de dignité et de politesse ». Le petit prince était délicat et sujet à de fréquentes indispositions. Dangeau et Sourches, dans leurs *Mémoires*, parlent fréquemment de ses accès de fièvre. « Il a eu cinquante accès », dit un jour Dangeau. La fièvre, dans ces temps où les habitations étaient souvent insalubres, était un mal très ordinaire. Contre ce mal on avait découvert un nouveau remède: le quinquina. Mais ce remède qui, sous des formes diverses, est d'un usage aujourd'hui si général, était alors fort discuté. On ne méconnaissait pas le bien qu'il produisait en coupant la fièvre, mais on en redoutait les effets sur la constitution, en particulier pour les enfants. Aussi, sur la question de savoir s'il fallait administrer du quinquina au duc de Bourgogne, y eut-il contestation entre la gouvernante et la mère. La gouvernante tenait pour le quinquina ; la mère s'y opposait, et, bien que le Roi eut pris parti pour la gouvernante et le quinquina, ce fut la mère qui l'emporta.

« Durant les années que le duc de Bourgogne passa sous le gouvernement de la maréchale de la Mothe, on prit soin, si jeune qu'il fût, de l'accoutumer peu à peu à cette vie de représentation qui dans les pays monarchiques faisait et fait encore partie du devoir royal. Il n'avait pas encore sept ans accomplis qu'il s'acquittait des fonctions de mousquetaire avec une application, une justesse et une dextérité infiniment au-dessus de ce que peuvent faire ordinairement les enfants

de son âge et témoignait autant d'adresse et de sang-froid que des gens de vingt-cinq ans.

« Un enfant qui montrait des dispositions aussi viriles ne pouvait rester plus longtemps aux mains des femmes. La maréchale de la Mothe-Houdancourt avait rempli son office à l'entière satisfaction de Louis XIV. Au lendemain du baptême solennel - du petit prince qu'elle avait élevé, il lui avait demandé ce qu'elle préférait, de l'argent ou des présens. La maréchale avec dignité, préféra les présens, et le Roi lui fit don d'une agrafe en diamans estimée 4000 pistoles. Mais si bien qu'elle eût rempli sa mission, le moment était arrivé où cette charge devait prendre fin. Le duc de Bourgogne avait sept ans et un mois, lorsque le 3 septembre 1689 au soir, le Roi, rentrant de la chasse, se rendit chez la Dauphine et le fit appeler. C'était pour l'enlever aux mains de la maréchale de la Mothe-Houdancourt et le remettre entre les mains du duc de Beauvilliers, qui le 17 août précédent avait été nommé son gouverneur. L'enfant témoigna quelque émotion. Il eut bien de la peine à se séparer de la maréchale de la Mothe et lui témoigna beaucoup d'amitié, mais il se soumit. »

Avec ces détails sur la maréchale de la Mothe-Houdancourt se termine la première partie de l'étude de M. le comte d'Haussonville : la naissance et la première enfance du duc de Bourgogne. La seconde traitera de son éducation et de ses maîtres, le duc de Beauvilliers et Fénelon.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 14 mars 1897

Présidence de M. Alexandre Sorel

MM. Benaut, Blu, le baron de Bonnault, Cauchemé, le docteur Chevallier, Colin, Dervillé, Garand, J. du Lac, le comte de Lambertye, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, le comte de Marsy, l'abbé Martin, l'abbé Morel, MM. Nolet, de Roucy, Sorel et de Trémisot, membres titulaires, assistent à la séance.

M. le président communique une invitation adressée à la Société pour assister au soixante-quatrième Congrès archéologique de France, qui se tiendra à Nimes, du 18 au 25 mai, sous la présidence de M. de Marsy.

Dans sa prochaine séance, la Société désignera les délégués qui la représenteront à cette réunion.

Parmi les ouvrages adressés à la Société figurent de nombreuses publications de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, de la Société d'émulation du Doubs, de l'Académie d'Arras, et de la Société archéologique du Midi ; *La commune de la Neuville-le-Roy*, par M. l'abbé Morel, et une brochure de M. Léopold Delisle, relative à un certain nombre de chartes concernant le département de l'Oise, données à la Bibliothèque nationale, par M. Henry-A. Meyer.

M. de Marsy fait ressortir toute l'importance du don fait à la Bibliothèque par M. Meyer, car les documents les plus nombreux concernent la seigneurie d'Offémont. Il y a là une suite précieuse de pièces originales du XIIIe au XVe siècle, à l'aide desquelles il sera désormais possible d'écrire une histoire d'Offémont, travail commencé en 1870, par Peigné Delacourt et resté inachevé. M. de Marsy espère que l'un de nos confrères reprendra ce travail à l'aide des documents donnés par M. Meyer à la Bibliothèque Nationale et de ceux concernant plusieurs des familles ayant possédé Offémont à une époque plus récente que notre confrère a bien voulu, avec sa libéralité habituelle, mettre à notre disposition.

M. le président, ayant été consulté sur l'orthographe qui devait être donnée au nom du grand Ferret ou Ferré, demande aux membres présents et notamment à M. l'abbé Morel leur opinion.

M. l'abbé Morel rappelle que le nom latin de Ferret est écrit dans les chroniques *Ferratus*, et que la traduction dans le français du Nord reçoit la forme *Ferret*, et non *Ferré*, et ajoute que cette forme a été adoptée par Siméon Luce et qu'il s'est rangé d'autant plus volontiers à son avis qu'il existe encore dans notre arrondissement un certain nombre de familles portant les noms de *Ferret*, ou *Feret*.

M. de Marsy confirme l'opinion de M. l'abbé Morel et rappelle qu'il a conclu dans le même sens, dans sa réponse à la question qui lui avait été posée récemment par M. Henry Lefebvre, lors de la pose des plaques de la *rue du Grand-Ferret*.

Suivant les provinces, la traduction des noms latins affecte des formes différentes, dont il y a lieu de tenir compte et si nous devons traduire Ferratus par Ferret, d'autres

idiomes nous donneront *Ferry*, *Feray*, *Ferret* ou *Ferré*, etc.

M. l'abbé Martin lit une étude sur la peste à Bonneuil (canton de Breteuil, en 1668. L'auteur rappelle que cette épidémie a déjà été l'objet, pour la ville de Compiègne, d'une notice de M. Arthur Bazin et ajoute que les notes qu'il a pu recueillir viendront aussi compléter celles que M. l'abbé Morel a publiées, il y a quelques années, sur la charité dans le diocèse de Beauvais au XVIIe siècle.

Le curé de Bonneuil s'était retiré à Esquennoy, au moment où la peste, apportée sans doute d'Amiens, vint éclater dans sa paroisse. Mgr Choart de Buzenval, alors évêque de Beauvais, n'hésita pas à venir prendre la place de ce pasteur et dirigea l'ensemble des mesures à prendre afin de soigner les malades, de leur faire donner les secours religieux et, en même temps, de les isoler de manière à préserver de la contagion les autres habitants.

Les mesures, édictées par l'évêque de Beauvais dans ce règlement, mériteraient encore aujourd'hui les éloges des hygiénistes et elles témoignent de la paternelle sollicitude du prélat.

M. Sorel commence la lecture d'une notice sur Stanislas Le Féron, le premier commandant de la garde nationale de Compiègne en 1791.

Il commence par remercier Mme Le Féron d'Eterpigny qui a bien voulu lui communiquer, de la manière la plus gracieuse, de nombreux documents de famille qui l'ont aidé à compléter les notes recueillies par lui dans divers dépôts d'archives, ainsi que l'éloge funèbre prononcé par Chabanon de l'Académie française.

Après avoir rappelé sommairement l'origine de la famille Le Féron, venue de la Souabe et dont les premiers représentants en

France se distinguèrent sous la bannière royale à Bouvines et mentionné quelques-uns des personnages qui ont illustré le nom de Le Féron, et parmi lesquels il faut citer un prévôt de Paris, un avocat héraldiste consommé, plusieurs grands maîtres des eaux et forêts, et des officiers de mérite, il rappelle les premières années de Stanislas Le Féron, dont le père avait vaillamment servi sous Louis XV et mérité le grade de maréchal de camp, tout en occupant les fonctions de lieutenant dans une des compagnies des gardes du corps du comte d'Artois. C'est ce corps qui fut choisi par lui pour y fairer entrer son fils. Celui-ci, à l'âge de vingt ans, y fut pourvu d'une charge d'exempt, dont le prix était de quarante mille livres.

Filleul du Dauphin et de Marie Leczynska, Stanislas Le Féron avait de puissants protecteurs et en 1789, à peine âgé de trente-deux ans, il avait, dans le corps où il n'avait cessé de servir le rang de lieutenant-colonel.

C'est à cette époque que fut décidée, en France, la création d'une garde bourgeoise, dont La Fayette fut, à Paris, nommé général et à la tête de laquelle, à Compiègne, fut placé Stanislas Le Féron.

Dans une prochaine séance, nous verrons se dérouler, avec la biographie de celui qu'on appela par la suite le La Fayette compiégnois, plusieurs incidents relatifs à la Révolution à Compiègne et le rôle que, sous le commandement de Stanislas Le Féron, joua la Garde bourgeoise, qui ne tarda pas à échanger ce titre contre celui de Garde nationale.

M. de Bonnault continue la lecture de son travail sur les Francs-Archers de Compiègne. Il s'occupe spécialement de leur armement et de leur équipement et établit de curieuses comparaisons entre les renseignements que fournissent les ordonnances, ceux que nous donnent les comptes municipaux, et enfin les

pièces d'armement ou d'équipement lorsqu'elles nous sont conservées dans quelques musées.

M. de Marsy lit une notice sur Jean le Mercier, seigneur de Pimprez et capitaine de Creil sous Charles V et Charles VI.

C'est dans un volumineux mémoire, inséré dans les collections de l'Académie des Inscriptions en 1888 et dû à M. Henri Moranvillé, qu'il a puisé les éléments de ce résumé sommaire de la vie d'une homme qui a joué un rôle considérable sous Charles V et Charles VI, dont, avec le titre de général-conseiller des finances et de maître d'hôtel, il fut un des principaux ministres.

Le Mercier, malgré les assertions intéressées de son neveu Jouvenel des Ursins, paraît avoir appartenu à une famille des plus obscures et on peut le considérer comme un nouvel exemple de ces hommes d'Etat qui, au moyen-âge et plus récemment, ont réussi, par leur valeur personnelle, à mériter les postes les plus élevés du gouvernement, mais qui, comme tant d'autres, ont trouvé la roche tarpéïenne bien près du Capitole. Si Le Mercier, heureux négociateur dans des traités avec l'étranger, habile réformateur des impôts, avait été le favori de Charles V et de Charles VI, les tuteurs de ce dernier prince, lorsqu'il fut frappé de démence, voulurent se venger du conseiller trop souvent écouté et décidèrent de le « détruire » ; ils tentèrent de le faire condamner à mort, mais Le Mercier en fut quitte pour un court exil; il réussit même à sauver en grande partie sa fortune qui était considérable et mourut en 1397.

La prochaine séance aura lieu le *jeudi 8 avril*, au lieu du jeudi-saint. L'ordre du jour comprendra notamment : Procès-verbal de la dernière séance. — Hommages et envois divers. — M. Dervillé. Les écoles publiques à Compiègne pendant la Révolution. — M. A.

Sorel. Stanislas Le Féron (suite). — M. le baron de Bonnault. Les Francs-Archers de Compiègne (suite). M. le comte de Marsy. Analyse de documents historiques. — Communications diverses.

Pour extrait :
Le Secrétaire, MARSY.

JEAN LE MERCIER

seigneur de Pimprez et capitaine de Creil

(XIVe SIÈCLE)

PAR M. LE COMTE DE MARSY

En écrivant sous le nom de Jean le Mercier ses titres de seigneur de Pimprez et de capitaine de Creil, nous sommes loin de donner une idée des dignités conférées à un homme d'Etat qui joua un rôle considérable dans le gouvernement de la France sous Charles V et Charles VI, mais si nous les avons choisis, c'est que ce sont ceux qui le rattachent directement à notre pays.

Nous n'avons pas la prétention d'apporter d'éléments nouveaux pour la biographie de ce personnage et nous nous bornerons simplement à résumer bien rapidement le travail considérable, rédigé par un de nos confrères de l'Ecole des Chartes, M. H. Moranvillé, et que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a bien voulu admettre dans une de ses collections de mémoires, dont il occupe près de quatre cents pages in-4° (imprimerie nationale, 1888).

Nous ne savons rien de l'origine, de la famille et des premières années de Jean le Mercier, mais, s'appuyant sur la chronique du Religieux de Saint-Denis, son biographe est porté à croire qu'il appartenait à une famille de condition plus que modeste, *ex humili plebe natum*, et que si Jean Jouvenel des Ursius prétend que « gentilhomme et noble estoit de père et de mère, lesquels n'estoient

pas si bien héritez qu'on pourroit bien dire, mais ils en vivaient », ce témoignage peut sembler suspect et intéressé, étant donnés les liens de parenté des deux personnages. Du reste, Le Mercier fut anobli en 1374, ce qui démontre évidemment que son père n'était pas gentilhomme.

On ne connaît à Jean le Mercier, aucun ascendant; on l'a dit de Gisors et cela n'aurait rien d'invraisemblable, ce nom étant répandu dans le Vexin, mais il n'est pas possible de le considérer comme étant le fils d'un autre Jean le Mercier, garde du scel de la châtellenie de Gisors.

On ignore également la date de sa naissance et c'est en 1358 qu'il paraît pour la première fois dans des actes où il est qualifié de notaire et secrétaire du roi et on peut supposer qu'il devait avoir *au moins* trente ans environ. Il avait dû débuter comme clerc ou commis d'un des trésoriers ou généraux des finances, dont il ne devait pas tarder à partager les fonctions.

Dès 1360, nous le voyons chargé d'une mission importante, celle de la reddition de la ville de Creil occupée alors par les Anglo-Navarrais. Charles le Mauvais consentit à céder cette place à Charles V, alors régent du royaume, moyennant six mille royaux d'or.

Vers la même époque, il fut employé en Normandie à lever les sommes exigées pour la rançon du roi Jean et ensuite pour la remise des forteresses de cette province entre les mains du commissaire royal Louis d'Harcourt.

Devenu sergent d'armes, il fut attaché comme commissaire et plus tard comme trésorier des guerres à différentes armées et on a conservé les comptes dressés par lui à cet effet depuis 1369.

Dès cette année, il fut chargé en outre de la perception des aides en Normandie et il fit

preuve dans cette mission d'autant d'intelligence que de zèle, aussi fut-il revêtu de la dignité de « général conseiller sur le fait des aides. »

L'étude de cet impôt et de son mode de perception nous entraînerait dans de trop longs détails. Disons seulement que, parmi les fonctionnaires placés sous ses ordres, se trouvait son frère Pierre le Mercier, notaire et contrôleur des aides de la guerre, dont la conduite lui attira plus d'un désagrément.

En 1374, Le Mercier reçut du roi une mission importante pour la direction des opérations militaires contre les Anglais qui dévastaient la Normandie. Il partagea cette mission avec l'amiral Jean de Vienne, les évêques de Bayeux et de Coutances et Guillaume, dit le Bègue de Fayel, personnage dont M. l'abbé Morel a retracé la vie aventureuse.

Peu de temps avant d'être envoyé en Normandie, Jean le Mercier fut chargé d'obtenir l'abandon au domaine royal de la seigneurie de Creil, possédée par Béatrice de Bourbon, veuve du roi de Bohême Jean de Luxembourg, et remariée au seigneur de Grancey.

L'importance de cette place décida le roi à faire de grands sacrifices pour s'en assurer la propriété; il offrit d'abord la seigneurie de Bar-sur-Aube, mais, sur la protestation des habitants de cette ville, Grancey dut se contenter de 12.000 florins d'or. Le Mercier qui avait été, avec Bureau de la Rivière, chargé de ces négociations, paraît avoir reçu l'année suivante, comme récompense, la charge de capitaine de la châtellenie de Creil qu'il conserva jusqu'à sa mort et dont le traitement était de 600 livres tournois, qui équivaudraient à 8.000 francs environ de notre monnaie. Nous verrons plus loin qu'à la fin de sa vie, les traitements, gages et pensions de Jean le Mercier atteignaient un chiffre de plus de 50.000 francs. A ces traitements s'ajou-

taient les frais de voyages et ils étaient nombreux, car Jean le Mercier était presque toujours en route, tantôt pour les affaires financières du royaume, tantôt pour des ambassades auprès des souverains étrangers. Nous le voyons ainsi envoyé en 1376 à Avignon.

Parmi les missions que reçut encore Jean le Mercier, nous devons mentionner celle dont il fut chargé, de concert avec Jean d'Arcy, pour une réformation sur les Juifs dans le bailliage de Vermandois en 1377, ainsi que celle qu'il reçut avec d'autres grands personnages pour aller recevoir et accompagner pendant son voyage en France l'empereur Charles IV.

Nous le voyons également, à la veille de la visite que Charles V se proposait de faire des domaines du sire de Coucy, préparer le voyage de ce prince qui s'arrêta à Nouvion-le-Comte, dont Le Mercier était seigneur.

Eustache Deschamps, dans une ballade écrite en l'honneur du sire de Coucy, vante en ces termes les charmes de Nouvion :

A Novion pot plaisant lieu veoir,
Et au souleil cler resplendir les toys,
Et le prince richement recevoir,
Qui fu illec trouver pot le hault doys ;
De tous poissons ot illec cours pleniere.
Le gentil Roy y vint à la prière
Jehan le Mercier qui le vit grandement :
Là ot bons vins et moult bel parement
En son chastel fait de bonne piere.

C'est sans doute en reconnaissance du séjour qu'il avait fait à Nouvion que Charles V accorda à son conseiller le privilège fort envié d'être dispensé sur ses domaines des appeaux volages ou frivoles, formalités de procédure qui le soumettaient à la juridiction du bailli de Vermandois.

Si les missions confiées à Le Mercier lui

valurent la confiance de deux rois, Charles V et Charles VI, la part qu'avec Bureau de la Rivière, il prit à d'importantes réformes fiscales, lui créa de nombreux ennemis. Les princes du sang dont il s'était efforcé de réprimer les empiètements sur le pouvoir royal, l'Université dont il avait réussi à diminuer les priviléges, lui en gardèrent rancune et cherchèrent à s'en venger. L'occasion ne devait pas tarder à se présenter avec la maladie qui allait mettre l'infortuné Charles VI hors d'état de dirirer son royaume.

Il était alors à l'apogée de sa faveur, partageant le pouvoir avec Clisson, Le Bègue de Villaines, Montagu et Bureau de la Rivière.

Dès que la folie de l'infortuné Charles VI eut été constatée, ses oncles n'eurent rien de plus pressé que d'enlever l'administration du royaume à ses anciens conseillers et se promirent de les *détruire*, comme le dit le duc de Bourgogne à Le Mercier, et, de fait, ceux qui ne purent se sauver à temps furent arrêtés et leurs biens confisqués, en attendant que leur procès fut fait.

Jean Jouvenel rapporte qu'un lit de justice fut convoqué pour juger Le Mercier et Bureau de la Rivière, et que, sur quatre-vingt-seize opinants, quatre-vingt-six les auraient déclarés dignes de mort, mais que le roi, qui était dans un de ses moments de lucidité, s'opposa à l'exécution de cette sentence. En tout cas, ils furent seulement exilés en Dauphiné ; peu de temps après ils obtinrent l'autorisation de revenir chez eux. Enfin, par lettres du 13 janvier 1394, le roi leur rendit leurs biens meubles et immeubles.

A partir de ce moment, il n'est plus que rarement question de Le Mercier, on voit cependant qu'on le consultait encore quelquefois sur les questions remontant à l'époque de son administration.

En 1397, le 3 juillet, Jean le Mercier mou-

rut et fut enterré à Boulogne-sur-Seine où il avait obtenu en 1377 de Charles V de fonder une chapellenie. Sa dalle tumulaire sur laquelle on lit ses titres de chevalier, seigneur de Nouvion-le-Comte, conseiller et maître d'hôtel du roi, existe encore dans cette église, ainsi qu'une autre dalle effacée qui doit être celle de Jeanne de Saint-Dizier, sa première femme.

Le Mercier se maria deux fois et ses deux femmes appartenaient aux rangs les plus élevés de la noblesse : la première, Jeanne de Saint-Dizier, était la fille de Jean, seigneur de Saint-Dizier, de Dampierre et de Vignori et d'Alice de Nesle-Offémont, petite-fille par conséquent du seigneur d'Offémont ; la seconde était Jeanne de Vendôme, fille de Robert, seigneur de la Chartre-sur-Loir et de Jeanne, dame du vidamé de Chartres ; après la mort de son mari, elle épousa Simon de Dreux.

On ignore la date de son premier mariage et celle de la mort de sa première femme, mais on sait que, pendant son veuvage, Le Mercier se laissa entraîner à plusieurs aventures galantes, dont une ne laissa pas que de manquer de lui attirer de sérieux désagréments.

Une femme, dite Colette la Buquette, se présenta un jour de mai 1391, à la porte de l'hôtel de la rue de Paradis qu'habitait le général conseiller, tenant à la main un enfant sur le bras duquel était attaché un écriteau avec ces mots : « Cet enfant est fils messire Jehan le Mercier, sire de Novion. » Chassée par les domestiques, elle fit un certain scandale dans la rue et fut conduite au Châtelet où on instruisit contre elle à la requête de Le Mercier. Celui-ci déclara qu'il se souvenait bien d'une chambrière qu'il avait connue à l'hôtel de l'Epée à Caudebec, mais nia la date à laquelle Colette rapportait ce fait et cela surtout

parce que si on avait ajouté foi au témoignage de cette femme, il se serait passé après son second mariage.

Colette avait une médiocre réputation, elle reconnaissait elle-même sa mauvaise conduite habituelle, avouait même quelques vols et Le Mercier était l'un des quatre conseillers du roi, en même temps que le grand maître de son hôtel. Grand eût été le scandale causé par le succès des prétentions de cette fille, aussi le prévot de Paris et les conseillers « veu l'estat d'icelle prisonnière, qui est femme de dissolue vie et mauvaise, les dénégacion et variacions par elle faites cy-dessus escriptes, les parolles injurieuses et diffamatoires par elle dites de la personne dudit sire de Nouvion, qui est seigneur de tel estat que chacun scet, et du grand conseil du roy, la manière et cause de convoitise qui mouvoit et a meu icelle prisonnière de proférer les parolles dessus escriptes, par elle dites contre icellui seigneur de Nouvion, le temps qu'il a que ledit enfant fu nez, la depposicion dudit sire de Nouvion afin d'avoir et exiger de lui finence, et que en ce pourroit advenir très grant descort et séparacion de mariage entre icellui sire de Nouvion et madame sa femme qu'il a de présent, la maniere de larrecin par elle fait en l'ostel d'icelle Angelotte, sa maistresse et la trayson par elle faite à icelle en prenant lesdiz biens, avec la valeur d'iceulx, estimez à iiij fr. ou environ », décidèrent que l'on ne pouvait épargner la prisonnière qu'elle ne fût, vu son parjurement, tournée au pilori et ensuite bannie de la ville, vicomté et prévoté de Paris, sous peine d'être enfouie toute vive. Le greffier Cachemarez qui a rédigé cette sentence, dont on trouve le texte dans le registre criminel du chatelet publié par la Société des bibliophiles français, semble avoir bien voulu laisser entendre que, si on condamna Colette, ce fut surtout comme

le dit M. Moranvillé, pour éviter à l'un des principaux personnages de l'Etat une aussi désagréable aventure.

Disons quelques mots de la descendance de Le Mercier : De son premier mariage, il n'eut qu'une fille Guillemette, qui, devenue veuve de Jean de Chepoy, se remaria avec Renaud de Coucy, seigneur de Vervins ; du second il eut deux fils qui moururent jeunes et sans postérité et deux filles.

Les terres de Nouvion-le-Comte, d'Ognes, près Chauny (Aisne), de Pimprez (Oise) n'étaient pas les seuls biens possédés par Le Mercier, il avait acheté dans l'Eure, les seigneuries de Rugles, de Bailly et de Bois-Arnauld, auxquelles vinrent se joindre les terres confisquées sur Simon Le Drouays qu'il reçut en don de Charles VI et enfin la seigneurie de Fontenay-en-Brie, où il obtint du roi l'autorisation d'édifier comme il le jugerait convenable un château avec murs, tours et fossés, pour la sûreté et demeurance de lui, de sa femme et de ses enfants (1388).

D'après le relevé fait par M. Moranvillé, Le Mercier reçut comme gages et dons du roi des sommes considérables qui peuvent s'élever en valeur métallique au chiffre actuel de près d'un million.

Comte de MARSY.

LA PESTE A BONNEUIL

EN 1668

Dans un travail, lu à la Société historique de Compiègne le 18 janvier 1894, M. l'abbé Morel, nous parlant de la charité dans l'Oise au XVIIe siècle, attirait tout particulièrement notre attention sur les mesures prises par Mgr de Buzanval, pour le soulagement des pauvres de 1653 à 1638, et sur le dévoûment de l'évêque de Beauvais pendant la peste de 1068. M. l'abbé Morel disait que Bonneuil (canton de Breteuil) et Ressons notamment apprirent à bénir la charité et le zèle de Mgr de Buzanval. Nous avons eu la bonne fortune de trouver quelques notes sur la peste de Bonneuil en 1668, et ce sont ces notes que nous présentons aujourd'hui à la Société.

Dans le mois de juillet de l'année 1668, la peste se manifesta à Bonneuil et dans quelques villages voisins : elle venait d'Amiens. Quelques années auparavant, vers 1631, une peste semblable avait ravagé toute la province et coûté à la seule ville d'Amiens, dans l'espace de trois années plus de 25.000 habitants. On voit dans les registres de décès de cette époque que la peste était à Amiens, car il était défendu aux habitants de Bonneuil d'aller dans cette ville de peur qu'ils n'en rapportâssent la maladie. On visitait les corps des défunts qui étaient soupçonnés d'avoir été à Amiens pour s'assurer s'ils ne mourraient pas de la peste. Il est donc probable que la

contagion avait été apportée de cette ville. On ne voit point dans les manuscrits quel fut le chiffre exact des malades ; on sait seulement qu'il y eut un grand nombre d'habitants attaqués. Dès le commencement, le curé de Bonneuil, Elie-Dominique de Marsy, s'était retiré à Esquennoy-le-Secours. Alors, Mgr de Buzanval, évêque de Beauvais, vint lui-même pour donner les ordres propres à arrêter les progrès du mal. Il fit séparer des autres ceux qui étaient attaqués et on les logea dans des huttes faites exprès dans la campagne où est aujourd'hui le mont Soyer et dans le bois appelé Bois-de-l'Eglise, détruit par M. Tassart, de Breteuil. On éleva une barrière autour du Bois des pestiférés et il fut défendu aux habitants d'en approcher et encore plus de s'y introduire. Un médecin fut chargé par l'évêque de soigner les malades : Mgr de Buzanval vint lui-même faire la visite de cabane en cabane, faisant porter avec lui une grande quantité de viandes et de remèdes. Il en confessa lui-même un très grand nombre et leur administra le Saint-Viatique de sa main, sans autre précaution que celle de leur donner la Sainte-Hostie sur une cuillère d'argent à long manche. Il leur dit la messe en pleine campagne et passa ainsi plusieurs jours à les assister, exposant sa vie avec un courage qui étonnait tout le monde. Un jour, il se trouva engagé dans un endroit où l'on avait étendu sur les haies les habits des pestiférés. Ceux qui l'accompagnaient le pressant de revenir sur ses pas : « Non, non, leur dit-il, on n'a rien à craindre quand on a pour guide la charité du prochain. »

Ceux qui étaient atteints par la maladie étaient séparés des autres et logés dans le bois. Les personnes qui avaient communiqué avec les malades, telles que les gardes, les médecins et autres, étaient elles-mêmes séparées, et il leur était défendu de communiquer de près avec

les autres habitants. On leur avait enjoint de ne pas laisser couler leurs eaux dans la rue mais de creuser un trou dans leurs maisons pour les recevoir. Les malades ne devaient être visités que par leurs gardes et les médecins. Leurs parents ne pouvaient prendre de leurs nouvelles que de loin. Lorsqu'ils mouraient, on les inhumait dans des fossés très profonds creusés dans un cimetière spécial, au milieu des bois, et que l'on appelle pour cette raison, cimetière des pestiférés. On construisit dans ce lieu une chapelle dédiée à saint Roch, et appelée chapelle des Bois. De nos jours encore, les habitants ont une grande vénération pour cette chapelle et son saint Patron.

Le curé de Bonneuil était obligé lui-même de prendre toutes sortes de précautions pour visiter les malades. Il devait les confesser de loin, leur administrer l'Extrême-Onction avec une touche assez longue et baptiser les enfants des pestiférés avec un vase emmanché. Il lui était défendu d'entrer dans le bois des pestiférés et quand il leur parlait, il lui était enjoint de se mettre toujours au-dessus du vent. Lorsqu'il revenait de la visite, il ne devait pas s'approcher de ceux qui étaient en bonne santé. Il devait célébrer la messe sur un autel élevé à la porte de l'église afin que les habitants pussent y assister sans s'approcher de trop près.

On apportait de Breteuil des vivres pour les malades et les personnes séparées. On les disposait dans des vases préparés tout exprès sur le chemin qui conduisait au Bois des malades et les gardes les venaient prendre 4 fois la semaine à 7 heures du matin. Il était défendu aux habitants de sortir du village pour aller dans les villages voisins. On les engageait à ne point se marier à moins qu'ils ne fussent très pressés. Malgré toutes ces précautions, la peste dura près d'un an

et enleva un grand nombre de malades. Ils étaient atteints d'abord d'une fièvre ardente, leurs membres devenaient peu à peu lourds et pesants : une langueur générale s'emparait de tout leur être et ils éprouvaient des étourdissements de tête et de fréquents vomissements. On ignore quels étaient les remèdes employés pour combatre le mal.

Nous avons mentionné d'une manière générale les dispositions prises pour arrêter les progrès du mal, mais comme il est surtout très intéressant pour nous de connaître les dispositions spéciales prises par Mgr de Buzanval, nous avons pensé qu'il serait bon de faire connaître le réglement de l'Evêque de Beauvais, au sujet de la peste de Bonneuil. Voici ce réglement extrait d'un manuscrit qui a pour titre : *Ordonnance et règlement fait par nous, Nicolas Choart de Buzanval, évêque et comte de Beauvais, tant au spirituel qu'au temporel, pour l'assistance des malades, personnes séparées et autres habitants de Bonneuil pendant qu'il sera affligé de la peste.*

(15 juillet 1668).

ARTICLE PREMIER. — Comme le secours spirituel est le principal, le sieur de Marsy, curé dudit Bonneuil, qui est de présent à Esquennoy, secours de cette paroisse, se retirera incessament au Presbytère de Bonneuil, pour y remplir toutes les fonctions de sa charge.

ART. II. — Pour administrer les Sacrements avec sûreté, il pourra porter la soutanelle de camelot ou de toile cirée noire. Quand il les donnera aux pestiférés, il aura soins de se tenir au dessus du vent, et de faire porter s'il se peut, le malade hors du lieu de sa demeure, dans la rue ou dans le jardin, ou s'il est retiré dans le Bois ou dans la campagne, à l'entrée de sa hutte, ou après que ceux qui l'assistent seront suffisament éloignés, il

écoutera la confession du malade, lui donnera l'absolution, même des cas réservés et de l'excommunication s'il en est besoin.

Art. III. — Pour le St Viatique il pourra se servir de la cuillière faite exprès selon l'usage du Diocèse, en mettant l'hostie consacrée qui sera très petite dans une grande non consacrée et pliée en deux et mouillant les deux morceaux pour les joindre ensemble, en l'enveloppant de surplus d'un papier blanc qu'il mettra ensuite contre la terre, puis le couvrant d'une pierre, de manière qu'il soit aperçu du malade pour qu'il puisse être pris par lui ou par la garde, en l'avertissant qu'il n'y a que la petite hostie consacrée, et lui recommandant de la recevoir avec toutes sortes de respect ; et alors le sieur curé fera du lieu où il est, la prière prescrite par le Manuel. Puis le pain non consacré pourra être consommé par le malade, ou s'il ne le peut, il sera brûlé avec le papier, avec cette attention que le malade ait pris l'hostie consacrée. Il fera s'il se peut qu'il y ait un cierge allumé auprès du malade. Saint Charles veut qu'on donne la communion à ceux qui sont suspects d'être attaqués de la maladie : mais si elle se découvre ensuite, quoique peu de jours après on leur donne encore la communion en Viatique.

Art. IV. — Pour l'Extrême-Onction le sieur curé se servira de la touche qui lui a été envoyée de Beauvais et se contentera d'une seule onction, s'il ne peut en faire davantage. Il fera essuyer les saintes huiles par la garde avec du papier qu'elle jettera dans le feu. Il pourra, pour plus grande précaution, mettre des terrines de feu entre lui et le malade, dans lesquelles il fera brûler des genièvres ou autres parfums.

Art. V. — Il ne manquera pas de faire de temps en temps le circuit du lieu où sont les malades, pour les consoler et les exhorter

autant qu'il sera possible, et dans une distance dans laquelle il soit hors du danger.

Art. 6. — Pour l'administration du Baptême, s'il arrive que quelque femme ayant la peste ou en étant suspecte, accouche, elle se fera assister, si cela se peut par une sage-femme, ou du moins par une garde instruite pour cet effet. Elles seront obligées de faire avertir le sieur curé de la naissance de l'enfant pour qu'il le baptise, se contentant de le faire en lui versant de l'eau sur la tête et prononçant les paroles sans les cérémonies ordinaires, qui ne serait faites que lorsque l'enfant serait délivré de tout soupçon de peste. Incontinent après, il en fera registre à part et marquera que l'enfant n'a pas eu les cérémonies. Il pourra dans cette circonstance se servir d'un poëllon de fer blanc ou d'une cuillère à long manche pour se dispenser, par ces moyens, de s'approcher trop près de l'enfant.

Art. 7. — Quand il aura visité les malades, il prendra garde de ne pas trop s'approcher de ceux qui sont en santé et même les fera demeurer loin de l'autel où il célébrera la messe. Il pourra en dresser un à l'entrée de l'église, de sorte que les habitants puissent l'entendre du milieu de la rue. Il emploiera tout le zèle possible à exhorter ceux qui sont en santé d'apaiser la colère de Dieu par toutes sortes de bonnes œuvres et prières. Il en fera de publiques tous les jours, comme des processions les dimanches et fêtes, et un salut sur le soir tous les jours, si cela se peut. Il recommandera fort aux habitants de se préparer aux sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie, leur représentant le grand danger où ils sont d'être attaqués de la peste. Il les avertira aussi qu'aussitôt que quelqu'un d'eux se sentira attaqué de fièvre, langueur, pesanteur, vomissemens ou étourdissemens de tête, de demander d'abord le dit sieur

curé pour lui apporter les sacrements; et ensuite le nommé Pierre Graux, chirurgien ordinaire du lieu, lequel visitant le malade, s'il reconnaît que c'est la peste, avertira le sieur Baillet, chirurgien commis pour panser les pestiférés, lequel le fera transporter aussitôt par les gardes dans les bois où les loges seront faites à des distances non trop éloignées et commodes pour les faire assister par les mêmes gardes dans les bois.

Art. 8. — Il y aura deux femmes qui seront établies gardes des malades, dont l'une sera la femme Parmentier et l'autre Marie Bilcoq, au cas qu'elles veuillent accepter la dite charge. A leur défaut, il en sera au plus tôt envoyé de Beauvais et d'autant que présentement il n'y a que 4 malades qui tous ont des gardes séparées.

Art. 9.— Les potages et nourritures seront faits en la maison de Firmin Macrez, qui a été nommé pour cet office par les habitants. Il portera tous les jours au matin les dites nourritures par le derrière et le dehors du village au-dessus des dernières maisons, vers le chemin qui conduit au bois des malades, et les versera dans un pot qui sera mis dans le même chemin par les gardes, lesquelles viendront en même temps le prendre pour le porter aux malades. Pour les remèdes, vin bois et charbon, ils seront également portés audit lieu.

Art. 10. — Il sera porté du pain et de la viande à ceux qui ont communiqué avec les malades pestiférés et qui pour cet effet ont été séparés des autres habitants, à raison d'une livre de pain et une 1/2 livre de viande par jour, ce qui leur sera porté par le boulanger et le boucher de Breteuil dans le champ près dudit Bonneuil où on le viendra prendre: et ce sera quatre fois la semaine à 7 heures du matin, et non cependant le mercredi à cause du marché. Et quant à la sub-

sistance des habitants dudit Bonneuil qui sont en santé, il en sera fait mémoire de jour à autre, quand besoin sera, lequel sera envoyé au sieur Doyen de Breteuil qui aura soin de faire tenir promptement le tout selon l'ordre marqué plus haut.

Art. 11. — Les pauvres tant malades que sains, seront assistés aux dépens de la charité, et ceux qui ont assez de bien pour s'en passer, au cas qu'ils n'aient pas assez d'argent pour leur subsistance, il leur sera donné de la farine, viande et autres choses nécessaires, à crédit, en envoyant un billet signé du sieur curé et de celui qui sera désigné ci-après pour cet effet.

Art. 12. — Le chirurgien Baillet sera obligé de visiter les malades dans leurs loges, tous les jours et même à toute heure quand il en sera besoin et de les panser au moins deux fois par jour. A cet effet, il ne s'éloignera desdites loges que le moins qu'il pourra.

Art. 13. — Les parens desdits malades ne les iront pas voir dans les loges, mais ils se contenteront d'en apprendre des nouvelles de loin, et tous ceux qui auront été séparés ou gagés, éviteront toutes sortes de communication avec les autres habitants qui sont en santé et non suspects. Ils feront chacun un trou dans leur maison pour l'écoulement de toutes leurs eaux, sans qu'il leur soit permis de les laisser couler dans la rue. Ils feront boire leurs bestiaux à la mare qui est hors du village et non à celle du devant.

Art. 14. — La femme qui sera envoyée de Beauvais pour aérer les maisons infectées, vacquera incessamment à aérer toutes celles qui en ont besoin, selon que les personnes séparés ou convalescentes serons prêtes d'y rentrer.

Art. 15. — Moyennant toutes les dites assistances, tous les habitants de Bonneuil en quelque état qu'ils soient, suspects ou non

suspects, sains, gagés ou convalescents, seront obligés de demeurer sur les confins de leur paroisse, sans aller près des villages voisins et des villes, mendier et porter mauvais air suivant l'arrêté fait aujourd'hui avec eux. Autrement ils y seront forcés par toutes voies dues et raisonnables.

Art. 16. — Ceux des malades qui viendront à mourir seront ensevelis décemment et portés dans le cimetière, près de la Chapelle du bois, pour y être enterrés dans des fosses profondes. Et le dit sieur curé dans une distance où il ne sera pas en péril. fera, s'il se peut, les prières ordinaires de l'Eglise, et pourra tenir la main à l'exécution du présent règlement, arrêté avec ledit sieur de Marcy, Antoine de Coigny, commis et marguiller, Louis du Fay, greffier, Pierre Coquel, habitans dudit lieu, qui pour cet effet, prêteront serment devant le Bailly dudit Bonneuil de bien et fidèlement s'acquitter de cette commission.

Arrêté par nous, évêque et comte de Beauvais en l'assemblée faite dans le champ le dimanche 15e jour de juillet 1668.

P. S. — On ne mariera que les plus pressés de ceux qui sont en santé.

Il sera fait des prières en actions de grâces après la délivrance de la maladie.

Pour remercier Dieu d'avoir épargné la plupart des habitants de Bonneuil pendant la peste de 1868, ces mêmes habitants élevèrent une chapelle en l'honneur de saint Roch, pour lequel leurs descendants ont conservé une grande dévotion. Le 3 avril 1773, M. Serré, curé de Bonneuil, écrivait à M. de Pronleroy, doyen de l'église de Beauvais et vicaire général, la lettre suivante :

« Monsieur,

« Il y a dans l'étendue du territoire de Bonneuil une chapelle soit-disant dédiée à

saint Roch. Le peuple parait avoir une grande dévotion à cette chapelle, qu'ils appellent ainsi que le terrain qui l'environne « La chapelle et le cimetière des pestiférés. » par ce que la peste ayant ravagé la paroisse de Bonneuil, dans un temps que personne n'a encore pu me fixer, ces lieux ont servi de sépulture à leurs morts. La dévotion de ce peuple est telle, quoique le cimetière serve aujourd'hui de paturâge aux animaux du lieu, et que la chapelle ne soit pas bénite, qu'ils ne laisse pas que de s'y attrouper certains jours de fêtes et de dimanches, et là d'y chanter des saluts à leurs façon, qu'ils appellent *Saluts blancs*. Le clergé de Bonneuil est même dans l'usage depuis un temps immémorial, d'y aller processionnellement le dimanche *in albis* et le jour de la Toussaint. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, de me marquer si je puis, où si je dois suivre cette coutume, que je regarde comme un abus et que je taxe de superstition ou d'idolatrie.

« J'ai l'honneur, etc... »

Voici la réponse à cette lettre :

« Je ne crois pas, Monsieur, que l'on puisse traiter de culte la dévotion de votre peuple, dont vous me parlez. Tous les jours on fait des stations et des prières devant des calvaires. saint Roch est un saint qu'on invoque pour se préserver des maladies contagieuses. Il faut seulement prendre garde que la chapelle soit fermée, car sous prétexte d'y invoquer saint Roch, il pourrait s'y passer des désordres. Vous pourrez aussi engager vos paroissiens à entourer de haies vives ce cimetière où ils croient que reposent les cendres de leurs parens ou ancêtres.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

De tout ce qui précède il faut conclure que la chapelle qui existait en 1668, servait au

culte, donc elle était bénie. Cette chapelle étant très ancienne, fut remplacée peu après par celle qui existe aujourd'hui. L'architecture de cette dernière ne remonte pas au-delà du 17e siècle ; tandis que le saint Roch extérieur et quelques ornemens sont certainement d'une époque plus reculée.

L'abbé MARTIN,
curé de Villers-Saint-Paul.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 8 avril 1897

Présidence de M. Alexandre SOREL

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Brulé, Cauchemé, Raymond Chevalier, Collin, Daussy, Dervillé, l'abbé Gallois, Garand, le comte de Lambertye, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, le comte de Marsy, E. Mauprivez, Nolet, A. Sorel, l'abbé Vattier, membres titulaires, et le chanoine Marsaux, membre correspondant, assistent à la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et dépose sur le bureau quatre volumes des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. le chanoine Marsaux offre ses dernières publications : *Un coin inconnu de Seine-et-Oise ; Variétés liturgiques ; Broderies conservées à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry ; Congrès de Tournai et Exposition rétrospective d'Angers ; Anciens usages de Chambly ; Exposition rétrospective d'Arras ; La chasuble de Viry-Châtillon.*

MM. HAYE, ancien principal de collège communal, rédacteur en chef de l'*Echo de l'Oise*, présenté par MM. Garand et de Marsy, et l'abbé HUMBERT, curé de Saint-Germain, présenté par MM. Sorel et l'abbé Vattier, sont élus en qualité de membres titulaires.

M. le Président propose un projet d'excursion à Beauvais, Marissel, Therdonne et Vil-

lers-Saint-Sépulcre, pour le 10 mai. Départ à 8 heures du matin, retour à 7 heures du soir. Il fait ressortir les points intéressants de cette course ; à Beauvais, la cathédrale, Saint-Etienne et la manufacture de tapisseries ; à Marissel, l'église en partie romane, en partie gothique, ses vitraux et son beau retable sculpté ; à Villers-Saint-Sépulcre, l'église avec son sépulcre à personnages sculptés de grandeur naturelle, le célèbre carreau rapporté de Jérusalem qui a été le motif de la fondation de l'église et l'office manuscrit illustré par Paimbled ; enfin le monument mégalithique dit *la Pierre-aux-Fées*, allée couverte avec chambre dolménique. Le trajet se ferait en chemin de fer, de Compiègne à Beauvais par Creil, en voiture de Beauvais à Marissel, Therdonne, et Villers-Saint-Sépulcre; et de la gare de Bailleul-sur-Thérain à Compiègne par Clermont, en chemin de fer.

M. le baron de Bonnault achève la lecture de son travail sur les *Francs-Archers de Compiègne*. Il les montre à la bataille de Nesles, et cite des lettres inédites de Louis XI qui les concernent. Il décrit leur armement, dont il donne le prix ; parle de l'indemnité qui leur était attribuée et des exemptions dont ils jouissaient ; peu à peu leur importance diminua et dans les derniers temps de cette institution, au lieu de les recruter parmi les bourgeois de Compiègne, on fut obligé de faire appel à des habitants des paroisses voisines, Margny, Venette, Clairoix, etc. Le nombre des francs-archers, d'abord de sept, fut élevé à vingt-trois, mais, pendant que Balagny en fut capitaine général, il descendit à vingt.

Un récit inédit conservé dans les archives de la ville et écrit par le clerc de l'Hôtel de Ville, du Russel, d'après les dépositions des archers, nous montre le rôle que ceux-ci jouèrent en 1475, pendant une campagne de

l'armée royale en Picardie. Ce récit vient contrôler et rectifier sur certains points ceux des historiens contemporains.

Après la bataille de Guinegatte, à laquelle du reste ne prit pas part le contingent Compiégnois, les francs-archers furent abolis par Louis XI et remplacés par des suisses.

Sous Charles VIII, ils furent rétablis au moment où Anne de Beaujeu eut à lutter contre le duc d'Orléans. Sous Louis XII, on constate encore leur existence, mais ils ne jouent qu'un petit rôle. Enfin, sous François Ier, ils se fondent dans les légions et deviennent ensuite les contingents de milices.

M. Dervillé commence la lecture d'une étude sur l'instruction publique à Compiègne, pendant la Révolution. Il rappelle que des travaux importants ont déjà été faits par M. l'abbé Morel et par M. Pilon, sur l'instruction publique dans notre pays, mais qu'ils s'arrêtent à l'époque de la Révolution, et il cherche à jeter quelque jour sur les diverses phases, à première vue, assez confuses qui s'étendent de 1789 à la fin du XVIIIe siècle.

On peut y distinguer quatre périodes. Dans la première, qui s'étend de 1789 à la loi du 29 frimaire an II (19 décembre 1793), la liberté la plus complète est laissée aux parents de faire élever leurs enfants où ils le désirent, et jusqu'en 1792, les traitements des instituteurs sont payés par les bureaux de charité ; les anciennes écoles subsistent pour la plupart.

Dans la seconde, pendant l'application de la loi du 29 frimaire an II, qui dure pendant presque toute l'année 1794, les Frères continuent à tenir l'école de la rue des Minimes, dans laquelle ils ont été installés en 1792. Deux instituteurs enseignent à la section du midi (Saint-Antoine).

Les sœurs de charité de Saint-Jacques et celles de la Sainte-Famille conservent leurs

écoles, et à Saint-Antoine, elles sont remplacées par une institutrice, nommée Véronique Falgérat. Un traitement de 1200 livres est assigné à chaque instituteur, mais on le remplace par une rétribution de 20 livres par an et par élève, accordée à chaque instituteur. Les parents sont tenus à envoyer leurs enfants à l'école de six à neuf ans.

3° La loi du 27 brumaire an III (17 décembre 1794), établit sept écoles primaires, divisées en deux sections et dirigées par sept instituteurs et sept institutrices ; le traitement des premiers est de 1200 livres, celui des institutrices est de 1000 ; parmi les instituteurs, on trouve deux anciens frères. Cette organisation ne dure que quelques mois.

4° La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) supprime la gratuité et l'obligation, les traitements sont remplacés par une rétribution scolaire fixée à 12 et 15 sous par mois et par élève. Les deux frères qui restaient disparaissent.

Cette loi eut des conséquences déplorables pour les écoles primaires qu'elle dépeupla. Les écoles particulières, en revanche, se développèrent.

Après cet exposé, M. Dervillé entre dans les détails du fonctionnement des écoles et montre la part que les membres de la Société populaire des Amis de la République, société qui avait, avec un tout autre esprit, succédé à celle des Amis de la Constitution, cherchèrent à s'attribuer dans la direction des établissements d'instruction. Ceux-ci vinrent faire passer des examens aux élèves ; on y vit des enfants de quatre et cinq ans demander la parole pour affirmer leurs principes républicains et y réciter les droits de l'Homme et les commandements de la République ; on institua des fêtes spéciales, etc., etc.

M. Sorel termine la lecture de son travail sur Stanislas Le Féron, commandant de la

garde nationale de 1789 à 1791 ; il nous le montre d'abord faisant partie du conseil général de Compiègne et prenant une grande part à la fondation de la Société des Amis de la Constitution, société d'un caractère modéré et qui réunissait alors tout ce que la ville comptait d'hommes considérables.

Le Féron en fut un des premiers présidents mensuels. On ne peut prévoir quel rôle lui eût été réservé dans la ville de Compiègne pendant les années qui suivirent, car il venait d'être nommé colonel d'infanterie et investi en même temps des fonctions d'adjudant général de la 23e brigade, lorsqu'une maladie grave l'obligea à aller se faire traiter à Paris. Au bout de peu de jours, il y mourut, le 2 août 1791, dans l'Hôtel de la République de Gênes, rue Sainte-Anne, 25, aujourd'hui démoli.

Dès que la nouvelle de la mort du Commandant fut connue à Compiègne, la ville toute entière fut consternée et il fut décidé que l'on demanderait à sa famille de ramener son corps à Compiègne afin de lui faire des funérailles solennelles. M. Pannelier fut, avec une députation de la Garde nationale, envoyé à Paris, pour assister au service qui devait être célébré à Saint-Roch et accompagner le corps de Paris à Compiègne.

En attendant, il fut ordonné que la ville prendrait le deuil jusqu'au 14 août et que tous les divertissements seraient suspendus jusqu'à cette date.

Le service fait à Saint-Roch fut des plus solennels ; il y fut distribué 466 aunes de crêpes, 234 paires de gants, 74 nœuds d'épée, etc., et Laisné, *deuilliste*, qui faisait fonctions d'entrepreneur des pompes funèbres, réclama 1900 livres, qui, à la suite d'un procès, furent réduites à 1600.

A Compiègne, les funérailles eurent également un grand caractère, le corps fut pré-

senté à l'autel de la Patrie, promené dans la ville, le service fut célébré à Saint-Jacques, et l'inhumation eut lieu dans la chapelle du cimetière de Clamart, le 7 août 1791.

La Société des Amis de la Constitution ne se contenta pas des hommages ainsi rendus à l'un de ses membres les plus éminents ; elle fit célébrer des services à Saint-Jacques et à Saint-Antoine, avec la même pompe que pour Mirabeau, et plusieurs séances furent consacrées au choix du texte de l'inscription à placer sur la tombe de Le Féron ; la municipalité consultée choisit celle qui portait : « Il a bien mérité de ses concitoyens », rejetant l'inscription latine proposée par l'abbé Renard et d'autres formules telles que : « Sa mort fut une calamité » ou « Le pauvre l'a pleuré, le vrai citoyen le regrette et tous l'ont admiré ».

En même temps, on décida que la rue d'Enfer où il habitait un hôtel qui est devenu depuis la demeure de M. le sénateur Aubrelicque, prendrait le nom de rue Le Féron. Cette décision fut exécutée et jusqu'à la Restauration, la rue d'Enfer porta le nom du Commandant de la Garde nationale, qu'elle a repris depuis 1883, à la suite d'une délibération du conseil municipal, délibération qui vise, non plus Stanislas Le Féron, mais un de ses parents, M. Le Féron de Ville, bienfaiteur des hospices de Compiègne.

L'Académicien Chabanon, déclaré citoyen de Compiègne, vint le 18 septembre à la Société des Amis de la Constitution, et y prononça un éloge de Le Féron, qui fut imprimé à 1000 exemplaires, pour lesquels l'imprimeur Bertrand-Quinquet ne demanda que ses déboursés.

Enfin, Mercier, de Compiègne, lui a consacré aussi, dans ses *Nuits d'Automne*, une pièce de poésie, qui commence ainsi :

« Pour la taille, il fut *Alexandre*,
Alcibiade pour le cœur ;
Vrai preux, il eut l'âme tendre,
Et fut d'*Assas* pour la valeur... »

et qui finit par ces deux vers :

Il vécut assez pour l'honneur,
Et trop peu pour notre bonheur !

En terminant, M. Sorel rappelle que l'inscription consacrée à Le Féron ne figure plus au cimetière de Clamart et propose à la Société de faire placer sur le mur de la chapelle, qui est devenue une sorte de Panthéon Compiégnois, une pierre rappelant le souvenir de ce héros

Cette proposition est adoptée par la Société et son exécution renvoyée aux soins du bureau.

M. de Marsy lit des extraits de la correspondance d'un ecclésiastique franc-comtois, Bergier, aumônier de la comtesse de Provence, qui suivit la cour à Compiégne en 1771 et 1772. Ces lettres renferment de curieuses appréciations sur la ville et sur le caractère de ses habitants, ainsi que sur les usages de la cour à cette époque.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra notamment :

Compte-rendu du Congrès de la Sorbonne.

Compte-rendu de l'excursion à Beauvais, Marissel, Therdonne et Villers-Saint-Sépulcre.

M. Dervillé. L'instruction publique à Compiégne pendant la Révolution (suite).

Pour extrait :
Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 20 Mai 1897

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

MM. du Lac, Garaud, Al. Sorel, Benaut, de Magnienville, Collin, abbé Gallois, Liénard, Daussy, de Trémisot, Dervillé, Mauprivez, Cauchemé, Garnaud, membres titulaires, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les publications adressées à la Société : la *Thiérache, bulletin de la Société archéologique de Vervins, t. XVI*e ; *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France ; Revue de l'histoire des Religions, deux livraisons ; Memoires et Bulletin de la Société des antiquaires de France ; Bulletins de la Société des études historiques des Hautes-Alpes*, de la *Société des antiquaires de la Morine*, de la *Société archéologique de Belgique ; Annales de la Société historique du Gâtinais* ; enfin *Les Chartes de Saint-Bertin, publiées par M. l'abbé Bled.*

M. Al. Sorel présente le compte rendu du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne où M. l'abbé Morel a donné lecture de son savant travail sur l' « *Ancienne liturgie de Noyon et Compiègne*, etc., » tandis que M. Sorel donnait communication de son étude sur l' « *Imprimerie à Compiègne avant 1789.* »

M. le Président, rappelant la célébration du

cinquantenaire de la Société archéologique de Soissons, rend compte de la visite faite en cette occasion aux fouilles exécutées dans une grevière aux portes même de la ville, et qui ont ramené à la lumière plus de quatre-vingt squelettes, ainsi que divers objets en terre, en bronze, en verre irisé datant du IIIe ou du commencement du IVe siècle de notre ère. Deux blocs de pierre de petites dimensions creusés et travaillés sur une face en dos d'âne ont été trouvés même dans la grevière et servaient à recouvrir les vases renfermant les restes de personnages incinérés. Des remerciements sont adressés à la Société archéologique de Soissons pour l'accueil si gracieux fait en cette circonstance à MM. Al. Sorel et de Marsy.

Il est donné lecture d'une note de M. le comte de Marsy, retenu en ce moment par le Congrès archéologique de Nîmes. M. de Marsy rappelle que la Société des Sciences historiques de l'Yonne se prépare, elle aussi, à célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation. Les membres qui désireraient se rendre à l'invitation qui leur est adressée pourront participer à d'intéressantes excursions dirigées vers les grottes d'Arcy et de Saint-Moré, Avallon et Vézelay, dont la célèbre basilique de la Madeleine est l'un des plus beaux édifices de la Bourgogne, puis vers la curieuse église de Saint-Père et le château de Chastellus.

Le programme de ces fêtes qui s'ouvriront dans les premiers jours du mois de juillet est déposé sur le bureau.

M. le Président rappelle en quelques mots que le projet d'une excursion à Beauvais, Marissel et Villers-Saint-Sépulcre n'a pu être réalisé, le deuil causé par l'horrible catastrophe du Bazar de la Charité ayant empêché nombre de nos collègues de se rendre à l'invitation qui leur était adressée.

La commission du monument à ériger en souvenir de la défense de Compiègne en 1814 et à la mémoire du major Otenin s'est réunie et a examiné plusieurs croquis qui lui ont été soumis, mais, tout en remerciant les auteurs de ces croquis la commission, en l'absence de plusieurs de ses membres n'a pas cru devoir prendre de décision : d'ailleurs elle a pensé qu'il conviendrait peut-être mieux avant toutes choses de s'assurer de l'importance des ressources dont elle pourrait disposer, et que dès lors il y aurait lieu de recueillir des souscriptions avant d'arrêter aucun programme. A cet effet et pour examiner à nouveau le parti à prendre, la commission s'est ajournée. — Sur la demande de l'un de nos collègues, la Société estime que l'orthographe du nom est Otenin.

Relativement à la plaque commémorative destinée à rappeler la mémoire de L. J. C. Leféron, commandant la garde nationale, enseveli dans la chapelle du cimetière de Compiègne l'inscription suivante est proposée :

Dans cette chapelle
Repose le corps
de
LOUIS-JOSEPH-STANISLAS
LE FÉRON
Commandant de la Garde Nationale
de Compiègne
Né à Versailles le 14 avril 1757
Mort à Paris, le 2 août 1791.

—

Monument érigé
Par la Municipalité de Compiègne
en 1791
Renouvelé par la Société historique de Compiègne
en 1897

Dans une intéressante notice intitulée : *La dernière série des invités au Palais de*

Compiègne, M. Garand rappelle les noms des personnages admis en 1869 à prendre part aux divertissements de la cour : Ambassadeurs d'Angleterre et de Russie, maréchal Niel, M. Mme et Mlle Rouher, duc et duchesse de Cambacérès, M. et Mme de Frézals, duc et duchesse de Mouchy, général Lebœuf, etc., etc. — Ce furent, dit M. Garand, « les derniers feux de joie des fêtes impériales », mais, ajoute-t-il aussitôt : « Il n'y a pas longtemps, les journaux annonçaient la mort d'un comédien comique dont le seul aspect, disait-on, provoquait un rire à se tordre ! — Lui, le malheureux, sans qu'il y parût, se tordait de douleur, rongé à l'intérieur par un cancer à l'estomac... Tel était, en 1869, à Compiègne, la physionomie du rire impérial » le cancer, c'était la série des dépêches adressées au gouvernement français en 1866, 1868, 1869, par le baron Stoffel, notre attaché militaire à l'ambassade française à Berlin. Quelques extraits sommaires des rapports du colonel Stoffel, prouvent jusqu'à l'évidence que le gouvernement impérial était amplement renseigné dès cette époque sur les dangers présents et futurs. La conclusion du rapport : « ... Une guerre effroyable s'annonce et menace d'éclater d'un jour à l'autre... etc. » est datée de Berlin 12 août 1869, précédant de 2 mois l'arrivée des invités à la résidence de Compiègne.

Les pièces choisies furent les suivantes : *L'homme aux 76 femmes*, de Siraudin ; *Ernest*, de Clairville ; *la Grammaire*, de Labiche et Leveaux ; et enfin une dernière : *la Consigne est de ronfler*.

Durant cette nuit du 13 novembre 1869, où le théâtre du Palais-Royal tenta de dérider le Palais impérial, la gaîté dût être souvent difficile et le souvenir du dernier rapport de notre attaché militaire à Berlin dut plus d'une fois figer le rire à la dernière

pochade qui clôtura les spectacles de la cour. »

A la fin de la séance, M. Liénart fait passer sous les yeux de ses collègues une médaille grand module, de 1808, reproduisant les traits des membres de la famille d'Espagne.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra la suite de l'étude de M. Dervillé sur « les Ecoles publiques à Compiègne avant la Révolution » et un travail de M. l'abbé Gallois, curé d'Elincourt : « Les fonds baptismaux et le lutrin de Vandelicourt. »

Le Secrétaire-Adjoint,

R. DE MAGNIENVILLE.

LES FÊTES JUBILAIRES

de la Société des Sciences de l'Yonne à Auxerre et de la Société d'Émulation d'Abbeville

---

Beaucoup de nos sociétés savantes des départements formées à la suite du double mouvement provoqué à Paris, par Guizot, Vitet et Mérimée, en province par Arcisse de Caumont et le comte de Montalembert, atteignent aujourd'hui un demi-siècle et profitent de cette circonstance pour célébrer leurs noces d'or ; c'est à une réunion de ce genre que nous assistions au mois de mai, à Soissons, M. le président Sorel et moi ; c'est le même motif qui nous ramenait la semaine dernière à Auxerre et dans l'Yonne.

I.

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a brillamment employé le temps qui s'est écoulé depuis sa fondation. Ses présidents successifs, le baron Chaillou des Barres, Ambroise Challe et Gustave Cotteau, ont laissé des noms justement estimés dans l'histoire, l'économie politique et les sciences naturelles. Leur successeur, M. Ernest Petit, ne leur cède en rien. Plusieurs d'entre vous ont consulté les volumes parus de son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race Capétienne*, couronnée récemment par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et chacun a eu recours à ses itinéraires de

Jean-sans-Peur et de Philippe le Bon qui fournissent tant d'indications précieuses pour le passage de ces princes dans notre région.

Le lundi 5 juillet, nous partions de Compiègne, M. le président Sorel et moi, pour prendre part à cette réunion, qui était destinée à devenir un véritable Congrès et, depuis notre départ de Paris, le train, qui avait pris avec nous M. A. de Villefosse, membre de l'Institut, délégué du Ministre de l'Instruction publique, le baron de Guerne et nombre d'autres, recueillait à chaque gare de nouveaux membres ; à Sens, MM. Julliot, Roblot, le commandant Buvignier et l'abbé Chartraire ; à La Roche, le baron d'Avout et d'autres délégués de la Côte d'Or ; en même temps venaient de Nevers MM. de Saint-Venant et de Flamare.

Il serait trop long de les citer tous, car rien que d'Autun, les deux sociétés avaient amené, le jour de l'excursion à Vézelay, plus de quinze membres.

A notre arrivée à Auxerre, M. Petit, secondé par M. l'intendant Péron, par MM. Monceaux, Paraillon et d'autres de ses confrères nous assure à chacun un logement et, après un bout de toilette bien nécessaire à la suite de ce voyage dans la partie la plus chaude de la journée, nous nous rendons au Palais de Justice où, dans la salle de la Cour d'assises, nous attendait une brillante et nombreuse assistance.

M. Petit souhaite la bienvenue aux délégués des Sociétés savantes et aux membres correspondants de la Société, M. de Villefosse, au nom du Ministre de l'Instruction publique, rappelle les services rendus aux sciences par la Société de l'Yonne et par ses membres, M. de Marsy évoque le souvenir des relations de la Société française d'archéologie avec Auxerre où elle a tenu à deux repri-

ses sès congrès, M. de Marcère, préfet de l'Yonne, président d'honneur de la Société, prononce un discours dans lequel il expose en grands traits la mission des Sociétés savantes et le rôle que l'Etat doit jouer à leur égard ; M. Monceaux présente un exposé des travaux de la Société. Cette première séance, enfin se termine par une lecture pleine d'humour de M. de Saint-Venant sur l'histoire de la cuillère à tous les âges, depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, et sur sa sœur cadette, la fourchette qui ne peut guère réclamer que trois cents ans d'existence; à moins que l'on ne veuille remonter à..... la fourchette du père Adam !

Le soir, M. et Mme de Marcère reçoivent dans les salons de la préfecture les membres du Congrès.

La journée du mardi, consacrée encore à Auxerre, a été des mieux remplies ; qu'on en juge par ce programme :

A huit heures du matin, visite de la cathédrale et de son remarquable trésor ; de l'église abbatiale de Saint-Germain d'Auxerre et de sa crypte qui renferme les sépultures des premiers évêques, de la préfecture, autrefois l'ancien évêché.

A deux heures, seconde séance remplie par des lectures de MM. Julliot, sur un monument épigraphique romain, de M. l'abbé Blondel sur le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, de M. de Marsy, sur les anciennes relations d'Auxerre et de Compiègne, de M. de Charmasse, sur Autun et Auxerre, de M. l'intendant Péron, sur les terrains de transport, de M. Joly, sur le Musée d'Auxerre, et de M. Petit, sur des usages singuliers en Bourgogne au moyen âge.

Avant la clôture, M. le président Sorel engage les membres de la Société de l'Yonne à diriger un jour une de leurs excursions sur Compiègne et leur fait espérer qu'ils trouve-

ront encore dans quelques-unes de nos caves des bouteilles de vieux Bourgogne qui leur montreront que les relations qui existaient au moyen âge subsistent encore aujourd'hui.

La visite des monuments se termine par le Musée où on admire de nombreux tableaux, des antiquités romaines précieuses, des faïences de la région, la belle collection de monnaies bourguignonnes laissée par M. Ernest Gariel et qu'une rente léguée par le donateur permet d'augmenter, enfin dans la salle d'Eckmuhl, dans laquelle Mme la marquise de Blocqueville a réuni tous les souvenirs qui se rattachent à la famille du maréchal Davout.

La tour de l'horloge et les églises de Saint-Pierre, avec sa riche façade historiée du XVIIe siècle, et de Saint-Eusèbe terminent notre visite.

Il est temps d'aller passer son habit pour le banquet fort bien ordonné, servi dans la grande salle de l'Hotel de l'Epée et qui réunissait plus de soixante-dix convives.

Le mercredi matin, on part de bonne heure par le chemin de fer pour aller aux grottes de Saint-Moré et d'Arcy et à Avallon ; mais le temps a changé; au lieu du soleil, c'est par une pluie diluvienne que nous descendons à Voutenay, notre première étape, afin de visiter la très intéressante collection locale formée par M. l'abbé Poulaines ; mais rien n'arrête les savants, pas même deux lieues dans la boue et sous l'eau, et on se dirige sur les grottes de Saint-Moré.

Ces grottes, dit M. l'abbé Parat, ont pour origine des fentes ou diaclases ; ces fentes se retrouvent dans tous les terrains résistants et quelquefois la fracture se complique d'un glissement, un côté de la masse est descendu et les bancs ne concordent plus ; on a alors une faille ; ces fentes sont communes dans les calcaires compacts et peu mélangés d'ar-

gile, ce qui est le cas pour les escarpements de la Cure ; une fois la fente formée, les eaux du sol s'y sont infiltrées et de grandes étendues ont pu avoir là leur déversoir ; or, l'eau est chargée d'acide carbonique et, à la longue, elle dissout le calcaire, rouge les parois et agrandit en tous sens les fissures de la grotte. Enfin, l'eau en filtrant a formé ces concrétions cristallines qui forment les stalactites et les stalagmites, aiguilles qui montent ou descendent et finissent en se rejoignant par former des colonnes et des piliers.

Les plus remarquables de ces grottes sont, dans notre région, celles de Han et de Rochefort en Belgique, avec lesquelles, malgré leur intérêt, ne peuvent lutter pour l'importance celles de Saint-Moré et d'Arcy.

Après une première exploration, nous trouvons un pittoresque abri-sous-roche, où, sur de vastes tables, nous attend un excellent déjeûner, largement arrosé de vin blanc.

La visite reprend, nous vous en parlerons d'autant moins que nous n'y avons pas pris part ; il faut être jeune, souple et agile et nous nous sommes borné à attendre nos compagnons, parmi lesquels on comptait de nombreuses dames.

A l'arrivée à Avallon, nous sommes reçus par la Société locale ; et, après une visite au musée, réuni dans une des salles d'une ancienne porte, nous allons étudier le beau portail roman de l'église de Saint-Lazare et admirer la superbe vue que l'on a de la promenade.

La pluie a enfin cessé et, malgré sa violence, elle n'a pas nui au succès de notre excursion. Notre très actif commissaire, M. Parailion, semble avoir tout prévu et, après avoir pris possession de nos chambres, nous faisons un excellent dîner dans une vaste salle qui, *proh pudor*, sert parfois de café-chantant.

Le jeudi, dès six heures et demie, une

douzaine de voitures viennent se ranger le long de la place, grands cars, breaks, omnibus et landaus et, par un temps superbe et qui ne doit plus se démentir, nous prenons, en longeant la très pittoresque vallée du Cousin, le chemin de Vézelay, par Pont-Aubert et Pierre-Perthuis, où, au lieu de passer la Cure sur le beau pont construit depuis quelques années, la plupart de nos compagnons dégringolent au milieu des rochers jusqu'au vieux pont romain.

L'église de Saint-Père est un très bel édifice, dont le portail, précédé d'un narthex, richement décoré de sculptures, et la tour aussi du XIIIe siècle attirent avec raison l'attention des visiteurs ; mais il faut nous hâter et reprendre nos voitures pour gagner Vézelay, la merveille de la région.

L'abbaye de Vézelay fut fondée au milieu du IXe siècle, par Gérard de Roussillon, au faîte d'une colline dominant la Cure. L'église romane, datant de 1132, précédée d'une vaste salle carrée désignée sous le nom d'église des catéchumènes, a des proportions considérables. En dehors de ses deux porches et des sculptures de ses chapiteaux, elle frappe surtout par la grandeur de ses proportions et l'élévation de ses voûtes. Depuis plus d'un demi-siècle, de nombreux travaux de restauration y ont été faits et elle est aujourd'hui entièrement réparée, peut-être même trop réparée, si on en juge par les pierres enlevées, et sculptées à nouveau, laissées comme témoins dans un intéressant musée placé au-dessus de l'église des catéchumènes. De la tour, on jouit d'une vue superbe ; mais le président nous donne le signal, il est temps d'aller déjeûner et à peine pouvons-nous jeter un coup d'œil sur quelques anciennes constructions dont une ou deux remontent à l'époque romane. Vézelay n'a plus que huit cents habitants et cette petite ville est bien

déchue de sa splendeur passée, bien loin de l'époque où elle fut une des premières communes de France, ainsi que l'a rappelé Augustin Thierry, qui a consacré aux luttes des moines et des habitants plusieurs des chapitres les plus importants de ses lettres sur l'histoire de France.

Le déjeuner de l'Hôtel de la Poste est aussi bon qu'abondant et en voyant le temps s'écouler, vers le huitième plat M. Petit prend un parti héroïque et supprime le gigot et les artichauts : personne ne s'en est plaint, sauf un de mes voisins, qui négligeant brochet et jambons, beafteacks et patés, se réservait.... pour le rôti.

Nous jetons encore un regard sur Vézelay qui a fourni à de nombreux peintres de fréquents sujets d'études et nous ne pouvons nous éloigner sans un sentiment de tristesse, en voyant aujourd'hui fermée, l'habitation d'un des premiers d'entre eux, Adolphe Guillon, dont le musée d'Auxerre possède deux belles toiles et qui nous y avait reçus si aimablement, il y a trois ans.

Il nous reste encore à voir une des plus belles demeures seigneuriales de l'Yonne, le château de Chastellus, beau château féodal du XIIIe siècle, remanié à diverses reprises, mais dont la façade avec sa tour d'Amboise et sa tour Saint-Jean se détache au milieu d'un parc splendide. La salle des gardes est des plus imposantes ; partout d'anciennes tentures en tapisseries, des tableaux historiques et des œuvres d'art que Madame la comtesse de Chastellus et ses fils nous montrent avec la plus grande complaisance. Signalons un magnifique mobilier de salon en tapisseries des Gobelins, d'après des sujets de Boucher, dont le souvenir a du empêcher de dormir plus d'un de nos amis, et dans une salle consacrée aux souvenirs de la famille royale un portrait de Mme Victoire exécuté

dans les dernières années de sa vie, alors que pendant l'émigration elle fut soignée et mourut dans les bras d'une Chastellus.

Mais, il faut partir et après avoir remercié nos hôtes et vidé une dernière fois nos verres, nous regagnons Avallon où chacun se disperse, en attendant une occasion prochaine de se retrouver.

La Société historique de Compiègne comptait à cette réunion son président M. Alexandre Sorel, Madame du Breuil et le comte de Marsy, membres titulaires, et parmi ses correspondants, MM. Léon Germain de Maidy, de Nancy, Julliot, président de la Société archéologique de Sens, le comte Lair, de Blou et Janin Vayson, d'Abbeville.

Cette fois, encore, vous le voyez, votre société a été porter en Bourgogne le vieux lion fleurdelysé de Compiègne.

II

Plus vieille que la plupart de nos Compagnies provinciales, la Société d'Emulation d'Abbeville comptait cette semaine un siècle d'existence et elle a tenu à célébrer cet anniversaire en réunissant, dans l'ancienne capitale du Ponthieu, ses membres et les délégués des Sociétés avec lesquelles elle est en relations d'échange.

Ne croyez pas que son grand âge ait affaibli l'activité de la Société abbevilloise ; bien au contraire, jamais elle ne s'est plus affirmée, soit par ses publications ordinaires, soit par les travaux personnels de ses membres.

Une seule journée devait être consacrée à cette réunion, mais elle a été largement remplie. En effet, la Société avait eu la bonne pensée d'organiser une exposition d'objets d'art et d'antiquités dont l'inauguration nous était réservée. A une heure, nous étions à la Halle aux Toiles ; dans un vaste hall et au

milieu d'une brillante assistance, les autorités, le préfet de la Somme, le maire d'Abbeville, M. Coache, député, et de nombreux membres et délégués se plaçaient autour d'une estrade où successivement M. Delignières, président, M. Bignon, maire d'Abbeville, M. Coache, député, et M. de Marsy prenaient la parole. Ensuite, chacun se dispersait et on allait par petits groupes examiner et admirer les objets exposés dans cette belle galerie.

Il est toujours difficile, à la suite seulement de deux courtes visites comme celles que nous y avons faites, de rendre compte d'une exposition comme celle d'Abbeville, qui n'occupe pas moins de quatre cents mètres de superficie, et dont le catalogue comprend plus de neuf cents numéros; certains de ces numéros s'appliquant à des vitrines entières de plusieurs centaines d'objets.

Sur les murs, couverts d'andrinople, se détachent des tapisseries et de nombreux tableaux, parmi lesquels nous citerons un devant d'autel, attribué à Benozzo Gozzoli, appartenant à l'église Saint-Wulfran ; un Silène, de Jordaens, à M. de Pelet ; un Christ, de Quentin Varin, à l'église Saint-Gilles ; une Léda, de Natoire, à M. Rinuy ; une femme, de Raoux et Jésus chez Simon le Pharisien, de Subleyras, à M. Prarond ; une danseuse de Lawrence, à Mme Cornet-Courbet, et de gracieuses grisailles.

Parmi les tableaux modernes des œuvres de Courbet, de Jules Noël, de Girodet, de Tony Johannot, un portrait de l'historien Théodore Burette, de Bouquet.

Les artistes abbevillois sont nombreux, les graveurs surtout ; on en compte plus de soixante dans les trois derniers siècles ; mais, sauf de rares exceptions, il a semblé inutile de comprendre dans l'exposition une série de leurs œuvres qui aurait été moins complète que celle que possède la ville d'Abbeville,

série qui ne compte pas moins de quatre mille gravures de ces maîtres qui se nomment Claude Mellan, Beauvarlet, les Poilly, Aliamet, etc.; mais on a admis des peintures et des dessins de quelques-uns d'entre eux.

Des portraits de personnages abbevillois forment une suite intéressante et viennent prendre place à côté de souvenirs historiques concernant les vieilles familles du pays : la Tasse et les décorations des Mayeurs, appartenant à M. de Neuvillette; une épée offerte par la ville à M. Tillette de Mautort, à l'occasion du baptême de son fils; un sabre de mameluck, donné par Bonaparte en Egypte au musicien Rigel, et, pour rappeler le glorieux marin, dont le monument gigantesque s'élève sur la place du Bourdois, un portrait de l'amiral Courbet, le sabre qui lui fut offert par l'empereur du Japon et un sceptre en jade de roi canaque, reçu par lui en signe de soumission.

Bien qu'Abbeville ait été en quelque sorte avec Boucher de Perthes le berceau de l'archéologie préhistorique, cette période n'est que faiblement représentée, mais il n'en est pas de même des suivantes.

Les objets gaulois des collections de M. Oswald Dimpre et de A. van Robais (aujourd'hui chez son frère M. H. van Robais) sont remarquables ; il en est de même pour l'époque romaine où nous trouvons chez ce dernier un pied de candélabre en bronze et des vases de même métal trouvés à Cambron.

La période franque n'est pas moins riche. Les vitrines de M. O. Dimpre remplies d'objets provenant surtout du nord-est du département et des communes voisines, renferment en quantité des boucles de ceinturon et de baudrier en fer recouvert de plaques d'argent, des fermoirs avec grenats, une boule de cristal avec une partie de sa monture de suspension et bon nombre de fibules en or,

en argent et en bronze, ornées de grenats et de verroteries ; celles de feu A. van Robais nous fournissent en outre des armes, des poteries et des verreries, ainsi qu'une curieuse épingle en or avec bec de perroquet, trouvée à Marseille-le-Petit (Oise).

D'autres objets de ces périodes ont été également exposés par MM. H. de Neuvillette (objets trouvés à Saucourt), Mme Edmond Watel (id. à Villers-sur-Authie), etc.

Mais je n'en finirais pas si je voulais vous énumérer les meubles, les bronzes, les objets d'ivoire, dont quelques-uns fort remarquables à M. G. de Forceville, les faïences des principales fabriques de France, depuis les plus belles pièces de Rouen et de Marseille jusqu'aux modestes produits de Vron, près Abbeville ; les collections numismatiques de M. Henri Macqueron, qui a tiré près de 300 grands écus d'argent de ses cartons, de M. l'abbé Gosselin, qui nous montre une faible partie de ses quatre mille médailles de pèlerinage et de M. van Robais qui a envoyé deux planches remplies de médailles d'or.

Il me faudrait citer la collection entière de M. Janin Vayson, qui a dépouillé au profit de l'exposition les galeries de son bel hôtel des Rames, celle de Mme de Florival, dans laquelle je ne releverai qu'une pièce unique : la colonne en ivoire, offerte au grand Dauphin, par la ville de Dieppe, celle enfin de M. Oswald Macqueron, si riche en documents artistiques sur le vieil Abbeville et dans laquelle, à côté de tableaux et de portraits d'artistes abbevillois, on trouve les premiers essais de bustes et de médaillons exécutés au physionotype, par Frédéric Sauvage.

Après avoir prononcé le nom de l'inventeur de l'hélyce dont la statue s'élève aujourd'hui sur le quai de Boulogne, je tiens à rappeler celui de son neveu, longtemps bijoutier orfé-

vre à Abbeville, dont il fut maire pendant plusieurs années. Pierre Sauvage était un artiste d'élite et on a exposé avec raison les meubles fouillés par son ciseau, les bijoux burinés par lui avec tant de finesse, ses bustes artistiques et les caricatures dans lesquelles, à l'exemple de Dantan, il a fait revivre nombre de types populaires abbevillois.

L'exposition renferme quelques belles reliures armoriées appartenant à MM. de Florival, Henri Macqueron et de Clermont-Tonnerre, mais leur vue n'empêchera pas les amateurs d'aller à la bibliothèque de la ville prier M. Alcius Ledieu de leur montrer celles qui lui ont fourni, il y a quelques années, la matière d'une des plus belles publications de la Société d'Emulation.

J'ai gardé pour la fin une des plus intéressantes séries de l'exposition, ce sont les pièces d'orfèvrerie religieuse prêtées par les églises d'Abbeville et des environs ; il y a là une série de statues en argent que l'on rencontre rarement, la Vierge de la confrérie du Puy de Saint-Wulfran, celle de la ville d'Eu, que l'on considère comme une sorte de palladium, la Vierge de Pont-Remy, le Saint-Christophe, de Longpré-les-Corps-Saints et le buste de Saint-Valery ; le reliquaire de Saint-Fursy, de Gueschard, le calice de Vergies, la croix processionnelle de Béhen, et les diverses pièces bien connues du trésor de Saint-Riquier.

Quand on va visiter une exposition, on ne manque pas de la critiquer ; pourquoi un tel a-t-il exposé, et pourquoi a-t-il envoyé tel objet que vous trouvez de peu d'importance, parceque vous en possédez un que vous croyez plus beau, mais que vous vous gardez de mettre en vue afin d'éviter la comparaison. On ne se rend pas asssez compte des démarches que les organisateurs ont à faire auprès des administrations afin d'obtenir un

local et un subside, car il ne faut pas compter pour rentrer dans ses frais, sur les billets d'entrée ; ce sont des expositions où tout le monde voudrait avoir accès gratis et comme le disait gentiment l'une des gracieuses fillettes d'un des organisateurs, voyez, ma poupée, papa n'en a pas voulu, et cependant, moi aussi j'aurais eu ma carte. — Ensuite il y a l'exposant qui ne veut rien donner et celui qui offre trop et dont, sous peine de se priver d'un objet précieux, il faut accepter le coquillage à musique ou quelque autre babiole. Enfin, pendant une exposition, malgré les surveillants et les pompiers, malgré les assurances, les organisateurs ne s'endorment jamais, comme on le dit vulgairement, « sur leurs deux oreilles ». Aussi tenons-nous, comme nous l'avons fait au banquet, à remercier avec les exposants, les organisateurs de l'exposition ; MM. Emile Delignières, Boucher de Crévecœur, Alcius Ledieu, l'abbé Caron, Henri Macqueron, René Crusel, et d'autres que nous oublions assurément ; aussi peut-être ferions-nous mieux de leur adresser simplement un remerciement collectif.

A trois heures, on se réunissait de nouveau dans la grande salle de l'Hôtel de Ville où une séance de lectures s'ouvrait par un discours de M. Ernest Prarond, président d'honneur de la Société, à laquelle il appartient depuis cinquante trois ans. Nous avons entendu successivement des études de M. de Cayeu, sur le théâtre à Abbeville au XVIIe siècle, de M. Julia, sur le séjour de sainte Radegonde à Athies, de M. Alcius Ledieu, *Abbevill en liesse*, rapide coup d'œil des divertissements du moyen âge, la choule et les tirs d'arbalète, les ménestrels, le puy des ballades et le puy d'amour, les fêtes des innocents et enfin les repas des échevins.

Une lecture historique de M. de Galametz a terminé cette séance ; et après une courte

promenade en ville, nous étions de nouveau réunis à sept heures du soir dans la grande salle de l'Hôtel de la Tête de Bœuf autour de la table du banquet dont le menu illustré était du à un des membres de la Société, M. Marchand.

Après de nombreux toasts de MM. Delignières, Janvier, Donnet, de Marsy, Lemire, le comte Laïr, etc, on s'est séparé et comme le dit la chanson :

« Chacun s'en fut coucher chez soi ».

Parmi les membres de la Société présents au centenaire d'Abbeville, je citerai MM. le baron de Bonnault, et de Marsy, membres titulaires, et MM. Emile Delignières, Henri Macqueron, Ernest Prarond, Janin Vayson, d'Abbeville, Dufour, de Corbeil, Janvier, d'Amiens, le comte Laïr, de Blou, et Fernand Donnet, d'Anvers, membres correspondants.

Après les réunions jubilaires de Soissons, d'Auxerre et d'Abbeville, nous pensions avoir épuisé pour cette année les occasions toujours avidement recherchées de nous réunir à nos confrères, mais il n'en est rien et je suis autorisé par M. Molle, à vous annoncer qu'au mois d'octobre, la Société académique de l'Oise se propose de nous inviter à venir à Beauvais célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Comte de Marsy.

UN CURÉ FRANC-COMTOIS
à la Cour de Louis XV
(1771-1772)

PAR M. LE COMTE DE MARSY

Nous avons rencontré, il y a peu de jours, dans une série de lettres publiées il y a quelques années pour l'Académie de Besançon par M. Léonce Pingaud, correspondant de l'Institut, des détails sur le séjour de la Cour à Compiègne dans les dernières années du règne de Louis XV, qui, croyons-nous, offriront quelque intérêt pour nos confrères.

L'auteur, qui suivait la Cour comme aumônier de la comtesse de Provence, était non seulement un érudit, mais un homme d'esprit : « Dans cette correspondance, dit avec raison son éditeur, il fait au jour le jour l'histoire de ses lectures et de ses travaux ; il jette souvent un coup d'œil sur les affaires du siècle, il esquisse la chronique de la Cour et du monde ecclésiastique. Dans un style dont sa ferme et nette écriture est l'image, avec une vivacité parfois caustique, il donne son jugement sur les hommes et les choses et se montre en toute circonstance fidèle aux affections de sa jeunesse et aux souvenirs de la Comté. »

Né à Darney, en Franche-Comté, en 1718, l'abbé BERGIER (Nicolas-Sylvestre), fut, pendant de longues années, curé de la petite paroisse de Flangebouche et il chercha dans des études d'histoire, de théologie et de linguistique un délassement à ses fonctions du ministère.

Sept fois en dix ans, ses travaux furent couronnés par l'Académie de Besançon et, malgré son mérite, il ne serait jamais sorti de sa situation modeste, si, après la suppression des jésuites, il n'avait été appelé en 1765 à diriger le collège de Besançon. Quatre ans plus tard, il était nommé chanoine de l'église métropolitaine de Paris, et, tout étonné de cette nouvelle situation pour laquelle il se sentait peu préparé, il se fixait dans la capitale.

Dans ses lettres adressées à un de ses confrères, l'abbé Trouillet, qui était devenu son successeur au collège de Besançon (1), il dépeint les premiers tracas de son installation et explique comment il compte arranger sa vie, donnant après les exercices religieux la plus grande part au travail.

L'abbé Bergier ne semblait point fait pour vivre dans le milieu où il venait d'être appelé, et un de ses confrères le désignait ainsi : M. l'archevêque vient de nous donner pour confrère un curé des montagnes de la Suisse... On le dit homme de génie... mais à son allure, je gagerais que ce n'est pas un homme du monde ; et il ajoutait qu'il manquait « de ce liant, de cette aménité qui contribuent aux agréments de la société. »

Bergier, du reste, ne cachait pas sa modeste origine, et en parlant de la nomination d'un professeur à la faculté de théologie, il ajoute que, pour le devenir, il sera bientôt nécessaire d'être *fils de conseiller*, titre qui est le *non plus ultra* de la noblesse. « Comme malheureusement je ne le suis point, j'aurais bien pu ne pas être nommé ; on aurait reproché à mes cheveux gris que je suis petit-fils de laboureur et que j'ai été ignominieusement curé de village. »

---

(1) Lettres inédites de Bergier publiées par M. Léonce Pingaud. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, année 1891, p. 229-290.

Si notre chanoine semblait heureux d'être à Paris, c'était surtout pour y travailler et y vivre dans le commerce des savants, et il était préoccupé de se procurer les ouvrages nouveaux des philosophes, Voltaire, Rousseau, le baron d'Holbach, car il ne s'attaquait qu'aux principaux, pour en préparer des réfutations qu'il fit paraître dans de nombreux volumes dont on trouvera la liste dans la *Biographie générale* de Didot.

Mais, il trouvait que ses fonctions de chanoine ne lui en laissaient guère le temps ; aussi sollicitait-il de les échanger contre une position moins assujétissante ou une pension sur la feuillle des bénéfices, et, en prévision d'une retraite possible, il faisait l'acquisition d'une maison dans son pays natal, où il ne devait pas tarder à acheter pour son beau-frère la charge de Procureur en l'Hôtel de Ville.

Deux années s'étaient écoulées ainsi, lorsqu'en mars 1771 le roi le nomma confesseur de la princesse Marie-Joséphine-Louise de Savoie, qui allait épouser le comte de Provence, devenu plus tard Louis XVIII, et il fut peu de temps après appelé à remplir les mêmes fonctions auprés de Mesdames, filles du Roi,

« Pour accepter cette place, écrit-il, on ne m'a pas laissé le temps de la réflexion. Ce sont de nouvelles chaînes, et quelques brillantes quelles paraissent, je crois qu'elles seront fort pesantes. Il me faut penser à faire le voyage de Lyon pour aller au devant de la princesse ; c'est une dépense à faire dans le moment même où je viens de me défaire de tout mon argent. Figurez-vous quel personnage je vais faire dans un pays inconnu pour moi, dont l'air est empesté, et où l'on est au milieu des orages. Tout cela est encore un mystère et j'attends les ordres du grand-aumônier (le cardinal de la Roche-Aymon) pour être présenté au roi. D'autres envisageraient

cette perspective comme la plus belle chose du monde ; pour moi je ne la regarde qu'en tremblant. Je ne sais encore rien du traitement que l'on me fera et quel qu'il puisse être, il ne compensera jamais les dangers ni les inconvénients. Je regarde ma liberté comme perdue pour toujours ; peut-être serai-je réduit dans peu de temps à regretter Flangebouche. »

Dans une lettre suivante (19 mai 1771) écrite au retour du voyage de Lyon, Bergier nous dit qu'il aura 6.000 livres d'appointements, et 2.000 livres, au lieu de carrosse pour les voyages, ce qui ajoute-t-il, sera bien aisé, si cela lui est payé, mais.... — Et en effet, il n'est que rarement payé ; en 1772, il touche une partie de ce qui lui était dû pour 1771, et encore lui fait-on subir la retenue du dixième, etc, Enfin il s'installe à Versailles, mais il est tenu de suivre la Cour dans ses voyages et c'est ainsi qu'il fit à Compiègne des séjours en 1771 et 1772. Ce sont du moins les seuls mentionnés dans sa correspondance qui s'arrête au printemps de 1773.

Homme de travail avant tout, soupant à dix heures du soir, après avoir dîné debout d'un potage à une heure, et travaillant dix heures par jour, Bergier était peu fait pour la vie de la Cour. Placé à la chapelle à côté de la comtesse de Provence, il assistait aux offices en rochet et manteau long et quand il était appelé auprès de sa pénitente, il s'y rendait en manteau long et en soutane, habit qu'il ne quittait jamais que pour aller à la campagne, aussi ne pouvait-il ni ne devait-il « paraître dans les appartements où tout le monde va, puisque par un abus très réformable, on n'y va qu'en habit court. »

Dans les voyages à Compiègne et à Fontainebleau, il était logé et meublé par le roi ; à Compiègne c'était aux Minimes, mais ses voitures et sa nouriture étaient à ses trais. Son

domestique lui faisait ses repas, fort simples, on l'a vu ; il disait la messe à la chapelle du château, après avoir travaillé, se promenait deux heures après son potage et se remettait à l'ouvrage ; il fuyait les visites sauf « celles de bienséance » ajoutant que toutes les sociétés étaient dangereuses dans un pays où on était examiné de la tête aux pieds.

En dehors de son service auprès des princesses, car il était aussi confesseur de Mesdames, filles de Louis XV, Bergier dut remplir les fonctions de supérieur d'une communauté qui de Compiègne venait d'être transférée à Versailles.

Voici en quels termes il annonce cette nouvelle : « Le premier compliment dont j'ai été salué à mon arrivée, c'est qu'il faut que je me charge de la supériorité d'une maison religieuse que la reine a fondée et qui va être transférée de Compiègne à Versailles ; je me débats tant que je puis ; mais si malheureusement M. l'archevêque épouse une fois cette idée, il faudra que je succombe. Or, vous jugez quels sont les détails non seulement d'une maison reltgieuse déjà établie, mais d'un nouvel établissement, et à quel esclavage je serai réduit. »

On trouve au sujet de l'installation de ces religieuses à Versailles, qui pourra faire l'objet d'un travail ultérieur, de très intéressants détails dans *le Château de Clagny*, de Pierre Bonnassieux.

C'est en 1771 qu'il fit avec la cour un premier séjour à Compiègne et il nous a laissé à ce propos une assez curieuse description de notre ville et de l'existence qu'il y menait :

Compiègne, 26 juillet 1771.

« Il y a huit jours que je suis arrivé, mon cher ami, et je ne sçay comment ce temps s'est passé. Je suis logé chez les Minimes, assez près du château. J'ay été fêté par M. de Soissons, par les vicaires généraux, en parti-

culier par l'abbé Descarres, abbé de Saint-Vincent, et par le clergé de Compiègne.

« La situation de cette ville est très belle, le château très médiocre et la forêt charmante ; malheureusement elle est à une demi-lieue de la ville, et il n'y a point d'ombrage pour y arriver. On ne peut pas y demeurer plus tard que cinq heures ou cinq heures et demie du soir, à cause de l'abondance du serein dont les habits sont bientôt trempés et qui cause fort aisément des rhumes, des catarres, des rhumatismes et autres béatillés. Il faut donc y aller en équipage et à moins que quelqu'un n'ait la charité de m'y mener, je ne pourray y aller que quand le temps sera couvert ou la chaleur tempérée. On ne peut s'y trouver le soir sans rencontrer à tout moment la famille royale qui y va tous les jours et cette rencontre est incommode.

« Le confluent de l'Aisne avec l'Oise est à une demi-lieue au-dessus de la ville ; la première vient de Soissons, la seconde de Noyon. L'Oise, depuis son embouchure dans la Seine jusqu'à Compiègne, peut porter les plus grands bateaux. Malgré l'avantage de cette situation, il n'y a point d'industrie pour les habitants. Acoquinés à gagner par le loyer de leurs maisons lorsque la Cour y vient, ils ne pensent qu'à bâtir, et, si le roi cesse un jour d'y venir, Compiègne sera ruiné. Pour construire des bateaux avec les arbres de la forêt, on est obligé de faire venir des ouvriers de Rouen.

« Les bénédictins de Saint-Corneille ont une assez jolie bibliothèque ; j'y ai vu un missel manuscrit du VIIIe ou IXe siècle, où, après le *memento* des morts, il y a une prière pour les damnés. Ils ont aussi un Saint-Suaire qui a été à Aix-la-Chapelle, mais on a la prudence de ne pas le montrer. Comme le fond du sol de Compiègne est de la craye, l'eau des puits est blanchâtre et très malsaine ; on

en apporte pour la bouche du roi, de la ville d'Avray, près de Versailles; heureusement, j'ai trouvé le moyen d'en avoir; elle est claire, légère et très bonne. La vie est plus chère du double qu'à Paris; mon voyage me reviendra à plus de cent écus, j'y ai la liberté de travailler à mon aise.

« Le collège de Compiègne, confié à des séculiers, va très mal. Le principal, bon ecclésiastique et galant homme, y a essuyé toutes les traverses et les désagremens inimaginables; il y avait été retenu par les ordres de la reine et de feue Madame la dauphine; mais il va quitter et M, de Soissons ne veut plus s'en mêler, il n'y a que quatre à cinq écoliers par classe. On regrette donc les Jésuites. Quand le Parlement de Paris n'aurait à se reprocher que la chute des colléges et de l'éducation dans tout son ressort, c'est un crime qu'il n'expiera jamais. »

M. Pingaud, dans une note, fait remarquer que cette réflexion de Bergier est piquante, car il avait remplacé les jésuites au collége de Besançon, dans un diocèse dont l'évêque (M. de Fitz-James) avait seul contre tous ses collègues demandé, en 1762, la suppression de la Compagnie.

Au mois d'octobre, la comtesse de Provence eut la petite vérole, mais fort bénignement. Son confesseur devait se présenter tous les jours chez elle, aussi était-il excommunié de toutes les compagnies pour le reste du voyage; mais il s'en consolait. Mesdames ayant grand'peur de la contagion, Madame Victoire l'avait abandonné comme confesseur, et il n'avait qu'un désir, celui de voir Madame Adélaïde, sa sœur, en faire autant, ce qui l'aurait rendu beaucoup plus libre. Bergier, du reste, paraît ne pas avoir plus aimé à confesser les princesses que les femmes du peuple. Et voici ce qu'il raconte à propos du jubilé de 1770, où il avait été choisi comme

un des six confesseurs du Chapitre de Notre-Dame.

« J'ai eu pour ma part les crocheteurs et les laquais, les harangères et les... ; jugez si je suis instruit. Huit ou neuf heures par jour j'ai eu les oreilles rebattues de toutes les abominations du pavé de Paris et j'avoue que jusqu'à ce moment je ne savais pas encore ce que c'était que de confesser. Enfin, j'ai fermé boutique hier, dimanche, pour n'y plus rentrer et j'ai laissé bien des mécontents. »

En 1772, la cour vint de nouveau à Compiègne où Bergier la suivit, mais il ne nous donne que peu de détails sur ce second séjour.

Versailles, 20 mai 1772.

« L'on doit partir pour Compiègne le 8 juillet ; je compte y travailler à mon discours pour l'Académie de Nancy. »

Paris, 12 juillet 1772.

« Je suis effectivement, mon cher ami, sur le point de partir pour Compiègne où je m'ennuieray le moins que je pourray ; tous les pays sont à peu près égaux pour la vie que je mène, et, comme je me porte bien, j'espère que des courses fréquentes à la campagne et dans la forêt me donneront encore une augmentation de forces et de santé..... »

Paris, 29 août 1772.

« Je m'en retourne à Versailles, mon cher ami, après un séjour de dix jours à Paris. Je commence à m'y ennuyer parce que ma boutique n'est pas montée et que je ne puis y travailler. J'avais rapporté de Compiègne le mal de gorge. Pour le faire passer, il a fallu prendre le lavage qui m'avait dérangé l'estomac ; tout est rétabli ; il me tarde de rejoindre mon hermitage. »

Après avoir parlé de ses lectures et notamment du célèbre ouvrage de l'abbé Raynal, l'*Histoire des établissements des Européens dans les deux Indes*, il ajoute :

« Tout ce que l'on a débité du prétendu retour des anciens parlementaires, des princes, etc., est une fable. Il ne s'est rien passé d'important pendant le voyage de Compiègne ; on n'y a parlé que du démêlé de l'évêque de Rennes avec le Parlement et de deux ou trois commis de bureaux de M. de Monteynard (le ministre de la guerre), qui ont été renvoyés pour malversations. Ce ministre a découvert dans le département de l'artillerie un brigandage affreux et l'on dit que cette affaire aura des suites. »

La correspondance de Bergier avec Trouillet s'arrête au commencement de 1773 et je ne sais s'il a conservé encore sa situation à la Cour. Son traitement lui était assez irrégulièrement payé comme nous l'avons vu et quand il réussissait à obtenir une ordonnance, il s'empressait d'en employer une partie à acheter des livres et l'une de ses premières dépenses fut pour l'*Encyctopédie méthodique* dont il devait devenir plus tard un des collaborateurs et à laquelle a donné en 1789 un Dictionnaire théologique en 3 volumes.

Bergier mourut à Paris le 9 avril 1790. Son éloge a été prononcé à l'Académie de Besançon en 1858 par M. de Beauséjour.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÉGNE

Séance du 15 Juillet 1897

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

Sont présents MM. Benaut, Colin, Garand, J. du Lac, Laze, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. le baron de Lesser, de Marsy, l'abbé Morel, Mme de Poul, MM. de Roucy et de Trémisot, membres titulaires, et le chanoine Pihan, membre correspondant.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté et dépose sur le bureau diverses publications des Sociétés archéologiques de Bruxelles, de Soissons et de Tournai, de la Société des lettres des Alpes-Maritimes, le compte-rendu du Congrès historique belge de Gand, etc.

M. le président adresse ses félicitations à notre confrère M. le commandant Palat, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. de Roucy fait une communication sur un tableau placé dans le pourtour du chœur de l'église de Saint-Antoine de Compiègne et représentant le pape Célestin V, ou saint Célestin. Ce tableau du XVIIIe siècle, représentant le Saint enlevé au ciel, provient, ainsi que d'autres tableaux existant actuellement dans l'église, d'un des deux monastères de l'ordre des Célestins situés dans nos environs, Sainte-Croix d'Offémont, ou Saint-Pierre-en-Chastres, et plus probablement du premier.

M. de Roucy retrace la vie de Pierre-Célestin qui vivait à Rome au XIIIe siècle et mourut à 81 ans, en 1296, après avoir, au bout de cinq mois, résigné le pouvoir pontifical auquel il avait été élevé. Il donne ensuite des renseignements historiques sur l'ordre des Célestins et les maisons qu'il possédait dans notre pays.

Cette communication est terminée par une notice sur deux autres tableaux de l'église de Saint-Antoine, signés G. Revel, le premier, représente les derniers moments d'un prélat étendu sur de la paille et entouré de plusieurs personnages. Peut-être est-ce la mort de saint Célestin. dans la citadelle de Fulmora, ou plutôt celle de saint Laurent, archevêque de Venise ; le second nous montre le martyre d'un évêque par un barbaresque et on y reconnaît facilement la décapitation de saint Cyprien, évêque de Carthage, second patron de l'abbaye de Saint-Corneille.

Gabriel Revel est un peintre estimé de l'école française, né à Château-Thierry en 1643 mort à Dijon en 1712. Elève de Le Brun, écrit Siret dans son *Dictioneaire des peintres*, il travailla aux décorations de Versailles et fut reçu de l'Académie de peinture en 1683.

M. de Marsy présente un compte-rendu des fêtes jubilaires célébrées par la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre pour son cinquantenaire et de la Société d'Emulation d'Abbeville, pour son centenaire. Il signale l'intérêt de l'exposition rétrospective organisée à Abbeville et la Sociéfé décide qu'elle fera le jeudi 22 juillet une excursion à Abbeville pour visiter l'exposition et les monuments historiques de la capitale du Ponthieu, ainsi que l'église abbatiale de Saint-Riquier. Sur la proposition de MM. Sorel et de Marsy, le titre de membre correspondant est conféré à M. Ernest Petit, président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

M. le président Sorel donne lecture d'une notice sur l'ancien *Couvent des Bonshommes* au Francport, notice qui lui a été inspirée surtout par la démolition de l'habitation qu'occupait la famille de l'Aigle, et qui doit faire place à un château ayant de vastes proportions.

Ce couvent dépendait jadis de l'ordre des *Grandmontains* fondé au onzième siècle dans les environs de Limoges par saint Etienne de Muret et qui plut tard eut sa maison principale dans le bois de Vincennes.

Les religieux de cet ordre étaient connus sous le nom de *Bonshommes* et leur couvent était désigné sous celui de *Bonne Maison*.

Ces religieux furent l'objet de nombreuses libéralités de la part des Rois de France et de grands personnages tels que les seigneurs d'Offémont, le comte de Flandres, la reine de Castille, etc., etc.

Le cardinal de Lorraine fut un de leurs prieurs.

En 1584, Henri III convint avec François de Neuville, abbé et général des Grandmontains, que ces derniers quitteraient Vincennes et iraient s'installer ailleurs, ce qui eut lieu et à partir de cette époque les *Minîmes*, fondés au xve siècle par saint François de Paule, prirent possession de tous les prieurés qu'occupaient les Grandmontains y compris celui du Francport, et y demeurèrent jusqu'en 1752, époque à laquelle l'évêque de Soissons les autorisa à opérer leur translation à Beaumont-sur-Oise, mais ils conservèrent leurs biens du Francport et les affermèrent à plusieurs personnes. A la révolution ces biens ayant été confisqués comme appartenant au clergé furent mis en vente. L'ancien couvent fut adjugé le 13 avril 1791 à M. Louis Le Caron de Mazencourt, juge au tribunal de Compiègne et passa ensuite entre les mains de M. Victor Maréchal qui, le 22 février 1847, le re-

vendit au marquis Arthur de l'Aigle. Ce dernier fit alors édifier, sur une partie du terrain qui se trouvait au devant du monastère, les constructions qui viennent d'être démolies. C'est donc à tort que beaucoup de personnes croyaient qu'elles reposaient sur les fondations même de l'ancien couvent des Bonshommes dont il ne reste plus aujourd'hui, dans la partie affectée au potager, qu'un bâtiment servant de chapelle.

L'ordre du jour de la séance de novembre comprendra : L'instruction publique pendant la Révolution à Compiègne, par M. Dervillé. Les résultats des chasses à Compiègne sous le second Empire, par M. Colin. Analyses de matériaux et d'objets antiques, par M. Laze. Le mouvement communal dans le Beauvaisis et les pays voisins, par M. l'abbé Morel. Compte-rendu des fêtes du cinquantenaire de la Société académique de Beauvais.

Le Secrétaire

MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 18 novembre 1897

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, Collin, l'abbé Gallois, J. du Lac, le comte de Lambertye, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. le comte de Marsy, Mauprivez, Molleveaux, l'abbé Morel, Nolet, Mme de Poul, MM. Sorel, de Varanval, l'abbé Vattier et Thorel, membres titulaires, assistent à la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

MM. Laze, Henry Lefebvre, Mareuse et l'abbé Martin s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Une lettre de M. Lequint, relative au monument d'Othenin et de la défense de Compiègne, est renvoyée à la Commission spéciale.

M. le Président communique une lettre qui lui a été adressée par M. le docteur Coquerelle, au sujet de l'érection, à Hodenc-en-Bray, d'un monument au médecin Guy Patin, connu surtout par ses œuvres littéraires, né dans cette commune.

La Société vote une somme de 30 francs que M. le Président veut bien se charger d'annoncer à M. le docteur Coquerelle.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau de nombreuses publications de Sociétés savantes françaises et étrangères, le catalogue de la bibliothèque de la Commission des Monu-

ments historiques, celui des œuvres de sculpture comparée du Musée du Trocadéro ; Grandcourt (Somme), par M. l'abbé Leroy, etc.

M. le Président annonce que la plaque commémorative, à la mémoire de Stanislas Le Féron, que la Société avait décidé de faire placer sur un des murs de la chapelle du cimetière de Clamart, a été posée dans les derniers jours du mois d'octobre.

Sous ce titre : Les Chasses de l'Empereur Napoléon III, à Compiègne, M. Colin présente un tableau détaillé complet de tout le gibier tué dans les chasses à tir qui eurent lieu dans les séjours de la Cour à Compiègne, de 1853 à 1869.

M. le président remercie M. Colin de cette communication et lui demande de la compléter par une introduction donnant des détails sur l'organisation de ces chasses, le nombre des tireurs, etc.

M. Molleveaux ajoute qu'il sera heureux de mettre à la disposition de M. Colin et de ceux qui voudraient s'occuper de travaux de ce genre pour d'autres époques, les documents qui sont entre ses mains.

M. de Marsy rend compte de la réunion qui a eu lieu à Beauvais, les 11 et 12 octobre, pour le cinquantenaire de la Société académique de l'Oise et dont il a été publié des comptes rendus dans les journaux. La Société historique de Compiègne y était représentée par MM. Sorel, l'abbé Morel, de Marsy, Raymond Chevalier, ainsi que par plusieurs membres correspondants.

Le premier jour a eu lieu la visite des monuments de Beauvais, et le soir une séance tenue à l'Hôtel de Ville, présidée par M. R. Cagnat, membre de l'Institut, délégué de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Des lectures y ont été faites par MM. l'abbé Pihan, Charvet, l'abbé Morel et L.

Dumuys. Le second jour, des excursions ont été faites à Marissel, à la Maladrerie de Saint-Lazare et à Saint-Germer. Le soir a eu lieu un banquet très nombreux, où ont été portés plusieurs toasts et où M. Cagnat a remis les palmes académiques à M. Charvet, président de la Société et à M. Lhuillier.

M. le Président exprime à ce propos le désir qu'il avait déjà formulé cet été, dans une réunion du Comité archéologique de Senlis, de voir chaque année les diverses Sociétés savantes de l'Oise se réunir dans une localité du département et fait ressortir les bons résultats que ne pourrait manquer d'amener cet échange d'idées.

La Société, partageant complètement les vues de M. le Président, le prie de vouloir bien provoquer l'été prochain une réunion qui aurait lieu à Compiègne ou aux environs.

M. de Marsy présente un certain nombre de photographies de La Ferté-Milon, de Longpont et d'autres localités des environs, offertes à la Société par M. Meuraine.

M. le Président remercie de nouveau notre confrère du talent et du soin qu'il apporte à conserver le souvenir de nos anciens monuments.

M. l'abbé Morel donne lecture d'une étude sur le mouvement communal dans le Beauvaisis et les pays voisins.

Ce travail est le résumé de plusieurs communications précédemment faites par notre confrère sur diverses chartes de commune de Compiègne et d'autres localités de l'Oise.

La Société décide que ce travail sera adressé au Ministère pour être poposé comme lecture au prochain congrès des Sociétés savantes.

MM. Laze et Dervillé, ayant été empêchés d'assister à la séance, les communications pour lesquelles ils étaient inscrits sont reportées à l'ordre du jour de la séance de dé-

cembre qui comprendra également des lectures de M. l'abbé Gallois sur les vitraux d'Orrouy et de M. l'abbé Martin sur la peinture religieuse.

M. le Président rappelle que cette séance sera l'assemblée générale annuelle de la Société et qu'il y sera procédé aux élections pour le renouvellement bisannuel des membres du Comité.

Pour extrait, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 16 décembre 1897

Présidence de M. Alexandre SOREL

Sont présents : MM. Benaut, Blu, le baron de Bonnault, Cauchemé, R. Chevallier, Colin, Dervillé, J. du Lac, Garand, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, Liénart, le comte de Marsy, l'abbé Martin, E. Mauprivez, l'abbé Morel, le commandant Palat, Mme de Poul, de Romiszowski, le président Sorel, membres titulaires ; les chanoines Müller et Pihan, membres correspondants.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Sorel fait observer qu'en parlant d'un projet de réunion annuelle des Sociétés savantes de l'Oise, il avait pensé que la Société académique de l'Oise devait, la première, comme étant la plus ancienne des Sociétés du département, organiser ces réunions.

M. de Marsy fait remarquer que la Société académique de Beauvais ayant cette année convié les Sociétés du département, à l'occasion de son cinquantenaire, la Société historique de Compiègne pourrait suivre cet exemple en 1898, où elle atteindra sa trentième année.

M. Raymond Chevallier dit qu'il a vu, il y a peu de jours, M. Ernest Dupuis, qui lui a promis le concours du Comité archéologique de Senlis.

Le Secrétaire dépose sur le bureau un volume de M. l'abbé Blond, vicaire-général de Beauvais, *Sœur Charlotte de la Résurrection*, qu'il vient de publier. Cet ouvrage, consacré à la biographie de la doyenne des Carmélites de Compiègne, guillotinnées à la Révolution, renferme, non seulement un historique très complet du procès des Carmélites déjà étudié, il y a quelques années, par M. le Président Sorel, mais une histoire très détaillée du Carmel de Compiègne pendant le XVIIIe siècle.

M. le président communique une nouvelle lettre de M. Lequint, au sujet du monument Otenin ; après être entré dans quelques détails sur cette question, il expose les difficultés que présente l'exécution du projet de monument, et ajoute qu'il ne les croit pas insurmontables et que c'est avant tout une question de temps et d'argent ; il cite l'exemple de plusienrs projets analogues dont la réalisation a demandé plusieurs années. La lettre de M. Lequint sera transmise à la commission nommée par la Société pour s'occuper du monument d'Otenin et de la défense de Compiègne.

Sur la présentation de MM. Sorel et Cottenet, Mme Binder-Mestro est admise comme membre de la Société.

M. Dervillé continue la lecture de son travail sur l'instruction publique à Compiègne pendant la Révolution.

Il étudie l'organisation des écoles pendant l'année 1794 où l'enseignement obligatoire pour les enfants de 6 à 9 ans était laissé au choix des parents ; aussi vit-on s'ouvrir des classes tenues par des instituteurs et des institutrices laïques, par d'anciens frères des Ecoles chrétiennes et par d'anciennes religieuses.

Nous ne pouvons analyser toute cette partie très documentée et nous nous bornerons

à emprunter au règlement des écoles de Compiègne quelques détails sur les récompenses et les punitions, qui avaient surtout un caractère moral. Les élèves studieux recevaient pour une décade des cartes d'*émulation et de mérite*, délivrées par la Société populaire, qui leur donnaient entrée au Temple de la Raison et place parmi les autorités constituées et accès aux séances de cette société et aux fêtes publiques de la commune. Les élèves paresseux étaient au contraire placés dans le Temple de la Raison sur le banc dit de correction ou d'humiliation et ils étaient de plus privés du signe républicain, c'est-à-dire de la cocarde nationale. Nous ignorons si ces démonstrations purement morales avaient plus d'effet que les coups de martinet et de règle que les précédents instituteurs distribuaient avec libéralité aux élèves paresseux ou indociles, et qui, malgré les efforts du législateur, n'en continuèrent pas moins de rester dans la pratique jusqu'au moment où fut publié en 1834, le premier règlement des Ecoles primaires élémentaires qui porte « que les élèves ne pourront jamais être frappés. »

M. Liénard communique, au nom de M. l'abbé Gallois, un certificat délivré par dom Lalondrelle, principal du Collège de Compiègne, à un garçon de salle congédié par suite d'une réduction de personnel rendue nécessaire par la situation financière de cet établissement.

La Société se constitue en assemblée générale, conformément à ses statuts, pour procéder à l'élection de douze membres appelés à composer le Conseil d'administration pendant les années 1898 et 1899.

Avant de faire procéder au vote, M. le président déclare qu'il décline toute candidature et insiste sur la nécessité d'appeler, par un renouvellement partiel, dans le sein de ce

conseil des membres nouveaux ayant donné à la Société des preuves de leur activité.

Malgré les efforts faits par ses confrères, M. Sorel ne croit pas devoir revenir sur cette décision, tout en leur donnant l'assurance que la Société pourra toujours compter sur son dévouement.

A la suite d'un vote au scrutin secret, les douze membres suivants sont appelés à faire partie du Conseil : MM. Arthur Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, Dervillé, Flamant, J. du Lac, le comte de Lambertye, le comte de Marsy, l'abbé Morel, Eugène Mauprivez et l'abbé Vattier.

A l'issue de la séance, le Conseil se réunira pour désigner parmi ses membres ceux qui devront faire partie du bureau et des commissions.

M. Blu communique un plat et des fragments de vases en terre rouge vernissée, avec ornements en jaune, le plat portant au centre la devise J H S et autour la légende : *Mater Dei, memento mei*, en caractère gothiques ; ces fragments ont été trouvés dans les travaux faits pour le percement de l'impasse Vallette, à une profondeur de 0m80.

Malgré leur apparence ancienne, qui, à première vue, semblerait les faire remonter au XVIe siècle, il paraît établi que ces débris sont d'une époque beaucoup plus récente et ne remontent peut-être pas à plus d'un demi-siècle.

M. l'abbé Martin rappelle que les types de ce genre, exécutés à Savignies, près de Beauvais, ont continué à se faire dans cette commune et à l'Italienne jusqu'à notre époque par des potiers qui ont reproduit fidèlement les modèles de leurs devanciers. Toutes ces pièces étant brisées, mais de pâte fraîche et sans traces d'usage, on se trouve sans doute simplement en présence de cassons abandonnés par des marchands à la suite de la foire

des Capucins. Toutefois, cette fabrication ayant aujourd'hui cessé, il est intéressant de recueillir, comme l'a fait M. Blu, ces débris.

On a aussi trouvé dans ces remblais une petite cuiller en bronze terminée par une figurine nimbée qui paraît remonter à la fin du moyen-âge.

De la peinture religieuse, tel est le sujet de l'étude de M. l'abbé Martin qui s'attache à faire ressortir, d'après un traité d'un savant professeur de Louvain, Molanus, publié en 1594, l'importance de la peinture au point de vue de l'enseignement religieux. « La religion et l'art, le théologien et le peintre, dit-il, se rencontrent sur le même terrain et tous deux travaillent dans le même but. L'un expose la morale et la doctrine chrétienne du haut de la chaire, l'autre l'anime et la fait, pour ainsi dire, parler sur sa toile... Mais le peintre n'aura de succès qu'autant qu'il aura comme l'orateur une foi vive et une pratique constante des vérités qu'il veut peindre. » Tels sont les principes que M. l'abbé Martin développe et explique d'après le traité de Molanus en y joignant de nombreux exemples puisés dans les compositions artistiques des maîtres de la Renaissance.

En terminant, il insiste sur le soin et la prudence que l'on doit de nos jours apporter dans la restauration des œuvres d'art qui nous ont été laissées par les générations précédentes.

M. l'abbé Müller appuie par quelques exemples les dernières observations de M. l'abbé Martin et signale diverses restaurations malheureusement exécutées dans notre région et qui, il faut l'espérer, ne se renouvelleront plus aujourd'hui.

L'ordre du jour de la séance de janvier comprendra : La désignation des délégués au congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne ; le compte rendu des travaux de la

Société pendant l'année 1897 et le compte-rendu financier; Compiègne sous le gouvernement révolutionnaire, par A. Sorel; les dernières représentations des mystères dans nos campagnes, par M. Benaut; le Mont-Berny, par M. Cauchemé, ainsi que les lectures précédemment annoncées, qui, si le temps ne le permet pas, seront renvoyées à la séance de février.

*
* *

A la suite de la séance, le Conseil d'administration a procédé aux élections du bureau et des commissions, dont voici la composition pour les années 1898 et 1899:

Président,	MM. le baron de Bonnault.
Vice-Président,	l'abbé Vattier.
Secrétaire,	le comte de Marsy.
Secrétaire-adjoint,	B.-A. Dervillé.
Trésorier,	V. Flamant.
Archiviste,	Benaut.

Commission de publication, MM. Cauchemé, J. du Lac et l'abbé Morel; commission des finances, MM. Bazin, le comte de Lambertye et Mauprivez.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

TABLE

Séance du 21 janvier 1897..... 1
Compte rendu des travaux de la Société en 1896, par M. le Comte de Marsy... 5
Un Médecin de campagne à la fin du XVIIIe siècle, par M. l'abbé Gallois... 17
Séance du 18 février 1897. — Zacharie Rendu..... 29
La Maréchale de la Mothe-Houdancourt, gouvernante du duc de Bourgogne, par M. l'abbé Morel..... 37
Séance du 14 mars 1897..... 43
Jean Le Mercier, seigneur de Pimprez et capitaine de Creil, par M. le Comte de Marsy..... 49
La Peste à Bonneuil en 1668, par M. l'abbé Martin..... .. 57
Séance du 8 avril 1897..... 69
Séance du 20 mai 1897..... 77
Les Fêtes jubilaires de la Société des Sciences de l'Yonne à Auxerre et de la Société d'Emulation d'Abbeville, par M. le Comte de Marsy..... 83
Un Curé franc-comtois à la Cour de Louis XV, par M. le Comte de Marsy.. 97
Séance du 15 juillet 1897..... 107
Séance du 18 novembre 1897..... 111
Séance du 16 décembre 1897..... 115

Compiègne. — Imp. Poutrel & Levéziel, 9 et 11, rue des Pâtissiers. 0000

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VII

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VII

1898

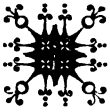

COMPIÈGNE
IMPRIMERIE E. LEVÉZIEL
9 et 11, Rue des Pâtissiers

1898

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÉGNE

Séance du 20 janvier 1898

Présidence de M. le baron de BONNAULT D'HOUET

Assistaient à la séance : MM. Bazin, Blu, le baron de Bonnault, Cauchemé, Colin, Daussy, Dubloc, l'abbé Gallois, Garand, l'abbé Humbert, J. du Lac, le comte de Lambertye, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, Mareuse, le comte de Marsy, l'abbé Masson, Mauprivez, Meuraine, l'abbé Morel, Nolet, Mme de Poul, de Romiszowski, Sorel et l'abbé Vattier.

Après la lecture du procès-verbal, M. le baron de Bonnault, président, annonce la mort de M. de Varanval et se fait l'interprète des sentiments de la Société.

Il prononce ensuite l'allocution suivante, en prenant place au fauteuil de la présidence :

Mesdames et chers confrères,

« Je suis certain qu'en ne revoyant pas, à cette place, celui qui l'occupait depuis cinq ans, vous éprouvez tous une réelle déconvenue ; elle est encore plus vive pour celui qui lui succède, sans le remplacer. La fée bienfaisante qui nous a donné un secrétaire doué d'une compétence universelle, me semblait avoir créé et mis au monde le président Sorel, tout exprès pour présider à jamais notre Société. Je comptais, hélas ! sans le règlement, moi qui ne les aime guère ; mais vous m'avez interdit de le critiquer en m'en confiant la garde. L'honneur qui m'est fait

ne m'illusionne pas sur les qualités qui me manquent et que mon prédécesseur possédait à un si haut degré : cette parole facile, acquise dans la longue pratique du barreau, cette rectitude de pensée formée dans l'étude des lois, cette sûreté de jugement habitué à rendre des arrêts, qui chez nous étaient sans appel parce qu'ils étaient toujours formulés sans sévérité, cette forte tradition littéraire, apanage de nos anciens magistrats, cet esprit enfin, qui, pour être volontiers gaulois, restait toujours si français. Pour m'inspirer de son exemple, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de revivre un instant cette période de cinq années, ce lustre qu'il a ajouté à l'existence de notre Société.

« Avec quel intérêt j'ai relu ces procès-verbaux qui sont moins une analyse qu'une mise au point de nos travaux. Certains auteurs modestes peuvent hésiter à reconnaître leurs œuvres, mais le lecteur y trouve aisément à rafraîchir ses souvenirs, au besoin à les compléter, s'il a dormi quand le poêle ronflait trop fort. Je ne puis m'arrêter à ce vivant tableau que notre secrétaire doit achever tout à l'heure ; mais en dehors de nos études, notre Société a subi deux transformations qui assurent un souvenir spécial à la présidence qui se termine. L'une, d'ordre purement administratif, capable surtout de frapper les esprits juridiques, consacre l'existence de notre Société. La voilà reconnue personne légale. Elle peut avoir des rentes, être couchée sur le testament de quelque Mécène, ce que je lui souhaite, mais aussi, inséparable revers de la fortune, exposée et habile à soutenir des procès. L'autre changement de nature plus intime et plus délicate, a, sans préjuger de la vogue qu'il nous donnera peut-être, des conséquences plus gracieuses.

« Vous vous souvenez du jour où timide-

ment, quelques dames vinrent se mêler à nos excursions, alors que le soleil et la campagne tempéraient l'aridité de l'archéologie et qu'un joyeux repas en perspective éveillait une gourmandise légitime par l'attrait d'une innocente débauche au cabaret. Plus tard, elles se sont enhardies jusqu'à pénétrer dans ce vieil hôtel de ville, et à assister à nos séances, même à y prendre part. Certes, elles n'ont plus à craindre les railleries immortelles qui ont tué pour jamais les Précieuses et les Femmes savantes. Molière, s'il pouvait revenir, trouverait de plus graves sujets de satire, que le sonnet à la Princesse Uranie. Nos filles, usant du reste de sa permission, peuvent avoir des clartés de tout et le faire constater au besoin par un diplôme en bonne forme. Il n'en faut pas moins un certain courage pour affronter, dans nos petites réunions, des discussions parfois arides, et au dehors les douces railleries des bonnes amies, à l'heure où le son du cor vous appelle au fond des bois. La chasse, ce goût distinctif des habitants de notre ville, offre de bien autres distractions ! Et pourtant, les difficultés qu'elle présente, les qualités qu'elle met en jeu, les plaisirs qu'elle procure, ne sont-ils pas le lot du chercheur aussi bien que du chasseur ? Et encore, je parle du veneur véritable, pour lequel le plaisir de la chasse ne dépend pas de la coupe de son habit et même des jarrets de son cheval.

« Traduisez en prose vulgaire le noble langage de du Fouilloux, et les conseils qu'il donne pour faire le bois ne seront pas inutiles à un érudit. Dans un cadre tout différent, même patience et même sagacité pour détourner un cerf ou pour découvrir un document perdu dans la poussière des archives ; même esprit d'observation pour reconnaître et juger l'un ou l'autre ; même finesse et

même tenacité pour débrouiller les voies de l'animal ou les phrases confuses, sous lesquelles l'homme cache sa pensée ; mêmes regrets, quand on craint d'avoir perdu la piste ; même joie de la retrouver ; même soin jaloux pour écarter les braconniers ; enfin, quelle passion ardente et exclusive dans la poursuite, ici de la bête, là de l'idée ! Quand le succès couronne tant d'efforts, il n'est complet, consacré, que quand vous daignez, mesdames, recevoir soit le pied, soit le livre. Mais alors, combien la scène change et comme le rat de bibliothèque, en veston noir, avec ses lunettes sur le nez et ses ongles souvent tachés d'encre, fait pauvre figure auprès de son fringant rival en habit multicolore galonné sur toutes les coutures, le fouet à la main, la trompe aux lèvres. Cependant, ces *honneurs*, qu'il sonne à grand fracas, s'éteindront bientôt dans le silence de la forêt, le pied de la noble bête, dont vous avez contemplé la lente agonie, sèchera tristement à votre porte suspendu à un cordon de sonnette, ou disparaîtra l'été prochain rongé par les vers, tandis que le petit livre offert timidement garde entre ses pages le secret des efforts que vous avez inspirés, et, si quelque soir vous daignez l'ouvrir, peut-être pourra-t-il vous apporter l'oubli du présent et même le sommeil. »

M. l'abbé Vattier, élu vice-président, joint ses remerciements à ceux que M. le président vient d'adresser à ses confrères.

M. le secrétaire procède au dépouillement de la correspondance et présente les ouvrages offerts, parmi lesquels figure, au milieu de nombreuses publications de sociétés savantes, *La Campagne du Nord* (guerre de 1870-1871), par M. P. Lehautcourt.

M. de Bonnault offre à la Société, au nom de M. le docteur Alphonse Fourrier, un atlas, œuvre de notre ancien confrère M. Woillez,

qui renferme un certain nombre de cartes présentant l'état religieux, politique, administratif et judiciaire du département de l'Oise à diverses époques. Ce travail manuscrit, fruit de longues recherches, sera très utilement consulté par ceux de nos confrères qui voudront reprendre et continuer l'œuvre entreprise par M. Woillez. La Société adresse tous ses remerciements à M. Fourrier pour le nouveau don qu'il veut bien lui faire.

M. de Bonnault annonce ensuite qu'il a reçu la visite de M. Lequint, qui est venu l'entretenir de diverses questions relatives au monument du major Otenin. Il demande à la commission de se réunir afin d'examiner ces questions.

Mademoiselle *Le Féron de la Brugère*, au Broussay, près Rions (Gironde), présentée par Mme Le Féron d'Eterpigny et M. de Bonnault, et M. le comte *de Mauroy*, au château de Thivet près Nogent (Haute-Marne) présenté par Mme Le Féron d'Eterpigny et M. le comte de Lambertye, sont admis en qualité de membres titulaires.

La société désigne comme délégués pour la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, au mois d'avril MM. Colin, l'abbé Humbert, l'abbé Morel et Alexandre Sorel.

En réponse à l'invitation qui lui a été adressée pour assister à la *Cinquantaine* de la Société archéologique de l'Orléanais qui doit être célébrée le 23 janvier, la société désigne M. Sorel pour la représenter.

A cette occasion, sur la présentation de MM. Sorel et de Marsy le titre de membre correspondant est conféré à Monseigneur *Desnoyers*, vicaire-général d'Orléans, directeur du musée historique et du musée de Jeanne d'Arc, seul survivant des fondateurs de la société orléanaise.

M. Sorel veut bien se charger de remettre ce diplôme à Mgr Desnoyers.

M. de Marsy donne lecture du compte-rendu des travaux de la société pour l'année 1897.

M. le comte de Lambertye présente, au nom de la commission des finances un rapport sur la situation de la société.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées et des félicitations sont adressées à M. Flamant, trésorier, ainsi que des remerciements aux membres de la commission.

M. Sorel lit un mémoire sur Compiègne sous le gouvernement républicain, travail rédigé pour répondre à la 19e question du programme du Congrès des sociétés savantes.

La société, après avoir entendu la lecture de ce travail, décide qu'il sera présenté au Comité des travaux historiques, en même temps que celui de M. l'abbé Morel sur le mouvement communal.

M. Cauchemé, poursuivant son tableau des découvertes faites dans la forêt de Compiègne décrit avec de nombreux dessins l'emplacement si important du Mont-Berny.

M. Sorel demande si la société ne pourrait pas, avec l'autorisation de l'administration des forêts, faire exécuter quelques travaux pour empêcher la dégradation des ruines du Mont-Berny.

M. Cauchemé se charge d'examiner la proposition de M. Sorel.

L'ordre du jour de la séance de février comprendra la suite du travail de M. Sorel, ainsi que les lectures précédemment annoncées.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX PENDANT L'ANNÉE 1897

PAR

M. le comte de MARSY, secrétaire

lu à la séance du 20 Janvier 1898

Mesdames,
Messieurs,

J'envie les rapporteurs qui, comme M. Henri Jouin, savent chaque année trouver de nouvelles formules pour présenter à leurs auditeurs des travaux tels que ceux que fournissent nos Sociétés savantes et j'admire la patience avec laquelle vous voulez bien depuis une trentaine d'années, entendre la longue énumération que je vous apporte des lectures et des communications faites à vos séances et celle des faits qui constituent l'existence de notre Société.

Pour le moment, voulez-vous me permettre de vous conduire dans une pièce voisine, sur la façade de notre Hôtel de Ville, et de là, commodément installés aux fenêtres, je chercherai à faire défiler devant vous les tableaux de notre histoire compiégnoise ; en ce temps de cinématographe, cela apportera un changement à nos habitudes.

Mais tout d'abord, je cède la place à M. l'abbé Morel, il vous donnera un aperçu sur l'origine du mouvement communal dans le département de l'Oise ; vous parlera des premières chartes et des plus anciens priviléges

de nos villes, et cela fournira le temps à Jean Loutrel de donner le premier Hôtel de Ville, dans lequel nous introduirons pour y boire quelque verre d'hypocras, un grand seigneur du temps de Charles VI. Jean le Mercier seigneur de Pimprez ; pendant que nous reconduirons jusqu'au pont le puissant conseiller du roi, Claude Navier, notre maître ès œuvres, aura bâti le délicieux édifice dans lequel vous êtes et d'où vous allez voir défiler nos images.

Tout d'abord, voici un brillant cortège, des bourgeois dans leurs alentours, de gentes demoiselles vêtues de robes aux couleurs claires, marchent vers Saint-Jacques, précédés d'un groupe de ménétriers ; ce sont les jeunes fiancés qui vont célébrer leurs noces, dont M. l'abbé Morel vous a décrit le cérémonial, d'après les liturgies de nos divers diocèses, et nous n'avons qu'un regret, c'est qu'il n'en soit pas de même ici qu'à Châlons, où, au sortir de la messe, il était permis à tout bon bourgeois d'approcher la mariée et de la baiser, en toute honnêteté, comme le dit François Vinchant.

Mais le cortège joyeux fait place à un groupe d'hommes armés, l'arc à la main, qui se pressent autour d'une charrette dans laquelle ils empilent leurs vêtements, leurs armes et leurs provisions ; leurs parents les embrassent, les magistrats leur adressent leurs dernières recommandations, ce sont les francs-archers, qui, par l'ordre de leur général, s'en vont à l'armée du roi. M. de Bonnault vous a dit le beau rôle que souvent ils ont joué, et le tableau qu'il vous a tracé de leur organisation est une excellente page d'histoire qui dépasse le cadre habituel des études locales.

Si la maréchale de la Motte-Houdancourt ne vient pas à l'Hôtel de Ville, les magistrats savent quel est leur devoir envers la gouver-

nante des enfants de France et ils vont au château lui offrir leurs hommages et l'assurer de tout le soin qu'ils apporteront à garder le précieux dépôt qui leur est confié. Soyez-en sûrs, ils ne négligeront rien pour éviter quelque suprise de l'ennemi, comme celles que M. le commandant Palat nous raconte dans une *Campagne de Turenne*, ou pour s'opposer à l'invasion de quelque fléau, d'une de ces pestes comme il en existait encore à la fin du XVIIe siècle, telle que celle qui régna à Bonneuil et sur laquelle M. l'abbé Martin nous a apporté de précieux renseignements.

Nous voici, de nouveau, en fête, ce ne sont qu'uniformes dans la ville, cavaliers, dragons et fantassins, la cour est à Compiègne en 1739. Il y a un camp, un polygone, on joue à la petite guerre et Scellier, le bourgeois chroniqueur, venu de Montdidier, nous en donne un récit humoristique dont M. de Bonnault a su, par de nombreuses notes, faire ressortir l'intérêt en même temps qu'il nous donnait, toujours d'après Scellier, le dessin et la composition du menu d'un des soupers de Louis XV.

Trente ans plus tard, la cour revient à Compiègne et ce sont des impressions d'un autre genre que nous livre l'abbé Bergier, l'aumônier de Mesdames de France, le Franc-comtois resté paysan, qui se plaignait de l'humidité de nos ombrages et demandait à regagner son village, ne trouvant à ses fonctions d'autres avantages que de pouvoir acheter de beaux livres et notamment l'*Encyclopédie*.

L'abbesse de Royallieu ne venait guère dans Compiègne, mais la cour se rendait fréquemment à son abbaye, et dans le parloir de Madame Paris de Soulanges, la dernière abbesse dont M. A. Bazin nous a retracé la vie, vous rencontrez plus d'une des familières de Trianon.

De Royallieu allons au Carmel ; si les Bénédictines de Royallieu purent passer dans l'oubli la période révolutionnaire et si l'une d'elles Mme Fromage a pu même pendant cette époque déployer sa charité, il n'en a pas été de même des Carmélites qui, dispersées dans diverses maisons de la ville, payèrent de leur tête des démonstrations que l'on a pu qualifier d'imprudentes. Les pauvres religieuses sont devenues des martyres, la cause de leur béatification est introduite et M. l'abbé Blond a écrit à cette occasion, sur leur doyenne, sœur Charlotte de la Résurrection, un livre touchant, plein d'intéressants détails et qui constitue une histoire du Carmel de Compiègne au XVIIIe siècle. On vous dira que c'est de l'Arsenal ici près qu'elles partirent pour aller à Paris au tribunal révolutionnaire et on vous montrera des gravures qui retracent cette scène, mais M. Sorel a fait justice de cette légende inexacte comme de tant d'autres.

Mais revenons de quelques années en arrière, nous sommes au 6 août 1791. Compiègne est en deuil, la garde nationale vient se ranger devant l'Hôtel de Ville avant d'aller chercher dans son hôtel, le corps de son chef, Stanislas Le Féron, mort à Paris le 2 août 1791 et qui vient d'être ramené à Compiègne pour y recevoir les plus grands honneurs. M. Sorel vous a rappelé la vie de ce brillant officier, mort à 37 ans et qui était appelé à jouer un rôle important dans l'armée ou la politique. De nombreuses cérémonies religieuses eurent lieu à l'occasion de son décès; les assemblées populaires tinrent des séances; un académicien, Chabanon, prononça son éloge, et un monument commémoratif fut élevé au cimetière de Clamart. Ce monument, la Société historique a tenu à en rappeler le souvenir en le faisant relever.

Déjà, M. Dervillé nous a donné un tableau

d'ensemble de l'instruction publique à Compiègne en 1789, il poursuit aujourd'hui ce travail pour toute la période révolutionnaire avec une grande précision et un luxe de détails qui donneront à cette étude une valeur toute particulière.

Il nous faut maintenant arriver à l'époque contemporaine. M. Colin nous présente les résultats des chasses à tir qui furent données dans la forêt, sous l'Empire, de 1853 à 1869, et M. Garand nous appelle encore une fois aux fenêtres pour nous nommer les invités qui, en 1869, passent sous nos yeux, dans les landaus et les vastes chars-à-bancs qui les conduisent au château.

Notre revue est terminée, quelques mois plus tard, il nous faudrait voir les cuirassiers blancs se former en bataille sur la place, pendant que leurs officiers montent lourdement l'escalier qui conduit à ces salons, où avec une profonde douleur la municipalité attend l'exposé de leurs exigences.

Avant de quitter l'Hôtel de Ville, disons un dernier adieu à deux de nos confrères que nous y avons souvent trouvés. M. Zacharie Rendu était l'un de nos membres les plus actifs et M. Sorel vous a rappelé ses nombreuses communications et la part qu'il a prise à l'administration de la Société dont il fut président en 1883 ; M. de Varanval, prenait peu de part à nos discussions, mais pendant toute la partie de l'année où il se trouvait dans notre pays, il était l'assidu de nos réunions où il ne comptait que des amis.

A ces noms, je dois ajouter celui du comte de Mas Latrie, membre de l'institut, qui, dès la fondation de la Société, avait accepté le titre de membre correspondant. Outre de très importants travaux sur Chypre et l'Orient Latin, le savant professeur a laissé un livre qui, n'était son format, devrait être le compagnon de tous les érudits ; *Le Trésor de Chro-*

nologie, dont la bibliothèque possède un exemplaire.

Je suis heureux de rappeler que pendant l'année qui vient de s'écouler, plusieurs distinctions sont venues récompenser les services de quelques-uns de nos confrères et j'adresserai en votre nom nos félicitations à MM. le commandant Palat et Soleau, nommés chevaliers de la Légion d'honneur; Nolet officier du Mérite agricole, Henry Lefebvre, officier de l'Instruction publique, et le docteur Wurtz, officier d'Académie (1).

Plusieurs de nos correspondants ont été également l'objet de nominations et je citerai notamment M. le marquis de Monclar, nommé officier de la Légion d'honneur, M. Charvet, officier d'Académie, etc.

Descendons maintenant par le Musée, si vous le voulez bien; vous verrez que chaque jour il s'enrichit de quelque toile ou de quelque sculpture et vous applaudirez aux améliorations que M. Blu ne cesse d'y apporter.

Maintenant que les Compiégnois ont défilé devant nous, il nous faut monter en voiture, pour courir les environs. Des breacks, des automobiles même, vous attendent pour ce voyage fictif.

Tout d'abord, nous passerons devant le Cours où vous verrez l'emplacement que le Conseil municipal nous a accordé pour l'érection du Monument de la défense de Compiègne et du Major Otenin. A quand le monument, disent les gens pressés : cela est autre chose, et il faut agir avec prudence, réunir des capitaux; un jour, le monument trouvera son architecte et son sculpteur, si nous en croyons les croquis qui vous ont été soumis

(1) Depuis cette lecture, un arrêté du 31 janvier a nommé officier d'Académie trois des plus actifs de nos membres titulaires. MM. Cauchemé, Dervillé et Laze, et un de nos correspondants, M. J. Vayson, d'Abbeville.

par un artiste compiégnois. Nous voici au Francport, sur l'emplacement de l'ancien couvent de l'ordre de Grammont, dit des Bonshommes. Il n'en reste que quelques ruines transformées en chapelle, mais pendant qu'une légion d'ouvriers élève le nouveau château que fait construire notre confrère le Marquis de l'Aigle, M. le président Sorel nous retrace l'histoire complète de cet établissement monastique, et nous en montre le plan.

Nous n'irons pas à Offémont consulter les archives ; vous savez qu'elles sont maintenant à la Bibliothèque Nationale, grâce à la libéralité de M. Henry Meyer, ainsi que l'a rappelé M. Léopold Delisle dans un article récent. De même, les tableaux de Revel, qui ornaient sans doute l'église de Sainte-Croix, sont à Saint-Antoine et M. de Roucy vous en a montré la valeur artistique, en même temps qu'il en précisait les sujets.

Mais allons à Vandelicourt, M. l'abbé Gallois vous montrera les curieux fonds baptismaux et le lutrin de cette église ; avec lui, avec ses confrères MM. les abbés Vattier, Müller et Martin, la route semblera courte ; l'abbé Vattier nous montrera des emblèmes de la Trinité ; M. l'abbé Martin nous entretiendra, d'après de vieux auteurs, tels que Molanus, de l'accord de la peinture et de la théologie ; quant à M. Müller, on ne saurait avoir de meilleur compagnon de voyage ; il a tout vu, souvent tout décrit ou dessiné, il a pour tout une explication plausible et raisonnable, et quand nous n'aurons rien à voir, il nous entretiendra de quelque personnage oublié comme Jacques Le Vasseur, l'auteur des Annales de Noyon, dont il vous racontera la vie et analysera les œuvres. Avez-vous lu son beau livre sur Senlis et les environs, qu'illustrent les dessins de Diogène Maillard et de Nouvian ? Voilà un livre que nous lui

envions et nous voudrions voir Compiègne et les environs devenir le sujet d'un recueil analogue. La matière ne manque pas ; mais ce qu'il nous faut, c'est l'auteur et les illustrateurs.

Mais je m'arrête, M. Meuraine a braqué son appareil et, d'ici à quelque temps, il aura formé sur notre pays un recueil de photographies pouvant lutter avec celui de l'infatigable M. Martin-Sabon.

Notre excursion imaginaire aux environs est terminée sans sortir de chez nous, mais il en est d'autres qui nous restent à faire, réelles, celles-ci.

On a souvent parlé de la facilité qu'ont les Compiégnois à se déplacer ; ils en ont donné, cette année, un bel exemple en faisant un voyage de près de cinq cents lieues pour venir au Congrès de Nîmes, au nombre d'une douzaine. Une douzaine d'archéologues, venant d'une ville de 15,000 habitants, pour visiter les Arènes et la Maison carrée, pour aller au pont du Gard et au théâtre d'Orange, alors qu'on n'y comptait que trois Toulousains. Les gens du Midi, les compatriotes de Tartarin, auront désormais notre ville en haute estime ; ils la verront grande comme un petit Marseille et ne trouveront à lui comparer qu'Abbeville et Mons-en-Hainaut, qui, seules, par le nombre de leurs représentants, pouvaient figurer honorablement auprès de vous.

Du reste, cette année, pour répondre aux invitations qui vous ont été adressées, votre président et quelques-uns des membres du bureau, ont dû se multiplier, qu'on en juge : après le congrès de la Sorbonne, auquel MM. Sorel et l'abbé Morel faisaient des lectures, venaient le cinquantenaire de la Société archéologique de Soissons, celui de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, qui ne durait pas moins de quatre

jours et comprenait, en dehors des séances, les visites d'Auxerre, des grottes d'Arcy, d'Avallon, de Saint-Père, de Vézelay et de Chastellux ; le centenaire de la Société d'Emulation d'Abbeville, pour lequel avait été organisée une exposition rétrospective, qui a motivé, quelques jours après, une excursion spéciale de la Société, dans laquelle nous avons pu voir en même temps la belle église de Saint-Ricquier. Le congrès Belge avait lieu à Malines et a été, comme d'habitude, suivi par bon nombre de nos confrères qui trouvaient dans l'Exposition de Bruxelles un double motif à un voyage en Belgique ; en octobre, enfin, la Société académique de Beauvais nous conviait à ses noces d'or, réunion de deux jours, dont un consacré à une excursion à Marissel et à Saint-Germer.

Notre Société avait tracé également au printemps le plan d'une excursion à Beauvais, à Marissel et à Villers-Saint-Sépulcre, mais la catastrophe du bazar de la Charité, arrivée au moment où nos programmes venaient d'être lancés, est venue, pendant quelques jours, arrêter dans notre pays, si cruellement affligé surtout, tout projet ayant un air de fête.

Vous croyez que ce n'est qu'exceptionnellement que le métier d'archéologue compris en conscience peut être comparé à celui de facteur rural ; pour 1898 nos programmes ne sont pas encore connus, mais déjà ce mois-ci dans trois jours, M. Sorel et un de vos confrères iront à Orléans fraterniser avec les membres de la Société archéologique de l'Orléanais et rendre un commun hommage à la Vierge martyre que vénèrent à l'envi nos deux villes.

Notre association achèvera dans quelques jours sa trentième année, elle est donc arrivée à l'âge de son plein développement et le Gouvernement en a jugé ainsi en lui accor-

dant la reconnaissance d'utilité publique ; elle poursuit régulièrement son but ainsi que vous avez pu le constater par l'exposé que je viens de vous présenter, mais elle voudrait faire plus. Que lui manque-t-il pour cela, de grouper autour d'elle un plus grand nombre de personnes ayant comme vous l'amour du pays, le culte des arts ; je ne souhaite pas à la Société historique de voir ses membres augmenter dans des proportions analogues au Touring-Club, qui, en cinq ans, a réuni sous son guidon plus de soixante mille membres. Les amateurs de pédale sont infiniment plus nombreux que les archéologues ; je n'aspire pas non plus au succès d'une Société voisine de la nôtre et où les membres se multiplient à chaque séance, comme les boutons des plantes qu'elle cultive ; tout le monde aime les fleurs et nous devons convenir qu'elles sont d'un aspect plus riant que les vieux murs qu'elle recouvrent parfois. Mais, Mesdames et vous Messieurs, pensez que dans notre arrondissement qui comprend près de 160 communes, il n'y en a guère que 20, dans lesquelles on compte des membres de la Société historique. Faites auprès de vos amis une propagande discrète, mais persévérante ; parlez-leur de nos réunions et de leur charme, de nos courses d'été, et montrez-leur qu'en s'occupant de la petite patrie, on s'attache une fois de plus à la grande, à la France, qui doit être toujours l'objet de nos affections et de notre culte.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 17 février 1897

Présidence de M. l'abbé VATTIER

Sont présents : MM. A. Colin, l'abbé Gallois, Garand, J. du Lac, le comte de Lambertye, le comte de Marsy, l'abbé Masson, E. Mauprivez, Meuraine, l'abbé Morel, A. Sorel et l'abbé Vattier.

M. l'abbé Vattier, en ouvrant la séance, présente les excuses de M. le baron de Bonnault, président, qui a été forcé de s'absenter.

Il adresse ses félicitations à MM. Cauchemé, Dervillé et Laze, membres de la Société, récemment nommés officiers d'académie. Il rappelle que M. Cauchemé doit cette distinction à ses nombreuses communications à la Société, ainsi qu'à ses dessins et relevés des fouilles de la forêt. L'arrêté ministériel mentionne spécialement à la suite du nom de M. Cauchemé, son titre de membre de la Société historique.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société : l'Abbaye de la Victoire, histoire et cartulaire, par M. l'abbé Vattier ; La naissance de Saint-Louis à la Neuville-en-Hez, par l'abbé Morel ; Mémoires de l'Académie de Caen ; Annales de la Société historique et archéologique de Tournai, renfermant une curieuse étude de M. de la Grange sur les anciens testaments tournaisiens, et un travail de M. Eugène Soil, sur un plan en relief de Tournai, conservé

aux Invalides ; Annales du Musée Guimet ; Revue des Religions, etc., etc.

MM. Fleuret, directeur du service des eaux, à Compiègne, présenté par MM. Henry Lefebvre et Dervillé, et le chanoine Pihan, curé-doyen d'Estrées-Saint-Denis, déjà membre correspondant, sont admis en qualité de membres titulaires.

M. l'abbé Morel communique un missel manuscrit sur parchemin, mutilé, de l'abbaye de Saint-Denis, appartenant à M. le chanoine E. Müller. Il en donne la description et montre à quels caractères on peut fixer son origine et préciser sa date, milieu du XVe siècle.

M. de Marsy rend compte de la *Cinquantaine* de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à laquelle il a assisté le 23 janvier avec M. A. Sorel.

La journée a été complète : A dix heures, messe pontificale à la cathédrale, dans laquelle on a exécuté deux morceaux de musique du moyen-âge, *Hæc est clara dies*, composé par l'archevêque de Sens, Pierre de Corbeil, vers 1220, et un motet *Descende in hortum*, de Févin, compositeur orléanais du commencement du XVIe siècle, élève d'Ockeghem.

A une heure, séance solennelle dans la salle des thèses de l'ancienne Université, où on a entendu un discours du vice-président, le comte Baguenault de Puchesse, un rapport des plus spirituels, inspiré par la composition de Raffet, la *Revue des Morts*, dans lequel Mgr Desnoyers, président d'honneur de la Société et seul survivant des fondateurs, avec une vigueur et un feu que l'on ne croyait pas attendre d'un homme de son âge, — il a plus de quatre-vingt-onze ans, — a passé en revue tous les membres de la Société pendant ce demi-siècle.

D'autres lectures ont encore été faites, une

notamment par M. le président Sorel, dont le *Journal du Loiret* rend compte en ces termes :

« Après avoir rappelé quels liens rattachent Compiègne à Orléans, le savant historien lit un travail des plus intéressants sur les visites faites à la maison de Jeanne d'Arc à Domrémy, pendant soixante-dix ans. M. Sorel a relevé, sur les registres mis à la disposition des visiteurs, des noms illustres et des inscriptions caractéristiques et intéressantes. Plus de vingt mille visiteurs ont accompli, pendant cet espace de temps, ce pieux pélerinage, et c'est chose vraiment touchante que de voir comment la plupart ont essayé de traduire les impressions que leur a fait éprouver cette visite. Il y en a de nobles, il y en a de naïves ; il y en a en prose, d'autres sont en vers. Hommes d'Etat, hommes de lettres, ecclésiastiques, magistrats, militaires, simples soldats et généraux, tous ont trouvé, dans leur cœur, des accents émus pour exprimer, avec plus ou moins de bonheur, les sentiments qu'éveillaient en eux le souvenir, la quasi-présence de la pieuse, de la noble, de la sainte héroïne que la France vénère et à laquelle la catholicité tout entière rendra bientôt un culte. Ces hommes ont trouvé en M. Sorel un commentateur aussi éloquent qu'ingénieux. »

En terminant, M. A. Sorel, se tournant vers Mgr Desnoyers, s'est acquitté, en ces termes, de la mission dont il avait été chargé :

« Monseigneur,

« Orléans et Compiègne sont unis par un lien indestructible, le souvenir de Jeanne d'Arc.

« Ici la gloire militaire et la joie du triomphe.

« Là-bas, les angoisses de la captivité, prélude douloureux du plus cruel des martyres.

« Aussi, recueillons-nous avec piété tout

ce qui peut rappeler la mémoire de celle qui s'est sacrifiée pour nous.

« C'est à ce point de vue que nous avons applaudi et que nous applaudissons encore à l'œuvre si persistante et si complète que vous avez entreprise et dont nous allons admirer tout à l'heure les merveilleux résultats (le musée de Jeanne d'Arc).

« Dans sa séance de jeudi dernier, la Société historique de Compiègne, que j'ai l'honneur de représenter ici, a, sur la proposition de mon collègue et ami le comte de Marsy, acclamé votre nom et vous a conféré le titre de membre correspondant.

« Veuillez donc accepter le diplôme que je suis heureux et fier de vous remettre. C'est un titre bien modeste, en comparaison de ceux qui déjà vous distinguent; mais, puissiez-vous. Monseigneur, y voir l'expression sincère de nos sentiments respectueux et de notre profonde reconnaissance. «

Mgr Desnoyers, visiblement ému, a remercié M. Sorel et l'a prié d'être l'interprète de ses sentiments de gratitude auprès de ses nouveaux confrères.

Cette fête a été du reste l'apothéose de Mgr Desnoyers : la Société archéologique de l'Orléanais lui a offert un écrin renfermant son buste, plaquette exécutée en bronze par M. Tasset, et des médailles commémoratives ; et le soir, au banquet qui a bien terminé cette journée, M. de Marsy, au nom de ses confrères de la Société Française d'archéologie dont le vénérable prélat est un des inspectenrs divisionnaires et à laquelle il appartient depuis 1841, lui a présenté un hanap alsacien, copié sur celui d'un des bourgmestres d'Haguenau.

M. l'abbé Morel lit un compte-rendu de l'ouvrage de M. l'abbé Blond, vicaire général de Beauvais, sur Sœur Charlotte de la Résurrection, la doyenne des Carmélites de Compiègne qui fut guillotinée en 1794.

M. Sorel continue la lecture de son travail sur Compiègne sous le gouvernement républicain ; il étudie dans ce chapitre l'action exercée sur l'administration locale, par les Sociétés populaires et notamment par celle des Amis de la République, et insiste sur le rôle que joua pendant toute cette période Bertrand-Quinquet. Il s'arrête dans sa lecture à la veille de l'arrivée du représentant du peuple André Dumont.

M. l'abbé Gallois fit une description des vitraux d'Orrouy, récemment restaurés en partie aux frais du comte Doria par M. Roussel, de Beauvais. Il montre des photographies exécutées par lui des sujets qui décorent les cinq fenêtres, et comprennent des scènes de la vie du Christ, et au bas des portraits de donateurs. Ces vitraux ont été faits de 1540 à 1550, l'un d'eux est daté de 1542, et peut-être pourrait-on les attribuer à un peintre-verrier de Senlis, Jehan Souldier, que M. le chanoine Müller a fait connaître.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : M. Garand. Les Beaux-Arts au Palais ; les statues du parc. — M. Alexandre Sorel. Le représentant du peuple André Dumont à Compiègne. — M. l'abbé Masson. Venette pendant la Révolution. — Communications précédemment annoncées.

Pour extrait :

Le Secrétaire : MARSY.

Sœur Charlotte de la Résurrection

Religieuse Carmélite de Compiègne

Par M. l'abbé E. Morel

Fière de ses monuments, de ses institutions et de ses célébrités, la ville de Compiègne peut aussi se glorifier de ses martyres ; car ce sont bien des martyres que les carmélites arrachées de son sein, le 12 juin 1794, par ordre du tribunal révolutionnaire, pour être transférées à Paris où elles furent massacrées en haine de la religion, le 17 juillet suivant.

Déjà nous avions une étude très consciencieuse, écrite sur la condamnation et la mort de ces saintes filles par M. le président Sorel, qui excelle en ces sortes de travaux. Par lui tous les documents de ce lugubre drame ont été mis en lumière et commentés avec la science et la compétence du magistrat habitué à instruire les procès.

Son dernier mot a été celui-ci : « Victimes et bourreaux appartiennent désormais à l'histoire. Mais Dieu a fait à l'avance la part de chacun. Aux unes les palmes du martyre, la gloire dans le ciel, l'exemple sur la terre et l'admiration des générations qui se sont succédées. Aux autres la honte et le mépris de l'humanité toute entière. »

Nous avons dans cette narration d'émouvantes pages d'histoire où l'édification va de pair avec l'érudition. Toutefois, il faut bien le reconnaître, le but poursuivi par M. le président Sorel a été la connaissance exacte des faits et leur exposé minutieux. La tache qu'il s'était imposée n'allait pas jusqu'à examiner le caractère héroïque des vertus pratiquées

par les victimes dont il a raconté la mort sanglante. C'est à ce dernier point de vue que s'est surtout placé M. l'abbé Blond, vicaire général de Beauvais. Appelé à fournir des renseignements au tribunal ecclésiastique constitué à Paris, pour procéder à une première enquête canonique en vue de la béatification des seize carmélites de Compiègne, il nous donne le résultat de ses investigations. Ses recherches ont porté principalement sur Anne-Marie-Madeleine Thouret qui au Carmel s'est appelée sœur Charlotte de la Résurrection. Il en a étudié la vie dans tous ses détails et, chemin faisant, il nous a retracé tout le régime de la communauté de Compiègne. Il nous en fait connaître toutes les religieuses, pour nous permettre de mieux apprécier les éminentes qualités de son héroïne.

Sœur Charlotte est née à Mouy, le 16 septembre 1715. Son père, François Thouret des Closeaux, était le fils de Nicolas Thouret, conseiller du roi et son procureur au bailliage de Clermont-en-Beauvaisis. Sa mère, Marie-Anne Lerat appartenait à une honorable famille de Senlis. Un de ses oncles, Jean-Nicolas Thouret, était chanoine de Notre-Dame du Châtel à Clermont.

Très ardente de sa nature, elle rechercha dès le jeune âge avec une avidité extrême, tout ce qui pouvait lui procurer du plaisir, comme elle repoussa tout ce qui s'opposait à son amour de l'indépendance. Son éducation chrétienne, la mort de son père et d'autres deuils de famille ne l'empêchèrent pas de courir après tous les divertissements. Elle ne manquait pas une occasion de se retirer tantôt chez des parents, tantôt chez des amis, afin d'y jouir d'une plus grande liberté. Il lui devenait ainsi plus facile « de suivre son attrait pour le plaisir, qu'elle aimait à la fureur, surtout celui de la danse. » Mais Dieu,

qu'elle avait encore la prétention de servir avec fidélité, l'arracha brusquement à cette vie de dissipation. Par quel événement tragique l'amena-t-il à ouvrir les yeux sur les dangers qu'elle courait ? On ne le sait pas. Toujours est-il que le 18 mars 1736, elle entrait au Carmel de Compiègne. Après un postulat de seize mois, pendant lequel son caractère impétueux eut le temps de s'assouplir et de se plier aux exigences de l'état religieux, elle fut admise à la vêture le 27 juillet 1737. Son noviciat dura près de trois ans et un mois. L'épreuve dut lui paraitre longue. Enfin, le 19 août 1740, elle fut conduite, un gros cierge à la main, dans la chapelle du monastère, où devant l'autel elle se voua définitivement à Dieu en ces termes : « Je, sœur Charlotte de la Résurrection, fais ma profession et promets chasteté, pauvreté et obéissance à Dieu, notre Seigneur, et à la bienheureuse Vierge Marie, sous l'autorité de nos légitimes supérieurs, selon qu'ils sont établis sur notre ordre, conformément aux brefs de nos saints Pères les Papes, et fais profession selon la règle primitive de l'Ordre dit du Mont-Carmel qui est sans mitigation, et ce jusqu'à la mort. »

Une fois engagée, Charlotte de la Résurrection s'appliqua à pratiquer avec une fidélité constante tous les points de la règle et des constitutions. On put lui confier les emplois les plus divers : elle s'en acquitta toujours avec conscience et avec zèle. Généreuse, circonspecte, prudente, elle s'étudia à rester en tout dans la soumission la plus absolue à ses supérieures. Sa nature vive et enjouée ne lui servit qu'à réjouir les sœurs et à porter avec allégresse le fardeau de la vie commune. L'assistance au chœur faisait ses délices. Elle était en tout temps l'une des premières à l'office et à l'oraison, même quand il lui fallut compter avec l'âge et les infirmités. Aussi

ses compagnes étaient-elles émerveillées et charmées de tant de vaillance et de tant de vertu.

Infirmière, elle fit voir de quoi étaient capables son dévouement et son esprit de sacrifice. Sacristine, elle mit toute sa foi au service des autels. Au tour et au dépôt, dont elle eut la charge à plusieurs reprises, elle se montra pleine de tact, de savoir faire et d'intelligence. En un mot, le Carmel n'eut pas de religieuse plus accomplie. Aussi fut-elle appelée deux fois, en 1764 et en 1778, à exercer la charge de sous-prieure.

C'est en cette qualité que, le 6 février 1779, elle notifiait à tous les Carmels de France la mort de la R. M. Catherine de la Miséricorde, prieure de Compiègne. La notice nécrologique qu'il lui fallut alors rédiger est la seule pièce qui nous permette d'apprécier son style. Il faut savoir gré à M. l'abbé Blond de l'avoir publiée en son entier. On y peut constater que ni l'éloignement du monde, ni une maladie cérébrale, dont elle fut affligée pendant deux ans, n'avaient pas plus altéré la limpidité de son esprit que l'expression élégante et simple de ses sentiments.

Sœur Charlotte de la Résurrection célébra avec grande solennité, suivant la coutume du Carmel, le cinquantième anniversaire de son entrée en religion. « Elle put s'apercevoir, par l'empressement et le plaisir qu'on fit éclater à son jubilé, combien elle était aimée, chérie et respectée. » Ainsi s'exprime sœur Marie de l'Incarnation dans son *Histoire des Carmélites de Compiègne*, à laquelle M. l'abbé Blond a fait à bon droit plus d'un emprunt.

De mauvais jours s'annonçaient pour la France et pour l'Eglise. La Révolution se préparait à déchaîner ses fureurs contre toutes nos institutions, notamment contre les ordres religieux. Le 2 novembre 1789, les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la

Nation. Le 1er février suivant, on décrète l'abolition des vœux monastiques et la suppression de toutes les congrégations. La nature vive et sensible de sœur de la Résurrection fut profondément remuée par ces impiétés. « L'impression fut si violente, dit encore sœur Marie de l'Incarnation, que l'on craignit pour ses jours, mais le Seigneur, qui avait déjà opéré un miracle en sa faveur et qui lui réservait une fin plus glorieuse, ne permit pas qu'elle succombât. »

Le 5 août 1790, le directoire du district de Compiègne invita les religieuses à déclarer si elles avaient l'intention de sortir de leur communauté, comme les décrets des 18 février et 20 mars les y autorisaient. Toutes refusèrent de quitter leur couvent. Elles ne cédèrent qu'à la contrainte, le 12 septembre 1792.

Notre intention ne saurait être de raconter toutes les tribulations des Carmélites pendant les deux ans qu'elles passèrent encore à Compiègne, ni de décrire leur fidélité à leur règle, malgré leur division en plusieurs groupes ; la proposition que leur fit leur prieure, la R. M. Thérèse de St-Augustin, de s'offrir en victimes d'expiation ; le subterfuge qu'on employa pour leur faire prêter le serment de liberté et d'égalité, serment qu'elles ne tardèrent pas à rétracter ; la surveillance dont elles furent l'objet de la part des fanatiques de la Révolution, particulièrement de Chambon, sectaire ardent, directeur de la Poste aux lettres; ni même d'exposer les imprudences commises par Mulot de la Mónardière, parent de la sœur Euphrasie de l'Immaculée Conception. Ce serait recommencer la narration si bien faite par M. le vicaire général Blond. Nous nous garderons bien cependant de passer sous silence la translation des carmélites de Compiègne à Paris et leur mort aussi héroïque qu'édifiante sur l'échafaud.

Le 21 juin 1794, les dragons vinrent inopinément cerner leurs maisons. A la suite de perquisitions, diverses pièces furent saisies et cinq religieuses arrêtées. Peu de temps après, toutes les Carmélites présentes à Compiègne se trouvèrent sous les verrous dans l'ancien couvent de Sainte-Marie. Le Comité de surveillance de Compiègne rendit compte de ses exploits, le 25 juin, au comité du salut public et de sûreté générale de la Convention et attendit ses ordres. La réponse se devine. Le 10 juillet, un arrêté prescrivit de faire « traduire à la Conciergerie » les Carmélites et Mulot de la Ménardière. Le 12 juillet, à deux heures du soir, deux voitures garnies de paille, pénétraient dans la cour de Sainte Marie. Le maire Alexandre-Pierre-Gabriel Scellier y fit monter les seize religieuses et Mulot et l'on se mit en route pour Senlis où l'on n'arriva qu'à 11 heures 1/2 du soir. Le lendemain matin dimanche 13 juillet, le convoi entra dans Paris et se dirigea vers la Conciergerie. Là se passa une scène lamentable. La sœur de la Résurrection infirme et garrottée ne pouvait descendre de la charrette. Elle en fut précipitée comme un paquet, tomba la face contre terre et resta sans mouvement. « Misérables, vous l'avez tuée » s'écrièrent les témoins indignés. Quand on l'eut relevée, la sainte religieuse loin de se plaindre, rassura ses bourreaux : « Croyez-bien, leur dit-elle, que je ne vous en veux pas. Je vous suis reconnaissante de ne m'avoir pas tuée. Je ne serai pas ravie au bonheur et à la gloire du martyre que nous espérons ».

De la Conciergerie, les Carmélites furent transférées le 17 juillet à 10 heures du matin au tribunal révolutionnaire. Fouquier-Tinville, dans un violent réquisitoire, demanda leur condamnation. Toussaint-Gabriel Scellier, frère du maire de Compiègne, lut, en qualité de président, la sentence qui les en-

voyait à la guillotine. Moins d'une heure après le prononcé du jugement, on vint les chercher et elles montèrent dans la charrette qui devait les mener à l'échafaud.

Depuis la conciergerie jusqu'à la Barrière du Trône, elles chantèrent successivement le *Miserere* et le *Salve Regina*. Les yeux fixés au ciel, elles avaient une attitude si religieuse et si émouvante que la foule impressionnée ne fit entendre aucun cri hostile et sembla même manifester du respect.

L'exécution commença par une novice, sœur Constance. Elle vint s'agenouiller aux pieds de la prieure et lui demanda la permission de mourir. Puis elle entonna le *Laudate Dominum* et se livra au bourreau.

Toutes les autres religieuses firent de même. Chacune d'elles vint dire à son tour « Permission ma Mère, d'aller à la mort ». La vénérable prieure demanda et obtint de mourir la dernière. Qui ne serait ému au spectacle de tant d'héroïsme ?

C'est avec raison que M. l'abbé Blond, dont nous venons de résumer le récit en nous servant le plus souvent de ses propres expressions, nous invite à demander à Dieu la glorification des Carmélites de Compiègne. A Dieu elles ont voué leur existence. A Dieu elles ont fait le sacrifice de leur vie. Pour Dieu elles ont versé leur sang et c'est au milieu de nos ancêtres, dans notre pays, qu'elles ont donné l'exemple de toutes les vertus. Il est bien juste que nous souhaitions d'avoir à les honorer et à les vénérer comme nos protectrices, après les avoir considérées et admirées comme nos modèles.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 17 mars 1898

Présidence de M. le baron de BONNAULT D'HOUET

Sont présents à la séance : MM. Benaut, P. de Bernoville, le baron de Bonnault, le comte Jacques de Bréda, Cauchemé, R. Chevallier, Colin, Daussy, Dervilié, Fleuret, Garand, J. du Lac, le comte de Lambertye, Le Couteulx de Caumont, H. Lefebvre, de Magnienville, le comte de Marsy, l'abbé Masson, E. Mauprivez, l'abbé Morel, Nolet, l'abbé Pihan, L. Plessier, le président Sorel et de Trémisot, membres titulaires.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Mgr Desnoyers, directeur des Musées historique et de Jeanne d'Arc, à Orléans, récemment élu correspondant, adresse au président une lettre de remerciements dont nous extrayons le passage suivant : « Il m'a fallu des circonstances bien impérieuses pour empêcher la prompte expression de ma reconnaissance envers votre société ; elle a bien voulu m'associer à elle et penser que je pouvais être un lien entre Compiègne et Orléans, je l'en remercie, car cette alliance s'impose puisque la joie et la douleur sont les conditions de la terre. Orléans a possédé la Jeanne du triomphe, Compiègne a possédé la Jeanne de la tristesse ; à nous la couronne de gloire !... à vous la couronne d'épines !... gardons les bien dans notre âme et vivons dans leur impérissable souvenir... »

Parmi les publications offertes à la Société, on remarque des volumes de l'Académie nationale de Reims, de la Société d'Emulation du Doubs et de la Société archéologique de Rambouillet et une plaquette intitulée *Chinoiserie*, qui, dans quelque cent ans, pourra fournir le sujet d'une étude littéraire locale pour nos successeurs.

M. le Secrétaire annonce en ces termes la mort de deux de nos confrères, MM. Mercier et J. Gérin :

« M. Auguste MERCIER, chevalier de la Légion d'honneur, manufacturier, maire de Chiry-Ourscamp, membre titulaire, est mort dans sa 68e année, le 14 mars 1898, dans la vieille abbaye transformée en fabrique où il avait succédé depuis plus de trente ans comme directeur à M. Peigné-Delacourt. M. Mercier vivait au milieu des ruines dont la conservation a toujours été l'un des objets de sa sollicitude, suivant en cela l'exemple que lui avait donné M. Peigné-Delacourt ; philanthrope éclairé et charitable, il laisse après lui de nombreux regrets que partageront ses confrères de la Société historique qu'il avait bien voulu recevoir à l'abbaye, il y a vingt-cinq ans.

« M. Jules GÉRIN, membre correspondant, secrétaire du Comité archéologique de Senlis, est mort dans cette ville, il y a peu de jours. Les Mémoires du Comité de Senlis attestent de l'activité de M. Gérin qui en rédigeait les procès-verbaux depuis de longues années. Des notices archéologiques ou littéraires empreintes d'un tour spirituel et parfois un peu caustique, ainsi que de nombreux dessins, montrent également sa collaboration aux travaux de ce comité. Nous enverrons à ses confrères l'expression de nos regrets pour la mort de l'un de leurs doyens.

M. Garand lit un nouveau chapitre de son étude sur *les Beaux-Arts au palais de Com-*

piègne et entretient la Société de la statuaire dans le parc. Il commence par signaler quelques œuvres de valeur qui contribuent à l'ornementation de notre pittoresque jardin ; mais il est difficile ; et bien petit est le nombre des œuvres qui échappent à sa critique. Il sacrifie sans pitié ces représentations raides de l'antiquité, déesses placées sur la terrasse, les unes debout, les autres assises et dont on a peine à distinguer les attributs, ou figurines sans caractère qui se trouvent dans les bosquets. En revanche il admire sans réserve le *Génie du mal*, de Droz, le *Mucius Scævola*, de Gruyère, pour lequel il réclame un réchaud égaré dans quelque magasin d'accessoires et dont l'absence rend difficile l'identification, l'*Ulysse reconnu par son chien*, d'Auguste Barre, et... je crois que la liste est à peu près épuisée. Aux images frêles et graciles, dont les vêtements font trop souvent défaut, M. Garand réclame que l'on substitue des groupes héroïques, des figures patriotiques, de nature à développer chez les jeunes gens surtout des sentiments nobles et généreux que l'on ne saurait trop chercher à réveiller.

M. de Marsy rappelle à cette occasion les remarquables statues de bronze qui ont été enlevées du parc, il y a une trentaine d'années pour être portées au musée du Louvre où elles figurent aujourd'hui avec honneur. Parmi ces statues fondues d'après les antiques, par les Keller, de Zurich, célèbres par les travaux qu'ils ont exécutés pour Versailles à la fin du XVIIe siècle, les anciens compiégnois se rappelleront le *Gladiateur combattant*, un *jeune chasseur* portant un faon sur ses épaules, un *jeune homme* tenant une baguette dans chaque main, etc. Combien ces hommes de bronze faisaient mieux dans les bosquets du parc que les pâles figures de marbre qu'il faut chaque hiver enfermer dans des cages de

planches, pour éviter que la gelée ne gerce leur épiderme et que les feuilles mouillées ne les marquent de tâches rougeâtres.

M. l'abbé Masson communique les renseignements qu'il a recueillis sur *Venette à l'époque de la Révolution*. Il nous montre d'abord le curé Picart de Moncourt, en exercice dans la paroisse depuis trente cinq ans environ et déjà âgé ; c'était un ecclésiastique d'un esprit libéral. jouissant de quelque fortune et de beaux revenus, qui, loin d'être hostile aux idées nouvelles, en prend en quelque sorte la direction. Il préside l'assemblée du Conseil général de la Commune et organise la fête de la Fédération. A cette époque, le mouvement républicain n'avait rien d'anti-religieux ; il n'en fut pas de même quelques années plus tard ; le curé fut chassé du presbytère et réduit à se réfugier dans une maison qui lui appartenait : l'église fut dépouillée de deux de ses cloches, de son mobilier, de son argenterie et de ses ornements religieux, comme le montrent les procès-verbaux qui nous sont conservés. De nombreuses réquisitions frappées par le district de Compiègne et plus tard par celui de Coudun viennent peser sur le village, en même temps des troubles se produisent, des vols fréquents obligent les habitants à organiser des gardes de nuit. La commune de Paris impose aussi les habitants de Venette et leur envoie des garnisaires. A partir de 1796, le calme commence à renaître, et un ancien ecclésiastique, Boquet, ne tarda pas à demander à reprendre dans la commune l'exercice de l'ancien culte catholique, ce qui lui fut accordé. Malheureusement à partir de cette époque les documents deviennent fort rares.

M. Nolet explique comment vers 1795 lors de l'établissement des Directoires de district, une partie des archives y furent centralisées, et explique que, malgré ses recherches à

Beauvais notamment, il ne lui a pas été possible de combler les lacunes que vient de signaler M. l'abbé Masson.

M. le président Sorel, avant de parler du rôle joué à Compiègne par André Dumont envoyé en mission dans l'Oise, commence par tracer un portrait de ce personnage politique.

Né en 1764 à Oisemont, dans la Somme, André Dumont, fils d'un magistrat distingué, semblait appeler à succéder à son père lorsqu'éclata la Révolution dont il embrassa avec ardeur les principes. Toutefois, si membre de la Convention, il y vota la mort de Louis XVI, il s'efforça dans les missions qui lui furent confiées par le Comité du Salut public de tempérer les mesures de rigueur qui lui étaient prescrites. Nul ne fit plus que lui de démonstrations contre la noblesse et le clergé; il faisait défiler dans les rues d'Amiens, une soixantaine d'ecclésiastiques, en les exposant disait-il à la risée publique et prenait ensuite soin d'adoucir leur détention ; bien différent en cela de Joseph Le Bon qui terrorisa le Pas-de-Calais et frappa surtout ses anciens concitoyens pour assouvir ses haines personnelles.

M. Sorel cite de nombreux faits concernant André Dumont et lit des passages du mémoire qu'il publia pour sa justification ; à ces exemples, il serait facile d'en ajouter tirés des témoignages des prisonniers d'André Dumont et notamment des mémoires de Guéroult de Boisrobert, de Montreuil, détenu en 1793 à la citadelle de Doullens.

Voulant épargner la Somme et l'Oise, il obtint de s'y faire envoyer en mission en nivose an II, alors que ce poste avait d'abord été destiné à Le Bon. Il y succédait à Isoré et à Collot d'Herbois, et si, pendant son séjour dans l'Oise, des personnages notables du département furent envoyés au château de Chantilly et à celui de Nointel, il eut soin de les y faire

oublier et fut totalement étranger à l'arrestation des Carmélites. Une seule exécution capitale eut lieu à Beauvais, celle d'un jeune homme de Bresles accusé d'avoir abattu un arbre de la liberté ; Dumont cherche à s'en excuser dans son mémoire à ses commettants.

La venue d'André Dumont à Compiègne fournit à Bertrand-Quinquet de nouvelles occasions de manifester ses sentiments fraichement républicains par des discours, des proclamations, et des démonstrations organisées au sein de la société populaire, et, s'il n'avait dépendu que de cet imprimeur, la ville aurait sans doute été le théâtre de sanglants événements. Mais tel n'était pas le caractère de Dumont qui paraît avoir été justement apprécié dans les lignes suivantes qui lui ont été consacrées dans la *Biographie de la Somme*, par l'académicien de Pongerville, son compatriote :

« Dumont, dans ses proclamations et ses discours destinés à retentir jusque dans les Comités de salut public et de sureté générale, prenait le ton et le style formulés d'avance par le pouvoir ; mais on s'aperçut bientôt que la menace n'était dans sa bouche qu'un avis à ses concitoyens de courber le front un moment pour laisser passer la tempête. Aussi écrivit-il plus tard : « On me demandait du sang ; je leur versais des flots d'encre. » En effet le proconsul maître absolu de la vie et de la fortune de ses concitoyens ne s'occupa qu'à protéger le malheur et la faiblesse, à maintenir l'ordre, à faire cesser la disette, à protéger les monuments des arts et des sciences. Tandis que les journaux de Paris, échos de ses rapports aux comités, vantaient ses *énergiques mesures*, lui s'occupait à réunir dans des maisons salubres et commodes tous ceux qui, par leur caste, leurs richesses, leurs anciennes fonctions, étaient menacés par la hâche du crime légal. »

Elu par onze départements à l'assemblée qui succéda à la Convention André Dumont demanda, lors du Consulat la Sous-Préfecture d'Abbeville et il administra cet arrondissement jusqu'à la première Restauration. Nommé pendant les Cent-jours préfet du Pas-de-Calais, il fut exilé comme Régicide ; après la révolution de 1830, il revint se fixer dans son pays natal où il mourut en 1836.

M. de Bonnault fait remarquer que si la terreur n'a pas eu dans la Somme et dans l'Oise des conséquences analogues à celles que l'on constate dans l'Ouest et dans le Lyonnais par exemple, il faut pour une grande part l'attribuer au caractère de la population, dont l'esprit calme et réfléchi n'a pas subi les entraînements que l'on a remarqués dans d'autres provinces.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : le compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Les dernières représentations de mystères dans nos campagnes, par M. Benaut. — Le comte de Marsy. Portaits et autographes d'André Dumont et d'autres personnages contemporains. Le baron de Bonnault, Episodes de la révolution à Montdidier etc.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 21 avril 1898

Présidence de M. le baron de BONNAULT d'HOUET

MM. Benaut, Blu, le baron de Bonnault d'Houët, Cauchemé, R. Chevallier, Colin, Daussy, l'abbé Demouy, l'abbé Gallois, Garand, Garnaud, J. du Lac, H. Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, le comte de Marsy, l'abbé Martin, Mauprivez, Meuraine, Nolet, le commandant Palat, Plessier, Mme de Poul, Sorel, M. de Trémisot, l'abbé Vattier, membres titulaires, assistent à la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et procède au dépouillement des publications adressées à la Société qui comprend : La Flore des grandes Cathédrales de France, par E. Lambin ; Les joies de la Vierge, par L. Germain de Maidy ; Les Charités de trois paroisses du canton de Chaumont, par le chanoine Pihau ; Cartulaire du chapitre d'Amiens, publié par la Société des Antiquaires de Picardie ; Publications des Sociétés archéologiques de Château-Thierry, d'Orléans et de Bruxelles, de la Société des Antiquaires du Centre et du Comité archéologique de Senlis.

Il annonce que la Société historique de Compiègne vient d'achever les deux publications suivantes qu'il dépose sur le bureau et qui seront distribuées aux membres titulaires : Procès-verbaux, tome VI, 1897. Les

Francs archers de Compiègne, par M. le baron de Bonnault d'Houët.

M. de Marsy rend compte du congrès des Sociétés Savantes tenu à la Sorbonne ; il rappelle les lectures faites par nos confrères, M. l'abbé Morel et le président Sorel, au nom de la Société et signale en outre celles de M. le chanoine Müller sur une confrérie de charité à Saint-Leu-d'Esserent, de M. Ponthieux, sur Guiscard à l'époque de la Révolution, etc.

Il termine en indiquant les récompenses accordées à plusieurs membres correspondants de la Société, MM. Ernest Petit et Emile Delignières, qui recevront prochainement la croix de la Légion d'honneur et M. le chanoine Müller nommé officier d'académie.

Sous ce titre : *Les dernières représentations de mystères dans nos campagnes*, M. Benaut rappelle l'existence, il y a moins d'un demi-siècle, de troupes nomades qui jouaient, non seulement dans les foires des villes, mais aussi dans les plus petites localités, des pièces religieuses parmi lesquelles la principale était la Passion. La plus connue de ces troupes était la famille Lécaillon, originaire de Lorraine, dont les acteurs étaient des mannequins en bois auxquels Lécaillon, sa femme et ses enfants, donnaient la vie ; malgré leur petit nombre, ils variaient les intonations de ces acteurs et leur éloquence était telle qu'ils savaient tirer des larmes des yeux des jeunes campagnards qui formaient la majorité de leurs auditeurs. Une pièce comique terminait généralement la représentation.

Mais la famille Lécaillon et d'autres troupes rivales ne venaient dans les communes, à Elincourt par exemple, que tous les trois ou quatre ans, et dans l'intervalle, les premiers élèves de l'école, qui, au bout d'une ou deux semaines, savaient par cœur le répertoire, formaient à leur tour des compagnies

théâtrales qui de temps à autre donnaient des représentations qui excitaient leur émulation, exerçaient leur mémoire et allaient jusqu'à attirer un public nombreux venant même des localités voisines.

Les troupes de Lécaillon et de son concurrent Simon-la-Passion firent de fréquents séjours dans notre pays de 1840 à 1860 et même jusqu'en 1870 ; mais depuis cette époque les mystères ont cessé d'avoir leurs interprètes dans nos campagnes.

M. le baron de Bonnault d'Houët, rappelant la lecture faite à la dernière séance par M. le président Sorel sur André Dumont à Compiègne, présente d'après des souvenirs et des documents de famille un tableau des actes de Dumont pendant une courte visite qu'il fit à Montdidier, alors qu'il avait encore pour collègue dans la Somme Joseph Lebon, dont les massacres d'Arras ont à jamais flétri la mémoire.

La scène se passe le 18 août 1793, huit jours à peine après l'envoi dans les départements du Nord des deux conventionnels et notre confrère commence par tracer un tableau de la petite ville de Montdidier à cette époque; il nous montre la population assistant encore au culte public, suivant les processions de Saint-Lugle et de Saint-Luglien se faisant en présence des autorités, de la garde nationale et de l'armée pour obtenir la fin de la sécheressse au 15 juillet. Un mois plus tard les deux proconsuls arrivent, escortés de cinquante cavaliers armés, vont à l'hôtel-de-ville, et de là, après avoir fait placer des sentinelles, comme dans une ville assiégée, se rendent dans la maison de Mme Bosquillon du Plessis, accusée d'entretenir une correspondance avec des parents émigrés.

Après interrogatoire, on la gardait chez elle en état d'arrestation dans sa demeure, bien que les recherches fussent restées sans résul-

tat. Mais les représentants pour réparer cet échec, se rendirent chez son proche parent Bosquillon de Jenlis habitant la maison voisine, existant encore actuellement et que M. de Bonnault nous décrit et où il nous introduit à la suite des représentants du peuple ; ce qu'ils cherchaient surtout c'était le précepteur des enfants, accusé d'être un prêtre réfractaire ; il se trouva qu'il n'était nullement prêtre, mais il n'en fut pas moins arrêté et envoyé à Amiens aux cris de : vive la République.

« Ce ne fut pas avec moins de satisfaction, écrivent à la Convention les commissaires, que les vrais citoyens voient conduire à la maison d'arrêt le recéleur d'un pareil individu. Que n'aviens-nous à notre disposition un régiment tout entier pour visiter et fouiller la forteresse de ce Bosquillon-Jenlis. Imaginez-vous un édifice en forme de labyrinthe dont les souterrains pourraient contenir près de dix mille hommes, et une infinité de portes et chambres très propres à favoriser l'évasion des coupables. Mais, ce que vous ne croirez pas aisément, c'est que cette maison ouvre hors de la ville et dans les fortifications même..»

Avec l'original du procès-verbal rédigé par les officiers municipaux M. de Bonnault réduit à ses justes propositions l'incident rapporté dans la lettre emphatique qni précède, c'est ; dit-il, la douche d'eau froide, mais c'est aussi le langage de la vérité.

Le parent de Mme Bosquillon du Plessis, le fils de Bosquillon de Jenlis a souvent retracé dans sa vieillesse à notre confrère les souvenirs qu'il avait conservés de cette horrible nuit et se rappelait Lebon vêtu d'une mauvaise veste percée au coude, sans cravate, trainant en guise de canne un sabre briquet, qui l'avait pris sur ses genoux et au moment où il faisait conduire son père en prison, lui avait offert plaisamment de le faire guillo-

tiner. Et, comme l'enfant, effrayé autant par les allures du personnage que par ses paroles, se sauvait, Lebon lui allongea un coup de pied en lui criant : Petit imbécile, est-ce que nous nous occupons de moineaux de ton âge. »

Des extraits du journal de Bosquillon de Jenlis nous montrent la suite des événements dont Montdidier fut alors le théâtre jusqu'à la réaction thermidorienne, Dans l'intervalle, il fut arrêté à deux reprises et détenu pendant de longs mois.

M. de Marsy communique un certain nombre d'autographes d'André Dumont, ainsi que des lettres qui lui ont été adressées pendant le cours de sa mission dans les départements de la Somme et de l'Oise.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra les communications suivantes : Projets d'excursions. — Congrès archéologique de Bourges. — M. Cauchemé : Plan des fouilles projetées dans la forêt de Compiègne en 1862. — M. l'abbé Vattier, la chapelle de Saint-Nicolas. — Communications diverses.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

LES

DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS

de Mystères dans nos Campagnes

Par M. L.-A. BENAUT.

Les Mystères du moyen âge sont restés célèbres en France; du quatorzième siècle jusqu'au milieu du seizième, les Compiégnois ont vu jouer et joué eux-mêmes les grandes scènes de l'ancien et du nouveau Testament, de la vie des Saints et même des Comédies et des Drames empruntés à l'histoire nationale.

Plusieurs de nos collègues des plus qualifiés, et en première ligne, M. le président Sorel, vous ont entretenus de ces sujets intéressants, curieux, moraux, généralement, et qui indiquent, d'une manière exacte, le degré de civilisation du peuple à des époques déterminées.

Je voudrais aujourd'hui tenter de vous retracer les dernières représentations des scènes bibliques, des Mystères, de la vie des Saints, telles que je les ai vu jouer il y a plus d'un demi-siècle dans les villages des environs de Compiègne et qui en ont disparu définitivement avec l'année terrible.

A Compiègne même, vers 1840, la foire des Capucins comportait souvent des théâtres où se jouaient la Passion en 10 ou 12 actes, la Résurrection, Joseph vendu par ses frères, Geneviève de Brabant, Paul et Virginie et autres pièces empruntées aux théâtres de la banlieue de Paris.

Mais ces drames et ces comédies foraines étaient, relativement, des pièces à grand spectacle, en comparaison de celles qui faisaient les délices de nos jeunes années dans un gros village situé à trois lieues de Compiègne, et illustré par plusieurs voyages de Jeanne d'Arc.

Quand, tous les trois ou quatre ans, on annonçait à Elincourt-Sainte-Marguerite l'arrivée de la troupe de M. Lécaillon, composée du père, de la mère, et de deux jeunes filles, toute la commune était en émoi, surtout les écoliers et les écolières, au nombre d'une centaine, réunis en une seule classe et sous la direction d'un seul maître.

On savait que la famille Lécaillon allait donner pendant une semaine, et chaque soir en représentation, un drame et une pièce comique et cela suffisait pour exalter tous les cœurs et remuer toutes les têtes.

Le mobilier ambulant du père Lécaillon se composait d'une espèce de roulotte, d'une haridelle et de trois ou quatre caisses contenant les ustensiles de cuisine, les décors du théâtre, les costumes des nombreux personnages... en bois peint, appelés par nous marmousets. Selon l'accoutrement, le même sujet jouait tantôt un rôle d'apôtre, tantôt celui d'un des fils de Jacob ; l'ange du jardin des oliviers était un autre soir métamorphosé en ange des ténèbres dans la tentation de Saint-Antoine, dont le compagnon et le fou rire général étaient de tradition dans toutes les étapes du père Lécaillon.

La passion de N. S. J.-C. était la pièce de résistance du répertoire de la troupe lorraine, car la famille Lécaillon habitait le pays de Jeanne d'Arc, province qui fournissait à la Picardie également à la même époque ces savetiers ambulants disparus de nos villages avec les passionnaires de 1840 à 1870.

Les drames dont nous parlons et qui ame-

naient au spectacle, non seulement les enfants, mais successivement tout le village, souvent le maître d'école et même le curé, étaient joués par des marionnettes tenues par les quatre personnes de la famille nomade, qui, changeant de timbre de voix, rendaient l'illusion très suffisante pour les spectateurs pénétrés d'avance et bientôt enlevés par les acteurs. Les gestes joints à l'éloquence, ou au moins à la loquacité des interprètes, soulevaient à chaque instant les bravos ou l'assentiment de la salle entière. Bien des fois aussi les enfants sanglotaient et les femmes pleuraient avec Véronique, avec la mère du Christ au Calvaire, avec les saintes femmes et saint Jean au pied de la croix du Golgotha.

La scène assez étroite sur laquelle évoluaient souvent une vingtaine de personnages, était précédée d'une ouverture garnie de cordes perpendiculaires, qui dissimulaient celles qui faisaient manœuvrer les membres des pantins, qu'un fil de fer retenait aux coulisses ou au mur du fond de la scène. C'est derrière ce décor du fond que se tenaient les membres de la famille Lécaillon, faisant manœuvrer tous les personnages en leur prêtant un pathétique approprié à chaque sujet et aux scènes les plus émouvantes ou gaies, quand elles n'étaient pas bizarres et parfois burlesques, comme dans la tentation de Saint-Antoine.

Le prix des places était accessible aux bourses les moins garnies : généralement un sou pour les enfants, deux sous pour les grandes personnes. Il est vrai qu'en ce temps là une femme, béchant douze heures par jour, ne gagnait que dix sous ; les manouvriers, le double : les maçons, menuisiers, les ouvriers du bâtiment en un mot, qui rapportaient 12 à 15 francs par semaine étaient les heureux de l'époque et les habitués (on dit aujourd'hui les abonnés) des représenta-

tions du soir de la Passion ou de la Résurrection.

Dans les gros villages, comme Elincourt, la troupe du père Lécaillon faisait souvent un séjour de deux semaines, ce qui fait croire que les recettes étaient bonnes. Certains enfants, des plus futés, ne manquaient pas une soirée, parce qu'ils servaient de comparses, de figurants ou d'aides ; de sorte qu'au terme des représentations, ils possédaient à peu près tout le répertoire Lécaillon.

A la campagne, où les méthodes d'enseignement les plus irrationnelles étaient employées alors par des maîtres qui maniaient les verges mieux que l'instruction et l'éducation, les écoliers trouvaient dans les représentations théâtrales, si médiocres qu'elles fussent, un puissant moyen de développement intellectuel et moral même : les leçons de choses, dont on parle tant de nos jours, ont peut-être là leur origine et Mme Pape-Carpentier l'a pu avouer quelque part. Aussi les premiers élèves de l'école savaient par cœur presque toutes les scènes qu'ils avaient vu jouer par la famille Lécaillon. Non seulement leur mémoire s'exerçait utilement; mais ils confiaient à des livrets, écrits par les plus experts, le dialogue complet des pièces. Il se formait ainsi une troupe de comédiens locaux qui jouait avec entrain les jours des fêtes et les dimanches devant une assemblée d'enfants et de grandes personnes critiquant ou encourageant les jeunes acteurs qui rivalisaient de zèle et d'émulation à l'avantage de tous.

A l'époque dont nous nous occupons, les communications des villages aux villes de la région, Compiègne, Noyon, Montdidier, Roye étaient généralement des plus difficiles en hiver surtout. En dehors des routes royales, et avant la loi de 1836, les chemins vicinaux étaient mal entretenus et les rapports entre les villages voisins étaient presque nuls. La

plupart des jeunes gens des communes limitrophes ne se rencontraient en nombre qu'aux fêtes patronales et aux réunions tumultueuses de la choule ou du carnaval. Dans cette triple occasion, il arrivait fréquemment des rivalités, des bousculades, des batailles sanglantes. Toute la jeunesse, les hommes même d'un village reconduisaient à coups de pierre leurs voisins avec un acharnement qui n'avait rien d'édifiant mais que les mœurs rurales de 1830 toléraient encore.

Seules les représentations des Mystères, organisées à Elincourt par les grands écoliers avaient le don de réunir, après le départ des Lécaillon, non seulement les gens de tout âge et de toute condition du même village, mais d'attirer encore des communes environnantes l'élite des jeunes gens. Tous, devant les scènes évangéliques surtout, trouvaient le calme du cœur, des pensées généreuses, des inspirations élevées, religieuses et morales qui imprimaient dans leurs âmes juvéniles des sentiments que la lecture des romans de nos jours et les journaux à un sou, illustrés ou non, ne remplacent à aucun point de vue.

Il y a loin des re présentations de Mystères dans nos campagnes de 1830 à 1870, à celle que Compiègne vit tant de fois au Moyen-Age. M. Sorel, dans son intéressant travail sur ce sujet, nous dit que le Mystère des Actes des Apôtres ne durait pas moins de quarante jours et comptait près de 500 personnages ! Dans le Mystère de la Passion et de la Résurrection, le rôle de Jésus-Christ n'avait pas moins de 3.400 vers : ce double drame durait cinq jours avec 150 tableaux et autant de personnages. La Municipalité de Compiègne payait les frais de ces représentations, qui coûtaient parfois 4 à 5.000 livres.

Mais de même qu'aujourd'hui sur nos théâtres de province différentes troupes lyriques et dramatiques viennent jouer les divers

genres tragiques, comiques ou autres, de même la famille Lécaillon qui exploita la région de Compiègne de 1840 à 1860 n'était pas la seule qui existât dans nos parages. A Laberlière, petite commune du canton de Lassigny, sur la route de Beauvais à Noyon et de Compiègne à Roye, existait de 1850 à 1870, un émule de Lécaillon, un copiste, un élève peut-être. Il était connu à Ressons et dans la région sous le nom significatif de Simon-la-Passion, à cause de la principale pièce de son répertoire. Je n'ai jamais assisté à ses représentations, mais nombre de personnes des cantons nord de l'arrondissement de Compiègne m'ont raconté l'empressement des enfants aux représentations que donnait Simon-la-Passion dans le canton de Ressons de 1850 à 1870. Un nouveau membre de notre Société, qui a vu à l'œuvre ce nouveau Simon-le-Magicien (pour les enfants) pourrait compléter l'étude que j'ai commencée devant vous et qu'il achèvera, j'espère, comme don de joyeux avènements parmi nous, et pour être agréable à son premier maître.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 26 mai 1898

Présidence de M. le baron de BONNAULT d'HOUET

MM. Benaut, Blu, le baron de Bonnault, le docteur Chevallier, Colin, Cottenet, Daussy, Dubloc, Fleuret, Garand, le comte de Lambertye, de Marsy, E. Mauprivez. l'abbé Morel, Nolet, le commandant Palat, Plessier, Mme de Poul, le président Sorel, l'abbé Vattier, membres titulaires, et le chanoine Marsaux, correspondant, assistent à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Il dépose sur le bureau les publications suivantes adressées à la Société : Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et lettres de Douai. de la Société d'émulation du Doubs, de la Société d'émulation d'Abbeville, Cartulaire du Ponthieu publié par cette Société, Compte-rendu du Congrès archéologique de Malines, Bulletins et publications de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, de la Société archéologique du Midi, des antiquaires de la Mornie et de la Société de Frise.

M. le chanoine Marsaux offre les brochures suivantes dont il est l'auteur : une statue de flamine transformée en Saint-Joseph ; la Rosière de Salency ; Icones russes ; IVe exposition de la Société de Saint-Jean ; la quenouille de la Vierge.

M. de Marsy offre, au nom de notre confrère, le révérend W.-H. Langhorne, recteur de Worton en Angleterre, un album représentant les cathédrales et les principales églises de l'Angleterre et du pays de Galles, publié chez Alday, à Birmingham. En lui envoyant ce volume, le R. Langhorne a chargé le Secrétaire de le rappeler aux bons souvenirs de ses confrères et de leur dire combien il regrettait l'année où il lui a été donné de prendre part aux travaux toujours si intéressants de la Société.

M. le Président adresse des remerciements à M. le chanoine Marsaux et prie M. le Secrétaire de vouloir bien se faire auprès du Rév. Langhorne l'interprête des sentiments des membres de la Société, dont quelques-uns espèrent le revoir prochainement à Bourges.

M. Cauchemé, retenu pour affaires de service, s'excuse de ne pouvoir faire à la séance la lecture mise à l'ordre du jour.

M. le comte Max de Béthune, ancien secrétaire d'ambassade, au château de Rimberlieu, fils de notre regretté confrère, le comte Léon de Béthune, est admis comme membre titulaire, sur la présentation de MM. le marquis de Thuisy et le comte de Marsy.

M. de Marsy invite ses confrères à assister au Congrès archéologique de France qu'il doit présider à Bourges, du 6 au 12 juillet. Il donne communication du programme et décrit sommairement les monuments qui seront visités : à Bourges, la cathédrale, son portail et ses vitraux, les églises de Notre-Dame de St-Bounet, les hôtels de Jacques-Cœur (palais de Justice), Cujas (musée archéologique) et Lallemant, et dans les excursions : Dun-le-Roi, Meillaut, la Celle-Bruère, Saint-Amand-Mont-Rond, Ainay-le-Vieil, Noirlac, Plainpied et Mehung-sur-Yèvre.

M. le président Sorel entretient la Société des moyens d'exécution de la reproduction

des parties du plan Chandellier, concernant les faubourgs Saint-Lazare et Saint-Germain, et de Royallieu.

Après examen du plan, il est décidé que la Société fera exécuter au trait un relevé de ces quartiers, afin de pouvoir les faire reproduire.

La Société appelée à se prononcer sur les divers projets d'excursions qui lui sont soumis, décide qu'elle fera le mardi 7 juin, — sauf contre-ordre, — une excursion à Dammartin et Nantouillet.

M. l'abbé Vattier, commence la lecture d'un travail sur les établissements hospitaliers de Compiègne, d'après les documents conservés aux archives de l'hôpital-général.

M. Blu signale la présence au musée de deux cloches qui viennent d'être descendues de l'ancien hôtel-Dieu. L'une d'elles, la plus ancienne, haute de 0 m. 53, datée de 1673, est un don de Jacqueline-Madeleine de la Mothe-Houdancourt, prieure de Saint-Nicolas, qui en fut marraine avec l'un de ses frères, commandeur de Malte ; l'autre qui ne remonte qu'à 1816 ne porte pas d'inscription et doit être replacée dans les nouveaux bâtiments de l'école, tandis que la première restera au musée.

M. Fleuret fait passer sous les yeux de ses confrères un fac-similé de l'inscription et un dessin de l'écu armorié de La Mothe-Houdancourt, posé sur la croix de Malte qui décore la cloche de 1673.

M. Blu signale également l'entrée au musée Vivenel de quatre nouvelles plaques de cheminée, offertes par M. Molleveaux ; trois sont aux armes de France ; la quatrième porte dans un gracieux encadrement un service à thé, tasse, théière et sucrier ; c'est du plus pur style chinois de la fin de Louis XV et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que cette plaque, au décor si élégant, provînt du Petit-Château, bâti pour Madame de Pompadour.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra, outre les lectures précédemment annoncées de MM. Cauchemé et de Marsy, la suite de celle de M. l'abbé Vattier, et une étude de M. Sorel sur les cimetières de Compiègne.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 16 juin 1898

Présidence de M. le baron de BONNAULT D'HOUET

MM. le baron de Bonnault, G. Brulé, Cauchemé, le docteur Chevallier, Colin, l'abbé Demouy, Dervillé, Fleuret, l'abbé Gallois, Garand, Garnaud, J. du Lac, le comte de Lambertye, H. Lefebvre, Leman, Mmes Le Féron d'Eterpigny et de Poul, MM. Mauprivez, Meuraine, l'abbé Morel, Nolet, Plessier, Sorel, de Trémisot, l'abbé Vattier membres titulaires, et de Marsy, secrétaire, assistent à la séance.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal et rectifie une erreur commise par lui dans la description de la seconde cloche de l'Hôtel-Dieu qui porte plusieurs noms, dont celui de la sœur Massin, qui fut, de longues années, supérieure de cet établissement.

La correspondance comprend une lettre de remerciements de M. le comte de Béthune, au sujet de sa nomination et une invitation du président de la Société d'archéologie lorraine pour le cinquantenaire de cette Société.

MM. le comte de Lambertye et le président Sorel acceptent d'être délégués à cette réunion.

La Société désigne MM. le président Sorel et V. Cauchemé pour la représenter au Congrès archéologique qui se tiendra à Bourges du 6 au 12 juillet.

Le secrétaire dépose les publications suivantes sur le bureau : la 5e livraison de la Picardie historique et monumentale et le dernier fascicule de l'album archéologique, publié par la Société des Antiquaires de Picardie ; la Revue de l'histoire des religions ; le tome II du voyage au Laos, d'Aymonnier ; les Parsis, de D. Menant ; les mémoires de la Société des sciences morales et historiques de Seine-et-Oise ; les annales de la Société d'archéologie de Bruxelles ; la Diana ; le siège de Montargis en 1427, par M. Millon de Montherland ; l'Hôtel de l'Iraigne à Pont-Saint-Maxence par M. l'abbé Halloy.

M. de Marsy présente un compte-rendu de l'excursion faite le 7 juin par la Société à Dammartin, Nantouillet et Juilly. Pour faire passer en revue sous les yeux de ses confrères la suite des monuments visités et leur en faire apprécier les détails, il montre un certain nombre d'excellentes photographies de ces diverses localités prises dans le cours de cette journée par M. Meuraine.

En terminant, M. de Marsy demande à ses confrères de vouloir bien adresser des remerciements à MM. de Chalembert, Dupille, Lemarié et Melaye qui les ont guidés avec autant de science que d'amabilité, à M. et Mme Tartier, pour leur charmante hospitalité et au R. P. Mathieu, l'économe de Juilly, qui nous a fait les honneurs du vieux Collége.

Le beau temps, chose bien rare, n'a pas cessé de nous favoriser pendant cette excursion qui a laissé à tous les meilleurs souvenirs.

MM. de Bonnault et l'abbé Vattier ajoutent quelques détails au compte-rendu de M. de Marsy.

M. Cauchemé donne lecture de la minute d'un rapport adressé en 1862, par M. A. de Roucy, à l'empereur Napoléon III pour lui exposer le plan des fouilles à entreprendre

dans la forêt de Compiègne et les localités dans lesquelles il y a le plus de chances de recueillir des objets celtiques, ainsi que l'on disait encore à cette époque, gaulois, romains et francs.

On est frappé de la justesse avec laquelle dans ce premier travail, M. A. de Roucy signale les endroits qui ne devaient pas tarder à fournir la matière de recherches d'un haut intérêt.

Comme tout ce qui sortait de sa plume, ce rapport est écrit avec une grande élégance et en même temps avec cette prescience qu'il possédait pour la découverte des antiquités. Son étendue ne permet pas à M. Cauchemé, qui l'a commenté, d'en achever aujourd'hui la lecture. Dans un paragraphe spécial, M. de Roucy insiste sur la nécessité de la création d'un musée d'antiquités nationales et on y voit clairement exposé le cadre qui ne devait pas tarder à être réalisé à Saint-Germain-en-Laye.

M. l'abbé Vattier demandant à remettre à une prochaine séance la suite de son travail sur les établissements hospitaliers, la parole est donnée à M. l'abbé Morel sur *les Domeliers au XIIIe siècle*.

Diverses opinions ont été émises sur le nom de cette rue, que les étrangers croient souvent avoir abrité quelque communauté peu connue. Il n'en est rien, Domeliers est un nom de fief et par suite un nom de famille. L'histoire de ce fief qui remonte au milieu du XIIIe siècle est étroitement mêlée à celle du couvent des Cordeliers établi à Compiègne en 1229 et qui en était voisin. De nombreuses chartes de Saint-Corneille permettent à M. l'abbé Morel de nous la retracer. Mais, que signifie ce nom de Domeliers ou Dommeliers, qui est la forme la plus usitée.

« C'est une pente très glissante que celle des étymologies, ne manque pas de nous dire

notre historien ; on ne doit s'y engager qu'en prenant de nombreuses précautions...

Dompierre, disent les étymologistes, vient de Dominus Petrus, Saint-Pierre, et appliquant ce principe, nous trouvons Domfront, ou Saint-Front, Dommartin ou Dammartin, Saint-Martin et Dommeliers ou Domeliers, Saint-Hilaire ou Saint-Hélier.

« Si nous pouvions montrer qu'il y avait une chapelle dédiée à Saint-Hilaire ou Saint-Hélier, soit sur le fief des Domeliers, soit seulement dans l'église Saint-Antoine, ce serait affaire jugée et cause gagnée, mais nous n'avons aucun document à invoquer. »

M. le Président Sorel présente une étude sur les anciens cimetières de Compiègne.

Il commence par parler de l'étymologie du mot *cimetière*, rappelle la disposition de plusieurs d'entre eux, décrit celui des Innocents, à Paris, supprimé en 1786, les Catacombes, à la Tombe-Issoire où furent alors portés les restes des corps qui y étaient inhumés. Evoquant le souvenir du clocheteur des trépassés, il nous le montre, allant la nuit, dans les rues, avec sa lanterne, criant :

Bonnes gens qui veillez,
Priez pour les trépassés.

et se demande si Compiègne avait aussi son clocheteur.

Avant 1786, il existait, à Compiègne, comme alors dans la plupart des villes, des cimetières, entourant chacune des trois paroisses, et d'autres moins importants dans un certain nombre d'établissements religieux ainsi qu'à l'hôpital. Mais encore, à cette époque, la plupart des personnes dans une certaine situation de position ou de fortune étaient enterrées dans les églises, et il y aurait un curieux travail à faire, M. Benaut l'a entrepris, en relevant le nombre et en faisant connaître les noms des personnes qui, en un

siècle, furent enterrées dans l'église de Saint-Jacques, par exemple.

En 1781, une assemblée de ville, convoquée à l'instigation de l'intendant et de l'évêque, fut saisie par eux de la question de fermer les anciens cimetières contigus aux églises et d'établir un nouveau cimetière commun aux trois paroisses, situé hors des murs d'enceinte de la ville.

Cette question paraît avoir été étudiée avec une sage lenteur : en 1782 un terrain fut acheté à M. Esmangart de Bournonville, à droite de la rue de Pierrefonds, on l'entoura de murs, en 1783, et après enquête, adjudication, etc, en juillet 1785, les travaux étaient finis et le cimetière « dit de Clamart » prêt à ouvrir. Sa durée, comme lieu d'inhumation, fut d'environ cent ans, car, c'est en 1885 que fut inauguré le Cimetière du Nord aujourd'hui seul appelé à le remplacer, en attendant l'ouverture prochaine, dit-on d'un cimetière du Midi, dans la plaine des Sablons.

Le cimetière fut dès son origine désigné sous le nom de cimetière « commun » et des emplacements spéciaux y furent affectés aux différentes paroisses. En 1791, le cimetière de l'hôpital fut supprimé et les morts qui y décédaient furent également inhumés à Clamart.

M. Sorel examine ensuite ce que sont devenus les anciens cimetières aujourd'hui supprimés de Saint-Jacques et de Saint-Antoine, ainsi que celui de Saint-Germain, vendu comme propriété nationale en 1795, donné à la paroisse par l'acquéreur, et dont la transformation en square paraît probable.

Dans l'habitude de la vie, le cimetière *commun* est appelé Clamart. Quelle est l'origine de cette dénomination ? Est-elle locale ou bien a-t-elle été empruntée par imitation au cimetière de Paris désigné sous ce nom et qui a servi longtemps à l'inhumation des pauvres et même des condamnés à mort ?

Tout d'abord, on se demande d'où vient ce mot de Clamart. Faut-il le chercher dans *clamare*, crier, à cause des chants pieux et des gémissements des familles désolées qui s'y font entendre ; dans Clos ou Clas Mar, habitation d'un romain du nom de Marcus ou d'un franc de celui de Médardus ; ou enfin, dans le nom d'un M. de Clamart, propriétaire du fief sur le quel était situé le cimetière acquis d'abord par l'Hôtel-Dieu de Paris pour y enterrer ses pauvres ?

M. Dervillé ajoute quelques renseignements à ceux fournis par M. Sorel et dit qu'il existait en 1720 à Compiègne un clocheteur des trépassés, en même temps savetier.

M. de Marsy signale quelques particularités de la suppression du cimetière de Saint-Jacques et de divers incidents de police auxquels donna lieu l'enlèvement des ossements et des corps qui y étaient inhumés, enlèvement qui n'eut pas lieu sans protestations.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra les comptes-rendus des réunions archéologiques de Nancy et de Bourges, la suite des lectures de MM. Vattier et Cauchemé et la désignation des délégués au Congrès historique belge d'Enghien.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 21 juillet 1898

Présidence de M. l'abbé VATTIER, vice-président

MM. Benaut, Cauchemé, Colin, Espivent de la Villesboisnet, J. du Lac, le baron de la Motte, H. Lefebvre, Charles Léman, le baron de Lesser, le comte de Marsy, l'abbé Morel, Mme de Poul, l'abbé Roy, le président Sorel, M. de Trémisot, et l'abbé Vattier, membres titulaires, assistent à la séance.

M. le baron de Bonnault, président, en ce moment en Bretagne, adresse ses excuses à ses confrères.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Il dépose sur le bureau les ouvrages suivants : un combat de localité, Villersexel, par le commandant P... ; la fête d'Henencourt (Somme) par le vicomte de Poli, avec un historique du régiment de Picardie (don du comte Jacques de Bréda) ; les sonnettes des fondeurs malinois, par le comte de Marsy, et des publications des Sociétés du Gatinais, de l'Orléanais, etc, etc.

M. de Marsy rend compte des fêtes qui ont eu lieu à Nancy pour le cinquantenaire de la Société d'Archéologie Lorraine, il rappelle que, tandis qu'il y représentait la Société Française d'Archéologie, la Société historique de Compiègne y déléguait M. le comte de Lambertye et M. le président Sorel. Le pre-

mier de nos confrères a pu seul remplir son mandat, mais il est en Lorraine encore jusqu'à la fin de l'automne et M. de Marsy prend la parole à sa place.

Le mardi 28 juin le bureau de la Société lorraine a fait, aux délégués venus en grand nombre et parmi lesquels se trouvait M. Philippe Berger, membre de l'Institut, représentant du ministre de l Instruction publique, les honneurs du musée lorrain et de la vieille ville de Nancy. Le soir, dans la salle Poirel, un des professeurs les plus distingués de la Faculté des lettres, M. Pfister, un enfant d'Alsace, a fait une conférence accompagnée de nombreuses projections fort bien réussies sur les monuments de Nancy.

Le mercredi 29, la journée a été remplie en entier ; à huit heures une messe pour les membres de la Société était célébrée dans la vieille église des Cordeliers, sépulture des anciens ducs de Lorraine, et l'un des membres de la société, M. l'abbé E. Martin, prononçait en chaire l'oraison funèbre des fondateurs de la Société lorraine. De l'église, on se rendait à la cathédrale, au musée de peinture et à la bibliothèque où M. Favier nous faisait les honneurs du riche dépôt de plus de cent mille volumes qui lui est confié et dans lequel il a su introduire les derniers arrangements pour la commodité des lecteurs, jusqu'à un garage pour bicyclettes. Un tramway nous conduit dans la nouvelle ville, à l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, où se trouvent les tombeaux du roi Stanislas et de son épouse Catherine Opalinska, le monument renfermant le cœur de Marie Leczinska et un certain nombre de souvenirs de la monarchie polonaise.

Bon-Secours est le sanctuaire des polonais, comme l'église des Cordeliers et la Chapelle ronde sont le Saint-Denis des Lorraine et des Hapsbourg.

Encore une visite au grand séminaire où au fond du jardin se trouve un groupe que certains enthousiastes ne manquent pas d'attribuer à un des nombreux membres de la famille des Richier.

L'Hôtel de Ville de Nancy qui occupe une des façades de la place Royale renferme de fort beaux appartements au premier étage et c'est dans l'un d'eux que nous devons nous réunir à quatre heures en séance solennelle. En attendant nous allons revoir le musée de peinture installé, trop à l'étroit, dans un bâtiment plaqué derrière l'Hôtel de Ville. Les tableaux anciens y sont nombreux et quelques uns sont remarquables ; parmi les modernes, nous devons signaler la série d'esquisses et d'études du dessinateur Granville. On est étonné de voir le soin avec lequel le célèbre-caricaturiste a étudié ses modèles et les transformations qui s'opèrent entre un simple moineau et le même oiselet transformé en duelliste, par exemple.

La séance est remplie par un discours de M. J. Guyot, président, qui passe en revue les travaux de la Société depuis un demi-siècle, par une allocution de M. Berger qui félicite la Société de l'importance de ses recherches et des heureux résultats qu'elle a obtenu et par une improvisation de M. de Marsy qui, après avoir rappelé les noms des archéologues lorrains avec lesquels il s'est trouvé depuis de longues années en rapports, a remis au nom de la Société française d'Archéologie, une grande médaille à M. Léon Germain de Maidy, secrétaire perpétuel de la Société lorraine ; Deux lectures, l'une sur l'archéologie préhistorique en Lorraine, par le docteur Bleicher, et l'autre sur les anciennes maisons du Barrois, par M. Demoget, terminent cette séance.

La journée s'achève dans un banquet et le lendemain matin, trente à quarante membres

ou délégués prennent la route de Toul et se séparent après avoir visité Saint-Gengoult, la cathédrale et le musée.

La Société comptait aux fêtes du cinquantenaire de Nancy, MM. de Lambertye, de Marsy et d'Argentré, membre titulaires, et L. Germain de Maidy, correspondant.

M. le président Sorel est délégué pour représenter la Société au Congrès de la fédération historique de Belgique, qui doit se tenir à Enghien (Belgique) du 7 au 10 août.

M. de Marsy est appelé de nouveau à prendre la parole pour présenter un compte-rendu du Congrès archéologique de France tenu à Bourges du 6 au 12 juillet. Il commence par remercier MM. le président Sorel et Cauchemé, d'avoir bien voulu représenter officiellement la Société historique à cette réunion, l'une des plus nombreuses qu'il lui ait été donné de présider et il rappelle avec plaisir les noms des membres de la Société de Compiègne qui y ont pris part : le baron de Bonnault, président, la baronne de Bonnault, MM. Cauchemé, Raymond Chevallier, Paul Daussy, Ch. Leman, Mmes la Perche et de Poul, MM. Edgard Mareuse, le président Sorel, ainsi qu'un certain nombre de correspondants, MM. A. Francart, le comte Lair, le révérend Langhorne, E. Lefèvre-Pontalis, H. Macqueron, le marquis de Monclar, E. Travers, Eugène Vatin et Mme E. Vatin et J. Vayson.

(Le récit du Congrès nous entraînerait aujourd'hui trop loin et nous le réserverons pour un article spécial).

M. Paul Lafollye, architecte à Paris, est nommé membre correspondant, sur la présentation de MM. Sorel et Cauchemé.

M. Cauchemé achève la lecture du programme de fouilles archéologiques à effectuer dans la forêt de Compiègne, présenté en 1862 à l'empereur Napoléon III, par M. Albert

de Roucy. Comme dans les pages lues à la précédente séance, on remarque dans ce travail la sagacité avec laquelle M. de Roucy signalait les points les plus intéressants à explorer, dont les recherches devaient justifier l'exactitude.

M. Benaut communique une affiche de l'administration départementale de l'Oise, datée du 10 messidor an VI, instituant à Beauvais une fête nationale de l'agriculture et réglant les détails de cette cérémonie. Il est curieux de lire les termes dans lesquels après avoir rappelé combien l'agriculture était en honneur chez les Chinois et les Egyptiens, les promoteurs de la fête célébraient les cultivateurs, leurs compagnes et leurs enfants et montraient que la culture de la terre était le plus ancien et le plus intéressant de tous les arts. Ce morceau qui date de cent ans mériterait d'être reproduit en entier.

L'heure avancée ne permet pas d'entendre la suite du travail de M. l'abbé Vattier, sur l'hôpital de Saint-Nicolas. Cette lecture est remise à la séance de novembre, qui comprendra en outre une étude de M. l'abbé Gallois, sur la commune de Marest-sur-Matz pendant la révolution, un compte-rendu du Congrès d'Enghien et divers autres communications.

Pour extrait :

Le secrétaire, MARSY.

Le Congrès Historique & Archéologique

de Belgique

à Enghien en Hainaut

7-10 août 1898

Par M. le Comte DE MARSY.

Quand on parle d'Enghien, on pense toujours à la charmante ville qui est aux portes de Paris et où les habitants de la capitale vont refaire leurs bronches en buvant l'eau sulfureuse des sources ; mais, comme le disait fort spirituellement M. Seré-Depoin, dans une conférence qu'il faisait au Casino, lors d'une excursion de la Société historique de Pontoise et du Vexin, Enghien est un type original des villes qui n'ont pas d'histoire. C'est en effet une agglomération formée aux dépens des territoires de Montmorency et de Deuil, il y a un peu plus d'un demi-siècle, en 1832. Mais ajoutait-il, il y a un autre Enghien en Hainaut, voilà l'Ancêtre et il proposait à ses confrères de s'y rendre un jour. C'est cette visite que nous venons de faire, Enghien ayant été choisi pour siège de la XIIIe session du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Ce vieil Enghien, aujourd'hui modeste chef-lieu de canton de 4.000 habitants, a lui son histoire depuis les temps les plus anciens du moyen âge, histoire écrite par M. Matthieu, avocat, secrétaire du Congrès. On y voit qu'Enghien fut une des baronnie du Hainaut, que ses seigneurs, cités depuis la fin du XIe siècle, furent souvent en

lutte avec les comtes de Hainaut qui en firent à diverses reprises raser les tours et les murailles. Pami les plus célèbres des seigneurs d'Enghien, on compte Pierre de Luxembourg et son fils le comte de Saint-Pol, connétable de France que Louis XI fit décapiter. L'une de ses petites filles épousa François de Bourbon, comte de Vendôme et c'est ainsi qu'Enghien fut un des apanages de la maison de Bourbon. Henri IV en fut le dernier possesseur ; le 30 janvier 1606, il le vendit au prince Charles d'Arenberg, dont les descendants possèdent aujourd'hui le vaste parc, au milieu duquel s'élevait un château qui, après avoir été pillé et transformé en hôpital pendant la Révolution française, fut démoli au commencement de ce siècle, à l'exception de la chapelle qui sert encore à la sépulture de la famille d'Arenberg. Le titre de duc d'Enghien fut, à la fin du XVIIe siècle, assigné au village de Montmorency.

Le parc d'Enghien, d'une étendue considérable, fut dessiné au commencement du XVIIe siècle et on y réunit des arbres des plus rares, des statues, on y créa une labyrinthe; enfin, on ne craignait pas au siècle dernier de le comparer à celui de Versailles. Aujourd'hui la partie la plus remarquable est celle des *Sept-Etoiles*, formée de sept routes, au centre des quelles un pavillon placé au milieu d'un bassin est d'un effet que nous avons trouvé d'autant plus pittoresque qu'il nous a été donné d'y assister à une fête vénitienne, suivie d'un feu d'artifice tiré sur un lac voisin. Dans la vaste orangerie qui a été conservée, on avait réuni une collection de tapisseries des Flandres destinée à servir d'illustration à une conférence de M. J. Destrée, sur les tapisseries d'Enghien, dont l'industrie resta florissante jusqu'à la fin du XVIIe siècle. L'église de Saint-Nicolas, vaste ensemble de constructions d'époques différentes et l'église des Ca-

pucins, couvent fondé en 1614 par le comte Charles d'Arenberg pour servir de sépulture à sa famille, sont les seuls monuments religieux d'Enghien dignes de quelque intérêt. On remarque dans l'église des Capucins le mausolée du Cardinal de Croy, mort en 1521.

Je n'entrerai pas dans de long détails sur les discussions qui ont occupé les séances des trois sections du Congrès ; beaucoup de questions n'ont qu'un intérêt purement local, d'autres relatives à la conservation des monuments historiques, à leur restauration, à la publication des documents, exigeraient un développement que je ne puis leur donner, et je me bornerai à dire que les 150 ou 200 congressistes qui y ont pris part et dont la plupart ont réussi à se loger et à se nourrir dans la ville ont sérieusement travaillé et n'ont pas perdu leur temps. Le gouvernement belge, du reste, est toujours disposé à encourager les réunions de ce genre et M. Schollaert, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avait tenu à en donner une preuve, en venant assister à la séance d'ouverture ainsi qu'au banquet, fort bien ordonné, mais un peu long, plus de trois heures.

Les excursions sont toujours le grand attrait des congrès et pendant quatre jours, nous avons parcouru toute la région voisine d'Enghien, les chemins de fer et les vicinaux qui sillonnent la Belgique rendant toujours ces courses faciles.

Le lundi a été consacré à la visite du château de Gaesbeek, situé à mi-chemin de Bruxelles, au milieu d'un parc splendide, mais nous y arrivons malheureusement au milieu d'un orage et l'on est mal disposé à admirer un paysage, même le plus beau, lorsqu'il faut faire près de deux kilomètres sous son parapluie.

Gaesbeek, aujourd'hui la propriété de Madame la marquise Arconati-Visconti est une

imposante demeure féodale, construite à diverses reprises depuis le commencement du XIVe siècle, mais qui a été presqu'entièrement réparée dans ces dernières années. Une vaste salle des combles renferme, au milieu d'objets mobiliers hors d'usage, les plans de restauration et tous les modèles qui ont servi pour la sculpture des pierres, depuis le lion de Louvain placé au dessus de la porte d'entrée jusqu'aux inscriptions commémoratives rappelant les divers évènements dont le château fut le théâtre. De même l'intérieur a été sinon modernisé, au moins complétement remis dans le style du temps par un décorateur fort connu de Bruxelles, Charles-Albert. Mais, dans chaque pièce, se trouvent de remarquables tapisseries de Bruxelles, des toiles de maîtres, de beaux meubles de la Renaissance rapportés d'Italie et une bibliothèque renfermant des ouvrages rares et de belles reliures. Parmi les pièces récemment décorées, il faut citer la salle des Chevaliers, pièce voutée dont les peintures de Lagye représentent les sujets de l'histoire du château, Citons aussi, comme pièce historique, la chambre du comte de Hornes. Gambetta, Testelin et d'autres hommes politiques français liés avec M. Peyrat, sénateur, père de la marquise Arconati ont, fait de fréquents séjours au château de Gaesbeek. On prête à la propriétaire actuelle, dont on connaît les libéralités envers nos musées, l'intention de laisser après sa mort Gaesbeek à la ville de Bruxelles, afin d'en assurer la conservation.

Gaesbeek rappelle un des épisodes des luttes des nobles et des communes si fréquentes en Flandre et en Brabant au moyen âge et dont le souvenir est gardé par un tableau placé dans les couloirs de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. C'était en 1388, un des plus puissants seigneurs du pays, Sweder d'Abcoude, possesseur du pays de Gaesbeek,

voulut agrandir son domaine en achetant à la duchesse Jeanne de Brabant quelques villages dépendant de la mairie de Rhodes. Le magistrat de Bruxelles s'émut à la pensée d'avoir comme voisin ce riche et puissant seigneur. Le premier échevin, Everard t'Serclaes, d'une des premières familles patriciennes de la ville, devenu célèbre pour avoir chassé de la capitale les troupes du comte de Flandre, Louis de Male, ce qui lui avait valu le titre de *Libérateur de Bruxelles*, fut celui qui s'opposa le plus à ces prétentions. Aussi, Sweder jura-t-il de s'en venger et, un jour qu'Everard passait dans la campagne, il le fit attaquer par ses parents qui lui coupèrent la langue et un pied. Relevé sanglant par le doyen de Hal, il fut ramené à Bruxelles où aussitôt le peuple jura de venger son échevin et marcha sur Gaesbeek. A l'approche de la petite troupe, Sweder et ses complices se hâtèrent de fuir par un souterrain pendant que sa femme, aidée de quelques seigneurs, soutenait vaillamment le choc des assiégeants. Le château, presque imprenable, avait subi plusieurs assauts lorsque la duchesse Jeanne s'interposa pour donner satisfaction aux Bruxellois. Mais, malgré la capitulation de la châtelaine, ceux-ci ayant appris la mort de t'Serclaes, ne rentrèrent chez eux qu'après avoir démoli les tours et les murailles de Gaesbeek.

Le mardi, le temps s'était remis au beau et nous avons effectué avec grand charme notre excursion à Grammont, Acren-Saint-Martin et Lessines. Grammont, dont la fondation remonte à 1068, est une ville très pittoresque qui s'étend sur une colline; presqu'en haut se trouve l'Hôtel de Ville, construction du moyen âge, remaniée au siècle dernier et que l'on vient de restaurer extérieurement dans son style primitif. Grammont a un conseil communal socialiste, aussi le Roi refuse-t-il d'y nommer un bourgmestre; un échevin

choisi par le conseil en fait les fonctions et c'est sans doute à ce motif que nous avons dû de ne pas trouver comme à Enghien, Lessines et Ath, une réception officielle, avec le vin d'honneur. L'église, qui date de la dernière période gothique (1486-1519), a de grandes proportions, mais rien de remarquable ; elle vient d'être, à l'intérieur, entièrement décorée et peinte dans le goût favori de l'école Saint-Luc et ce n'est pas sans quelque étonnement que nous voyons les lambris formés de carreaux vernissés polychromes. De grandes chasses d'argent de saint Adrien et de saint Barthélemy sont les pièces les plus riches du trésor où nous devons signaler un curieux petit reliquaire de saint Eloi en forme de marteau, du XVIIe siècle. Du reste, la plupart des églises q e nous visiterons possèdent dans leurs trésors de curieuses pièces d'orfèvrerie, d'anciens ornements brodés et d'importantes pièces de dentelles, ceci dit une fois, nous ne signalerons plus que les objets exceptionnels. Après une courte visite à l'Hôpital, fondé en l'an 1100, par Robert de Jérusalem, nous regagnons la gare et allons visiter l'intéressante église d'Acren-Saint-Martin, dont nous remarquons surtout les beaux fonts baptismaux romans qui peuvent lutter par leur décoration avec ceux de Termonde et de Lichtervelde et dont il devait nous être donné de voir le même jour un très beau spécimen brisé, mais complet, aujourd'hui placé dans la maçonnerie d'un angle de l'église de Lessines.

Chemin faisant, en traversant les deux Acren, nous apprenons que la culture des plantes médicales fait la fortune du pays et qu'on y recueille notamment chaque année pour 80.000 francs de têtes de camomille qui sont envoyées en Italie pour faire du vermouth.

En sortant de l'église, une gracieuse sur-

prise nous attend, les habitants de la ville voisine de Lessines nous ont envoyé une suite de voitures, landaus, calèches et breacks pour nous conduire chez eux.

Lessines, ville de 10.000 habitants, doit sa prospérité à l'exploitation de nombreuses carrières à ciel ouvert qui fournissent des pavés à bien des villes de la Belgique et du Nord de la France. Aussi, ici, tout le monde est-il « Maître de carrières ». Le bourgmestre nous souhaite la bienvenue à l'Hôtel de Ville et nous dirige dans notre visite à l'Eglise, à l'Hôpital et au Couvent des Sœurs noires.

L'Hôpital de Lessines, dont la fondation remonte au XIIIe siècle, comme l'attestent les chartes et bulles que nous avons vues dans les archives, est resté un type des établissements hospitaliers du moyen âge. Sans avoir l'importance de l'Hôpital de Beaune, il a entièrement conservé son caractère primitif et jusqu'au costume fort élégant des Chanoinesses augustines qui le desservent, tout y contribue.

Diverses salles ont été transformées en musée, ainsi qu'une partie des cloîtres du premier étage et ce n'est pas sans envie que quelques-uns de nos confrères admirent les vieilles crédences, les tapisseries et les dentelles que nous montrent avec la plus grande complaisance les bonnes religieuses qui nous font même goûter la soupe de leurs malades. Aussi nous arrachons-nous avec regret à cette vivante résurrection d'une autre époque.

Le soir avait lieu dans le parc d'Enghien la fête de nuit à laquelle j'ai fait plus haut allusion.

Le mercredi, Chièvres et Ath furent le but de notre excursion.

Si l'on en croyait les vieux annalistes comme Jacques de Guyse, Chièvres aurait une origine fabuleuse et devrait son nom à Servius Tullius, sixième roi de Rome, mais sans remon-

ter aussi haut et bien qu'on possède des deniers de Charles le Chauve à son nom, c'est en 936 que Chièvres fait officiellement son entrée dans l'histoire. Sa maladrerie, qui remonte au commencement du XIIe siècle, conserve encore une intéressante chapelle et quelques batiments, mais elle est loin d'avoir l'importance qu'à conservée celle de Beauvais visitée par nous l'an dernier, lors du cinquantenaire de la Société académique de Beauvais. L'ancienne chapelle de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, dont l'un des derniers titulaires fut le commandeur de Louvois, dont les armes se voyent encore sur la porte et sur de beaux chandeliers, est coupée en deux, des tonneaux remplissent la nef et le chœur reste seul consacré au culte. On y remarque au milieu d'un bassin de dinanderie une curieuse face de marbre, encadrée d'argent qui doit rappeler la tête de Saint-Jean et est encore l'objet d'un pèlerinage suivi, à en juger par le nombre de médailles que l'on y débite ; plus loin est la chapelle de la Fontaine, gracieuse construction moderne de style gothique, dans l'un des transepts de laquelle est un puits dont l'eau miraculeuse assure, entre autres avantages, leur mariage dans l'année aux jeunes filles qui trempent leurs lèvres dans le seau minuscule que l'on y plonge à l'aide d'une mince chaînette.

Ath est la plus connue de toutes les villes dont nous venons de parler, ses sièges l'ont rendue célèbre, mais ses monuments sont peu nombreux. L'Hôtel de Ville où nous reçoit le bourgmestre est un assez bel édifice de la fin du XVIIe siècle en face duquel se trouve la statue de Defacz, l'un des fondateurs de la monarchie belge. Le plus vieil édifice est le Donjon, dit tour de Burbant, vaste construction carrée, voutée, entourée d'une enceinte, mais dont on doit se borner à de-

mander la conservation, comme l'a fait le Congrès, car la restauration en est impossible.

Le jeudi, le Congrès est clos, mais nous allons encore à Hal et à Bruxelles.

La petite ville de Hal offre un caractère tout particulier, c'est la ville de pèlerinage par excellence. Dès le moyen âge on y venait en grand nombre, non seulement des différentes parties de la Belgique, mais du Nord et de l'Est de la France et souvent les magistrats chargés de la repression des crimes imposaient aux coupables un pèlerinage à Hal, dont ils devaient rapporter un certicat.

Aujourd'hui, Hal ne voit plus que des pèlerins volontaires, mais le nombre en est toujours considérable et, à côté d'ex-voto d'une exécution naïve, des trophées de béquilles pendus aux piliers du chœur attestent les nombreuses guérisons obtenues par les malades qui sont venus y invoquer la Vierge miraculeuse qui aurait appartenu à sainte Elisabeth de Hongrie. Presque toutes les boutiques y sont occupées par les marchands de médailles et d'images pieuses, de petites figurines de la Vierge et de ces ex-voto quelquefois en minces feuilles d'argent et le plus souvent en cire représentant telle ou telle partie du corps et, disons-le tout bas, on n'invoque pas seulement toujours Notre-Dame de Hal pour soi ou les siens, mais aussi pour sa vache ou ses moutons. Dans le fond de presque toutes ces boutiques on débite avec le faro et le lambic, le café au lait et les *pistolets* fourrés de langue ou de fromage.

La Vierge en bois sculpté, autrefois doré, objet de la vénération des pèlerins, est représentée assise, allaitant l'Enfant-Jésus ; placée sur le Maître Autel décoré d'un splendide retable en albâtre, œuvre de Jean More, sculpteur de Charles-Quint, elle date du commencement du XIIIe siècle.

Elle est revêtue de riches vêtements et porte une couronne ornée de pierres précieuses; elle a été lêchée par le feu dans un incendie qui a eu lieu, il y a une cinquantaine d'années, mais en est sortie intacte. Parmi les ex-voto que renferme le trésor, il faut signaler le reliquaire offert par Louis XI encore Dauphin, qui s'était refugié au château de Gennape, le bel ostensoir donné par le roi d'Angleterre Henri VIII, avant son apostasie, une fort belle croix processionelle en cristal de roche et deux verges de bedeau, dont une en argent décorée d'un groupe très fin, portant un saint Martin partageant son manteau avec un pauvre estropié.

Dans le mur d'une chapelle, on voit une délicate figure d'enfant couché, en marbre noir, c'est la sépulture de Joachim, dauphin de France, fils de Louis XI qui ne vécut que quelques jours. Nous ne parlerons ni des peintures murales, ni des tapisseries, des riches ornements et des dentelles que possède l'église de Hal, mais nous donnerons une mention spéciale aux fonts baptismaux et au lutrin, superbes spécimens de l'art du fondeur de cuivre du XVe siècle, œuvres d'un artiste tournaisien Guillaume Le Fevre.

Mais l'heure du train nous presse et après avoir donné un dernier regard à l'extérieur de l'église, construction gothique commencée en 1340, et achevée seulement en 1467 qui nous fouruit des motifs d'une très riche ornementation, nous gagnons la gare et nous allons à Bruxelles où une visite à la galerie de tableaux du duc d'Arenberg doit être notre dernière réunion jusqu'à l'an prochain où nous irons dans le Luxembourg belge voir Arlon, l'abbaye de Saint-Hubert et les sites pittoresquos de l'Ardenne.

La Société historique n'était représentée à Enghien que par deux de ses membres titulaires, M. Charles Leman et l'auteur de ce

compte-rendu, M. le président Sorel qui avait accepté d'être son délégué n'ayant pu, au dernier moment, effectuer ce voyage; mais nous y avons retrouvé deux de nos correspondants français. MM. Léon Germain de Maidy et le comte Lair, et, comme la Société compte en Belgique un certain nombre de membres correspondants, nous avons pu y serrer la main de MM. Léopold Devillers et Francart, de Mons, Donnet et le général Wauwermans, d'Anvers, Hymans et Saintenoy, de Bruxelles, E. Soil, de Tournai.

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu sans adresser tous nos remerciements à MM. de Cordes, président et Ernest Matthieu, secrétaire général du Congrès.

LES DOMELIERS AU XIIIe SIÈCLE

Par M. l'Abbé E. Morel

L'histoire du fief des Domeliers a de tels points de contact avec celle des Frères Mineurs ou Cordeliers, qu'on ne peut guère traiter de l'un sans parler des autres. « Les Cordeliers, dit M. Graves, s'établirent à Compiègne en 1229, c'est-à-dire trois années seulement après la mort de saint François d'Assise. Robert le Lorgne, bourgeois de Compiègne, leur donna au mois d'avril une maison, sise au faubourg de Paris, et obtint de Saint-Corneille la permission d'y bâtir une chapelle ». Pour être tout à fait exact, résumons la charte relative à cette fondation. En avril 1229, Geoffroy ou Gautier, ministre des Frères Mineurs de France, reconnut que les religieux de son ordre, appelés à occuper à Compiègne, la terre et les maisons de Robert le Lorgne dans l'étendue de la juridiction de Saint-Corneille, devaient demeurer sous la dépendance de l'abbaye, de la même manière que se trouvaient les autres franciscains soumis aux archevêques, évêques et abbés, mais sans préjudice de leur règle et de leurs constitutions. Il déclara en outre que les Cordeliers auraient leur église dans laquelle ils célébreraient les offices et leur cimetière pour y enterrer leurs défunts, à la condition cependant de respecter les droits de l'église paroissiale, de ne rien entreprendre contre elle ni contre le monastère de Saint-Corneille, sous peine de se voir retirer immédiatement par l'abbé la permission de dire la messe.

Dix ans après, continue M. Graves, les Cordeliers transportèrent leur résidence près du cimetière Saint-Antoine non sans difficultés de la part du curé.

C'est seize ans plus tard qu'eut lieu ce changement de domicile.

Geoffroy, ministre des Frères Mineurs de France, nous raconte, à la date du lundi 11 décembre 1245, que l'abbé de Saint-Corneille, Jean de Méricourt, donna volontiers son consentement à l'établissement des Franciscains dans l'intérieur de la ville, près du cimetière de Saint-Antoine, mais qu'il fut impossible de s'entendre avec lui sur certaines questions et que, par suite, il fallut recourir à l'arbitrage de Herbert de Restet, autrefois chantre de Senlis, maintenant chanoine de Paris.

Maître Richard, curé de Saint-Antoine, demanda une compensation pour le préjudice qu'allait causer à sa paroisse la destruction de plusieurs maisons afin d'y construire une église, et aussi pour la diminution de ses revenus. On ne parvint pas à se mettre d'accord sur cette compensation. Herbert de Restet fut encore chargé de régler l'affaire. C'est ce que nous apprend Renier de Bettancourt, gardien des Frères Mineurs de Compiègne, dans sa charte de constitution d'arbitre, datée du 18 décembre 1245. Herbert de Restet mit près d'un an à étudier les diverses questions soumises à son jugement. Enfin, le 18 octobre 1246, il statua de la manière suivante, en présence d'Eudes, évêque de Tusculum, légat du pape, qui ratifia son arbitrage.

Les Frères Mineurs de Compiègne, cesseront de célébrer publiquement les offices, quand toute la ville, sauf la chapelle du roi, y sera contrainte par l'abbé de Saint-Corneille.

Ils pourront, néanmoins, en fermant leur porte et après avoir expulsé les excommu-

niés et les interdits, dire la messe à voix basse.

Ils ne donneront ni les sacrements, ni la sépulture, à personne, qu'en tenant compte du droit paroissial et des excommunications prononcées par l'abbé de Saint-Corneille.

On ne pourra les contraindre à assister aux processions de l'abbaye, mais ils ne pourront non plus faire la procession en dehors de leur enclos, si ce n'est sur l'ordre de ceux auxquels ils doivent obéissance.

Chaque année, ils payeront deux sous de rente, comme compensation du droit paroissial, pour chacune des maisons dont la construction de l'église aura exigé la destruction. L'abbé de Saint-Corneille et le curé de Saint-Antoine se feront le partage de ces deux sous comme ils répartissent entre eux les autres droits paroissiaux.

Le nouvel établissement des Cordeliers touchait au fief des Domeliers. Il est fait mention de ce lieu pour la première fois dans une charte de maître Thomas du Mont, chanoine et official de Soissons, du mois de décembre 1245. Cette charte notifie la donation que firent, à l'abbaye de Saint-Corneille, P. lard, le Tisserand, dit le Flament, et Odeline, sa femme, d'une maison avec tout son pourpris et son mobilier, située dans la rue des Domeliers, *in vico Domilihers*, si l'on s'en tient au titre de l'acte, *in vico de Doumeliers*, si l'on s'en rapporte au texte, ou encore *in vico de Domineliers*, suivant la leçon de dom Bertheau. Observons ces trois manières de lire : *Domilihers*, *Doumeliers*, *Domineliers*.

En 1258, le fief des Domeliers appartenait, en partie, sinon en totalité, à l'écuyer Jean de Moret, de Jaux. Les Cordeliers, désireux d'agrandir leur habitation, lui achetèrent alors une grange et une place pour lesquelles ils durent consentir à payer un cens annuel de vingt sous. Saint Louis s'empressa de les

aider à amortir ou mieux à échanger ce cens et à se rendre possesseur de la justice ou seigneurie. C'est pourquoi il leur donna quatre deniers de droit cens à Compiègne, savoir une obole sur la maison de Jacques dit Filleul, bourgeois de la ville, trois deniers sur la grange d'Adam de Rameru, contigue à la maison précédente, et une obole sur la maison de feu Etienne dit le Changeur, voisine de la grange susdite, le tout situé entre la maison des Frères Mineurs de Compiègne et la rue appelée Dommeliers, *inter domum fratrum minorum Compendii et vicum qui dicitur Dommelier*. Le roi supposait qu'au moyen d'un échange de cens à l'amiable, les Cordeliers parviendraient à s'assurer la propriété absolue du terrain dont ils avaient besoin ; mais Jean de Jaux, n'entendait pas renoncer si facilement à ses droits seigneuriaux. Aussi, saint Louis jugea-t-il bon d'intervenir. Par acte du mois de septembre de la même année, Jean de Jaux vendit « à Monseigneur le roy de France, pour esdiffier le lieu des Frères Mineurs de Compiègne, vingt sols de droict cens et toute la seignourie qu'il avoit et povoit avoir en Dommeliers entre la maison Jacques Filuel et la grange Adam de Rameru, et la maison qui fut Estienne le Cangeur et la maison aux enfants Jehan de Soupy, de sa première femme, d'une part, et le lieu où les Frères Mineurs devant dicts mannent (demeurent) d'autre part, parmi LXX livres parisis. »

Les vingt sols de cens dont il vient d'être question sont bien les vingt sols de cens portés à la charte précédente. Le marché fut conclu au nom du roi chez Jacques Filleul par Jean d'Ambleny, maire de Compiègne, en présence de Monseigneur Perron du Fayel, Monseigneur Jean de Foiselles, Monseigneur Adam de Jaux, chevalier, oncle de Jean, Monseigneur Vincent Taleu, chevalier, Simon

Elias de Saint-Germain, Etienne Claret, prévôt de Pierrefonds, le Vintre, prévôt de Verberie, Jean l'Escrivain, Jean Provencel et Laurent de l'Eglise. Jean de Jaux s'y qualifie fils de feu Jean de Moret, écuyer. Il déclare qu'Améline de Compiègne, dite Prévôte, sa mère, a renoncé au droit de douaire qu'elle aurait pu revendiquer sur les biens vendus, et que son oncle Adam de Jaux, de qui il tenait les vingt sous de cens, a donné son consentement à leur aliénation.

Le premier acte dans lequel nous avons trouvé la mention des Domeliers était une donation, faite en 1245 en faveur de Saint-Corneille. Nous venons d'en analyser deux autres concernant les Cordeliers et portant la date de 1258. En voici un quatrième relatif à l'Hôtel Dieu de Compiègne. Parmi les sept livres de cens, données en août 1258 par Amis de Rameru à cette maison, figurent « soisante deus sous seur les chambres qui furent Alis Belète derriers les Frères Meneurs en Dommeliers »,

Ainsi quatre fois en moins de quinze ans et trois fois en la même année nous rencontrons le fief des Domeliers. Nous savons qu'en 1258 il appartenait en partie du moins, à Jean de Jaux écuyer, dit Moret, fils de feu Jean de Moret et d'Ameline de Compiègne dite Prévôte et neveu d'Adam de Jaux, chevalier.

En 1280, apparait un autre possesseur « Pierre des Dommeliers, escuier, fils jadix Berthemieu (Barthélemy) des Dommeliers ». De concert avec Ermengarde, sa mère, et Béatrix, sa femme, il donne en pure et perpétuelle aumône et pour Dieu « aux Frères Meneurs de Compiègne et à leur ordre, pour amortir et pour le lieu accroistre, quand ils le pourront et vourront faire, quanque il avoit, povoit et devoit avoir par quelconque manière que ce fust ou d'iretage (héritage) ou d'eschéance ou de descendance en tout le

manoir qui fut Perron Bordel et en touttes les appendices entre la rue des Dommeliers et le pourpris des Frères Meneurs et en toute la mazure l'au on sieut dire les chambres Perron le Maieur, en telle manière toutefois se il plaist à Monseigneur le Roy de France », « de qui je tiengs, ajoute-t-il, quanque j'ai en choses devant dictes en fief et en hommage. » Cette donation est du samedi après l'Exaltation de la Sainte Croix, 21 septembre 1280. A l'acte fut appendu un sceau en cire verte sur double lemnisque de parchemin. On y voyait un écu chargé de trois cors de chasse tournés à sénestre, posés 2 et 1 avec cette légende circulaire : S. PIERRE DE DOUMELIERS ESCUIERS.

Philippe le Hardi, par charte donnée en mai 1281 au monastère de Saint-Médard de Soissons, accorda aux Frères Mineurs l'amortissement des maisons, lieu et seigneurie qu'ils tenaient de la libéralité de Pierre de Dommeliers.

En mars 1283, le même Pierre de Dommeliers abandonna aux pitanciers de l'église de Saint-Corneille les champarts qu'il avait droit de lever sur « quatre mines et demie et dix-sept verges de terre dehors le vile saint-Germain, devant les Moulins que ont dit les Moulins l'abbé, joignant d'une part à le terre Rogier de Moret, escuiers, et d'aultre part à le terre Adan, dit Drevert. »

L'acte de cession fut dressé au nom de « Pierre dit de Doumeliers, escuiers, et de Beatrix, fame ledit Pierre ». Nous savons par là que Pierre avait pris le nom du fief dont il possédait, à n'en pas douter, la majeure partie.

« J'ai trouvé quelque part, dit dom Bertheau, que les sieurs de Dommeliers se faisoient surnommer *de Compendio*, de Compiègne, de laquelle maison pourroit bien avoir esté un *Hugo de Compendio*, chanoine de Beauvais avec M. Pierre de France en laquelle qualité ils se trouvent avoir souscript avec plusieurs aultres

en un tiltre de Saint-Germer qui est de l'Evesque Henry de France, frère dudit Mons. Pierre, en datte de l'an 1152. Item *Godefridus de Compendio* aultre chanoine de Beauvais a souscript aux lettres de confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Germer données par l'évêque de Beauvais Eudes, l'an 1148. »

Nous avons vu que la mère de Jean de Jaux s'appelait Ameline de Compiègne. Y aurait-il quelque lien de parenté entre les Moret de Jaux et les Domeliers ? On peut se le demander.

Quoi qu'il en soit, force est bien de reconnaître que les sieurs de Dommeliers n'ont pas donné leur nom au fief, ni à la rue des Domeliers, mais qu'ils ont pris le nom de ce fief et de cette rue.

Une fois encore au XIIIe siècle se retrouve le nom de Domeliers dans une charte de donation. « L'an de l'Incarnation nostre Seigneur mil deux cens quatre-vingt-onze, le lundy après les octaves de l'Apparition ou mois de Janvier », ce qui veut dire, suivant notre manière de compter, le 14 janvier 1292, « Basile de Béniguehem, fille jadis monseigneur Ennelart, chevalier, seigneur de Béniguehem, en l'aage de trente-huit ans passéz » céda aux Frères Mineurs tous ses droits sur deux maisons sises en la rue des Domeliers.

De tout ce que nous venons de dire, il ressort que le fief des Domeliers, en la mouvance directe du roi, devait appartenir au milieu du XIIIe siècle à plusieurs feudataires, dont le plus puissant était vraisemblablement Barthélemy, dit des Dommeliers. Un autre s'appelait Adam de Moret, dit de Jaux, un troisième Adam, dit Drevert, etc.

Que signifie ce nom de Domeliers ? C'est une pente très glissante que celle des étymologies. On ne doit s'y engager qu'en prenant de nombreuses précautions. A défaut de pièces

vraiment probantes, il faut savoir se contenter d'arguments plausibles et les donner pour ce qu'ils peuvent valoir.

Dompierre disent les étymologistes, vient de *Domnus Petrus*, Domfront de *Domnus Fronto*, Dammartin de *Domnus Martinus*, en d'autres termes de Saint-Pierre, Saint-Front, Saint-Martin. Il n'y a pas lieu d'élever à ce sujet la moindre contestation. Ne pourrait-on pas aussi raisonnablement faire de Domeliers ou Domiliers l'équivalent de *Domnus Hilarius*, Saint-Hilaire ou Saint-Hilier?

Hilier, disent les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, nom propre d'homme, *Hilarius*. Saint Florentin et saint Hilaire, que le vulgaire nomme saint Hilier furent du nombre de ceux qui répandirent leur sang en Bourgogne pour la défense de la foi chrétienne au ve siècle, lorsque les Vandales, les Suèves et les Alains entrèrent dans les Gaules. Il y a des lieux en France où saint Hilaire de Poitiers est nommé saint Hilier. Il y a aussi des églises sous ce nom.

Ouvrons le *Dictionnaire des Postes*. Si l'on y trouve Saint-Hilliers, Seine-et-Marne, écrit avec H, l'on y rencontre aussi Saint-Illiers-la-Ville et Saint-Illiers-le-Bois, tous deux sans H, en Seine-et-Oise, Saint-Ellier dans l'Eure, Saint-Ellier dans Maine-et-Loire et dans la Mayenne, Saint-Ellier-les-Bois dans l'Orne. Les premiers ont leur équivalent dans Domiliers et les seconds dans Doméliers.

Si nous pouvions montrer qu'il y avait une chapelle dédiée à Saint-Hilaire ou Saint-Ilier soit sur le domaine du fief des Domiliers ou Doméliers, soit seulement dans l'église de Saint-Antoine, ce serait affaire jugée et cause gagnée, mais nous n'avons aucun document à invoquer. Notre étymologie Dom-Iliers, *Domnus Hilarius* reste donc à l'état de simple opinion qu'il est loisible à chacun d'adopter ou de rejeter.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 17 novembre 1898

Présidence de M. le baron de BONNAULT d'HOUET

MM. Benaut, le baron de Bonnault, le docteur Chevallier, Colin, Dervillé, Duvauchel, Fleuret, l'abbé Gallois, le comte de Lambertye, Mme Le Féron d'Eterpigny, H. Lefebvre, J. du Lac, le chanoine Marsaux, le comte de Marsy, E. Mauprivez, l'abbé Martin, le chanoine Morel, Nolet, le commandant Palat, le chanoine Müller, l'abbé Piban, Mme de Poul, Plessier, le vicomte du Puget, l'abbé Roy et l'abbé Vattier assistent à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Il donne communication d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique annonçant que le Congrès des Sociétés Savantes se tiendra, en 1899, à Toulouse, pendant la semaine de Pâques, ainsi que du programme de cette réunion.

Il dépose ensuite sur le bureau les publications suivantes adressées à la Société : XIIe Congrès archéologique de Belgique, Malines, 1897, deuxième volume. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, t. XVIII. — Les Eglises de l'Ile-de-France, par Emile Lambin. — Histoire de la Sépulture et des Funérailles dans l'ancienne Egypte, par Amelineau, 2 vol. in-4 (publication du Musée Guimet). — Revue de l'Histoire des Religions. — Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. C et CI. — Bulletin de la Diana et de l'Aca-

démie royale d'Archéologie de Belgique. — Les Chartes de Saint-Bertin, par l'abbé Bled, 4e vol. — Société archéologique de Sens. Mémoires. — Le cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, par Joseph Perrin. — Publications de l'Université frédéricienne de Christiania, trois volumes. — Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, renfermant une notice sur Jean Olivier, prieur de Saint-Etienne de Choisy, nommé en 1517, abbé de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons.

M. de Lambertye offre, au nom de l'Administration municipale de Nancy, le Catalogue des livres et documents imprimés du fonds lorrain de la Bibliothèque de Nancy, par M. J. Favier.

M. Benaut offre L'Année Terrible, 1870-1871, à Compiègne et dans sa région, publication in-4, dont il a en partie donné lecture à la Société.

M. le Président annonce les pertes faites par la Société depuis le mois de juillet et donne un dernier souvenir à MM. le docteur Alphonse Fourrier, l'abbé Doë de Maindreville, et Eugène de Villeplaine, membres titulaires, ainsi qu'à MM. l'abbé Pécheur et Frédéric Moreau, membres correspondants.

Il rappelle que M. le docteur Fourrier a pris part, dans les premières années de sa fondation, aux travaux de la Société par un certain nombre de communications et, qu'à diverses reprises, il lui a offert des manuscrits importants de son beau-père, M. Emmanuel Woillez, notamment un dictionnaire topographique de l'Oise et un atlas archéologique du même département. M. Fourrier a publié diverses observations médicales sur Compiègne ainsi que des études de philosophie religieuse et de politique.

M. l'abbé de Maindreville, successivement curé de Saint-Germain et de Saint-Antoine, a entrepris la restauration de la première de

ces églises et a continué à Saint-Antoine les travaux commencés par M. l'abbé Gordière ; il a doté cette église de plusieurs verrières. Musicien de talent, M. de Maindreville a composé un grand nombre de morceaux destinés à l'enseignement des Ecoles.

M. de Villeplaine semblait plutôt un sportsman accompli et un grand chasseur qu'un érudit ; c'était cependant un lettré, dans le sens ancien du mot, se tenant au courant de toutes les publications nouvelles et s'il n'a pas pris une part active aux travaux de la Société, il ne cessait pas cependant de s'y intéresser.

M. l'abbé Pécheur, ancien curé de Crouy, décédé à Oulchy-le-Château, à 84 ans, avait consacré plus de cinquante ans de sa vie à des travaux historiques sur le département de l'Aisne. En tête figurent ses Annales du diocèse de Soissons, en 10 volumes, ouvrage rempli de renseignements historiques sur Compiègne, l'Histoire de Guise, etc.

M. Frédéric Moreau était l'instigateur des fouilles exécutées dans l'Aisne à Caranda et dans de nombreuses localités des environs de Fère-en-Tardenois. La Société lui doit la belle collection des Albums Caranda publiés sous sa direction pendant plus de vingt ans. Appelé depuis longtemps le doyen des archéologues de France, M. Moreau est mort à Paris, âgé de cent ans.

M. l'abbé Gallois lit un intéressant travail sur Marest-sur-Matz pendant la Révolution, rédigé d'après des documents officiels contemporains.

Après avoir rappelé au début une phrase de M. Aulard disant, au dernier Congrès des Sociétés savantes, que, dans des milliers de communes, les choses se passèrent normalement, paisiblement, et que cependant l'histoire de la vie normale de ces communes a un intérêt considérable pour l'histoire géné-

rale de la Révolution, M. Gallois se demande si, résister par force d'inertie, éluder l'application des lois révolutionnaires en feignant de s'y soumettre, vivre dans des transes perpétuelles, peut passer pour vie normale, et il donne comme exemple ce qui s'est passé à Marest-sur-Matz de 1791 à l'avènement de Napoléon Ier.

Il est difficile de rendre compte du travail de M. l'abbé Gallois qui est surtout une analyse avec citations presque textuelles des registres municipaux.

Pour le résumer en quelques phrases, nous dirons que la commune de Marest, qui ne comptait alors qu'un peu moins de 300 habitants, semble se faire petite pour passer inaperçue, mais que quand ses intérêts sont en jeu, elle les défend pied à pied et réussit à les sauvegarder.

Elle traversa sans encombre la Révolution, discutant les contributions qu'on voulait lui imposer, mais ne marchandant pas lorsqu'il s'agissait d'envoyer à la frontière ses enfants auxquels elle offrait un secours généreux ; économisant par une combinaison ingénieuse le traitement d'un garde-champêtre, en faisant faire le service par les membres du corps municipal et du comité de surveillance ; vendant le mobilier de l'église à la veille des réquisitions, et mettant souvent en pratique les procédés d'André Dumont en couvrant de gros registres d'écriture, y transcrivant même les titres des lois qui arrivaient chaque semaine jusqu'au jour où leur nombre effraya le greffier et lui fit adopter une formule aussi uniforme qu'incomplète.

Le chapitre de la constitution de la garde nationale mériterait une mention spéciale, ce corps ne comprenait pas cinquante hommes, mais il avait un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, deux sergents et quatre caporaux.

M. de Marsy fait remarquer que le travail de M. l'abbé Gallois répond aux 21e et 22e questions du programne du Congrès des Sociétés savantes et propose de l'adresser au Ministère pour en demander la lecture au Congrès de Toulouse.

La Société adopte la motion faite par M. de Marsy.

M. le chanoine Marsaux donne lecture de notes archéologiques sur quelques églises des environs de Compiègne et de Clermont.

Il conduit successivement ses auditeurs à Estrées-Saint-Denis, à Cuise-la-Motte, à Chelles, à Haute-Fontaine, à Couloisy, à Saint-Martin-aux-Bois, à Avrigny, à Choisy-la-Victoire, à la Rue Saint-Pierre, à Bulles, à Airion et à Agnetz.

Il s'attache à décrire quelques unes des particularités de ces édifices et signale les principaux objets mobiliers qu'ils renferment.

M. le chanoine Müller complète sur certains points les notes de son confrère.

M. de Marsy signale à ce propos l'intérêt qu'il y aurait à dresser une statistique des retables en bois sculptés des écoles flamande et brabanconne, qui sont en grand nombre dans le département de l'Oise et dont les plus importants sont ceux de Bury, de Marissel et de Thourotte.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra les lectures précédemment annoncées de MM. l'abbé Vattier et le comte de Marsy, un aperçu sur la liturgie des diocèses de Beauvais, Noyon, Senlis et Soissons, par M. l'abbé Morel, et une notice sur l'église de Roye-sur-Matz, par M. le chanoine Müller.

POUR EXTRAIT :

Le Secrétaire,

Marsy.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 15 décembre 1898

Présidence de M. le baron de BONNAULT D'HOUET

Sont présents : MM. Benault, Blu, le baron de Bonnault, Cauchemé, Colin, Daussy, Dervillé, Fleuret, l'abbé Gallois, J. du Lac, Mme La Perche, Liénart, le comte de Marsy, E. Mauprivez, Meuraine, l'abbé Morel, le chanoine Müller, Nolet, le chanoine Pihan, Plessier, Mme de Poul, l'abbé Vattier.

M. le Président exprime les regrets de M. le président Sorel, retenu à Paris et qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et dépose sur le bureau les ouvrages suivants : *Histoire économique de la Propriété et des Salaires*, par le vicomte d'Avenel, t. III et IV (don du ministère). — *Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. — *Bultetin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence*, — et diverses autres publications de Sociétés savantes.

Il offre, au nom de M. le chanoine Marsaux, un mémoire sur l'ornement de Saint-Nicolas en Havré à Mons et deux arrêts du Conseil d'Etat concernant des procès soutenus par les abbesses du Val-de-Grâce de Paris, à cause de Saint-Corneille de Compiègne. L'un de ces documents fournit une curieuse énumération des marchandises qui, vendues à Compiègne, ou voiturées par la rivière d'Oise, acquittaient des droits de péage au milieu du XVIIIe siècle.

M. Fernand DE VARANVAL, à Varanval (Jaux), présenté par MM. de Bonnault et Dubloc, est admis en qualité de membre titulaire.

M. le directeur des Beaux-Arts adresse à la Société une circulaire dans le but de savoir si des membres de la Société Historique se proposent d'assister à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, dans le cas où elle se tiendrait à Toulouse, où doit avoir lieu le Congrès des Sociétés savantes, à Pâques.

Aucun des membres présents n'ayant le projet de prendre part, cette année, à cette réunion, il sera répondu dans ce sens à cette circulaire.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie un questionnaire relatif à la participation des Sociétés savantes à l'Exposition de 1900. M. le Président se charge d'y répondre.

M. Dubuisson, ancien pharmacien à Compiègne, membre correspondant, offre à la Société une pierre ardoisée, portant une longue inscription latine consacrée à célébrer la mémoire et à rappeler les libéralités envers plusieurs couvents de notre ville, de Philippe Bera, conseiller du Roi, commissaire et enquêteur en l'élection de Compiègne, fils de Louis Béra et époux de Catherine Desvoie. Cette inscription, qui rappelait aussi le nom de Christine Esmangart Dariocher et d'autres de ses parents, date des premières années du XVIIIe siècle et était, d'après son texte, placée dans l'église des Dominicains de Compiègne, aujourd'hui propriété de M. de Songeons.

La famille Béra a occupé à Compiègne des situations importantes depuis près de trois siècles et compte encore aujourd'hui, croyons-nous, des représentants.

Les membres de la Société adressent tous leurs remerciements à M. Dubuisson et vont, à l'issue de la séance, voir la pierre de Philippe Béra, déposée au Musée Vivenel, dans lequel se trouvent déjà d'autres monuments

provenant des Dominicains et des Cordeliers.

M. l'abbé Morel fait une lecture sur les anciennes liturgies locales et commence par donner une bibliographie détaillée des sources qui lui ont permis de rédiger son travail.

La Société, après en avoir entendu une partie, décide que cette lecture sera continuée à une prochaine séance et qu'elle sera proposée au Comité des Travaux historiques pour le prochain Congrès des sociétés savantes.

M. l'abbé Morel présente une série de photographies exécutées par M. Meuraine d'après les vitraux du XVIe siècle de l'église de Chevrières. Ces photographies, savamment commentées par M. le chanoine Müller qui les rapproche de calques de quelques figures pris par lui, valent à leur auteur de nombreuses félicitations.

M. le chanoine Müller, après s'être excusé d'avoir oublié son manuscrit — ce dont on ne se douterait pas à la netteté de ses descriptions, — parle d'abord de l'église de Gury, avant d'aborder celle de Roye-sur-Matz.

Il rappelle que l'on a souvent considéré l'église de Gury comme bâtie sur l'emplacement d'un temple romain et avec ses matériaux. Les partisans de cette opinion ont fait valoir l'ancienneté de cette localité dans laquelle M. de Roucy a trouvé des antiquités mérovingiennes et des monnaies romaines. Pour M. Müller, il n'existe dans cet édifice aucune trace d'influence romaine et les matériaux de sa construction appartiennent tous à l'époque romane.

L'église de Roye-sur-Matz est bâtie en quelque sorte sans fondations, sur un bloc de grès de près de quarante mètres de longueur. Elle paraît appartenir à deux périodes de l'époque romane et avoir été commencée dans les premières années du XIIe, vers 1125 et reprise cinquante à soixante ans plus tard

vers 1180. De nombreuses photographies viennent mieux faire saisir les explications de M. Müller et son crayon improvise les croquis nécessaires pour les compléter. N'ayant ni photographies ni croquis, nous abrégerons ces descriptions, au cours de laquelle M. l'abbé Gallois a présenté quelques objections.

On a fait récemment des travaux au milieu de la rue Saint-Corneille et des tranchées ont été ouvertes pour la pose de tuyaux d'égoût ; sur la demande de quelques-uns de leurs confrères, MM. Blu et Fleuret, qui ont suivi ces travaux exécutés sur le sol de la nef de l'église de Saint-Corneille, disent qu'à l'exception d'un fragment de sarcophage sans caractère et d'un assez grand nombre d'ossements rien n'a été rencontré dans ces fouilles.

M. de Marsy présente un travail sur les réceptions d'ambassadeurs à Compiègne du XVe au XVIIIe siècle, écrit en vue du Congrès d'histoire diplomatique de La Haye où il en a donné lecture au mois de septembre.

Tour à tour les entrées des légats et des nonces des papes, des ambassadeurs de l'Empereur, des rois d'Angleterre et de Suède, des envoyés des Hautes-Puissances et de Gênes, nous sont racontées d'après les délibérations et les comptes de la ville. Parmi les détails curieux de cette étude on peut signaler la présence à Compiègne comme légats de deux cardinaux qui, plus tard, occupèrent le Saint-Siège.

M. l'abbé Vattier poursuit le travail qu'il a entrepris sur l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Compiègne. Après avoir rappelé les grandes libéralités de saint Louis, qu'il faut bien cependant se garder de considérer comme le fondateur d'un établissement qui existait déjà depuis près d'un siècle, il parle des difficultés qui surgirent entre l'abbé de Saint-Corneille et le prieur de l'hôpital Saint-Nicolas, à la suite desquelles le roi confia aux Trinitaires